U d'/of OTTAWA
39003001232676

Ottaviensis

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE POMPONNE

TOME SECOND

NÉGOCIATION DE SUÈDE

PARIS. — IMPRIMERIE DE W. REMQUET, GOUPY ET Cie,
Rue Garancière, 5.

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE POMPONNE

MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PUBLIÉS

D'après un manuscrit inédit de la bibliothèque du Corps Législatif

PAR J. MAVIDAL

TOME SECOND

NÉGOCIATION DE SUÈDE

PARIS

BENJAMIN DUPRAT,

LIBRAIRE DE L'INSTITUT, DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE ET DU SÉNAT,

Rue Fontanes, 7 (cloître Saint-Benoît).

1861

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottavionis

DC
130
.A6A4
1860
V.2

PRÉFACE.

Le volume des *Mémoires du marquis de Pomponne,* que nous publions aujourd'hui, contient la relation inédite de l'ambassade extraordinaire de cet homme d'État en Suède pendant les années 1666, 1667 et 1668. Nous allons essayer de donner un aperçu sommaire de cette mission dont les importants résultats sont connus, mais dont les détails secrets n'ont jamais été complétement révélés au public. Ces derniers ont un intérêt réel, car si les incidents remarquables qui se produisent dans le

monde sont la véritable charpente de l'histoire, les faits secondaires en sont le complément essentiel, et parfois les plus grands événements, ceux même qui décident du sort des empires, s'expliquent par de bien petites causes.

L'Angleterre et la Hollande occupaient, en 1665, l'attention de toute l'Europe. La guerre maritime qui éclatait entre elles menaçait de devenir continentale, et la fortune, propice au roi de la Grande-Bretagne, lui avait offert un allié considérable dans Bernard de Gallen, évêque de Munster. Ce prélat belliqueux, espèce de condottiere à la façon du moyen âge, nourrissait divers sujets de plainte contre les États-Généraux : trouvant l'occasion bonne pour les faire valoir, il traita avec Charles II, en reçut quelque argent, envahit la Gueldre à la tête d'une armée de 18,000 hommes, et y prit, sans coup férir, un grand nombre de places. Dans ce péril extrême, les Pays-Bas, trop occupés à la mer pour se défendre sur terre, réclamèrent la *garantie* de Louis XIV, en vertu du traité de 1662. Le roi n'hésita pas à la leur accorder, par le double motif que sa

parole était engagée et que leur ruine eût rendu les Anglais maîtres de l'Océan. Les troupes qu'il envoya à leur secours battirent et intimidèrent l'évêque de Munster, qui, trouvant devant lui des adversaires sur lesquels il ne comptait pas, évacua ses conquêtes et fit sa paix l'année suivante.

Cependant l'Angleterre et la Hollande cherchaient à accroître leurs forces en augmentant le nombre de leurs alliés. Parmi les puissances qu'elles souhaitaient surtout de gagner, la Suède tenait la première place, par sa marine et par ses possessions d'Allemagne : elle devait, en se prononçant pour l'une ou pour l'autre, exercer une influence considérable sur le sort de la guerre ; aussi recevait-elle des belligérants les offres les plus séduisantes. Dans ces conjonctures, Louis XIV résolut de seconder les tentatives des ministres des Provinces-Unies par l'envoi d'une ambassade extraordinaire à Stockholm ; mais outre l'intérêt de la Hollande qu'il souhaitait sincèrement, il cherchait surtout dans le nord un point d'appui pour ses projets sur les Flandres et la Pologne.

L'influence de la France, longtemps prédominante à Stockholm, avait beaucoup perdu de son intimité première et était balancée par celle de la Grande-Bretagne. Il entrait dans les vues du roi de regagner le terrain perdu, de renouer d'anciens traités ou d'empêcher au moins la Suède de s'allier à ses ennemis. Cette importante négociation qui dura trois années fut confiée au marquis de Pomponne : l'éminent diplomate la conduisit avec une sagacité remarquable, donnant des preuves égales de finesse, de modération et de fermeté. Il s'appuya sur le grand chancelier Magnus de La Gardie, qui se faisait gloire de son origine française, mais il eut à lutter contre une forte cabale composée des sénateurs Bierenclau, Sten-Bielk, de Dohna et de quelques-uns des régents du royaume. Le portrait qu'il fait de ces personnages est tracé de main de maître : la modération de son langage, la forme adoucie de ses expressions, ne dissimule aucune qualité, ne laisse échapper aucun défaut.

Nous passons sous silence les récits épisodiques de la relation de Pomponne, ainsi que la

partie de sa négociation relative à la guerre soutenue par la Hollande contre l'Angleterre et à la campagne des Français dans les Pays-Bas espagnols, afin d'arriver plus vite à la Pologne sur laquelle régnaient alors Jean-Casimir et Marie-Louise de Gonzague. Jean-Casimir et Marie-Louise n'ayant pas d'enfant, songeaient, à cette époque, à quitter leur couronne et à la placer sur la tête du prince de Condé. La reine, qui la première avait conçu ce projet, travaillait de tout son pouvoir à le faire réussir. Femme de tête et d'action, elle était l'âme du parti français. On doit dire à sa louange qu'en poursuivant un intérêt de famille (Henri-Jules de Bourbon, fils du prince de Condé, avait épousé, en 1663, Anne de Bavière, fille d'Édouard, prince palatin du Rhin, et d'Anne de Gonzague, sœur de la reine de Pologne), elle avait la conviction de travailler surtout dans l'intérêt véritable du pays sur lequel la Providence l'avait appelée à régner.

Mais pour que l'élection du prince pût réussir, elle avait besoin d'être appuyée d'un corps imposant de troupes étrangères, et la France,

trop éloignée pour le fournir elle-même, ne pouvait le demander qu'à la Suède. Le marquis de Pomponne reçut ordre d'insister sur ce point avec d'autant plus d'énergie que le roi suivait avec inquiétude les discordes intestines de la République, et qu'il voyait avec crainte les périls dont la menaçaient les convoitises de ses voisins, Brandebourg, Moscovie, Autriche, Porte-Ottomane. Ces craintes du roi étaient très-réelles, il cherchait à les faire pénétrer dans l'esprit des Suédois et à leur faire goûter ses desseins afin d'empêcher, disait-il, *que la Pologne ne fût partagée.* La Pologne partagée! Cette phrase prophétique se trouve textuellement dans les instructions écrites que Louis le Grand donnait à son ambassadeur; elle semble dévoiler l'avenir et montre quelle était parfois la profondeur des vues du monarque! Des deux mobiles qui guidaient sa politique, le désir naturel d'élever au trône un membre de sa famille et l'espoir d'assurer les destinées de la Pologne, le dernier était, selon nous, le plus puissant. Il voulait donner à cet État ami une dynastie nouvelle à la place de la dynastie de

Wasa, dont Jean-Casimir était le dernier rejeton; et le prince de Condé, tant par sa haute naissance que par ses exploits, semblait digne, plus que nul autre, de commander à une noblesse guerrière, et capable de la plier à l'obéissance.

Le tableau que l'ambassadeur en Suède fait de la Pologne présente à nos regards la lente agonie de cette nation, des diètes infructueuses le plus souvent rompues par le *liberum veto* d'un Palatin intraitable ou pervers, l'impuissance d'un roi débonnaire, la décision d'une reine de cœur toujours supérieure à la fortune, les fédérations d'une armée sans discipline, les vices d'une organisation surannée. Ce tableau peut être intéressant à étudier, dans un moment surtout où la Pologne, après avoir expié ses fautes par un siècle d'oppression, entreprend, à la face du monde, une révolution pacifique qui n'est pas sans grandeur.

Les nombreuses difficultés de l'ambassade du marquis de Pomponne furent bientôt compliquées par de nouvelles discordes. Les Suédois mirent le siége devant Bremen, et les Électeurs du Rhin commencèrent entre eux une guerre

locale qui pouvait facilement embraser toute l'Allemagne, si l'on ne l'étouffait à son début. L'ambassadeur ne se borne pas à raconter ces événements ; ils lui servent de prétexte pour écrire l'histoire générale du temps, dans laquelle il n'a garde d'oublier la révolution héroï-comique de Portugal, qui ravit à don Alphonse sa couronne et sa femme, pour les donner à don Pedro son frère.

Nous ne poursuivrons pas plus loin ce résumé trop sec et trop aride pour faire comprendre suffisamment l'intérêt de l'ouvrage. Comme cet intérêt réside dans des détails ou peu ou point connus, il est indispensable de les lire dans le texte même pour en sentir le charme, et pour apprécier l'originalité de certaines révélations concernant les personnages les plus considérables du XVII^e^ siècle, tels que Christine de Suède, Marie-Louise de Gonzague, Marie-Élisabeth-Françoise de Nemours, Éléonore de Holstein, le pape Clément IX, l'Empereur, le roi d'Angleterre, Jean-Casimir, le prince d'Orange, Jean de Witt, le duc de Beaufort, Lubomirski, Ruyter, Castel-Rodrigo, etc.

Ajoutons que ces noms illustres viennent se placer naturellement sous la plume du narrateur, qui fait preuve dans ses appréciations d'une impartialité d'autant plus remarquable qu'elle est plus rare chez les hommes qui ont à juger leurs contemporains.

Paris, le 1er juin 1861.

NÉGOCIATION DE SUÈDE.

NÉGOCIATION DE SUÈDE.

CHAPITRE I.

État général de l'Europe.

1665

Rupture entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. — Bataille du 14 juin et victoire des Anglais. — Attaque infructueuse de la flotte hollandaise dans le port de Berghen. — Griefs de l'évêque de Munster contre les États-Généraux. — La Suède est recherchée par les parties belligérantes. — Le Danemark et les princes de Brunswick traitent avec les Hollandais. — Troubles dans la Basse-Allemagne. — Guerre civile en Pologne. — Lubomirski et l'élection du duc d'Enghien. — État de la France. — Conduite du roi. — Ambassade de Pomponne en Suède. — Ses instructions.

Avant que d'entrer dans la relation de l'ambassade extraordinaire en Suède, à laquelle le roy me fit l'honneur de me nommer sur la fin de l'année 1665, je crois nécessaire de faire voir quelle étoit alors la disposition des affaires générales, quel rapport elles avoient à celles qui m'étoient confiées, et quel étoit l'intérêt que le roy y avoit, ou par le sien propre ou par celui de ses alliés.

L'Angleterre et la Hollande occupoient alors les yeux de toute l'Europe; et la guerre qui s'étoit allumée depuis un an entre ces deux États, avoit déjà passé à quelques-uns de leurs voisins et sembloit menacer de s'étendre jusqu'aux autres. Les plaintes du roy d'Angleterre qui l'avoient fait naître, avoient non-seulement une cause si peu considérable, mais si éloignée, qu'il y avoit lieu de croire qu'elle ne servoit que de prétexte à ce prince pour arriver à la souveraineté de la mer, à laquelle l'Angleterre aspire depuis longtemps, et qu'en abaissant la seule nation qu'il croyoit capable de la lui disputer, il étoit bien aise d'occuper dans une guerre étrangère ce qui restoit encore d'esprits dans son royaume remplis du souvenir de Cromwel et de l'amour de la république.

L'origine de ces plaintes venoit de deux vaisseaux anglois, qui dans l'année 1643 étoient tombés, aux Indes Orientales, entre les mains des Hollandois (1) : l'un en voulant entrer dans une place du pays que ceux-ci tenoient assiégée; et l'autre ayant abandonné volontairement, après un naufrage, à quelques vaisseaux de la compagnie des Indes qui

(1) Ces vaisseaux se nommaient *la Bonne-Aventure* et *la Bonne-Espérance*. (*Voy.* D'Estrades, *Lettres, Mémoires*, t. IV, p. 274.)

le secoururent, ce qu'ils pourroient sauver de sa charge. Ces deux prétentions, qui avoient été relevées depuis par les intéressés à ces vaisseaux, avoient été terminées par quelques sommes d'argent dans les traités qui suivirent, en 1654 et en 1659, les guerres que le protecteur Cromwel fit aux États-Généraux, et avoient été comprises entre les autres disputes qui pouvoient être nées jusqu'alors entre l'Angleterre et la Hollande et qui furent entièrement assoupies. Mais Charles II, roy de la Grande-Bretagne, ayant été rétabli en 1660, après la mort de Cromwel, de nouveaux intéressés parurent, qui dirent que le véritable droit leur appartenoit, et qu'ayant suivi le parti du roy, ceux de leurs associés qui étoient attachés à Cromwel, s'étoient prévalus de son autorité et de leur disgrâce.

Quoique les États opposassent à ces demandes la foi de deux traités et la satisfaction qu'ils avoient donnée aux seules parties qui leur avoient été connues, le roy d'Angleterre voulut excepter cette affaire de toutes les anciennes prétentions contre les États, qu'il déclara terminées et amorties par le traité qu'il fit avec eux en 1662. Il y fut spécifié que les parties pourroient poursuivre le procès, qui en avoit été commencé : *Litem incœptam prosequi.* Mais, lorsqu'en conséquence de cet article, on

voulut reprendre les procédures qui avoient déjà été faites à l'admirauté d'Amsterdam, Downing, envoyé du roy d'Angleterre, déclina cette juridiction et demanda des commissaires. Il refusa de se soumettre à leur jugement lorsqu'ils lui furent accordés ; et ayant fait voir ou qu'il ne vouloit point finir l'affaire, ou qu'il ne vouloit point de juges en Hollande, les États offrirent de la remettre tout entière à l'arbitrage de la France, ou de quelque autre prince dont on conviendroit. Ils croyoient toujours qu'elle se devoit terminer par la douceur, et qu'un démêlé de cette nature ne sortiroit pas des bornes d'une amiable composition, lorsqu'ils apprirent en 1664 que le capitaine Holmes pour le roy d'Angleterre s'étoit saisi sur la compagnie des Indes Occidentales de Hollande, de Capo-Corso en la côte de Guinée, de Boavista, du fort de Saint-André dans la rivière de Gambia, et de la Nouvelle-Belgique dans l'Amérique (1).

Sur l'avis de ces infractions, et pour y remédier, les États firent aussitôt partir le capitaine Ruyter avec quelques vaisseaux. Il prit sur les Anglois le

(1) Cette contrée a été appelée depuis Nouvelle-York, en l'honneur du duc d'York, frère de Charles II. En 1621, les Hollandais avaient jeté les fondements de New-York, sous le nom de Nouvelle-Amsterdam.

fort de Cormantin, en la même côte de Guinée; il en assura les autres places, et fit quelques prises dans les Indes Occidentales. Cependant les États donnèrent ordre qu'on ne restituât pas aux Orientales l'isle de Poleron (1), qui devoit être remise aux Anglois par le traité.

Cette guerre qui s'étoit allumée aux Indes passa bientôt en Europe. Le roy d'Angleterre fit prendre dans la Manche la flotte de Hollande qui revenoit chargée de vins de Bordeaux; et les États armèrent quelques navires de guerre pour assurer le retour des vaisseaux marchands qu'ils avoient encore à la mer.

Ces commencements de rupture n'interrompirent pas les négociations qui se continuoient à Londres; et le roy très-chrétien, voulant les appuyer de sa médiation, envoya en Angleterre, au mois de mai 1665, ses ambassadeurs extraordinaires, le duc de Verneuil et Courtin (2), maître des re-

(1) Cette île est appelée dans le *Dictionnaire géograph. universel* de Beudant, Polaroun ou *Pularum;* elle fait partie de l'Archipel des Moluques.

Temminck (*Coup d'œil général sur les possessions néerlandaises,* t. III, p. 285) la nomme Poeloe Run. Un dénombrement fait en 1840 lui attribue une population de 42 habitants.

(2) Le duc de Verneuil, fils naturel de Henri IV, était à la tête de l'ambassade qu'on voulait rendre plus éclatante par la dignité

quêtes, pour y agir avec le comte de Cominge qui y étoit déjà en cette même qualité. Durant qu'ils y faisoient des propositions d'accommodement, les préparatifs des flottes ne cessoient point; et s'étant mises toutes deux à la mer à la fin de mai, le combat se donna le 14 juin 1665. Un coup de canon qui mit le feu au vaisseau du lieutenant-admiral Opdam, qui commandoit l'armée des États, et l'escadre de Zélande qui se retira du combat aussitôt après sa mort, firent pencher la victoire du côté des Anglois. Le duc d'York, qui étoit à leur tête et qui avoit combattu jusque-là avec autant de valeur que de péril, poussa ses ennemis jusque dans les ports de Zélande.

Cependant le vice-admiral Ruyter avoit eu ordre de revenir en Hollande et d'escorter les vaisseaux

d'un prince reconnu, qui s'était acquis l'estime publique et qui savait l'art de se faire aimer. Courtin, diplomate de grande expérience, avait le secret de la négociation. On les accusa, en Hollande, d'être partis dans le dessein de gagner l'amitié du roi d'Angleterre et de l'empêcher de se liguer avec l'Espagne. On doit avouer que les ambassadeurs augmentèrent cette défiance par la lenteur avec laquelle ils agirent, ce qui fit croire qu'ils voulaient la guerre plutôt que la paix. Nous pensons néanmoins que ces accusations ne sont pas fondées, car cette guerre contrariait mal à propos les projets de Louis XIV sur les Pays-Bas espagnols. (*Voy.* Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, t. I, p. 738. — H. Martin, *Hist. de France*, t. XV, p. 198.)

marchands, particulièrement la flotte de Smirne qui revenoit chargée de fort grandes richesses (1). Il fit le tour de l'Angleterre pour éviter le passage de la Manche, et arriva heureusement à Bergue (Berghen) en Norwége. Il y laissa les vaisseaux marchands et en ramena les vaisseaux de guerre en Hollande. L'on lui déféra aussitôt la charge de lieutenant-admiral général qui vaquoit par la mort d'Opdam; non sans que le vice-admiral Tromp, qui avoit acquis beaucoup de gloire dans le combat, et qui pouvoit prétendre à cet honneur par le souvenir des services de son père et des siens propres, en conçût quelque jalousie.

Mais ce pendant que l'on travailloit avec une extrême diligence en Hollande pour rétablir la flotte et la remettre plus forte à la mer qu'avant le combat, les Anglois regardoient les richesses qui étoient dans le port de Bergue comme une proie qui leur étoit assurée. Talbot, qui étoit auprès du

(1) M. de Pomponne est en désaccord avec Basnage et Brandt. Ces écrivains assurent que Ruyter avait pris sur lui de revenir en Europe sans attendre l'ordre des États. Quant à la flotte de Smyrne et à celle des Indes Orientales, le commandant Bitter avait été chargé de la convoyer. Ce fut ce dernier qui la fit entrer dans le port de Berghen où il eut la gloire de repousser l'attaque des Anglais. (Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, t. I, p, 747. — G. Brandt, *Vie de Ruyter*, p. 274.)

roy de Danemark de la part du roy d'Angleterre, fit des instances à ce prince pour obtenir de lui un ordre au gouverneur de la place de ne point défendre les Hollandois; et le roy, à ce qu'il dit depuis, lui ayant fait espérer qu'il l'enverroit, il dépêcha en diligence à Montaigu (1) qui commandoit la flotte d'Angleterre, pour l'assurer que du côté de la terre il ne trouveroit aucune opposition à son entreprise. Mais, soit qu'il se fût flatté d'une promesse que l'on ne lui avoit point faite positive en Danemark, soit que ses lettres arrivassent plutôt que l'ordre qui devoit être envoyé, le gouverneur opposa une forte résistance à l'attaque des Anglois; et ayant fait faire diverses batteries basses le long du port, les contraignit à se retirer avec perte. Cependant Ruyter se mit à la mer avec une armée aussi forte que la première, et s'approcha de Norwége pour dégager ses vaisseaux. Il ne trouva plus d'ennemis à combattre; mais comme l'automne

(1) Édouard Montague, comte de Sandwich, commandait la flotte anglaise ; il avait sous ses ordres comme vice-amiral, le chevalier Georges Askne, et comme contre-amiral le chevalier Thomas Tiddyman. Ce fut ce dernier qui attaqua, avec une escadre de vingt vaisseaux, la flotte marchande hollandaise, dans le port de Berghen. (*Voy.* Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, t. I, p. 747.— Brandt, *Vie de Ruyter*, p. 306.— Hume, *Hist. d'Angleterre*, t. IX, p. 346.— *Gazette* de 1665, p. 745.)

étoit fort avancé, la tempête lui fit une plus cruelle guerre que celle qu'il auroit pu en appréhender : son armée fut dissipée, et dix ou douze de ses vaisseaux de guerre, et deux forts considérables des Indes tombèrent entre les mains des Anglois.

Cette suite de succès favorables, où cette nation, fière et pleine de l'opinion de sa valeur et de ses forces, voyoit encore la fortune se déclarer pour elle, la confirmèrent plus que devant dans le dessein d'arriver à l'empire de la mer par la ruine de la Hollande ; et dès lors le roy de la Grande-Bretagne se rendit plus difficile aux conditions qui lui étoient proposées par les ambassadeurs du roy. Il avoit fait d'abord consister toutes ses prétentions à la Nouvelle-Belgique, qu'il vouloit retenir, à l'isle de Poleron, qui lui devoit être restituée, aux forts de Capo-Corso, de Saint-André et de Boavista, qu'il vouloit conserver et à celui de Cormantin, qu'il demandoit qu'on lui rendît ; mais lorsque les ambassadeurs de Sa Majesté lui offrirent toutes ces conditions, et que les États y donnèrent les mains, à la réserve du seul Capo-Corso qu'ils vouloient qui fût démoli, ou que si le roy d'Angleterre souhaitoit d'en conserver la fortification, on leur laissât Cormantin en échange, l'on

connut assez qu'une prétention qui paroissoit s'arrêter à un rocher de Guinée, avoit bien d'autres racines et qu'elle ne servoit que de prétexte à une plus vaste ambition. Sa Majesté très-chrétienne se résolut dès lors de rappeler ses ambassadeurs d'un lieu où elle ne voyoit que trop que l'on n'avoit point de pensée pour la paix, et accorda aux États la garantie qu'elle avoit toujours déclarée à l'Angleterre qu'elle étoit obligée, par ses traités, de leur donner. Ainsi, les ambassadeurs de France vinrent les derniers jours de l'année 1665; et leur retour fut suivi bientôt après de la déclaration de guerre, par laquelle Sa Majesté rompit publiquement avec l'Angleterre.

Ce royaume n'étoit point le seul ennemi que les Hollandois eussent à combattre. Christophe Bernard de Gallen, évêque et prince de Munster, homme d'esprit et de mérite, mais dont l'inclination pour les armes dont il s'étoit heureusement servi pour réduire la ville de Munster en son obéissance, ne s'accordoit pas tout à fait avec beaucoup d'autres vertus ecclésiastiques, leur faisoit la guerre par terre lorsqu'ils avoient à la soutenir à la mer. Il étoit entré sur la fin du mois de septembre avec une armée considérable dans le pays de Zutphen, Owerissel et Groningue, y avoit pris quelques

places, fortifié des quartiers et enrichi ses troupes du pillage de ces riches provinces.

Le mécontentement qui avoit porté cet évêque à prendre les armes avoit deux causes : l'une qui lui étoit particulière, l'autre qu'il prétendoit lui être commune avec tout l'Empire. Celle qui le regardoit seul étoit la terre de Borkloc (1), qui, ayant été anciennement un fief de l'évêché de Munster, lui étoit revenue après l'extinction de la famille qui la possédoit. L'évêque qui étoit alors en avoit été remis en possession ; mais le comte de Styromb (2), qui venoit par fille de ces derniers seigneurs qui l'avoient possédée, ne s'étant pas tenu au jugement qui avoit été rendu à Munster, et ne voulant pas procéder à la chambre de Spire où l'évêque avoit porté l'affaire, s'étoit pourvu par-devant le conseil de Gueldre, et y avoit été conservé en la jouissance de la terre. L'évêque avoit maintenu qu'elle n'étoit pas de la juridiction de Gueldre et l'affaire, en 1642, avoit été jugée en sa faveur à la Chambre de Spire. Le comte de Styromb avoit demandé ensuite qu'elle y fût revue ; mais quoiqu'il y eût encore été condamné en 1643,

(1) Cette terre est indifféremment nommée Borclo, Borkulo, Borkelo.

(2) Le comte de Stirum.

les guerres d'Allemagne qui avoient suivi, et l'autorité des États, dont il s'étoit prévalu depuis la paix, et qui soutenoient que la terre étoit en la juridiction de Gueldre, avoient privé l'évêque de l'effet de la sentence.

L'autre plainte dans laquelle l'évêque prétendoit venger la querelle de l'Empire et la sienne propre, étoit née sur un procès entre le comte d'Ost-Frise et le prince de Lichtenstein. Ce dernier, qui avoit épousé une tante du comte, l'avoit fait condamner par l'Empereur à lui payer trois cent mille écus pour la dot de sa femme. La commission pour l'exécution de cette sentence avoit été adressée à un des princes du cercle de Westphalie; et le comte d'Oldenbourg s'en étant excusé à cause de sa vieillesse, l'évêque de Munster s'étoit vu obligé de l'accepter. Ainsi il étoit convenu du temps des payements avec le comte d'Ost-Frise; et par suite des conventions, il avoit mis garnison dans quelques-unes de ses places qui devoient lui demeurer en dépôt, entre autres, dans celle de Eilerschans (1) qui étoit engagée depuis longtemps aux États. Mais, lorsqu'en l'année 1664, l'évêque se rendit à

(1) Cette place est quelquefois nommée Deyl et Deylerschans. Jaillot, dans son *Atlas*, lui donne le nom de Eydeler; enfin De Saint-Prest (*Hist. des traitez de paix*, t. II, p. 42) l'appelle Ecdeler.

Vienne pour se joindre à l'Empereur contre le Turc, les États-Généraux qui s'étoient sentis offensés qu'il eût pris une place qu'ils avoient engagée traitèrent avec le comte d'Ost-Frise pour lui prêter l'argent qu'il étoit obligé de payer, et après en avoir fait faire des offres à Munster, ils reprirent Eilerschans de force et entrèrent avec des troupes dans l'évêché.

L'évêque porta impatiemment cette injure; et soit qu'il eût déjà pris des mesures secrètes à Vienne, soit qu'il voulût profiter de la seule rupture de l'Angleterre avec la Hollande, il traita avec le roy de la Grande-Bretagne, et en ayant reçu quelque argent, il recueillit les débris des troupes qui avoient été levées pour la Hongrie, et mit sur pied une armée de dix-huit mille hommes. Il apporta autant d'ordre, de diligence et d'économie pour se préparer à la guerre, que les États en firent peu paroître, soit qu'ils eussent peu d'opinion de ses forces, soit qu'ils fussent tout occupés du côté de la mer. Ils ne lui opposèrent que le prince Maurice de Nassau qui, n'étant pas assez fort pour disputer la campagne, se renferma au soin d'assurer les places principales. On peut dire que les États étoient menacés d'une extrême péril, si le roy, à qui ils recoururent en conséquence du traité qu'ils

avoient fait avec lui, en 1662, ne se fût déclaré pour eux, et n'eût envoyé à leur secours, au mois d'octobre 1665, une armée de six mille hommes composée d'une partie des troupes de sa maison et de quelques vieux régiments, commandée par Pradelle (1), lieutenant-général. Ce petit corps, mais beaucoup plus le nom de Sa Majesté, sembla donner une autre face aux affaires. Nos troupes se joignirent à celles des États ; et quoique dans la plus vilaine saison de l'année, elles reprirent Lokum (Lochem), obligeant l'évêque à se retirer dans son pays, et à ne garder dans celui des États que Borkloc et quelques autres petites places, pendant que, de part et d'autre, l'on fut obligé de se renfermer dans les quartiers d'hyver.

La Hollande, qui se voyoit ces deux ennemis à combattre, tâchoit cependant, outre l'assistance de la France qui lui étoit assurée, de se faire de nouveaux alliés ; et l'Angleterre n'oublioit rien de son côté pour fortifier son parti par de nouvelles liaisons. Ainsi l'une et l'autre avoient envoyé des ministres dans les cours de Suède et de Danemark;

(1) Pradelle avait déjà été chargé l'année précédente de conduire un corps d'armée au secours de l'Électeur de Mayence qui assiégeait Erfurt. Son arrivée et celle de son corps d'armée avaient déterminé la soumission immédiate de la ville.

et pour fermer à leurs ennemis toute la mer Baltique et la Norwége, d'où se tirent les munitions nécessaires pour la marine, elles faisoient tous leurs efforts pour joindre ces deux couronnes dans leurs intérêts. Coventry fut choisi par le roy d'Angleterre, dès la fin de l'année 1664, pour aller en Suède ; et les États y firent passer dès l'année suivante Isbrantz, qui étoit de leur corps, et auquel ils ne donnèrent que la qualité d'envoyé extraordinaire, quoiqu'il eût été déjà employé dans diverses ambassades. Ils envoyèrent en même temps en Danemark Ameronque (1), qui avoit le même rang parmi eux, et à qui ils donnèrent la même qualité. Le roy de la Grande-Bretagne y envoya Talbot avec le même caractère, et lui joignit Clidfort bientôt après.

Coventry (2) qui arriva le premier en Suède, s'y prévalut avec beaucoup d'adresse des dispositions qu'il y trouva contre la Hollande, et y fit d'autant plus aisément recevoir les offres de l'amitié du roy son maître, qu'elles flattoient des désirs secrets de la Régence, et l'espoir de tirer raison de quel-

(1) Godardt Adrian de Réede, seigneur d'Amerong, comte d'Athlone.

(2) Cowentry devait être plus tard un des négociateurs de la paix de Bréda.

ques anciennes prétentions. On ne pouvoit oublier en cette cour la perte de la bataille de Funen (1), où les Hollandois, qui étoient venus au secours du Danemark, arrachèrent, en 1659, cette couronne des mains du feu roy de Suède. L'on y souffroit avec impatience les élucidations du traité d'Elbing, qui avoient été obtenues par les Hollandois dans celui d'Elseneur, en 1659, dans le temps presque de la mort de ce roy. L'on s'y plaignoit de n'avoir pu tirer raison, en Hollande, du fort de Capo-Corso, qui, ayant été premièrement bâti par les Suédois, étoit passé entre les mains des États, de celles des Danois, qui s'en étoient rendus maîtres. L'on y poursuivoit le dédommagement d'un vaisseau, nommé *Christine*, qui avoit été pris aux côtes de Guinée, par la compagnie des Indes Occidentales, et l'on redemandoit la Nouvelle-Suède, qui avoit été enlevée en Amérique par la même compagnie. L'on y ajoutoit encore quelques prétentions de subsides que la Hollande avoit dû payer par l'obligation de ses traités ; et l'on y joignoit les intérêts de quelques marchands suédois contre des sujets des États. Ces raisons apparentes furent celles qui

(1) Fionie, en allemand Fünen, en danois Fyen, île du Danemark. Les Suédois, sous les ordres de Stenbock et du comte de Sulzbach, y furent battus près d'Odensée en 1659.

obligèrent la Suède à traiter avec l'Angleterre; mais un dépit secret et un ressentiment mal fondé, la portèrent à n'en rien communiquer à la France, et à en précipiter la conclusion.

L'on s'étoit plaint diverses fois en Suède, que, sans en donner part à cette couronne, le roy eût assisté l'Électeur de Mayence pour réduire la ville d'Erfort (Erfurt), étroitement alliée à la Suède, et une des plus importantes d'Allemagne pour le parti protestant; qu'il eût conclu une alliance, en 1662, avec les États-Généraux sans sa participation et sans tâcher d'y faire comprendre ses intérêts; mais surtout qu'il eût fait un traité en 1663 avec le Danemark, dont le nom est toujours suspect et toujours odieux à la Suède. Le roy n'avoit rien oublié pour faire connoître à la Régence la sincérité de ses intentions dans toutes ces rencontres, et lui avoit fait témoigner par le chevalier de Terlon, qu'il envoya son ambassadeur en Suède en 1664, qu'il n'avoit pu refuser de secourir un prince, son allié, contre une ville qui avoit été mise au ban de l'Empire, et contre laquelle l'Électeur de Saxe, le premier des princes protestants, et qui en avoit la protection, s'étoit lui-même déclaré; que le traité avec la Hollande s'étoit négocié longtemps à la vue de toute l'Europe; et qu'il n'avoit

eu dans celui de Danemark qu'un intérêt commun à la Suède, pour faire quitter à cette couronne l'ancien attachement qu'elle avoit toujours professé pour la maison d'Autriche.

Mais quelque justice qu'il y eût dans ces raisons, comme la Suède s'étoit piquée du peu de concert que la France avoit gardé avec elle, elle voulut, pour s'en venger, conclure de même sans elle un traité qui pouvoit tirer de fort grandes conséquences. Il ne fut que défensif, et n'obligeoit les deux couronnes, d'Angleterre et de Suède, qu'à un secours réciproque de quatre mille hommes contre tout agresseur, ou en hommes ou en argent; mais si après avoir employé quatre mois des offices amiables entre les parties qui seroient en guerre, l'accommodement ne succédoit pas, il engageoit l'un et l'autre État à se secourir de toutes leurs forces. La Suède se réserva, par un article secret, de pouvoir continuer sa négociation avec la Hollande sur la satisfaction qu'elle en prétendoit touchant les élucidations d'Elbing et les autres points dont j'ai parlé; et bien qu'elle n'en fît aucun acte particulier, elle se déclara que, quoi qu'il en arrivât avec la France, rien ne seroit capable de l'engager contre elle. Ainsi ce traité fut signé entre les régents de Suède et Coventry le 1^er^ mars 1665; et

bien qu'ils le tinssent assez longtemps secret, les ministres de Suède ont toujours assuré qu'ils ne l'auroient point conclu si les intentions de Sa Majesté très-chrétienne leur eussent été connues, et s'ils eussent cru qu'elle eût dû donner sa garantie aux États. Le chevalier de Terlon leur dit toutefois dans une de nos conférences qu'il leur avoit communiqué une lettre de Sa Majesté par laquelle elle lui ordonnoit de leur dire qu'en cas que l'Angleterre ne se portât pas à la paix, elle seroit obligée de donner sa protection à la Hollande. Mais n'ayant pu convenir ensemble de ce fait, ils ont toujours témoigné en Suède qu'ils n'avoient pu prévoir que le parti dans lequel ils s'engageoient pût se trouver opposé à celui de Sa Majesté.

Ce traité n'étoit pas encore public lorsque Isbrantz arriva au mois de mai 1665 à Stockolm. Heinsius, qui y étoit depuis longtemps résident des États, avoit donné part de sa venue, avant même qu'il fût signé, et avoit fait espérer que ses maîtres, pour conserver l'amitié de la Suède, se rendroient favorables aux choses qu'elle en demandoit; mais la liaison avec l'Angleterre n'ayant pas laissé de se conclure, Isbrantz trouva des dispositions fort contraires à sa négociation. L'on lui refusa le secours qu'il demandoit par l'obligation des traités

défensifs qui étoient depuis longtemps entre la Suède et la Hollande ; et après que l'on lui eut fait connoître que l'on n'avoit pris des mesures avec l'Angleterre que comme un dernier moyen d'obtenir des États-Généraux une satisfaction que l'on avoit si longtemps et si inutilement poursuivie, on lui fit des instances sur tous les points que j'ai touchés et particulièrement sur celui de cesser les élucidations d'Elbing. Les États furent diverses fois sur le point de le rappeler : tant ils disoient trouver peu de justice à ces demandes et tant ils croyoient rude que l'on leur opposât ce nouveau traité avec l'Angleterre, qui s'étoit fondé sur la ruine de ceux qu'ils avoient avec la Suède. Ils surmontèrent néanmoins ces ressentiments par le besoin présent de leurs affaires ; et le roy ayant employé ses offices par le comte d'Étrade, son ambassadeur à La Haye, ils convinrent de cent quarante mille écus pour le dédommagement de Capo-Corso et du vaisseau nommé *Christine*, et se relâchèrent sur la fin de l'année 1665 à abandonner les élucidations d'Elbing. Ainsi il y avoit d'autant plus de lieu d'espérer une réconciliation entre ces deux États, que la Hollande ayant perdu l'espérance de la jonction de la Suède, s'étoit réduite à demander une simple neutralité.

Durant que les choses se traitoient en cette sorte à Stockolm, Talbot et Clidfort pour l'Angleterre, et d'Ameronque pour les États, n'oublioient rien pour les intérêts de leurs maîtres à Coppenhague. Leurs négociations étoient demeurées comme indécises jusqu'à l'action de Bergue, qui fit croire à tout le monde que le Danemark se déterminoit pour la Hollande. Le roy d'Angleterre s'en sentit extrêmement offensé ; et quoiqu'il fût uni au roy de Danemark par les liens du sang (1) et par la reconnoissance des assistances qu'il en avoit reçues durant ses disgrâces, il lui en fit témoigner un extrême ressentiment par ses ministres et se plaignit d'un manquement à la parole qui leur avoit été donnée de ne point défendre les vaisseaux hollandois. Le roy de Danemark rejeta ce qui s'étoit passé et sur l'attaque des Anglois qui avoit prévenu ses ordres, et sur la sûreté qu'un prince qui est neutre entre deux États doit donner dans ses ports aux vaisseaux de l'un et de l'autre. Mais parce qu'il témoignoit vouloir se renfermer

(1) Charles II et Frédéric III étaient cousins issus de germains par suite du mariage de Jacques I avec Anne, princesse de Danemark (1590). Les familles de ces deux rois resserrèrent, en 1685, leurs liens de parenté par l'union du prince Georges, fils de Frédéric III, et d'Anne, seconde fille de Jacques II.

dans cette neutralité, Clidfort lui déclara de la part de son maître qu'il la regarderoit comme une rupture; et lui ayant fait voir d'un côté le péril d'une guerre où la Suède se joindroit contre lui, et de l'autre l'occasion favorable de s'affranchir du joug que les États lui avoient imposé dans le commerce, s'il consentoit à une triple alliance entre les deux royaumes du Nord et de la Grande-Bretagne; il le tira, ou par la crainte ou par l'espérance, dans une ligue offensive et défensive; le traité en fut signé au mois d'octobre à Coppenhague, et fut ensuite ratifié à Londres. Mais comme une des conditions essentielles étoit que le roy d'Angleterre s'obligeoit d'y faire entrer la Suède dans six semaines, et qu'il devoit être nul si cette condition n'étoit accomplie; le roy de Danemark a témoigné depuis qu'il avoit donné seulement ce traité à la nécessité du temps et qu'il sçavoit trop qu'il ne l'engageroit jamais, parce que la Suède ne le voudroit jamais ratifier. En effet, il y avoit de telles conditions touchant l'autorité absolue que l'Angleterre s'obligeoit de maintenir au Danemark dans le Sund, que la Suède ne pouvoit y consentir sans perdre un des plus grands avantages qu'elle ait acquis par tant de sang et par tant de victoires.

Ce traité fut porté à Stockolm par Clidfort. Co-

ventry et lui se joignirent pour convier la Suède à cette triple alliance; et Hiouldt, résident de Danemark, eut ordre de son maître d'en presser avec eux la ratification. L'incompatibilité naturelle entre ces deux nations étoit par elle-même un assez grand obstacle pour les empêcher de s'unir dans un même intérêt; mais le préjudice que la Suède auroit fait à des droits qui lui sont si chers en formoit un autre plus considérable. Toute l'année s'écoula sans que l'Angleterre pût faire convenir la Suède d'une parole qu'elle avoit donnée pour elle; et le roy de Danemark, se croyant dégagé de la sienne, parce que la condition n'en avoit point été accomplie, écouta les propositions qui lui avoient été faites par la Hollande. Il envoya Kleinenberg (1) à La Haye pour y ménager ses avantages; et lorsque l'on le regardoit à Londres et à Stockolm dans un engagement contraire aux États, il étoit sur le point de s'allier étroitement avec eux.

(1) Klingenberg fut assisté, dans sa négociation, par Carisius, ainsi que cela ressort du passage suivant de la *Gazette* : « *De Cop-* « *penhaguen, le* 9 *mars* 1666. Le secrétaire Dreyer est party de « cette ville, avec la ratification des traitez que les sieurs Carisius « et Klingenberg ont conclus à La Haye, avec les Estats généraux « des Provinces-Unies. » (*Gazette* de 1666, p. 359.)

Kleinenberg réussit heureusement dans sa négociation et en tira, avec d'autant plus de facilité, de forts grands avantages pour son maître, que les États, désespérés de pouvoir gagner l'amitié de la Suède, crurent de la dernière importance d'attirer une des couronnes du Nord dans leur parti. Ils remirent au roy de Danemark diverses sommes qu'ils prétendoient leur être dues, lui relâchèrent quelques exemptions de péage qu'il leur avoit accordées dans des temps difficiles, convinrent de lui payer quelques vieux subsides qu'il se plaignoit de n'avoir pas reçus suivant leurs traités, et promirent de lui donner six cent mille écus par an pour l'armement de quarante vaisseaux. L'intérêt que le roy de Danemark trouvoit à ces conditions n'alloit à guère moins de dix-huit cent mille écus (1); et ce lui en étoit un considérable d'équiper quarante vaisseaux avec l'argent de la Hollande, dans un temps que la guerre, qui l'environnoit de tous côtés, lui imposoit la nécessité de s'armer et que son impuissance lui en ôtoit les moyens.

Les États avoient encore peu auparavant fortifié

(1) Cent mille écus furent donnés par la France, à condition que cette somme serait déduite sur les subsides qu'elle avait promis à la Hollande par le traité de 1662. (Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, t. I, p. 757.)

leur parti des princes de Zell et d'Osnabruk, tous deux de la maison de Brunswick et de Lunebourg. Ils avoient traité avec eux pour le payement de leurs troupes, et les avoient obligés à les servir avec quatorze mille hommes (1). Il leur restoit à engager dans leurs intérêts le plus puissant de leurs voisins, l'Électeur de Brandebourg, qui avoit une armée considérable sur pied, et qui étoit venu dans le même temps à Clèves, non tant pour la sûreté de ses États que pour tirer ses avantages du besoin que l'un et l'autre parti auroient de son assistance (2). Ainsi l'Angleterre et la Hollande n'armoient pas seulement les puissances maritimes : la guerre de l'évêque de Munster occupoit encore une

(1) Les troupes de Brunswick se composaient de huit mille fantassins et de quatre mille chevaux sous les ordres d'Ernest Auguste, évêque d'Osnabruck. (Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, t. I, p. 758.)

(2) L'année 1665 s'écoula en négociations inutiles : l'alliance entre les États généraux et l'Électeur ne fut conclue que le 16 février 1666. Les parties s'engageaient à une assistance réciproque et à la défense de la religion réformée contre ceux qui l'attaqueraient. L'Électeur mettait en campagne douze mille hommes à la charge par la Hollande de payer la moitié de la solde en sus d'un subside de cent soixante mille écus. Il promettait d'offrir sa médiation entre les États et l'évêque de Munster, et si elle n'aboutissait pas, il devait déclarer la guerre à ce prélat et à ses alliés pour les obliger à se soumettre à des conditions raisonnables.

partie de l'Allemagne; et les princes des cercles de la Basse-Saxe et de Westphalie se mettoient en état d'attendre sous les armes les événements qu'elle étoit capable de produire.

L'opinion que toute l'Europe avoit déjà conçue que ces commencements de trouble pouvoient être suivis d'une fort grande agitation, fut encore augmentée lorsque, sur la fin de l'automne 1665, l'on vit la couronne de Suède faire passer une armée dans le duché de Bremen, sous Wrangel, grand connétable du royaume. Le nom du général et la réputation de la nation donnoient jalousie aux princes voisins; et quoique l'on connût assez les anciennes prétentions de la Suède sur la ville de Bremen, on ignoroit si ses desseins s'arrêtoient à cette seule ville, ou si, pour se mettre tout d'un coup à la tête d'une armée puissante, elle ne joindroit point ses troupes à celles de l'évêque de Munster et n'appuieroit point, de concert avec lui et avec l'Angleterre, la guerre qu'il avoit commencée contre les États.

La haute Allemagne avoit ses troubles particuliers, lorsque la basse étoit agitée; et la guerre qui s'étoit allumée cette même année entre les Électeurs du Rhin, dépendoit, ou pour s'éteindre, ou pour renaître, d'un terme de six mois, qui avoit été pris

pour traiter l'accommodement. Charles-Louis, Électeur Palatin, qui n'avoit été remis par la paix de Munster que dans une partie des États, qui tous avoient été mis au ban de l'Empire sur le roy de Bohême, son père, portoit impatiemment de se voir dépouillé de tout le reste, et tâchoit de réparer ses pertes en quelque sorte au désavantage de ses voisins. Ceux qui lui étoient les plus proches étoient foibles; les évêques de Worms et de Spire, le comte de Falkenstein, et beaucoup de noblesse immédiate de l'Empire : et c'étoit dans leurs terres qu'il travailloit insensiblement à étendre sa domination en faisant valoir un ancien droit de la maison Palatine.

Ce droit, que l'on nomme en allemand *wildfang,* comme qui dirait prise de sauvages, et qui n'a point d'exemple dans d'autres États, mettoit en la protection du prince Palatin tous les étrangers qui venoient de lieux fort éloignés et séparés par de vastes forêts et par de grandes rivières, comme porte le privilége, s'établir dans les provinces voisines du Palatinat. Eux et leurs enfants devenoient sujets des seigneurs sous lesquels ils s'habituoient; et pour reconnoissance qu'ils étoient *wildfang* du Palatin, ils lui payoient un cens de quelques sols, ou de quelques

poules (1). Les Électeurs Palatins, comme il arrive toujours aux plus puissants, avoient de temps en temps augmenté ce droit ; et les seigneurs particuliers l'avoient souffert par la fâcheuse condition qui est attachée aux plus foibles. Charles-Louis l'avoit poussé depuis son rétablissement plus loin qu'aucun de ses prédécesseurs, et avoit compris, non-seulement dans le nombre des *wildfang*, les habitants qui venoient de fort loin s'établir dans le voisinage du Palatinat, mais ceux même de ces pays qui passoient d'un village voisin dans un autre. Ainsi, comme il s'étoit fait un changement presque général dans ces provinces, depuis la guerre d'Allemagne, il y avoit peu d'habitants que l'Électeur ne mît au nombre de ses *wildfang*, et sur qui il n'augmentât, jusqu'à des impositions considérables, cette ancienne redevance, à laquelle ils étoient premièrement obligés. Les peuples acceptoient avec plaisir cette qualité, et payoient volontiers les sommes qui leur étoient imposées, parce que, passant en cette sorte sous la protection de l'Électeur, ils devenoient indépendants de leurs

(1) Le marquis de Pomponne revient plusieurs fois dans ses *Mémoires* sur ce droit de Wildfang. Il s'en occupe dans la relation de son voyage en Suède et dans les chapitres consacrés aux Électeurs de Mayence et Palatin.

propres seigneurs et méprisoient leur autorité sitôt qu'ils se voyoient sous celle du prince. Les seigneurs particuliers souffroient avec douleur de ne trouver presque plus de sujets dans le nombre de leurs habitants, de voir la juridiction palatine faire tous les jours des impositions et des exécutions dans leurs terres, et de sentir toute leur autorité sans force, par le recours que ceux qu'ils condamnoient avoient incontinent à Heidelberg. Mais ils le souffroient sans pouvoir y opposer de remède; et il y avoit assez d'apparence que tant de terres qui n'auroient été enfin habitées que par des *wildfang* de l'Électeur, se seroient un jour aisément accoutumées à vivre sous sa domination.

L'évêché de Worms, comme plus voisin, étoit un des États où ce droit s'étendoit davantage; mais comme il n'avoit pas de forces pour s'y opposer, le Chapitre songea, après la mort du dernier évêque, à conférer cette dignité à une personne capable de la maintenir et de la défendre. Ainsi, il jeta les yeux sur l'archevêque de Mayence; et pour s'assurer longtemps une protection si puissante, il s'obligea d'élire durant soixante ans pour évêque le même qui seroit nommé à cet archevêché. Jean Marie de Schomborn, qui étoit aussi évêque de Wisbourg, possédoit alors cet Électorat. Il n'y avoit

point de prince en Allemagne qui fût en plus grande opinion de sagesse et de capacité, et il venoit encore d'augmenter sa réputation par le siége d'Erfort, qu'il avoit entrepris, et qu'il avoit heureusement achevé avec l'assistance de la France. L'Électeur Palatin ne pouvoit avoir un ennemi plus considérable ; et pour éviter toute occasion de démêlé qu'il auroit appréhendé avec lui, il s'étoit accommodé quelques années auparavant, sur le droit de *wildfang* qu'il prétendoit en quelques villages des évêchés de Wisbourg et de Mayence. L'élection de Worms le rejeta dans l'embarras dont il croyoit être sorti. L'archevêque s'opposa d'abord à l'exécution d'un droit qu'il vouloit renfermer dans les premières bornes ; et ayant réuni tous ceux qui le souffroient impatiemment, et qui n'attendoient qu'une occasion pour s'en affranchir, il forma dans peu de temps un parti considérable. Les Électeurs de Cologne et de Trèves s'y engagèrent, quoiqu'ils y fussent en effet moins intéressés : l'évêque de Spire, les Rhingraves et la noblesse immédiate s'y joignirent ; et le duc de Lorraine y entra à cause de la comté de Falkenstein, mouvante de la Duché, et qui lui devoit revenir après la mort du comte, déjà fort âgé et sans enfants. Ainsi la guerre commença entre ces princes

et fut suivie de quelques combats durant l'été. Mais la crainte qu'elle n'attirât une plus grande division en Allemagne, obligea l'Empereur à s'entremettre de l'accommodement. Il en donna pouvoir au marquis de Bade, comme commissaire impérial; et les intéressés de part et d'autre ayant envoyé leurs députés à Oppenheim, l'on y convint sur la fin de la campagne d'une surséance de six mois; que durant ce temps l'Électeur Palatin n'exigeroit point de droits litigieux; que les deux premiers mois seroient employés par les parties à terminer de gré à gré leurs différends; et que s'ils ne pouvoient réussir, ils nommeroient des arbitres qui prononceroient sommairement dans les quatre autres. Cette guerre finit de cette sorte, peu avant la fin de l'année 1665; et les deux partis ayant posé les armes, attendoient, ou de la négociation ou de l'arbitrage, de n'être plus en nécessité de les reprendre.

La Pologne n'étoit guère plus tranquille que l'Allemagne, quoique la paix se fût faite à Paltzin au mois de novembre entre le roy (Jean-Casimir) et les confédérés (1) qui s'étoient joints à Lubomirski. Cet homme, qui, par ses charges, ses biens et sa

(1) La fédération de l'armée remontait à 1661. (*Voy.* de Salvandy, *Hist. de Pologne*, t. I, p. 343 et suiv.)

naissance, tenoit le premier rang dans le royaume, avoit tâché, par son esprit et par son ambition, de s'élever au-dessus de celui de sujet. Il avoit eu autrefois la première place dans la confiance du roy et de la reine (1); et il avoit le premier appuyé le dessein de cette princesse pour désigner un successeur à la couronne, et pour en faire tomber le choix sur le duc d'Anguien. Mais ayant depuis changé de sentiment ou parce qu'il ne pouvoit céder à un autre des prétentions auxquelles il se sentoit capable d'aspirer pour lui-même, ou parce qu'il ne trouvoit pas les récompenses proportionnées aux services qu'il croyoit rendre à la reine, il fut le premier à traverser l'élection. Il répandit sous main les mauvaises intentions qu'il attribuoit à cette princesse, de vouloir renverser les formes du royaume et de la république, d'en vouloir ruiner les priviléges par une élection forcée, et d'avoir dessein d'y établir ensuite, sous un prince françois,

(1) La reine *Marie-Louise*, de Gonzague de Nevers, avait été mariée, en 1645, à Ladislas-Sigismond, roi de Pologne. Ce prince étant mort sans enfant, en 1648, son frère, Jean Casimir, appelé à lui succéder, épousa sa veuve, avec dispense du pape.

Anne de Gonzague, célèbre par sa beauté et son esprit, plus connue sous le nom de *princesse Palatine*, par suite de son mariage avec le prince Édouard, fils de Frédéric V, Électeur Palatin, était sœur de la reine de Pologne.

cette autorité absolue et indépendante qui est propre aux roys de France. De ces artifices qui surprenoient aisément une nation jalouse de sa liberté, il passa aux moyens de rallier les mécontents et de former un parti dont il pourroit être le chef.

La fortune lui en offrit un déjà sur pied et déjà puissant dans le royaume. Une partie de l'armée s'étoit révoltée depuis quelques années contre le roy de Pologne, pour obtenir les payements qu'elle prétendoit lui être dus, et, sous le nom de confédérés, avoit traité diverses fois, et diverses fois repris les armes contre le roy. Il lia une intelligence secrète avec les chefs de cette union, et flatta les troupes mutinées du nom glorieux de protecteurs des lois et de dépositaires du salut de la république. Cette conduite ne put être longtemps cachée, quoiqu'il affectât de demeurer dans ses terres. Le roy lui fit commander de le suivre en Lithuanie contre les Moscovites, et lui donna ordre ensuite de venir à la cour ; mais il n'obéit ni à l'un ni à l'autre de ces commandements ; et Sa Majesté, ne pouvant plus dissimuler de si justes sujets de plainte, le fit citer dans les formes, fit instruire son procès et le fit juger par les sénateurs qui étoient auprès de lui, et qui le condamnèrent à la

perte de la vie et de ses charges qui furent aussitôt remplies (1).

Cet arrêt partagea toute la Pologne ; et ceux qui regardoient Lubomirski comme la victime de leurs priviléges, se plaignoient qu'il eût été jugé sans être entendu et demandoient une révision de son procès. Cependant il profitoit même de sa disgrâce pour ses desseins ; et répandant partout les plaintes de l'injustice qui lui étoit faite et de l'oppression dont la république étoit menacée en sa personne, il attiroit dans son parti tous ceux qui se laissoient séduire au nom spécieux de la liberté et du bien de la patrie. Une grande partie de la noblesse de la Grande-Pologne se laissa entraîner dans ces sentiments ; et s'étant unie aux confédérés, Lubomirski confondit si adroitement leurs intérêts, qu'il fit servir également le faux zèle des uns, la révolte des autres et le crime de tous à son ambition particulière. Ainsi il se mit à la tête d'une puissante armée, et le roy n'eut plus d'autre parti à prendre que de marcher contre lui à la tête de la sienne.

Lubomirski se retira longtemps de province en

(1) Lubomirski fut déclaré coupable à l'unanimité. Sur 53 juges, 45 le condamnèrent à la perte de ses honneurs et de ses biens, et 36 votèrent pour la peine de mort. (Salvandy, *Hist. de Pologne*, t. I, p. 372.)

province devant Sa Majesté, soit que son cœur, comme c'est l'opinion commune, ne répondît pas à l'adresse et à la grandeur de son esprit, soit qu'il ne voulût pas hasarder toute sa fortune à l'événement d'un combat, soit encore, comme il y a beaucoup de vraisemblance, qu'ayant trompé les peuples sous les apparences d'un bon citoyen et sous le nom d'un sujet fidèle, autant que l'obéissance qu'il devoit au roy pouvoit s'accommoder aux premiers devoirs dont il étoit redevable à la république, il voulût paroître épargner le sang de ses frères et ne se porter qu'à l'extrémité à le répandre. Il amusa cependant le roy de diverses propositions d'accommodement et refusa les conditions qui lui furent offertes par Sa Majesté ; mais il profita des unes et des autres pour persuader la Pologne de la justice de ses intentions et du dessein de la cour de changer la forme du royaume. Enfin il se vit réduit à ne pouvoir éviter le combat auprès de Krenstencova (1), où le roy le joignit au mois d'octobre 1665. Les troupes de Sa Majesté poussèrent celles des confédérés et les obligèrent à se retirer dans des lieux difficiles, d'où ils ne

(1) Krenstencova ou Czestochow était un bourg du palatinat de Cracovie, situé sur la rive droite de la Warta. (Voy. l'*Atlas* de Delisle, carte Pologne.)

pouvoient se dégager sans beaucoup de périls.

Le roy de Pologne se voyoit alors en état de détruire entièrement ce parti, s'il eût voulu pousser plus avant sa victoire et s'il n'eût cru du bien de son État d'en apaiser les troubles par la douceur et par la clémence plutôt que par le sang et par les armes. Il écouta les nouvelles propositions d'accommodement que les confédérés lui firent demander; et la paix se conclut peu de jours après à Paltzin (1). Elle ne fut pas telle qu'elle pût promettre une longue tranquillité à la Pologne. Lubomirski devoit sortir de l'État, et les troupes devoient se séparer et demeurer dans leurs quartiers. Mais tous leurs intérêts n'étoient proprement remis qu'à la diète que le roy promettoit de convoquer au mois de février de l'année suivante. Lubomirski pouvoit y venir pour se justifier, et selon que sa conduite répondroit à la fidélité qu'il promettoit, il pouvoit espérer son pardon et des marques de la bonté du roy. Ainsi les troubles furent différés plutôt que finis; et il étoit difficile d'attendre le calme d'une diète que les deux partis vouloient faire servir également à leurs desseins, et où l'un et l'autre portoient des sentiments si opposés.

(1) La *Gazette* de 1666, p. 813, écrit Palchin.

La reine de Pologne qui conservoit toujours les mêmes pensées pour le duc d'Anguien, espéroit d'y faire réussir son élection; et Lubomirski croyoit tirer plus de force de toute la République réunie, ou pour obtenir son rétablissement, ou pour conserver les lois du pays qu'il disoit être ruinées, si le roy se donnoit un successeur de son vivant. Le roy et la reine de Pologne avoient prévu cette difficulté; et en cas qu'ils la trouvassent telle qu'elle ne pût être surmontée, le roy avoit pris la pensée de se démettre volontairement de la couronne (1), afin de rendre par ce moyen l'élection nécessaire. Mais comme en l'un et en l'autre cas, leurs Majestés polonoises jugeoient assez qu'elles auroient besoin de forces pour appuyer la résolution de la plus grande partie de la diète, contre le parti qui leur étoit contraire, elles s'étoient adressées au roy pour en obtenir des assistances de troupes et d'argent.

Lubomirski cependant s'étoit retiré à Breslau en Silésie; et comme, dès le moment qu'il s'étoit déclaré contre les sentiments de la reine de Pologne

(1) Le roi Jean Casimir descendit volontairement du trône le 16 septembre 1668. Il se retira en France où il trouva un asile honorable auprès de Louis XIV, et mourut à Nevers au mois de décembre 1672.

et contre la France, il avoit pris des liaisons étroites avec la maison d'Autriche, il traitoit ouvertement à Vienne pour en tirer du secours, et promettoit en échange à l'Empereur de faire tomber l'élection sur le prince qu'il voudroit porter au royaume de Pologne. Les deux derniers archiducs d'Inspruck (1), Ferdinand et Sigismond, étant morts cette même année, il ne restoit plus d'autres princes dans la maison d'Autriche, et elle étoit toute réduite à l'Empereur (*Léopold I*) et au roy d'Espagne (*Charles II*). Ainsi il falloit chercher au dehors un prince qui pût régner en Pologne; et l'Empereur avoit jeté les yeux ou sur le prince Charles de Lorraine, ou sur le prince Maximilien de Bavière, frère de l'Électeur. Mais en même temps que Lubomirski entretenoit l'Empereur des espérances qu'il lui donnoit ou pour l'un ou pour l'autre, il n'y avoit guère de cours qu'il ne tâchât de se rendre favorables par les offres d'une couronne qu'il ne vouloit peut-être céder à personne. Il en flattoit les anciennes prétentions de l'Électeur de Brandebourg (*Frédéric-Guillaume*); il la laissoit envisager au grand-duc de Moscovie (*Alexis I*); et il en faisoit naître la pensée du Danemark (*Fré-*

(1) Petits-fils de l'Empereur Ferdinand I.

déric III). Mais surtout, pour s'acquérir un mérite particulier auprès de la Suède, et pour lui faire abandonner pour un intérêt plus sensible celui qu'elle avoit témoigné prendre autrefois aux desseins de la France, il l'assuroit de faire tomber l'élection sur le duc de Neubourg, et de faire entrer avec d'autant plus de facilité cette couronne dans la maison Palatine qui est commune à ce prince avec le roy de Suède, qu'outre les avantages de l'esprit, de la capacité et de la religion catholique, il avoit encore celui d'être un beau-frère des deux derniers roys de Pologne (1).

Telle étoit la disposition des affaires générales dans la meilleure partie de l'Europe, lorsqu'à la fin de l'année 1665, je fus honoré par le roy de l'Ambassade extraordinaire de Suède. Cette couronne, qui paroissoit jusqu'alors avoir regardé tous ces mouvements sans s'y intéresser, pouvoit apporter un grand poids de quelque côté qu'elle penchât. L'Angleterre pour qui elle sembloit incliner davantage, la pressoit d'entrer ouvertement dans son parti. La Hollande ne pouvant l'engager

(1) Il avait épousé en premières noces, en 1642, Anne-Catherine-Constance, fille de Sigismond III, père des rois Ladislas VII et Jean Casimir; cette princesse mourut sans postérité le 7 octobre 1611.

dans le sien, se contentoit qu'elle demeurât neutre ; et l'évêque de Munster pour la tenter par les succès qui peuvent suivre une puissante armée, offroit de joindre la sienne, et de la mettre sous le commandement du connétable Wrangel. L'Empereur, quoique moins ouvertement, travailloit à la désunir de la France en l'engageant contre les États; et pour rompre la liaison de ces deux couronnes, si périlleuse en tout temps pour la maison d'Autriche, il la flattoit de grandes espérances, et particulièrement de lui abandonner la ville de Bremen, qui faisoit le premier de ses intérêts.

Le roy très-chrétien n'avoit aucune part par lui-même dans tant de différents démêlés. Il avoit porté la grandeur de la France à un point où elle ne s'étoit point vue depuis Charlemagne ; et la sagesse de ses conseils, les lumières de son esprit et son application infatigable aux soins de son État, augmentoient durant la paix la puissance que sa valeur lui avoit acquise durant la guerre. Il auroit pu demeurer en repos dans une agitation si générale, et en réglant sa conduite sur les événements, jouir d'une tranquillité qui pouvoit bien être enviée, mais qui ne pouvoit être troublée par aucun de ses voisins. Mais sa fidélité inviolable dans ses traités, son amitié sincère pour ses alliés et cette prudence

si éclairée qui obligeoit le premier roy du monde de veiller aux intérêts de toute l'Europe, ne lui permirent pas de rester indifférent dans un trouble si général. Il étoit de l'observation si religieuse de sa parole de donner la garantie à la Hollande, et il étoit de sa sagesse d'arrêter l'Angleterre dans le chemin qu'elle s'étoit ouvert à l'absolue domination de la mer. Ainsi, comme il avoit appuyé les États contre l'évêque de Munster, il avoit pris la résolution de les protéger contre l'Angleterre et de déclarer la guerre au roy de la Grande-Bretagne en leur faveur. Il employoit aussi son autorité pour les négociations qu'ils continuoient auprès du roy de Danemark, de l'Électeur de Brandebourg et des princes de Brunswick, et secondoit de ses soins et de ses conseils les intentions que les Électeurs du Rhin faisoient paroître pour l'accommodement.

Le même principe qui le faisoit agir en tant d'endroits pour le bien de ses alliés, l'obligeoit encore à porter ses pensées et ses assistances du côté de la Pologne. La diète qui s'y devoit assembler au mois de février devoit décider entre le roy et Lubomirski; et l'autorité royale étoit en péril, si celle de la République prévaloit. Leurs Majestés Polonoises avoient eu recours à Sa Majesté dans

un si pressant danger et l'avoient assurée qu'avec une assistance de quelques sommes d'argent et un secours de quatre mille hommes de pied et de trois mille chevaux, elles seroient en état de réduire les factieux et de faire réussir l'élection du prince de Condé ou du duc d'Anguien, son fils. La cause des roys, la foi des alliances, l'amitié pour un prince de son sang et l'avantage de s'attacher étroitement une couronne capable de s'opposer à la maison d'Autriche en Allemagne, avoient porté le roy à accorder toutes ces demandes ; et parce que la cavalerie ne pouvoit pas, comme l'infanterie, passer par mer de France en Pologne, et que le chemin de terre étoit trop long, il avoit jeté les yeux sur la couronne de Suède pour en obtenir un corps de trois mille chevaux.

Ainsi, de toutes les affaires principales de l'Europe, il n'y en avoit guère qui n'eussent rapport aux instructions dont Sa Majesté me fit l'honneur de me charger. J'avois ordre de communiquer en Suède le dessein de la rupture avec l'Angleterre. Je devois demander une jonction contre cette couronne, et me retrancher à une neutralité, lorsque je ne la pourrois obtenir. Je devois aussi contribuer à finir la négociation entre la Suède et la Hollande; et il y paroissoit plus de facilité depuis

que les États avoient accordé la cessation des élucidations d'Elbing (1). Je devois encore demander que la Suède se joignît pour obliger l'évêque de Munster à poser des armes qui étoient contraires aux traités de Westphalie, et capables de troubler le repos de l'Allemagne ; et je devois faire voir sur toutes choses à la Suède, que le calme de l'Europe étoit entre ses mains, si elle vouloit s'unir à la France, au Danemark et à la Hollande, pour forcer l'Angleterre à recevoir la paix. J'étois aussi chargé des intentions du roy sur les troubles entre les Électeurs du Rhin. Mais outre ces affaires qui n'étoient communes à Sa Majesté que par l'intérêt qu'elle portoit au bien de ses alliés et au repos de l'Europe, elle en avoit une particulière dans laquelle elle étoit bien aise de s'assurer de la Suède.

Le droit de dévolution qui est reçu de temps immémorial dans les Pays-Bas, par lequel les enfants du premier lit, de quelque sexe qu'ils soient, sont préférés dans les fiefs à ceux du second, avoit acquis la propriété du Brabant et de quelques parties des autres provinces à la reine, depuis la

(1) Voyez à la fin du volume les annexes A et B relatives au traité et aux élucidations d'Elbing.

mort de la reine d'Espagne sa mère (1); et le roy Charles II son frère, né du second mariage de Philippe IV (2), ne pouvoit l'exclure légitimement d'une succession qui lui appartenoit par une coutume généralement établie (3). On opposoit seulement en Espagne que, bien que cette coutume réglât en effet la succession des particuliers, elle n'avoit point de lieu dans la maison du souverain, et que la renonciation de la reine dans le temps de son mariage, la privoit de toutes les prétentions qu'elle eût pu avoir aux États du feu roy son père.

(1) Élisabeth de France, fille de Henri IV, morte le 6 octobre 1644.

(2) Avec Marie-Anne d'Autriche, fille de l'Empereur Ferdinand III.

(3) « Il y avait aux yeux de Louis XIV deux espèces d'héritage « dans la succession d'Espagne: la première consistait dans la « totalité de la monarchie espagnole ; la seconde, dans une partie « des Pays-Bas. Elles étaient toutes deux éventuelles. L'une ne « devait s'ouvrir que si les mâles de la maison d'Espagne s'éteignaient dans la ligne directe ; l'autre devait échoir à la mort « même du prince régnant. Louis XIV avait recherché la succession totale lorsque les héritiers mâles étaient sur le point de « manquer. Nous allons le voir s'occuper avec ardeur, avec habileté, avec insistance de la succession partielle qui, dans ce moment où l'hérédité masculine paraissait s'affermir, offrait seule « un champ libre à son activité ambitieuse et à l'impatience de ses « desseins. » (Mignet, *Succession d'Espagne*, t. I, p. 160.)

Mais autant que les exemples faisoient voir clairement que les coutumes des lieux avoient réglé les successions des ducs de Brabant, autant étoit-il aisé de détruire une renonciation nulle dans le droit et dans les formes, et plus nulle encore par les conditions qui n'en avoient point été accomplies de la part du roy d'Espagne. Aussi il étoit de la gloire du roy et de la justice de conserver la reine et le Dauphin son fils dans des droits que la naissance leur avoit donnés, et de soutenir l'autorité des lois, qui vouloient porter plus loin les frontières de la France du même côté que Sa Majesté les avoit déjà étendues si glorieusement par les armes.

Le dessein de Sa Majesté étoit d'employer les moyens les plus doux pour arriver à une fin si légitime; et si la raison d'État ne l'emportoit souvent sur la raison naturelle, elle devoit se promettre de Madrid une satisfaction entière de l'équité de ses demandes. Il étoit toutefois difficile de l'attendre du conseil d'Espagne; et les écrits qui s'en étoient répandus, faisoient assez connoître que la force des raisons ne feroit pas céder à la maison d'Autriche une partie si considérable de la Flandre. L'on parloit même de donner tous les Pays-Bas en dot à l'infante Marguerite, qui étoit

sur le point d'épouser l'Empereur (1); et soit que ce prince combattît alors pour son propre intérêt, soit qu'il se joignît pour celui de sa maison, il n'y avoit que trop d'apparence qu'il s'opposeroit à la possession que Sa Majesté voudroit prendre des provinces héréditaires de la reine. C'étoit dans cette vue que Sa Majesté m'avoit donné ordre de demander l'union et les secours de la Suède, soit pour l'assister dans les Pays-Bas, si elle étoit obligée d'y porter ses armes, soit pour rompre avec l'Empereur en Allemagne, s'il vouloit prendre part à cette guerre.

Mais parce que les Espagnols prétendoient engager tout l'Empire à la défense des Pays-Bas par l'explication forcée qu'ils donnoient à l'article du traité de Munster qui regarde le cercle de Bourgogne (2), et que le véritable esprit du traité avoit été d'empêcher l'Empereur et l'Empire de prendre jamais part aux guerres qui pourroient naître entre

(1) Ce mariage fut célébré en 1666.

(2) Circulus quidem Burgundicus sit maneatque membrum Imperii, post controversias inter Galliam Hispaniamque sopitas, hac pacificatione comprehensas. Bellis tamen in eo jam vertentibus, nec Imperator, nec ullus Imperii status se immisceat. In futurum vero si inter ea regna controversiæ oriantur, firma semper maneat inter universum Imperium et reges, regnumque Galliæ, de mutuis hostibus non juvandis, supra dictæ reciprocæ obligationis neces-

la France et l'Espagne dans ces provinces, bien qu'elles continuassent à être reconnues pour cercle de l'Empire, Sa Majesté souhaitoit que la Suède soutînt dans la diète l'interprétation qui obligeoit l'Empire de ne point donner de secours à ses ennemis, et que non-seulement comme prince de l'Empire, mais comme une des trois parties principales dans la paix d'Allemagne, elle soutînt le véritable sens et la véritable intention des traités.

Mais de toutes les affaires dont Sa Majesté m'avoit fait l'honneur de me charger, celle de Pologne requéroit le plus de diligence, et il importoit de sçavoir bientôt la résolution de la Suède sur le

sitas : singulis tamen statibus liberum sit, huic illive Regno, extra Imperii limites suppetias ferre, non tamen aliter, quam secundum Imperii constitutiones. (Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, part. I, p. 451.)

Que le cercle de Bourgogne soit et demeure membre de l'Empire, après que les différends d'entre la France et l'Espagne compris dans ce traité seront assoupis ; que, toutefois, ni l'Empereur ni aucun des États de l'Empire ne se mêlent point dans les guerres qui s'y font à présent : mais si à l'avenir il arrive des différends entre ces royaumes, que nonobstant cela la nécessité de la susdite obligation réciproque, qui est de ne point aider les ennemis l'un de l'autre, demeure toujours ferme entre tout l'Empire et les rois et le royaume de France ; qu'il soit pourtant libre à chacun des États de secourir hors des bornes de l'Empire l'un ou l'autre royaume, non toutefois autrement que selon les constitutions de l'Empire. (Bougeant, *Hist. du traité de Westphalie*, t. III, p. 510.)

corps de trois mille chevaux que le roy en souhaitoit, afin d'être en état de s'en servir dans le temps de la diète qui étoit proche. J'eus aussi commandement du roy de rendre une lettre de créance de Sa Majesté au roi de Danemark en passant à Coppenhague, et d'attribuer le sujet de mon voyage à la réponse que le roy d'Angleterre avoit faite aux ambassadeurs de Sa Majesté qu'il ne pouvoit traiter sans la participation et le conseil de ses alliés, entre lesquels il nommoit principalement le roy de Suède et l'évêque de Munster.

CHAPITRE II.

État de la Suède.

1666

Forme du gouvernement de la Suède. — Diètes. — Sénat. — Grands dignitaires. — La reine Éléonore de Holstein. — Le grand chancelier Magnus de la Gardie. — Le sénateur Bierenclau. — Jalousie de la Suède contre la France. — Le comte de Tott. — Première entrevue du marquis de Pomponne et du grand chancelier. — Prétentions réciproques.

Je partis de Paris le 30 de décembre 1665; et quoique le roy m'eût commandé de ne point attendre mon équipage, qui devoit me suivre avec plus de loisir, et que n'ayant même que peu de personnes, je fisse presque la plus grande diligence qui se pouvoit faire, la longueur du chemin, le détour que je fus obligé de prendre par Francfort, parce que la guerre de Munster me fermoit le passage de la Westphalie, les incommodités de la saison, le vent contraire sur les bras de mer du Danemark et deux jours que je consommai à Coppenhague, firent que je n'arrivai que le 15 de février 1666 à

Stockolm. Le chevalier de Terlon y étoit alors ambassadeur ordinaire pour Sa Majesté; et j'avois ordre de traiter, conjointement avec lui, les affaires qui m'étoient commises.

Il est je crois nécessaire, avant que d'entrer dans la suite de ma négociation, de reprendre de plus loin la forme du gouvernement de la Suède, de faire voir quel étoit l'état de cette cour lorsque j'y arrivai, quelles en étoient les dispositions, et quelles personnes y avoient le plus de part dans les affaires.

Cette couronne, jadis presque inconnue et comme cachée au reste de l'Europe par les mers et les vastes solitudes qui l'environnent, et aujourd'hui si célèbre par sa valeur, et par les conquêtes de ses derniers roys, a de tout temps été élective (1).

(1) Les principales dynasties suédoises sont les suivantes :

Lodbrog-Sigurdson, de l'an 1001 à 1056;
Stenkill, de 1056 à 1129;
Sverker et Eric, alternativement de l'an 1129 à 1250;
Princes divers, de 1250 à 1389;
Rois Danois pendant la période de l'union de Calmar, de 1389 à 1523;
Vasa, de l'an 1523 à 1654,
Deux-Ponts, régnante lors de l'ambassade du marquis de Pomponne, de 1554 à 1751;
Holstein-Gottorp, de 1751 à 1818;

La dynastie de Jean Bernadotte est montée sur le trône en 1818.

Souvent l'élection l'a unie aux roys de Danemark : elle l'a quelquefois portée à des princes d'Allemagne ; mais elle l'a presque toujours attachée aux familles principales du pays, dont quelques-unes se souviennent encore d'avoir eu la dignité royale dans leur maison.

Mais la puissance que les États du royaume conféroient à leurs roys, n'étoit pas si absolue qu'ils s'en dépouillassent entièrement en la remettant ; et à l'exemple de ce que nous voyons encore en Pologne, il se faisoit un mélange de république et de monarchie, qui balançoit le pouvoir souverain entre les mains du roy par le besoin qu'il avoit du consentement et de l'approbation des États dans les diètes générales (1).

Les diètes se forment en Suède, non-seulement du corps du clergé, de celui de la noblesse et de

(1) En 1544, Gustave Vasa fit déclarer, par une diète, le trône héréditaire dans sa famille et transmissible à tous ses descendants mâles, par ordre de primogéniture, en ligne directe et collatérale ; mais les États se réservèrent de rentrer dans leur droit d'élection, si la postérité masculine de ce prince venait à manquer. Cependant l'article qui excluait les femmes fut enfreint à l'égard de Christine, fille de Gustave Adolphe. Cette reine, avant d'abdiquer, en 1654, en faveur de son cousin Charles-Gustave, fit confirmer par les quatre ordres de son royaume le droit de succession établi pour une couronne qu'elle transférait à la maison des Deux-Ponts.

celui des bourgeois des villes qui font ailleurs le Tiers-État, mais encore de celui des paysans, qui y ont la même voix, et qui ont également part en cette sorte, et à l'élection des roys et à la résolution des affaires les plus importantes (1).

Mais outre ces quatre corps qui représentent tout l'État, lorsqu'ils sont assemblés, le sénat est un conseil plus élevé, qui subsiste toujours, qui est comme dépositaire avec le roy de l'autorité souveraine que les États lui remettent, et comme un conseil nécessaire avec lequel il doit délibérer de tout ce qui est de l'administration des affaires du dedans et du dehors (2).

Il a été composé en divers temps de plus ou de

(1) La noblesse avait pour chef le maréchal de la Diète, nommé par le roi : l'archevêque d'Upsal était à la tête du clergé : le bourgmestre de Stockholm dirigeait les bourgeois, et les paysans nommaient un président. Aux séances royales d'ouverture, le grand chancelier faisait un discours au nom du roi et lisait les projets sur lesquels devaient porter les délibérations. Après cette lecture, les quatre ordres se retiraient dans des locaux séparés et conféraient ensemble par des députés sur les résolutions qu'ils devaient prendre.

(2) Le nombre des sénateurs a été fort variable. Du temps de la reine Christine, il y en avait quarante ; sous Charles-Gustave on n'en compta que vingt-quatre ; dans la suite, ils furent réduits à douze, suivant les anciens statuts. Ce corps était, dans le principe, juge des actions et de la vie du roi ; mais lorsque le trône eût été rendu héréditaire, sa puissance fut bien diminuée. Quand un séna-

moins de sénateurs. Aujourd'hui il doit être de quarante ; et du nombre de ceux qui sont élevés à cette dignité, se choisissent toujours ceux qui sont appelés aux premiers emplois, aux gouvernements des provinces et au commandement des armées.

Mais à la tête de ce même sénat, il y a cinq charges principales, qui sont les premières du royaume, sont autant de colléges, et qui partagent entre elles toutes les affaires du gouvernement. Ces cinq charges sont le reiksdrost, le grand connétable, le grand admiral, le grand-chancelier et le grand trésorier.

Le reiksdrost, qui signifieroit presque en notre langue lieutenant du royaume, préside à une compagnie que je nomme collége, pour me servir du mot qui est en usage dans le Nord et dans toute l'Allemagne, qui est composée de quelques sénateurs et d'autres officiers, dans laquelle se décident toutes les affaires qui regardent la justice, et qui y reviennent par révision des tribunaux inférieurs. Cette charge est la première de toutes; et sa fonc-

teur mourait, tous les hauts dignitaires et même les princes du sang suivaient le convoi, et s'il était en même temps un des cinq grands officiers de la couronne, le roi lui rendait cet honneur, parce que ces cinq grands officiers étaient régents-nés de l'État pendant la minorité des souverains.

tion s'étend à tout ce qui est du règlement du dedans de l'État (1).

Le grand connétable et le grand admiral sont de même chacun à la tête d'un collége, dans lequel ils ont quelques sénateurs sous eux; et l'un a l'autorité sur tout ce qui regarde les places, les troupes et la guerre de terre, comme l'autre commande à tout ce qui est de la marine, des vaisseaux et de la guerre de mer (2).

Le collége de la chancellerie, dont le grand chancelier est le chef, et dans lequel avec quelques sénateurs, entrent les secrétaires et quelques conseillers, qu'ils appellent d'État, a le soin de toutes les expéditions qui s'envoient dans les provinces et est chargé particulièrement des affaires étrangères, de la correspondance avec les ambassadeurs et de l'instruction des ministres qui servent au

(1) Le reiksdrost avait entre autres prérogatives l'honneur de poser la couronne sur la tête du roi dans la cérémonie du couronnement.

(2) Aux entrées des rois, le grand connétable marchait le premier devant eux tenant l'épée nue; dans les diètes, il prenait place en avant et à droite du trône.

L'autorité du grand amiral était fort étendue: la justice maritime se rendait en son nom; il nommait les officiers qui servaient sous ses ordres; présidait le conseil de marine où se jugeaient en dernier ressort toutes les affaires de l'amirauté et avait le dixième de toutes les prises faites à la mer.

dehors. Ainsi cette charge, qui embrasse les intérêts de l'État les plus importants, se peut dire la première en considération, bien qu'elle ne le soit pas en rang ; et dans ces derniers temps que la Suède est montée à un si haut point de réputation, c'est par elle que le grand chancelier Oxenstiern s'est acquis si justement la gloire d'un des premiers ministres de l'Europe.

Le grand trésorier a l'administration de tout ce qui regarde les finances ; et le collége auquel il préside et qui est formé de quelques sénateurs et d'autres officiers, tient les comptes, et ordonne de tous les revenus et de toutes les dépenses du royaume.

Ces cinq charges, les premières de l'État, sont appelées naturellement à la régence, ou dans la vacance de la couronne, ou dans la minorité des roys. Ce sont ceux qui les remplissent, qui convoquent les diètes, et qui y président lors d'une élection ; et ce sont eux qui gouvernent et qui signent les expéditions, lorsque les roys sont mineurs. Mais bien que leurs noms seuls paroissent dans les résolutions, elles ont été auparavant délibérées avec tout le sénat.

Cette manière de gouvernement a toujours été observée et s'observe encore en Suède ; mais elle a

été un peu changée en faveur des roys depuis Gustave I, qui de simple gentilhomme de la maison de Vasa, fut porté en 1523 à une couronne que les cruautés de Christian II, roy de Danemark et de Suède, lui avoient fait perdre.

Ce prince à qui un long règne et une grande capacité acquirent un fort grand crédit dans le royaume, établit le premier, par le consentement des États, l'hérédité dans sa famille. Elle y continua jusqu'à Gustave-Adolphe; mais comme elle n'avoit été accordée que pour les mâles, ce ne fut que par l'autorité et la considération d'un père si grand et si illustre qu'elle passa en la personne de la reine Christine sa fille. La couronne que cette princesse quitta volontairement en 1654, passa aux mêmes conditions à Charles-Gustave, prince Palatin de la maison des Deux-Ponts, fils d'une sœur de Gustave-Adolphe; et c'est par le droit d'hérédité que Charles XI, qui règne aujourd'hui, a succédé à Charles-Gustave son père.

Bien que la forme du gouvernement fût toujours la même sous ces divers princes, ils devinrent plus absolus dans les diètes; et leurs grandes qualités rendirent l'autorité plus forte entre leurs mains, et diminuèrent celle du sénat. Ils s'accoutumèrent à régner avec plus d'indépendance; et les cinq ré-

gents, ou plutôt le chancelier Oxenstiern seul dans la minorité de la reine Christine, n'appelèrent le sénat que pour la forme et l'administration des affaires qui, par les conquêtes des Suédois en Allemagne, étoient alors les plus considérables de l'Europe.

Christine porta encore plus loin cette autorité absolue; et les sénateurs servoient bien plus d'ornement à sa cour qu'elle rendit très-magnifique, qu'elle ne se servoit d'eux dans ses conseils (1).

Charles-Gustave alloit achever de porter l'au-

(1) La constitution de la Suède a été plusieurs fois modifiée depuis cette époque. En 1680, Charles XI trouvant les circonstances favorables, s'empara du pouvoir absolu, enleva au sénat ses attributions et fit déclarer que *le roi tenant la couronne de Dieu était responsable à lui seul de ses actions.* Ulrique-Éléonore, princesse de Hesse, appelée au trône en 1719 (Charles XII n'ayant point laissé d'enfants), dut consentir à l'amoindrissement du pouvoir royal au profit du sénat dont les prérogatives reprirent de l'extension; mais en 1772, Gustave III gagna l'armée et le peuple, ressaisit la plénitude de l'autorité et publia une nouvelle constitution. Elle dura jusqu'en 1809 où le sceptre passa violemment des mains de Gustave IV dans celles de Charles XIII, duc de Sudermanie. Peu de jours après cette révolution, la Suède reçut la loi fondamentale qui la régit de nos jours. Voici quels en sont les articles principaux :

La dignité royale est héréditaire. La personne du roi est sacrée et sa conduite exempte de responsabilité. Il doit toujours professer la doctrine évangélique, définie par le décret du synode d'Upsal, de 1593. Il est majeur à dix-huit ans accomplis. Dans le cas de minorité, la diète est convoquée par le conseil d'État et nomme un

torité souveraine au pouvoir le plus grand qu'elle pût recevoir dans les monarchies; et par l'abaissement dans lequel il tenoit le sénat et les sénateurs, il se mettoit en état de leur ôter la puissance qu'ils croyoient partager en quelque sorte avec leurs roys. Mais la mort qui le surprit en 1660, et qui mit la couronne sur la tête d'un enfant de cinq à six ans, les fit rentrer dans une possession dont ils se voyoient déchoir tous les jours avec peine;

ou plusieurs tuteurs pour gouverner jusqu'à la majorité du prince. Au roi appartient le commandement des armées de terre et de mer. Il conclut des traités avec les puissances étrangères, après avoir consulté le ministre d'État et le chancelier de la cour. Il est assisté d'un conseil d'État de neuf membres nommés par lui, mais qui tous doivent être nés Suédois, nobles ou non, et professer la pure religion évangélique. Les conseillers d'État sont responsables de leurs avis, lesquels sont consignés sur des registres. Le ministre de la justice, le ministre des affaires étrangères et le chancelier de la cour sont de droit membres du conseil. Les quatre secrétaires d'État de la guerre, de l'administration intérieure, des finances, de l'instruction publique et des cultes, ont le droit d'y siéger et d'y délibérer lorsqu'ils ont des rapports à présenter ou qu'on y discute des objets qui sont de leur ressort.

La diète se compose des quatre ordres de la noblesse, du clergé, de la bourgeoisie et des paysans. Elle s'assemble tous les cinq ans, mais le roi peut la convoquer en session extraordinaire. Le roi en fait l'ouverture en personne et lui fait soumettre ses propositions par un secrétaire d'État. Les ordres délibèrent séparément. Les résolutions sont prises à la majorité non des voix, mais des ordres, et si deux votent *pour*, et deux *contre*, les choses ne sont point changées. L'assemblée des quatre ordres se nomme le *plenum*. L'o-

et par là s'ils ne la virent avec joie, ils se consolèrent au moins aisément de la perte d'un prince, qui, ayant déjà porté si loin au dehors sa réputation par les armes, alloit affermir sa puissance au dedans par la diminution de la leur.

Charles XI, son fils, entroit à peine dans sa onzième année et dans la sixième de son règne, lorsque j'arrivai en Suède. Il avoit succédé à un père qui avoit signalé le peu d'années qu'il avoit

rateur de la noblesse est nommé par le roi et s'intitule maréchal de la diète ; le roi nomme encore les présidents de la bourgeoisie et des paysans, ainsi que le secrétaire de ces derniers. Le clergé a toujours à sa tête l'archevêque d'Upsal. Les députés de la noblesse s'assemblent à leurs frais ; tous les autres sont défrayés par leur ordre. S'il arrivait par hasard qu'une diète se séparât sans avoir voté le budget des dépenses ou accordé un nouveau subside, le subside antérieur continuerait à être perçu jusqu'à la diète suivante. Les levées et réquisitions d'hommes ne peuvent se faire que du consentement des États. Ils nomment, à chacune de leurs sessions, un procureur de justice chargé de veiller, en leur nom, à l'exécution des lois et de poursuivre devant la cour du royaume les fonctionnaires qui les violeraient. Cette haute cour est composée du président du Parlement de Suède, des quatre plus anciens membres du conseil d'État, du général en chef des troupes de la capitale, du commandant de la flotte à Stockolm, des deux plus anciens conseillers du Parlement, et du plus ancien conseiller de chacun des colléges administratifs du royaume. A chaque nouvelle diète, les États nomment un jury de douze députés, qui examine si les membres du tribunal suprême sont dignes d'être maintenus dans leurs fonctions. (*Collection des Constitutions*, par Dufau, t. III, p. 255 et suiv.; *Dictionnaire de la conversation*, art. *Suède.*)

régné par l'entreprise qu'il avoit formée de la conquête de la Pologne, par la rapidité incroyable avec laquelle il l'avoit exécutée, par l'audace si extraordinaire avec laquelle il avoit traversé sur la glace les divers bras de la mer Baltique, qui coupent le Danemark, et par le bonheur avec lequel il s'étoit rendu maître de tout ce royaume à la réserve de Coppenhague. Mais comme ses forces ne suffisoient pas à la conservation de tant de pays, et que cette puissance naissante donnoit un juste ombrage aux autres princes, il s'étoit vu bientôt contraint d'abandonner la Pologne; et il se voyoit en état de perdre le reste de ses conquêtes, après la bataille que les troupes de la Hollande, jointes à celles de Danemark, remportèrent sur une partie de son armée dans l'île de Funen, lorsqu'il étoit attaché avec l'autre au siége de Coppenhague. Ces mauvais succès le disposèrent à écouter les propositions de paix, lorsque la guerre ne lui pouvoit plus être avantageuse; mais le chagrin qu'il en conçut l'empêcha de voir la fin de la négociation. Les traités d'Oliva et de Coppenhague ne se firent qu'après sa mort en 1660. Le premier acquit au roy, son fils, la renonciation au titre de roy de Suède que le roy de Pologne avoit toujours conservé, et celle des prétentions que la République de Pologne se ré-

servoit aussi sur la Livonie. Mais celui de Coppenhague lui donna la propriété des provinces de Blequin (Blecking), Schonen (Scanie) et Halland, d'une importance d'autant plus grande pour la Suède qu'elles portent ses frontières jusque sur la mer Baltique, et la rendent maîtresse de la moitié du Sund.

L'administration du royaume, durant la minorité du roy, étoit entre les mains de la reine, sa mère, Edwick (Hedvige) Éléonore, duchesse de Holstein, princesse d'un esprit doux, sage et modéré, et des premiers officiers de la couronne, que j'ai nommés, lesquels bien que régents-nés, durant le bas âge de leurs roys, n'avoient pas dans cette régence la même autorité que leurs prédécesseurs avoient eue autrefois pendant celle de la reine Christine.

Outre que l'estime générale pour la reine lui avoit acquis la première place et lui avoit donné deux voix, il avoit été réglé par la diète que les régents ne pourroient rien résoudre sans l'avis du sénat; et que bien que les actes ne portassent le nom que de quelques-uns, tous auroient même part à la délibération. Ainsi, la régence étoit moins absolue qu'elle n'étoit autrefois; et ceux qui avoient plus de crédit étoient obligés de ménager plus d'intérêts pour le conserver.

Le comte Gabriel Magnus de la Gardie, grand chancelier du royaume y en avoit alors plus que pas un autre. Sa charge lui donnoit le maniement des plus importantes affaires du dedans et du dehors ; et il en avoit pris une connoissance exacte dans sa longue et intrinsèque faveur auprès de la reine Christine, dont il déchut toutefois peu de temps avant qu'elle renonçât à la couronne. Il avoit beaucoup d'esprit naturel et beaucoup d'acquit : il étoit né éloquent ; et il l'étoit presque en toutes sortes de langues : il étoit bien fait de sa personne (1), adroit, civil et honnête ; mais surtout, il avoit un air de grandeur et de magnificence qui le distinguoit aisément de tout ce qu'il y avoit de plus grand dans cette cour. Il avoit encore l'avantage d'avoir épousé la sœur du feu roy (2) et il se pouvoit dire sans doute par sa charge, par son mérite, par son alliance et par la quantité de ses amis, la première personne du royaume. Les ministres étrangers ne traitoient presque qu'avec lui ; et dans les conférences particulières qu'ils avoient ensemble, ils pouvoient juger par son sentiment quel seroit l'avis de toute la régence et du

(1) On peut voir son portrait dans l'ouvrage intitulé *Pacificatores orbis Christiani*. Rotterodami, 1697, un vol. in-fol.

(2) Marie-Euphrosine de Bavière, princesse des Deux-Ponts.

sénat. Comme il étoit François d'origine, et que son grand-père, qui étoit gentilhomme de Languedoc, avoit le premier par son mérite dans les armes, jeté les fondements de sa famille et de sa fortune en Suède, il avoit témoigné dans tous les temps conserver les sentiments de sa naissance ; et la froideur qui étoit grande alors en Suède pour la France, ne les avoit pas effacés (1).

Celui que l'on peut dire qui avoit après lui plus de part dans les affaires, étoit le sénateur Bierenclau (2), non tant par celle qu'il y avoit par lui-même, que parce que le grand chancelier se servoit en toutes choses de son avis et de ses conseils. Cet homme, d'une naissance basse, lui avoit été donné dans sa jeunesse pour précepteur ; et comme c'est assez l'usage en Suède que les gens de qualité élèvent ceux qui ont eu le soin de leur éducation, le connétable de la Gardie et son fils ensuite avoient travaillé à sa fortune. Il avoit de l'esprit et du sçavoir ; et l'étude, jointe à plus de vingt années con-

(1) *Voy.* les détails biographiques concernant la maison de la Gardie, insérés par Pomponne dans la partie de ses mémoires intitulée *Relation du voyage en Suède.*

(2) Mathias Mylonius changea son nom en celui de Biörenklau ou Bierenclau lorsqu'il eut été anobli. Ses traits nous ont été conservés dans l'ouvrage intitulé *Pacificatores orbis Christiani.* Rotterodami, 1697, un vol. in-fol.

tinuelles qu'il avoit passées dans les résidences, et dans les envois extraordinaires aux traités d'Osnabruck, aux diètes de l'Empire, dans les cours de France (1) et de Vienne, lui avoient acquis une grande connoissance des intérêts des princes, surtout de ceux d'Allemagne. Il parloit et écrivoit bien particulièrement en latin ; et comme il étoit fort laborieux, qu'il aimoit les affaires, et les entendoit, qu'il devoit sa fortune au grand chancelier, et qu'il lui étoit également attaché par reconnoissance et par affection, le grand chancelier se remettoit souvent sur lui du poids du ministère dans les temps qu'il donnoit à son repos ou à son divertissement. Ainsi il y avoit peu de choses qui ne passassent par ses mains ; et le grand chancelier qui avoit grande opinion de son habileté, de

(1) La reine Christine, alarmée en 1651 des troubles de la Fronde qui l'empêchaient de recueillir tous les fruits qu'elle se promettait de son alliance avec Louis XIV, écrivit à ce prince pour le prier de rendre la paix à son royaume, et chargea Bierenclau de ménager une pacification. Ce dernier arriva en France au moment où Mazarin revenait de son second exil plus puissant que jamais ; au moment où Condé, abreuvé de dégoûts, passait aux Espagnols ; au moment enfin où l'autorité royale sortait triomphante d'une lutte qui n'avait pas été sans périls.

La lettre de la reine du nord, portée par Bierenclau, nous a été conservée. Nous croyons faire plaisir au lecteur en la mettant sous ses yeux. (*Voy.* l'annexe C)

son expérience et de sa fidélité, déféroit d'ordinaire à ses avis. Il avoit toujours paru dans des sentiments fort éloignés de la France ; mais le cas que le cardinal Mazarin avoit témoigné faire de lui, lorsqu'il avoit été envoyé à la cour de la part du feu roy de Suède, sembloit lui en avoir inspiré de plus favorables. Il étoit toutefois revenu bientôt à ses premiers sentiments ; et cette nouvelle inclination s'étoit changée depuis quelques années, autant par des raisons qui lui étoient particulières que par des sujets de plainte et de jalousie mal fondés que la Suède avoit pris de la conduite de la France.

Outre le chagrin qu'elle avoit témoigné avec peu de justice des traités avec le Danemark et la Hollande, et de la prise d'Erfort (1), elle avoit porté avec une extrême peine l'annulation des articles secrets de celui de Fontainebleau. Ce traité avoit été fait par le roy en 1662 avec le comte Tott, ambassadeur extraordinaire de Suède. Tout

(1) La ville protestante d'Erfurt refusait depuis longtemps de reconnaître l'autorité de l'archevêque de Mayence, auquel elle avait été attribuée par les traités de Westphalie. Jean-Philippe de Schonborn, Électeur régnant en 1663, résolut de la soumettre. Il termina heureusement cette entreprise à l'aide d'un corps considérable de troupes françaises.

ce qui en composoit le corps principal regardoit les affaires d'Allemagne et la conservation des traités de Westphalie. Mais par les articles secrets la Suède s'obligeoit d'appuyer l'élection du duc d'Anguien à la couronne de Pologne, et de faire entrer pour ce dessein une armée de douze mille hommes dans le royaume. Le roy promettoit en échange un subside de 480 mille écus par an durant l'action de cette armée ; et afin que la Suède ne fût pas obligée de licencier un corps de vieilles troupes dont elle n'avoit plus besoin pour elle-même, il lui donnoit par an, durant six années, et jusqu'à ce que l'armée entrât en Pologne, un subside de 260 mille écus. Les ratifications devoient être échangées de part et d'autre dans trois mois ; mais ce temps s'étant écoulé sans que la Suède voulût fournir la sienne, Sa Majesté apprit qu'elle avoit licencié les vieilles troupes qu'elle devoit entretenir; et comme elle vit que les mesures que l'on avoit pu prendre lors du traité pour la Pologne, étoient changées, elle ne fut pas fâchée de se voir hors d'un engagement que la Suède avoit rompu la première en l'acceptant trop tard, et de se délivrer d'une dépense qui ne pouvoit plus lui apporter d'utilité. Ainsi elle envoya le chevalier de Terlon à la fin de l'année 1662 pour traiter de

l'annulation de ce traité, et pour représenter à la régence qu'il n'étoit pas juste qu'elle profitât d'une promesse dont elle n'avoit pas accepté les conditions, et dans un temps encore qu'elle n'étoit plus en état de les accomplir. L'on fit d'autant plus de difficulté en Suède de se rendre à des raisons si claires et si justes, qu'elles faisoient perdre une grande somme que l'on acquéroit sans peine. Mais enfin l'on y donna les mains ; et les articles ayant été annulés, le chevalier de Terlon accorda de la part du roy comme une pure marque de son amitié, un subside de cent mille écus par an durant cinq années.

Quelque considérable que fût une telle gratification, la perte d'un grand fonds sur lequel on avoit fait des projets de six années, la manière haute dont on se plaignit que le chevalier de Terlon avoit agi dans la rupture du traité, et peut-être quelque jalousie de la grandeur de la France, firent croire à la Suède qu'elle y seroit plus considérée, si elle lui donnoit quelque soupçon de sa conduite, et si elle paraissoit prendre des liaisons sans elle et sans l'ancien concert des deux couronnes.

Bierenclau, qui avoit été élevé depuis peu à la charge de sénateur, fut le principal auteur de ce sentiment. Il étoit né également passionné, vindi-

catif et attaché à son sens; et il avoit d'autant plus de présomption qu'il sentoit que son seul mérite l'avoit élevé à l'administration de l'État (1). Comme il vouloit signaler son ministère, qu'il n'aimoit pas la France, qu'il étoit piqué vivement de quelques démêlés particuliers qu'il avoit eus avec le chevalier de Terlon, qu'il avoit été gagné par les avances et par les caresses de l'Angleterre, il songea à renverser les anciennes maximes qui attachoient la Suède depuis si long-temps à la France, à se donner l'honneur de lui en faire prendre de nouvelles, et en lui faisant porter ses premières et plus étroites liaisons en Angleterre, à réunir ces deux couronnes à la maison d'Autriche, et satisfaire en cette sorte à son ancienne inclination contre nous.

C'étoit dans ces pensées qu'il insinuoit avec beaucoup d'artifice que l'ambition du roy n'étant

(1) La manière dont le maréchal de Gramont jugeait Bierenclau ressemble fort à celle de Pomponne, comme le prouvent les lignes suivantes : « Les ministres de Suède à Francfort (1657) étoient « Bierencklou et Schnelski.... Bierencklou étoit un cavalier fort « entêté, et amoureux de son opinion, dont il ne se départoit « presque jamais; grand et prolixe écrivain, et faisant sur toutes « matières des mémoires en latin qui ne finissoient point, et qu'il « regardoit néanmoins comme des pièces fort nécessaires. » (Collection Petitot, t. LVII, p. 1, *Mémoires du maréchal de Gramont.*)

pas moins vaste que sa puissance étoit grande et son âme élevée, il avançoit à grands pas à l'Empire, et que la foible santé de l'Empereur et le défaut de princes dans la maison d'Autriche sembloient lui en ouvrir le chemin. Il fortifioit cette pensée par la bonne intelligence que Sa Majesté entretenoit avec les Électeurs, particulièrement avec celui de Mayence, et en faisoit regarder comme une suite le secours qu'elle avoit donné contre la ville d'Erfort. Les vues qu'il donnoit à Sa Majesté ne s'arrêtoient pas sur la terre : il les étendoit encore sur la mer; et pour les rendre plus suspectes à la Suède il la persuadoit que le roy étoit sur le point de traiter d'un port avec le duc de Courlande, ou le duc de Mekelbourg-Swerin, et de porter ainsi sa domination sur toute la mer Baltique. Mais pour toucher une nation naturellement fière et glorieuse par l'endroit qui lui étoit le plus sensible, il attribuoit la négligence qu'il accusoit la France d'avoir pour la Suède, ou à un effet de la dépendance qu'elle la croyoit obligée d'avoir à ses volontés, ou à une marque du peu de cas qu'elle faisoit de son amitié et de sa puissance. Il alléguoit là-dessus les mesures que Sa Majesté prenoit en Allemagne sans sa participation, le traité qu'elle avoit conclu avec la Hollande (1662) sans lui en rien communiquer, le

peu d'égards qu'elle avoit eu à l'intérêt qu'elle prenoit à la ville d'Erfort, et sur toutes choses l'alliance qu'elle venoit de contracter avec le Danemark (1), ennemi naturel et toujours irréconciliable de la Suède.

Ces plaintes, dont les unes n'avoient que de foibles apparences, dont les autres étoient purement imaginaires, et qui toutes n'avoient point de fondement légitime, s'établissoient d'autant plus dans cette cour, que l'on y a toujours sçu ménager admirablement les avantages qui reviennent d'une grande réputation, et que l'on y regardoit comme une diminution de puissance que toute l'Europe connût que la Suède ne fût pas nécessaire aux grandes mesures que la France étoit capable de prendre. Ainsi, sans autre dessein, comme je l'ai cru, que de donner quelque jalousie à la France, et de se venger par les mêmes moyens du peu de participation de nos traités, la régence de Suède,

(1) Louis XIV avait signé avec le roi de Danemark, en mai 1663, un traité d'alliance dont le motif apparent était d'assurer l'exécution des traités de Westphalie, mais dont le but réel était d'unir les deux souverains dans une action commune contre l'Empereur. Les liens qui de la sorte existaient entre eux, furent encore resserrés par le traité, dit de *garantie*, conclu à La Haye, le 11 février 1666, par lequel les deux rois et les États-Généraux s'engagèrent à s'assister mutuellement contre l'Angleterre.

qui ne pénétroit pas les vues cachées de Bierenclau, lia quelque négociation avec les ministres de l'Empereur à Ratisbonne, et précipita, sans nous en donner part, le traité qu'elle fit avec l'Angleterre. Le roy fut informé de ce qui se traitoit à Vienne; et s'étant à dessein contenté assez aisément de l'éclaircissement que l'on lui en donna, il ôta à la Suède l'avantage qu'elle s'étoit promis de la jalousie qu'elle croyoit qu'il en concevroit. Le traité avec l'Angleterre (1) fut suivi de plus grands périls ; et cette nouvelle amitié s'empara de telle sorte de la plupart des esprits, qu'elle fut sur le point de porter la Suède contre le premier de ses intérêts, et de lui faire rompre son ancienne liaison avec la France.

Le comte Tott, qui avoit été fait depuis peu maréchal de Suède, et qui devoit passer bientôt au gouvernement de Livonie, sembloit avoir, après le chancelier, le plus de considération dans le sénat. Il étoit comme à la tête du parti qui n'en dépendoit pas absolument, et étoit toutefois en bonne intelligence avec lui, quoique sous le règne de la reine Christine ils eussent eu d'assez grands démêlés. Il avoit par lui-même beaucoup d'amis : il avoit

(1) Ce traité est du 6 mars 1665.

épousé la nièce du reiksdrost, et avoit beaucoup de part en la confiance de la reine. Il avoit de l'esprit, de la grandeur et de la magnificence : il avoit été en grande considération auprès de la reine Christine et du feu roy ; et il avoit été deux fois ambassadeur extraordinaire en France (1), où il avoit auparavant passé beaucoup d'années comme particulier. Il y avoit acquis une grande connoissance des affaires, et beaucoup d'amitié pour la nation; il s'y étoit encore nourri dans l'opinion de l'utilité qui revient à la Suède de la plus importante de ses liaisons, et nul autre n'étoit demeuré plus ferme dans l'ancienne affection pour la France. Je lui trouvai un grand désir de rétablir notre première intelligence ; et je vis avec déplaisir

(1) Le comte de Tott, négociateur du traité de Fontainebleau (1652), qui assurait à la Suède des subsides considérables, reçut, dit Choisy, le premier payement qu'il mangea en peu de temps. « C'étoit un homme bien fait, jeune, de beaucoup d'esprit, magni- « fique, galant, grand joueur, donnant dans toutes les dépenses ; « l'air noble, et parlant mieux français que pas un courtisan : et « c'est une remarque qu'on a faite que, de tous les étrangers, les « Suédois sont les plus Français, ont les manières les plus aisées, « et gardent moins l'accent de leur pays. Le comte Tott fait comme « je viens de le peindre, adoré et flatté des femmes, qui trouvoient « leur compte avec lui, trouva assez de moyen de dépenser son « argent. » (*Mémoires* de l'abbé de Choisy, collection Petitot, t. LXIII, p. 268.

l'obligation qu'il eut de passer peu après mon arrivée, en Livonie, parce que personne n'étoit capable de s'opposer avec tant de force et d'autorité à la mauvaise intention de ceux qui travailloient à la ruiner. Il avoit l'avantage que ses sentiments se trouvoient en cela conformes à ceux de la reine. Cette princesse témoignoit une grande passion d'élever le roy son fils dans les maximes de ses prédécesseurs et de lui conserver l'amitié de Sa Majesté très-chrétienne comme un des plus grands avantages qu'elle eût reçu en dépôt du feu roy son père (1).

(1) Cette amitié de Charles-Gustave pour la France aurait été fort douteuse, si l'on en juge par l'aventure suivante qu'il nous a paru piquant de rappeler :

« Ce prince (le roi de Suède) étoit emporté dans le vin, dont il « prenoit à outrance ; et avoit le défaut dans ces moments de se « trop découvrir, comme il parut en une débauche qu'il fit avec « d'Avaugour, ambassadeur du roi près de lui, auquel il dit ces « paroles avec une cordialité suédoise et pleine de vin : *Tu es un « très bon et très valeureux gentilhomme, que j'aimerois tout à « fait, sans une qualité que tu as : c'est que tu es né François.*

« Le lendemain, après avoir dormi sur sa sottise, il voulut la « raccommoder, et fut trouver Avaugour dans son logis, pour lui « témoigner le déplaisir qu'il avoit d'un discours que le vin lui « avoit fait tenir la veille, et sur lequel il croioit qu'il n'auroit fait « aucune réflexion ; mais Avaugour, qui étoit ferme, haut, hardi « et qui aimoit son maître, lui répartit sur-le-champ qu'il sçavoit « bien qu'en Allemagne l'on croyoit que le cœur parloit lorsqu'on « étoit ivre ; et qu'ainsi il ne s'étoit pu empêcher de rendre compte

Telle étoit, si je ne me trompe, la situation de la Suède, lorsque j'y arrivai. L'ancienne amitié pour la France y étoit bien éteinte, mais l'on en connoissoit néanmoins le prix et l'importance. Le dessein n'étoit pas de la perdre, mais de la ramener par la jalousie à la nécessité que la Suède s'est toujours persuadée qu'elle avoit d'elle ; et l'on trouvoit quelque plaisir à Stockolm à se venger des traités que la France avoit faits, sans sa participation, avec le Danemark et la Hollande, par celui que l'on faisoit sans elle avec le roy de la Grande-Bretagne. Mais quoique le sentiment de conserver l'alliance de la France n'eût pas en effet été détruit, il avoit été beaucoup affoibli depuis que l'on s'étoit accoutumé à regarder l'Angleterre comme une des plus grandes puissances du monde, capable d'assister la Suède d'argent, de troupes et de vaisseaux, et de ne l'aider pas moins à lui faire tirer raison des États qu'à assujettir la ville de Bremen. Surtout Bierenclau, dont l'autorité étoit fort grande, s'étoit

« au roi son maître, dès le même matin, d'un discours auquel il ne « se fût jamais attendu, en quelque état d'ivresse où Sa Majesté « eût pu se trouver, la manière dont le roi l'avoit secouru et « assisté dans tous ses besoins les plus pressants. Je laisse après « cela à juger si nos larmes pour la perte d'un tel allié ne doivent « pas être promptement essuyées. » (Collection Petitot, t. LVII, p. 4, *Mémoires du maréchal de Gramont.*)

laissé prévenir de telle sorte à cette nouvelle passion, que les louanges excessives qu'il affectoit de donner à l'Angleterre, de sincérité dans son procédé, de fidélité dans ses promesses, et de fermeté dans son amitié, sembloient autant de reproches secrets adressés à la France.

Un de mes premiers soins après mon arrivée, selon les ordres que j'en avois reçus de Sa Majesté, fut de guérir, s'il étoit possible, par la confiance, un mal que la défiance avoit fait noître, et de rétablir par une sincère communication des pensées de Sa Majesté, une bonne intelligence, que les plaintes de peu de concert avoient altérée. Je n'attendis pas les cérémonies de mon entrée et de ma première audience pour commencer ma négociation. Je répondis aux compliments que le grand chancelier me fit faire sur la fin heureuse de mon long voyage, par des témoignages d'un extrême désir de le voir ; et comme il ne m'en fit pas moins paroître de son côté, je liai une visite particulière chez lui dans un temps que je n'étois pas encore en liberté d'en rendre de publiques. Je le trouvai tel que je l'ai décrit ; et l'ouverture de notre conversation s'étant faite par les assurances que je lui donnai de l'amitié toujours ferme et toujours constante de Sa Majesté pour la Suède, il n'y eut rien

qu'il ne me dît pour m'assurer de même des sentiments du roy son maître pour Sa Majesté et du respect et de l'affection qu'il conservoit en son particulier pour elle, comme une obligation ancienne de sa naissance et un effet de son zèle pour l'inébranlable affermissement de nos liaisons. Je m'ouvris ensuite par un assez long discours de toutes les affaires qui avoient fait le sujet de mon ambassade; et je n'oubliai rien pour lui faire remarquer par cette communication si exacte des vues particulières de Sa Majesté et de ses desseins plus éloignés, combien étoient extrêmes sa considération et sa confiance pour la Suède. Il me répondit par des témoignages d'une fort grande reconnoissance pour un procédé si obligeant; et s'étant fort étendu à justifier le traité qu'ils avoient fait avec l'Angleterre, sur les mauvaises satisfactions qu'ils avoient des États, et sur l'appréhension que le Danemark ne prît à leur préjudice une union plus étroite avec le roy de la Grande-Bretagne, il m'assura qu'ils s'étoient fort déclarés à Coventry que, quelque parti que prît la France, rien ne seroit capable de les brouiller avec elle. Il me témoigna ensuite une grande surprise de la déclaration de guerre que le roy étoit sur le point de faire en faveur des États ; et ne s'ouvrant point encore d'un aussi grand en-

gagement que celui qu'il fit paroître depuis avec l'Angleterre, il convint que le roy de Suède, dans le traité qu'il avoit fait, étoit toujours demeuré maître de ses conseils, et que son premier intérêt étant la fin d'une guerre qui incommodoit tous les États maritimes par la ruine du commerce, il lui importoit d'éclairer quel des deux partis la faisoit durer, afin de soutenir celui de la paix contre les injustes intentions de l'un ou de l'autre. Il me proposa dès ce jour la pensée qu'ils avoient de faire partir des ambassadeurs pour traiter l'accomodement en Angleterre, où ils furent envoyés depuis ; et il m'assura que le roy son maître, loin d'aider le roy de la Grande-Bretagne dans le dessein d'arriver à l'empire de la mer, se joindroit à la France pour le forcer à la pacifier, s'il l'en trouvoit éloigné. Il se défendit de regarder l'évêque de Munster comme un parti séparé de celui de l'Angleterre, et ne voulut point s'engager à une déclaration contre l'un ou l'autre, que la Suède n'eût auparavant employé ses offices pour le repos de l'Europe. Il fit voir plus de dispositions pour joindre les armes de Suède à celle de Sa Majesté contre la maison d'Autriche ; mais il fit paroître un fort grand éloignement pour toutes les mesures qui se pouvoient prendre en Pologne, et je jugeai de ce pre-

mier entretien que le roy ne devoit point espérer les trois mille chevaux qu'il s'étoit promis. Je le trouvai instruit de l'abdication et de l'élection qui la devoit suivre ; et il voulut toujours regarder le secours de Sa Majesté à Leurs Majestés Polonaises, non comme un moyen de les défendre contre des sujets rebelles, mais comme un dessein formé de faire élire le duc d'Anguien par la force des armes. Il déploroit le violement des droits et des priviléges de la République : il excusoit Lubomirski qui se sacrifioit pour les défendre : il attribuoit aux conseils violents de la reine de Pologne les dangers dont le royaume étoit menacé : il exagéroit de quelle importance ces événements étoient à la Suède pour le voisinage de ses provinces : mais surtout il établissoit le peu de succès que l'on pouvoit attendre d'un corps de sept mille hommes dans un aussi vaste pays, où le feu roy son maître étoit péri avec une armée de quarante mille.

Tout ce discours me fit assez juger de la passion qui le produisoit, puisque sans chercher des raisons si éloignées, il en avoit de plus proches et de plus justes pour ne point accorder un corps de cavalerie. Ce qu'ils en avoient en Allemagne étoit occupé dans le duché de Bremen. Il falloit un long temps pour en lever de nouvelle. Il étoit impossible

d'en faire passer de Suède que bien avant dans l'été ; et il étoit ainsi fort difficile qu'ils fussent bientôt en état de le donner. Je tirai assez de lumière de cette première conversation pour m'instruire des sentiments de cette cour, et pour prévoir les difficultés que je devois rencontrer aux principales affaires qui m'étoient commises.

J'employai encore les premiers jours à recevoir les visites des ministres des princes alliés de Sa Majesté, qui étoient alors à Stockolm ; et surtout je m'instruisis avec Isbrantz de l'état de sa négociation, qui devoit faire la plus grande partie de la mienne. Celle du Danemark avec la Hollande étoit alors si avancée qu'il ne nous restoit plus qu'à recevoir le traité qui devoit avoir été signé à la Haye. Hioultz, résident de Danemark, m'en parla de cette sorte, lorsqu'il me vint voir ; mais il s'ouvrit au chevalier de Terlon et à moi, par ordre de son maître, d'un secret qui avoit été caché jusqu'alors à la France et à la Hollande. Ce prince voulut que le premier pas de l'alliance, qui l'alloit unir dans leur parti, fût la confidence de son traité avec l'Angleterre, auquel Hioultz ne donnoit que le nom de simple projet, quoiqu'en effet il eût été signé et ratifié de part et d'autre. Les ministres de Suède en avoient répandu le bruit depuis qu'ils

avoient sçu les négociations du Danemark à La Haye ; mais ils le rendirent public bientôt après, lorsqu'ils en eurent appris la conclusion, et s'en servirent pour accuser cette couronne du peu de fidélité de ses promesses.

Je sortis cependant des cérémonies d'une entrée et d'une première audience qui se passèrent avec les démonstrations les plus honorables que l'on pouvoit rendre à Sa Majesté en ma personne, et des visites que je rendis le premier aux régents, suivant l'usage que je trouvai établi. J'agitai, dans un second entretien avec le grand chancelier, les mêmes affaires dont je lui avois parlé la première fois. Il me rapporta comme un sentiment de la régence, celui qu'il m'avoit fait auparavant paroître comme le sien particulier, et me témoigna que ne voyant rien dans ce que j'avois proposé, dont nous ne convinssions dans la fin, nous ne pouvions nous trouver de différents avis que dans les moyens d'y arriver; que la Suède vouloit la paix de la mer autant qu'elle louoit le zèle que Sa Majesté faisoit paroître pour la procurer, mais qu'elle croyoit y mieux réussir par sa médiation que par les armes ; qu'il en étoit de même dans l'affaire de Pologne ; qu'elle souhaitoit l'élection du duc d'Anguien, mais qu'elle étoit persuadée

que l'on la rendoit impossible, lorsque l'on la fondoit sur le renversement des lois de la république, qui défendent si sévèrement de donner un successeur à un roy vivant ; que pour le cercle de Bourgogne, la Suède seroit toujours disposée à appuyer dans un article qui sembloit douteux, l'interprétation favorable pour la France ; et que quelque grande que fût la résolution d'entrer dans une nouvelle guerre avec la maison d'Autriche, il croyoit que le roy, son maître, ne s'éloigneroit pas de donner au roy et à toute l'Europe cette preuve nouvelle de leur ancienne union. Il prit cette occasion de me dire que puisque la Suède étoit prête de seconder Sa Majesté dans un si grand intérêt, elle espéroit que Sa Majesté voudroit bien de même l'assister dans l'entreprise de Bremen, qui faisoit alors le plus considérable des siens. Il est, je crois, nécessaire pour l'intelligence de cette relation, de faire voir quel étoit l'état de cette affaire, quelles étoient les prétentions de la Suède sur cette ville et par quel droit la ville refusoit de les reconnoître.

CHAPITRE III.

Déclaration de la Suède contre le Danemark.

1666

Prétentions des Suédois sur la ville de Brême. — Ils demandent contre elle l'assistance du roi. — Effet produit à Stockholm par le traité conclu entre le Danemark et les États. — Déclaration de la Régence contre le Danemark. — Suites périlleuses qu'elle peut produire. — Expédient proposé par Pomponne. — Ce dernier cherche à gagner Bierenclau. — Troubles de Pologne et opposition de la Suède aux vues de la France. — Prétentions contraires des Suédois et des Hollandais. — Paix entre l'évêque de Munster et la Hollande.

L'archevêché de Bremen a toujours fait une partie considérable de la Westphalie. La ville du même nom en étoit la capitale; et quoique l'archevêque y eût été dans les commencements souverain comme dans le reste de la province, elle s'étoit, ainsi qu'une grande partie des villes de l'Empire soumises aux ecclésiastiques, soustraite insensiblement de sa domination. Sa situation sur le Weser, avantageuse pour la navigation et pour le commerce, l'avoit rendue l'une des plus puissantes des villes anséatiques; et bien qu'elle se fût attribué beaucoup de priviléges particuliers qui l'affran-

chissoient en quelque sorte de l'autorité de l'archevêque, elle lui avoit toujours prêté le serment de fidélité, et rendu la foi et l'hommage comme à son seigneur. Mais en l'année 1640, lors des plus grands troubles de l'Allemagne, elle obtint des lettres de Ferdinand III, par lesquelles l'Empereur la reconnoissoit pour ville libre et impériale, et en cette qualité, il lui fit prendre séance dans la diète générale à Ratisbonne. Frédéric III, depuis roy de Danemark, étoit alors archevêque de Bremen. Il ne sçut pas plutôt que l'Empereur avoit exempté cette ville de sa juridiction, qu'il en porta ses plaintes aux États de l'Empire. L'affaire y fut examinée; et le collége électoral donna son avis, qu'ayant fait rechercher dans tous les registres des diètes depuis 150 ans, il n'avoit point trouvé que la ville de Bremen y eût jamais été appelée, et qu'elle avoit toujours été regardée comme soumise immédiatement à l'archevêque. Ainsi, l'Empereur cassa par de nouvelles lettres, en 1643, les priviléges qu'il avoit donnés; et Bremen retourna dans son premier état de ville municipale.

Cependant les assemblées de Munster et d'Osnabruck commencèrent; et l'archevêché de Bremen fut une des premières souverainetés que la cou-

ronne de Suède demanda pour sa satisfaction. Les ministres impériaux disputèrent pour conserver à la ville l'immédiateté de l'Empire qu'elle demandoit pour n'être point soumise aux Suédois, et l'Empereur reçut même ses députés à Osnabruck au rang des villes immédiates. Mais lorsque les ambassadeurs de Suède faisoient le plus d'efforts pour se faire accorder généralement tout l'archevêché en titre de duché, la ville de Bremen obtint secrètement, pour cent mille écus, de nouvelles lettres, par lesquelles l'Empereur assurant que l'archevêque de Bremen n'avoit point comparu, après qu'il l'avoit cité pour se défendre contre le droit et les raisons que la ville avoit allégués, il la déclaroit ville libre et impériale. Le traité d'Osnabruck se conclut en 1648; et les ministres de Suède, qui n'avoient point connoissance de ce privilége, consentirent à l'article qui regarde cette ville et qui porte (1) qu'elle demeurera dans l'état où elle étoit alors; que ses droits, ses priviléges et

(1) Civitati vero Brœmensi ejusque territorio et subditis præsens suus status, libertas, jura et privilegia in Ecclesiasticis et politicis sine impeditione relinquantur. Si quæ autem ipsi cum Episcopatu seu ducatu aut capitulis sint, aut imposterum enascantur controversiæ, eæ vel componantur amicabiliter, vel jure terminentur, salva interim cuique parti sua quam obtinet possessione.

La ville de Brême, son territoire, ses sujets resteront sans aucun

sa liberté, lui seroient conservés; et que si elle avoit à l'avenir quelque différend avec l'archevêque, il ne pourroit être décidé que par les voies amiables, ou par celles de la justice. Le mot de *præsens status* qui est dans cet article est et sera toujours le fondement des démêlés entre la Suède et cette ville. Ceux de Bremen prétendent qu'ayant, lors de la conclusion de la paix, les lettres de l'Empereur et séance entre les villes impériales, ce rang qui a été exprimé par *præsens status* leur doit demeurer toujours, ou qu'au moins ils en doivent garder la possession jusqu'à ce que les États de l'Empire en aient autrement décidé.

La Suède soutient au contraire que des lettres qui n'étoient point publiques, dont l'exposition même n'étoit pas véritable, et une séance qui toute seule ne peut donner de titre, et contre laquelle le roy de Danemark avoit fait ses protestations, ne lui peuvent porter de préjudice ; que par cette expression de *præsens status*, elle a seulement con-

empêchement dans l'état où ils sont présentement, sans qu'on puisse toucher à leurs libertés, droits et priviléges ecclésiastiques et politiques. Et s'il y a actuellement ou s'il survient dans la suite quelques contestations entre elle et l'évêché ou duché et les chapitres, elles seront terminées à l'amiable ou en justice, chacun de part et d'autre restant jusques-là en possession. (*Négociations secrètes touchant la paix de Munster et d'Osnabrug*, t. IV, p. 499.)

senti que la ville lui demeurât sujette, conservant dans tout le reste les franchises et les priviléges dont elle avoit en effet joui sous les archevêques et dont elle jouissoit lors de la conclusion de la paix.

Mais en l'année 1654, dans le temps même de l'abdication de la reine Christine, la ville leva quelques troupes pour empêcher la continuation d'un fort que le comte de Königsmark, gouverneur du duché, faisoit bâtir sur le Weser, et fortifia un poste dans son voisinage, sur les terres même du roy de Suède. Ce commencement d'hostilités fut néanmoins bientôt arrêté par l'intervention des États-Généraux et des villes de Hambourg et de Lubeck; et par le traite de Stade, la même année, la ville prêta serment de fidélité à la Suède, s'obligea de demeurer dans l'observation de tous les devoirs qu'elle avoit auparavant rendus aux archevêques, et remit à un autre temps à décider par les voies de la justice la dispute de l'immédiateté.

Cette réconciliation n'avoit point été troublée ouvertement depuis ce temps ; et le feu roy de Suède avoit seulement témoigné un grand mécontentement que la ville eût assisté le Danemark d'armes et de munitions, lorsqu'il porta la guerre dans ce royaume en 1658. L'on avoit conservé

soigneusement en Suède ce sujet de plainte jusqu'à une occasion favorable de s'en ressentir; et il faisoit alors un des principaux prétextes de la guerre que l'on vouloit faire à cette ville. La disposition générale des affaires y paroissoit avantageuse. Les États-Généraux, dont elle pouvoit principalement espérer d'être secourue, étoient assez occupés de leur propre défense. Les princes de Brunswik et Lunebourg, quoique plus intéressés à cause du voisinage, n'étoient pas seuls assez puissants pour s'y opposer; et les mesures que la Suède venoit de prendre avec l'Angleterre, ne lui promettoient pas seulement des assistances de cette couronne, mais l'assuroient encore de l'évêque de Munster, qui autrement avoit tant d'intérêt que la Suède ne s'accrût presque au cœur de ses États, par l'acquisition d'une si puissante ville. Il ne restoit, pour rendre cette entreprise comme indubitable, que de s'assurer des secours de la France; et Bierenclau, qui s'attribuoit le principal honneur de ce dessein, se les tenoit assurés. Il croyoit le roy dans une trop grande nécessité de ménager la Suède; et lorsque par la mauvaise conduite que l'on tint à Stockolm avec Sa Majesté, il vit ses fausses présomptions trompées, et une perte assez grande de réputation pour la Suède, il joignit un nouveau désir de ven-

geance à la haine qu'il avoit depuis longtemps contre nous.

C'étoit dans la pensée d'obtenir ces assistances que dès la fin de l'année 1665, on avoit résolu à Stockolm d'envoyer le comte de Königsmark, ambassadeur extraordinaire auprès de Sa Majesté. Il étoit chargé de lui demander en cette occasion des preuves de son amitié qu'elle avoit signalée pour la Suède dans tous les temps, et de lui donner part de son traité avec l'Angleterre. Mais comme il s'arrêta longtemps à Hambourg pour faire son équipage, il n'arriva à Saint-Germain qu'à la fin du mois d'avril [1666], et dans un temps que, par la déclaration que l'on nous avoit faite de ne pouvoir se dispenser d'attaquer le Danemark, s'il se joignoit à la Hollande, on étoit occupé seulement à remédier à une affaire si importante.

Le roy avoit prévu les instances que l'on me feroit sur Bremen; mais parce que Sa Majesté avoit connu en même temps quelles en étoient les conséquences, et quelle seroit la crainte de tout l'Empire, que la Suède se fît une place d'armes si avant dans l'Allemagne d'une ville si grande et si considérable, elle avoit remis à prendre ses résolutions, ou selon que les intentions de la Suède lui seroient mieux connues, ou selon qu'elle la sçauroit dispo-

sée à seconder la justice des siennes. Ainsi, je ne répondis à l'ouverture que le grand chancelier me fit que par les assurances que Sa Majesté verroit toujours avec plaisir l'augmentation de la puissance et de la gloire d'une couronne qui lui étoit si étroitement unie; mais que comme on ne lui avoit rien communiqué de cette entreprise avant mon départ, elle n'avoit pu me donner d'ordre sur un dessein qu'elle avoit ignoré, et que je pouvois me charger seulement de lui en écrire. Cette réponse ne le satisfit pas; et il me dit alors, comme il le fit depuis avec quelque plainte, qu'il s'étonnoit que lorsque la France vouloit porter la Suède dans tous ses intérêts, elle n'eût point fait de réflexions sur les siens. L'on pouvoit néanmoins prendre des mesures sur cette affaire; et à l'exception de la demande de trois mille chevaux qui avoit des difficultés insurmontables en elle-même, outre la répugnance que j'y avois rencontrée dans l'esprit du grand chancelier, je pouvois ne pas désespérer du reste de ma négociation.

Je trouvai les mêmes sentiments dans la première conférence que j'eus au Château avec les commissaires qui m'avoient été donnés, dont le comte Tott étoit le premier, et à laquelle nous fûmes conduits, le chevalier de Terlon et moi, dans les

carrosses du roy de Suède avec les cérémonies accoutumées. Mais un nouvel incident changea les choses de face ; et au lieu que nous demandions auparavant la jonction des armes de Suède à celle de France, tous nos soins se tournèrent à empêcher qu'elles n'entrassent en guerre dans des partis opposés.

L'on reçut l'avis à Stockolm de la conclusion du traité du roy de Danemark avec la Hollande. Hioultz en donna part aux régents au nom du roy son maître ; et nous nous en servîmes pour faire connoître encore davantage à la Suède que la paix de l'Europe étoit entre ses mains, et qu'il ne seroit pas au pouvoir du roy d'Angleterre de la refuser si elle se joignoit au puissant parti qui s'unissoit pour l'obtenir. Mais cette nouvelle produisit des effets bien contraires à ceux que nous en pouvions raisonnablement attendre. Elle réveilla des sentiments de haine et de jalousie qui ne mourront jamais entre ces deux couronnes du nord ; et la passion laissa si peu de temps à délibérer sur l'importance du conseil que l'on devoit prendre, qu'elle porta les affaires dans des extrémités, d'où l'on ne put enfin les retirer qu'après beaucoup de temps et de péril.

Tout ce qui revenoit d'avantage au Danemark

par ce traité, fut regardé comme un notable préjudice pour la Suède. L'on voyoit avec jalousie que cette couronne, si affoiblie de ses dernières pertes, se mît en état, avec l'argent de la Hollande, d'armer puissamment par mer et par terre. L'on craignoit que dans les douteux succès d'une grande guerre, si le parti auquel elle se joignoit demeuroit victorieux, elle ne profitât des événements ; et que se trouvant déjà forte par elle-même, et étant aidée par les États-Généraux mal satisfaits de la Suède, elle ne conçût le dessein de rentrer dans les provinces qu'elle avoit perdues. Peut-être aussi que l'on voyoit avec envie qu'elle eût comme enlevé à la Suède [les conditions] qu'elle auroit pu obtenir plus avantageuses de la Hollande, puisque s'étant réservé, par un article secret avec l'Angleterre, la liberté de traiter de sa satisfaction avec les États, elle étoit demeurée en effet maîtresse du parti qu'elle voudroit prendre. Enfin toute élévation du Danemark étoit insupportable à la Suède, et parce qu'il étoit public que le traité s'étoit principalement conclu par la considération de la France, les anciennes plaintes de celui de Sa Majesté avec cette couronne, se renouvelèrent. L'on attribuoit ce nouvel engagement au dessein secret que le roy avoit pris de changer ses anciennes

maximes en Allemagne, de mettre le Danemark à la place de la Suède, et en l'élevant par ses assistances d'une extrême foiblesse à une puissance considérable, de lui faire prendre le premier rang au nombre de ses alliés. Tant de mouvements tumultueux de colère, de crainte et de jalousie précipitèrent une délibération capable d'attirer de fâcheuses suites, et l'on se fit sans nécessité un plus grand engagement que celui que l'on avoit en effet avec l'Angleterre.

L'on crut qu'il étoit de l'honneur et de la sûreté de la Suède que le Danemark n'armât point sans sa participation; et qu'il étoit de sa gloire que toute l'Europe connût que la crainte de se brouiller avec elle faisoit quitter les armes à cette couronne. Les menaces parurent le moyen le plus assuré et pour obliger le Danemark à demeurer en repos, et pour faire appréhender à la France et à la Hollande qu'elles ne déterminassent la Suède, encore incertaine, à se jeter absolument dans le parti de l'Angleterre. Ainsi, presque dans un même jour le grand chancelier déclara aux ambassadeurs de Sa Majesté et aux ministres de Danemark et de Hollande que le roy de Suède ne pouvoit voir indifféremment que le roy de Danemark prît les armes; qu'il ne désiroit rien davantage que d'entretenir

sincèrement la bonne intelligence qui étoit entre eux; mais qu'il importoit pour la tranquillité du Nord, qu'il voulût demeurer aux termes d'un traité défensif avec la Hollande, comme il y demeureroit de son côté avec l'Angleterre; que s'il prenoit les armes, il l'obligeroit de les prendre pour le soin de sa propre conservation; et que s'il les tournoit contre l'Angleterre, il seroit obligé de l'attaquer par l'engagement du même traité qui lui avoit été peu auparavant commun avec le roy de la Grande-Bretagne.

Cette déclaration si extraordinaire et si précipitée surprit également tous ceux à qui elle fut faite; et la passion qui la produisit, fut telle que pour se faire un prétexte apparent de guerre, la Suède força le sens de son traité avec l'Angleterre et se fit des obligations qu'elle n'avoit point. Il est certain que par les termes de ce traité, qui n'étoit purement que défensif, elle ne s'étoit engagée que pour une guerre à venir, et ne s'étoit point liée pour la guerre qui étoit déjà née avec les États; qu'elle ne s'étoit obligée que contre un agresseur; et que cette qualité ne se pouvoit donner au Danamark, lorsqu'il se joignoit à la Hollande; et qu'enfin par les articles secrets, elle s'étoit réservé la liberté de s'accommoder avec les États. Mais après avoir

fait des menaces si publiques, elle prit le parti de les soutenir par toutes les apparences. L'on parla d'armer quarante vaisseaux; et pour le faire croire on commença en effet à travailler à l'admirauté. L'on fit avancer des troupes sur les frontières de Schonen (Scanie) et de Norvége. Et parce que la résolution d'une guerre de cette importance, ne se pouvoit prendre sans le consentement des États du royaume, l'on répandit le bruit de la convocation de la diète.

Lorsque le grand chancelier s'expliqua de cette sorte au chevalier de Terlon et à moi, je lui témoignai avec combien de surprise nous recevions une semblable déclaration; qu'outre qu'il paroîtroit étrange à toute la terre que la Suède voulût tenir le Danemark dans la dépendance de ne pouvoir armer sans sa permission, elle alloit encore augmenter les troubles de l'Europe, et faire durer une guerre qu'elle témoignoit de vouloir finir, qu'elle sçavoit qu'une des conditions, sans laquelle le roy de Danemark n'auroit point traité avec les États étoit la garantie de la France; qu'il connoissoit combien le roy étoit religieux dans l'observation de ses paroles; et que je lui en laissois tirer les conséquences fâcheuses; que Sa Majesté qui vouloit plus sincèrement que jamais la continuation de son

amitié avec la Suède, n'avoit pu prévoir qu'elle l'exposoit à quelque péril, lorsqu'elle avoit contribué à cette liaison, puisqu'elle n'avoit point eu communication de son traité avec l'Angleterre, et que quand même elle l'auroit eu, elle n'auroit pas pu y voir un engagement qui n'y étoit point en effet; que si la Suède avoit les mêmes sentiments pour leur ancienne union, elle ne se feroit point une nécessité volontaire, et laisseroit fortifier un parti qui ne se réunissoit que pour la liberté de la mer et du commerce.

Nous eûmes à soutenir les mêmes disputes dans les conférences que nous eûmes avec les commissaires. Et parce que l'on vouloit convaincre le Danemark de l'infidélité dont on l'accusoit, d'avoir manqué à un traité ratifié dans toutes les formes, l'on nous donna copie de celui qu'il avoit avec l'Angleterre ; et l'on nous communiqua aussi celui de Suède avec cette couronne. L'on tiroit de la connoissance que le roy de Danemark avoit eue de ce dernier un grand argument de son dessein de rompre avec la Suède ; parce qu'il y avoit vu l'obligation qu'elle avoit de se déclarer contre toute puissance qui se joindroit aux États, et qu'en prenant un nouvel engagement avec eux, il avoit bien voulu entrer dans une guerre dont il n'étoit pas

au pouvoir de la Suède de se dispenser. Ainsi l'on s'étendoit, et sur le peu de bonne foi du Danemark, et sur la prudence qui obligeoit la Suède à de justes précautions, et l'on fermoit tous ces raisonnements par des maximes fondamentales en Suède, de ne laisser jamais armer cette couronne voisine et toujours suspecte, sans se mettre en état de l'attaquer.

Je n'aurois pas eu peine devant des gens moins prévenus, à justifier le manquement de parole que l'on reprochoit au Danemark, en faisant voir que par une clause expresse son traité devoit demeurer nul, si la Suède n'y entroit dans un certain temps, et qu'elle l'avoit laissé couler sans y donner les mains. Mais ces premiers mouvements étoient trop violents pour les surmonter dans leur naissance ; et lorsque le temps et la grandeur de l'entreprise les eurent un peu modérés, l'on se trouvoit trop engagé pour se dédire.

Cette affaire dont le bruit se répandit incontinent de toutes parts, fut regardé avec une égale considération et par ceux qui en craignoient les suites, et par ceux qui les désiroient. Elle suspendit toutes les affaires qui m'avoient amené et l'on nous témoigna même, peut-être pour nous porter davantage à chercher les moyens de la finir, qu'en

vain continuerions-nous une négociation qui avoit pour fin d'unir les armes de France et de Suède en Flandre ou en Allemagne, si elles étoient en danger de se voir bientôt opposées dans le Holstein.

Cependant comme cette résolution si précipitée avoit bien moins été prise dans le dessein de faire la guerre, que dans la créance que la seule appréhension d'y entrer désarmeroit le Danemark, lorsque le temps eut donné plus de loisir d'en considérer l'importance, et que l'on vit que cette couronne ne pouvoit être attaquée sans attirer à sa défense les armes de tous ses alliés, la grandeur de l'entreprise qui tiroit avec elle une rupture avec la France, fit souhaiter à la Suède d'en sortir par quelque tempérament. C'est pourquoi le grand chancelier se jeta tout entier dans la recherche des expédients qui la pouvoient empêcher; et après nous avoir représenté les mêmes engagements indispensables qu'il nous avoit déjà allégués, il voulut nous toucher par le peu d'utilité dont l'action du Danemark pouvoit être pour notre parti. Il nous faisoit voir que la Suède étant nécessitée de lui faire la guerre, il seroit non-seulement obligé de tourner contre elle les efforts qu'il auroit destinés contre l'Angleterre, mais qu'il diminueroit encore

ceux des États d'autant de troupes qu'ils seroient engagés d'en envoyer à son secours; qu'ainsi il les affoibliroit au lieu de les fortifier; que puisqu'ils témoignoient ne désirer que la paix, et que Sa Majesté Très Chrétienne s'étoit déclarée à toute l'Europe qu'elle n'avoit que cette seule intention, la voie la plus sûre pour y parvenir étoit de laisser les deux couronnes du Nord dans des traités purement défensifs; qu'elles agissent de concert pour ménager un accommodement, auquel elles auroient un si grand intérêt; et que pouvant faire ensemble une flotte de soixante et dix vaisseaux, elles se conservassent en état de forcer l'Angleterre à des conditions raisonnables, si elle seule s'en éloignoit; qu'en prenant un autre parti on mettoit le feu dans le Nord, et qu'étant déjà si allumé par la guerre de la mer, il étoit à craindre qu'il ne se répandît plus avant par celle qui étoit commencée en Allemagne. Il ajoutoit à ces considérations, qu'outre les obligations de son traité, la Suède étoit intéressée par elle-même à maintenir la paix du Sund et de la mer Baltique; que son commerce étoit attaché à cette tranquillité, et que la ruine en étoit inévitable, si la guerre avec le Danemark y attiroit les flottes d'Angleterre et de Hollande.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

Bien que ces raisons eussent quelque chose de spécieux, il étoit aisé néanmoins d'en démêler les périlleuses conséquences. Le Danemark ne pouvoit demeurer sans action après la déclaration de la Suède, sans donner un trop grand avantage à cette couronne, et par elle à l'Angleterre, à qui elle se déclaroit attachée. Les suites mêmes pouvoient s'en étendre beaucoup plus loin; et lorsque les États-Généraux avoient déjà engagé les princes de Lunebourg dans leurs intérêts, et qu'ils travailloient à y attirer l'Électeur de Brandebourg, il étoit à craindre que la Suède ne fît les mêmes menaces à ces princes et avec d'autant plus de périls qu'elle avoit une armée en Allemagne pour les appuyer, et qu'elle pouvoit se joindre à l'évêque de Munster.

Ce n'étoit pas aussi un petit inconvénient pour la Hollande, de perdre le fruit des conditions si avantageuses qu'elle avoit faites au Danemark, et de n'avoir acheté si chèrement qu'une simple retraite dans les ports de Danemark et de Norwége. Ainsi Isbrantz demeuroit d'autant plus ferme à n'écouter aucune proposition de tempérament, qu'il craignoit que le Danemark n'en embrassât avec joie la première ouverture, qu'il ne fût bien aise d'éviter une affaire fâcheuse, et de jouir paisi-

blement des avantages qu'il avoit acquis par son traité. Il se plaignoit avec beaucoup de force que lorsque les États étoient en droit de demander à la Suède les secours qu'elle étoit obligée de leur donner par leurs traités, elle leur opposât un engagement qu'elle n'avoit pu prendre qu'à leur préjudice; et que lorsque pour s'assurer de son amitié, ils relâchoient les élucidations d'Elbing et se contentoient d'une simple neutralité, elle voulût encore se joindre au parti de ses ennemis, et leur rendre leurs alliés inutiles. Il faisoit voir que la Hollande hasarderoit toutes choses plutôt que de consentir à une demande si injuste; mais pour témoigner en même temps quelle étoit son estime pour la Suède, et le cas qu'elle faisoit de son assistance et de son union, il lui offroit pour un semblable engagement les mêmes et de plus grands subsides que ceux qu'elle avoit accordés au Danemark (1).

Pour nous qui voyons d'un côté les mêmes inconvénients qu'il exagéroit pour le parti, si la Suède nous faisoit perdre un allié considérable,

(1) Les principales dispositions du traité conclu à La Haye, le 11 février 1666, entre le Danemark et les États-Généraux, portaient : Que la Hollande faisait remise au roi Frédéric III, de créances anciennes pour une somme de soixante millions environ; qu'elle lui restituait la perception des péages du Sund qu'elle avait

et qui envisagions de l'autre la ruine des desseins que le roy fondoit sur une nouvelle liaison avec la Suède, si Sa Majesté se trouvoit dans la nécessité de lui opposer ses armes, nous n'oubliâmes rien pour combattre une résolution dont le fondement nous paroissoit si peu juste et si capable de hasarder nos anciennes liaisons. Pour ne rien négliger toutefois de ce qui en pouvoit prévenir les fâcheuses suites, nous voulûmes bien descendre avec le grand chancelier dans la recherche des moyens de la détourner. Mais comme il demeuroit toujours dans ses premiers sentiments, que le Danemark ne pouvoit agir sans que la Suède donnât secours contre lui à l'Angleterre, nous retombions dans notre première difficulté ; et lorsque nous lui faisions envisager l'obligation indispensable du roy de maintenir une garantie qu'il avoit donnée, nous étions réduits à regretter de part et d'autre la fatalité qui sembloit commettre la France et la Suède.

Enfin, lorsque nous nous étions un jour vaine-

reçue de ce prince comme garantie de diverses dettes ; qu'elle lui payerait un subside annuel de six cent mille rixdalers. En retour de ces grands avantages, le roi de Danemark devait immédiatement déclarer la guerre à l'Angleterre et entretenir à la mer, du premier avril jusqu'à la fin de décembre, une flotte de quarante voiles.

ment épuisés pour trouver un tempérament, il m'en vint un dans l'esprit que je proposai comme de moi-même et avec les précautions qu'il ne porteroit d'engagement qu'autant qu'il seroit également agréable aux parties. Ce fut de suspendre l'action du Danemark pour trois mois, durant lesquels la Suède s'employeroit à moyenner la paix, et s'ils s'écouloient sans que l'Angleterre y donnât les mains, elle s'obligeroit ou à se joindre à la France ou au moins à laisser agir le Danemark. Le grand chancelier parut assez entrer dans cet expédient et le roy l'approuva lorsqu'il le vit par mes dépêches. Mais Isbrantz et ses maîtres le rejetèrent et tinrent ferme à ne pas retarder d'un jour l'action de cette couronne. L'action toutefois qu'elle avoit promise par son traité, ne s'étendoit pas à toute le mer : elle étoit renfermée au détroit du Sund et à ce bras de mer qui est entre les côtes du Jutland et de la Norwége que l'on nomme Cattegat; et ce n'étoit que dans cet espace que le Danemark s'étoit obligé d'attaquer les vaisseaux de guerre anglois, dans le même temps qu'il promettoit toute sûreté, même dans ses ports, aux vaisseaux marchands de la même nation. Ces bornes que le roy de Danemark s'étoit faites, pour ne pas s'éloigner trop loin de ses côtes, donnoient

une double raison aux Suédois pour insister qu'il demeurât dans un traité défensif. Par l'une ils démontroient combien l'avantage que la Hollande pouvoit espérer d'une guerre dont les limites étoient si resserrées, étoit peu comparable au préjudice qu'elle recevroit d'une rupture avec la Suède; et par l'autre ils représentoient que cette mer leur étant commune à cause de leurs provinces qui la bordent, il étoit de leur propre intérêt de s'opposer à la loi que le Danemark y vouloit donner. Mais enfin pour nous porter par une plus grande espérance à retenir l'action du Danemark, ils nous assuroient qu'en cas que peu de temps après l'arrivée de leurs ambassadeurs en Angleterre, ils y vissent éloignement pour la paix, alors ils se joindroient à la France pour l'obtenir par les armes. Surtout ils attribuoient toujours l'obligation qu'ils avoient de prévenir le Danemark à la juste defiance qu'ils conservoient de son armement; que les forces considérables qu'il levoit par mer et par terre, étoient moins destinées pour la Hollande que contre la Suède; et que la Suède connoîtroit mal ses intérêts, si elle n'appuyoit l'Angleterre, puisque le premier effet de sa chute seroit de voir fondre sur elle le Danemark assisté des forces de la Hollande; qu'elle devoit soutenir la seule puissance

maritime qui lui pouvoit être favorable ; et qu'il étoit de sa grandeur d'aller au-devant des maux qu'elle avoit tant de sujet d'appréhender du plus irréconciliable de ses ennemis. Nous n'oublions rien pour lui faire perdre cette défiance, ou fausse ou véritable ; et pour ne lui laisser pas de lieu de faire valoir le moindre ombrage des desseins du Danemark, nous faisions voir que la Suède étoit par elle-même beaucoup au-dessus de cette couronne, et ne pouvoit craindre ses mauvais desseins qu'autant qu'ils seroient fortifiés de l'assistance de ses alliés. Mais pour l'assurer tout à fait contre ce soupçon nous lui donnions parole que le roy et les États ne consentiroient jamais que le Danemark employât contre la Suède les avantages qu'il tiroit de leur alliance.

L'on nous avoit témoigné toujours combien l'on faisoit de considération sur de telles assurances de la part de Sa Majesté. Mais un jour, soit que l'on voulût [en] éprouver la sincérité, soit que l'on voulût en effet se mettre à couvert de la crainte du Danemark, le grand chancelier nous demanda si nous voudrions bien au nom du roy donner cette garantie par écrit. Nous n'en avions point d'ordre de Sa Majesté et nous ne pouvions les avoir eus sur une affaire qu'elle n'avoit point prévue. Mais la

connoissance que nous avions de la justice de ses intentions, et que la même fidélité qui l'obligeoit à garantir ses promesses au Danemark, l'engageoit à maintenir ses anciens traités avec la Suède, ne nous fit pas délibérer un moment. Notre promptitude à accorder ce que l'on souhaitoit de nous justifia la sincérité de nos promesses ; et l'acte que j'en dressai fut conçu de sorte qu'en assurant la Suède contre les entreprises du Danemark, il assuroit aussi le Danemark contre les entreprises de la Suède ; et j'eus le bonheur de le voir par la suite entièrement approuvé par Sa Majesté.

Cependant comme ils connoissoient davantage de jour en jour en Suède, combien périlleuses étoient les suites de la déclaration qu'ils avoient faite, qu'ils étoient peu en état d'entreprendre une si grande guerre par eux-mêmes, et que l'Angleterre feroit d'autant moins d'efforts pour leur en donner les moyens qu'elle les y croyoit assez embarqués par leur haine naturelle et par leur jalousie propre du Danemark, ils cherchèrent les voies les plus douces et les plus honnêtes pour sortir du fâcheux engagement qu'ils s'étoient fait. Dans ce dessein, comme Sten-Bielk (1), un des plus habiles

(1) Sten-Bielk ou Stenon Bielke descendait d'une des plus anciennes et des plus illustres familles de Suède. Il exerçait une

et des plus considérés du sénat, devoit bientôt passer en Allemagne sous prétexte d'aller aux eaux pour sa santé, mais en effet pour traiter avec l'électeur de Saxe, ils le chargèrent de passer à Coppenhague. Ses ordres furent de parler fort civilement au roy de Danemark, de lui témoigner le désir sincère du roy son maître d'entretenir leur amitié, de l'exhorter à maintenir la paix du Nord et à procurer celle de la mer ; mais dans tout ce discours, qui ne devoit être qu'en termes généraux, ne lui rien dire qui tendît à une menace, ni à une déclaration de l'attaquer s'il exécutoit son traité avec la Hollande. Sten-Bielk s'acquitta en cette sorte de sa commission ; et ayant parlé en termes fort éloignés d'une dénonciation de guerre, comme le bruit s'étoit répandu qu'il le devoit faire, le roy de Danemark lui répondit de même par des témoignages de la bonne intelligence qu'il souhaitoit de

grande influence dans le sénat, où il finit par ruiner le crédit du grand chancelier La Gardie. En 1689, les Vénitiens voulurent l'appeler au commandement de leur armée, vacant par la mort du comte de Königsmarck, mais il refusa cette dignité qui l'éloignait de son pays. Il sut se faire récompenser de ses services par la charge de grand maréchal de la cour de Suède et par le gouvernement général de la Poméranie : cependant il finit par tomber, comme toute la haute noblesse, dans la disgrâce du roi Charles XI, qui voulait soustraire la royauté à la tutelle du sénat.

cultiver avec la Suède, et ne lui laissa entrevoir aucune intention de vouloir affoiblir l'engagement qu'il avoit avec les États.

Une de mes premières applications, après mon arrivée à Stockolm, avoit été de ménager l'esprit de Bierenclau. Plus je connoissois son crédit, plus je jugeois important de changer, s'il étoit possible, ses mauvaises inclinations qui m'étoient connues ; et plus je sçavois qu'il étoit touché de l'opinion de son mérite, et non sans raison, ainsi que je l'ai fait voir, plus je m'efforçai de lui donner des témoignages d'estime et de confiance. Bien que ses intentions nous fussent tout à fait contraires, qu'il eût porté toute son affection et ses mesures vers l'Angleterre, et qu'il continuât les négociations qu'il avoit liées depuis longtemps à Vienne, il se sentit obligé de la manière dont j'agissois avec lui; et il me promit de répondre par une sincérité entière à celle que je lui avois fait paroître. Pour cela il me déduisit fort au long les sujets de plainte que la Suède prétendoit avoir de la France, et ne me cacha pas son ressentiment particulier des injures personnelles qu'il disoit avoir reçues du chevalier de Terlon (1). Mais comme il témoignoit ne vou-

(1) Le chevalier de Terlon connaissait déjà les divers intérêts du nord, où il avait résidé pendant plusieurs années, lorsqu'il fut

loir point confondre ses intérêts avec ceux du roy son maître, il entroit avec moi dans le sentiment que les petits mécontentements dont nous nous plaignions de part et d'autre, pouvoient être aisé-

nommé, en 1664, au poste d'ambassadeur à Stockholm et à Copenhague. Le principal but de sa mission était de faire entrer la régence de Suède dans l'alliance conclue, le 3 août 1663, entre la France et le Danemark. Ses instructions portaient :

« Qu'il assurerait la cour de Stockholm que Sa Majesté la consi-
« dérait comme son premier ami et principal allié ; qu'elle lui vou-
« lait communiquer le traité d'alliance qu'elle avait fait l'année
« précédente avec le Danemark, dans lequel elle avait principale-
« ment en vue l'intérêt de la Suède, en lui assurant, pendant la
« minorité de son roi, la jouissance paisible des provinces de Hal-
« land, de Schonen et de Bleking, et de la place de Bahus, et de
« tous les avantages qu'il avait obtenus sur le Danemark, et en
« mettant les choses dans un tel état, que si la France et la Suède
« étaient obligées de faire agir concurremment leurs armées dans
« l'Empire, cette dernière n'eût rien à craindre de la part du Da-
« nemark, qui serait même obligé de joindre ses forces à celles de
« la France et de la Suède. » (De Flassan, *Hist. de la diplomatie française*, t. III, p. 315.)

Terlon étant arrivé à Stockholm vers le milieu de l'année 1664, demanda des commissaires avec lesquels il pût traiter. On lui donna, outre le grand chancelier, les sénateurs Tott, Flemming, Stenlichs et Bierenclau ; mais après de longs pourparlers, ces personnages, dominés par leur haine séculaire contre les Danois, refusèrent d'entrer dans les vues de Louis XIV, et déclarèrent que la *France et la Suède ayant travaillé à la paix de Westphalie, ne devaient point communiquer à un tiers l'honneur d'en être garant.*

C'est pendant les conférences qui précédèrent cette fin de non-recevoir que naquit et se développa l'animosité personnelle de Bierenclau et du chevalier de Terlon.

ment oubliés, et que le renouement de notre première intelligence devoit effacer jusqu'au souvenir de nos froideurs. Pour cela il me parloit dans le même sens que le grand chancelier sur toutes les propositions que j'avois faites; et faisant voir les mêmes difficultés sur ce qui regardoit l'Angleterre, la Hollande et la Pologne, il ne s'éloignoit pas des mesures que nous pourrions prendre pour la Flandre et pour l'Allemagne. Cette espèce de condescendance à un point dont il croyoit que le roy seroit principalement touché, ne venoit pas tant d'une bonne intention, que du besoin qu'il avoit de l'assistance de Sa Majesté. Il avoit le premier inspiré à la régence le dessein de la conquête de Bremen; et il affectoit de dire souvent que cette entreprise finie, il sortiroit de la vie avec plaisir, après avoir rendu un service si considérable à son pays. Comme il en avoit fait son affaire propre, il avoit travaillé à tous les moyens d'y réussir; et l'obligation d'y favoriser la Suède, avoit été une des conditions qu'il avoit stipulées de l'Angleterre, dans les liaisons qu'il avoit prises avec elle. Mais parce que le principal appui pour un si grand dessein, devoit venir de la France, et qu'outre les subsides dont elle avoit accoutumé de secourir la Suède dans ses besoins, elle seule étoit capa-

ble d'arrêter la Hollande et de retenir l'Allemagne par la crainte de rappeler les armes de France dans l'Empire, il avoit cru pouvoir l'obliger à entrer dans ses pensées en lui offrant d'entrer dans quelques-unes des siennes ; et il se confioit d'autant plus de l'y porter, qu'il avoit été nourri dans l'ancienne prévention que la France, en nul cas, ne hasarderoit de perdre l'amitié de la Suède. C'est ce qui fit qu'il se trouva surpris avec plus de chagrin, lorsqu'il ne me vit point d'autre pouvoir sur l'affaire de Bremen, que d'en rendre compte au roy, et qu'il ne put guère cacher ses véritables sentiments pour la France, lorsqu'il la trouva ferme à la protection qu'elle donnoit à la Hollande, et à la défense qu'elle avoit promise au Danemark ; mais il ne donna plus de bornes à une haine qu'il avoit dissimulée, ainsi que la suite de cette relation le fera voir, lorsqu'il accusa le manquement des assistances de la France, de la perte de réputation que la Suède souffrit en levant le siége de Bremen ; et de quelques moyens que je me servisse depuis dans tout le cours de mon ambassade pour l'adoucir, il ne me fut pas possible de surmonter une ancienne aversion si fortement aigrie par le mauvais succès d'une entreprise, dont il s'étoit promis presque seul toute la gloire.

Durant que les choses se passoient en cette sorte dans le Nord, l'entremise et la considération du roy attiroient de nouveaux alliés aux États. Sa Majesté avoit appuyé de sa considération la recherche qu'ils faisoient d'une liaison étroite avec l'électeur de Brandebourg ; et Colbert (1), maître des requêtes qu'elle avoit envoyé à Clèves vers le prince, et qu'elle avoit chargé de riches présents pour l'électrice, avoit agi si heureusement qu'il l'avoit déterminé à prendre le parti des États. Il devoit les servir avec une armée de douze mille hommes et ils devoient la lui payer durant six mois. Ainsi l'évêque de Munster voyoit armé contre lui ce qu'il y avoit de plus puissants princes dans son voisinage ; et la considération de ne se pas brouiller avec la France, retenoit peut-être tous ceux qui auroient pu se joindre pour son secours. Il n'oublia rien pour ne point céder à cette nécessité. Il somma l'Angleterre de [tenir] ses promesses, il demanda des secours à Vienne ; et il offrit toutes choses à la Suède pour la faire entrer dans sa querelle. Mais l'impuissance de l'Angleterre, qui put à peine [lui] envoyer cinquante mille écus à Hambourg lorsque son traité étoit déjà conclu [avec les

(1) Colbert de Croissy.

États] ; la résolution de l'Empereur de n'entrer en aucune grande affaire, que son mariage avec l'infante d'Espagne ne fût achevé ; et l'appréhension de la Suède de rompre avec la France, le privèrent des assistances qu'il en attendoit. Il fut obligé de donner les mains au traité qui se conclut à Clèves par l'entremise du roy, de l'Empereur, des trois électeurs ecclésiastiques, de l'Électeur de Brandebourg et de quelques autres princes de l'Empire. Ses troupes furent licenciées; il restitua les places qu'il avoit occupées, et renonça pour jamais aux prétentions qu'il avoit sur Borkloc (1).

Dans le temps que cette affaire se négocioit, et que l'on regardoit avec incertitude quel en seroit le succès, celles que nous avions à Stockolm devenoient de jour en jour plus difficiles. J'avois pressé la jonction que le roy demandoit pour l'entreprise des Pays-Bas ; mais comme on avoit voulu balancer

(1) Des difficultés d'étiquette et de préséance faillirent, au dernier moment, entraver la conclusion du traité. « Les médiateurs, « dit Basnage, eurent de la peine à le signer, parce que le comte « de Goës, ambassadeur de l'Empereur, ne vouloit pas souffrir « qu'on confondît son maître avec le roi de France, sous le titre « commun de *leurs majestés*, et M. Colbert de Croissi s'y opposoit « comme ambassadeur de France; mais on trouva l'expédient de « mettre dans le traité que l'*Empereur des Romains et le roi très « chrétien* y avoient contribué. » (Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, t. 1, p. 793.)

cet intérêt du roy contre celui de Bremen, qui étoit propre à la Suède, nous étions arrêtés jusqu'à ce que j'eusse la réponse de Sa Majesté. Les trois mille chevaux pour la Pologne m'avoient été absolument refusés, non-seulement par l'impossibilité de les pouvoir fournir au printemps, mais par les inconvénients encore que l'on disoit trouver à cette entreprise (1). J'avois, dès mon arrivée, reconnu dans l'esprit du grand chancelier un grand éloignement pour ce que Sa Majesté souhaitoit en cette affaire; et quoique je n'eusse attribué l'armée qu'elle vouloit envoyer en ce royaume qu'à la compassion du périlleux état où le roy et la reine de Pologne se trouvoient exposés par la faction de Lubomirski, il connoissoit assez par les avis qu'il en recevoit, que le dessein de l'élection en étoit le véritable sujet. Ainsi il me justifioit toujours Lubomirski, et donnoit le nom à son parti de la

(1) Le roi, qui ne connaissait pas encore le refus de la régence, avait chargé le comte d'Estrades, son ambassadeur à La Haye, de demander le passage par les Pays-Bas, pour un corps de six mille hommes destiné à seconder les projets de la reine de Pologne, en faveur du duc d'Enghien. Jean de Witt ne crut pas pouvoir faire consentir les États à cette demande, mais il offrit d'embarquer les troupes sur la flotte de Hollande et de les transporter par mer à Dantzick. Cette proposition ne fut pas acceptée de Louis XIV, qui dut modifier ses dispositions premières par suite de l'abandon où le laissait la Suède.

meilleure et de la plus saine partie de la république. Il rejetoit sur la reine seule la cause de tous ces mouvements et en accusoit l'ardeur qu'elle avoit de faire régner le duc d'Anguien. Il louoit ce dessein, mais il en condamnoit la conduite, et témoignoit qu'en prenant des moyens plus modérés, elle l'auroit fait réussir infailliblement ; que le nom de l'élection du vivant du roy qui détruit les lois fondamentales de la république, avoit rendu la France odieuse en Pologne ; que c'étoit jeter cette couronne entre les mains de la maison d'Autriche, que de s'opiniâtrer à la faire tomber de cette sorte entre les nôtres ; que la France et la Suède avoient un notable intérêt à l'empêcher, et que pour s'assurer de l'avoir toujours amie, elles devoient conjointement porter un prince qui n'eût pas d'attachement à l'Empereur, qui fût agréable à la république et qui se sentît redevable à la France et à la Suède. Le duc de Neubourg lui paroissoit plus propre que nul autre : il étoit catholique, il tenoit de Sa Majesté la citadelle de Juliers, qu'elle lui avoit fait remettre par l'Espagne dans le traité des Pyrénées ; il avoit de l'esprit et du mérite, et quoiqu'il n'en eût point eu d'enfants, il avoit épousé en premières noces la sœur des deux derniers roys de Pologne. De plus, il étoit de la maison Palatine,

et quoique son fils n'eût que huit à neuf ans, on proposoit que nonobstant quelque disproportion d'âge, le mariage s'en pouvoit faire avec la princesse Bénédicte, nièce de la reine de Pologne, et cadette de la duchesse d'Anguien (1).

Ces sentiments que l'on faisoit paroître pour ce prince, étoient non-seulement inspirés par un envoyé qu'il avoit depuis peu à Stockolm, mais par Lubomirski même, qui pour désunir la Suède et la France, étoit bien aise de la flatter d'une nouvelle couronne dans la maison de son roy. Nous n'évitâmes rien avec plus de soin que de laisser prendre au grand chancelier la moindre créance que le roy fût capable d'une alternative pour la Pologne. Nous l'assurâmes toujours que l'élection présente n'étoit point le but de Sa Majesté; mais que lorsqu'elle seroit ouverte, elle ne changeroit point d'objet. Nous lui fîmes encore connoître combien il devoit peu se fier aux offres de Lubomirski; puisqu'en même temps qu'il offroit la couronne en

(1) Anne de Bavière, duchesse d'Enghien, était la seconde fille d'Édouard de Bavière, prince palatin du Rhin, et d'Anne de Gonzague-Clèves de Nevers. La princesse Bénédicte-Henriette-Philippe, sa sœur, née le 23 juillet 1652, épousa, le 25 septembre 1658, Jean-Frédéric de Brunswick, duc de Hanovre. Après la mort de ce prince, elle se retira en France et finit ses jours au village d'Asnières, près Paris.

Suède pour un prince qu'il croyoit lui être agréable, il l'offroit à l'Empereur pour le prince Charles de Lorraine, et pour le prince de Bavière ; qu'il la promettoit à l'Électeur de Brandebourg pour son fils, qui devoit se faire catholique et réunir la Prusse ducale à la Pologne ; qu'il en amusoit le grand duc de Moskovie, et qu'enfin il s'en faisoit un mérite dans toutes les cours, lorsqu'il ne la vouloit peut-être céder à personne ; que pour le duc de Neubourg, il avoit par lui-même de grandes exclusions dans le royaume, où la noblesse est particulièrement attachée à ses roys par la distribution des grâces qu'il a toutes entre les mains ; que ce prince étoit pauvre par lui-même, et que le grand nombre de ses enfants (1) faisoit craindre qu'ils ne consommassent les charges et les bienfaits qui enrichissent les plus grands de la république.

Ces sentiments, si éloignés de ceux de Sa Majesté sur cette affaire, faisoient assez voir qu'il ne se falloit guère promettre l'assistance de la Suède dans un temps principalement qui n'en laissoit guère jusqu'à la diète qui se devoit ouvrir à Varsovie, et qu'étant tout occupée de la déclaration

(1) Philippe-Guillaume, duc de Neubourg, avait épousé, en 1653, Élisabeth-Amélie, princesse de Hesse-Darmstad. De ce mariage naquirent dix-sept enfants.

qu'elle avoit faite, elle étoit embarrassée entre la difficulté d'exécuter ses menaces et la recherche des moyens d'en sortir honnêtement. Selon qu'elle concevoit d'espérance de la flotte formidable que l'Angleterre se vantoit de mettre à la mer, ou selon qu'elle sentoit la difficulté d'équiper la sienne, et le hasard de s'attirer une puissante guerre en Allemagne, elle prenoit une conduite, ou plus fière, ou plus modérée. Elle paroissoit agitée entre le péril de l'entreprise et la peine de l'abandonner après des menaces si publiques; et comme il y avoit des temps que l'on pouvoit croire qu'elle ne voudroit pas se sacrifier aveuglément pour l'Angleterre, il y en avoit d'autres où l'on pouvoit craindre qu'elle portât les choses à l'extrémité. Coventry inspiroit ce dernier mouvement autant qu'il lui étoit possible, et Bierenclau l'appuyoit de toutes ses forces. La reine portoit les anciennes maximes de ne point hasarder notre alliance ; et quoique ce sentiment fût presque le plus général dans le sénat, le renouvellement des plaintes mal fondées contre la France, la nouvelle affection pour l'Angleterre, le mécontentement contre les États-Généraux, et une fatalité plus forte que la raison, l'emportoient souvent contre le véritable intérêt.

Au milieu toutefois de ces diverses agitations, on ne souhaitoit rien davantage qu'un expédient honorable pour s'en tirer ; et l'on le désiroit d'autant plus, que nous faisions également connoître et quelle seroit la douleur du roy de se voir dans un parti opposé à la Suède, et quelle étoit la nécessité qui l'y tiroit inévitablement si le Danemark étoit attaqué. Un des moyens les plus favorables paroissoit celui de terminer l'accommodement de la Suède avec la Hollande ; et c'étoit aussi celui auquel nous travaillions avec plus de soin. La Suède faisoit paroître qu'elle le souhaitoit autant pour se délivrer de son engagement avec l'Angleterre, que pour ôter, une fois pour toutes, les obstacles qui s'opposoient à une parfaite intelligence avec les États. Isbrantz de son côté n'y témoignoit pas moins de disposition, et faisoit des conditions aussi avantageuses à la Suède, si elle vouloit embrasser leur parti, qu'il lui en offroit de raisonnables, si elle vouloit seulement demeurer neutre. Enfin le grand chancelier nous ayant témoigné que le roy son maître se remettoit volontiers à Sa Majesté très-chrétienne de tous ses différends avec la Hollande, souhaita que nous fissions en quelque sorte la fonction de médiateur en cette affaire, et nous remit pour cela entre les mains, un projet de traité qu'il

en avoit dressé. Il ne contenoit pas seulement les anciennes demandes qui étoient en dispute depuis si longtemps, il en contenoit encore de nouvelles; et outre divers articles qui y avoient été ajoutés touchant le commerce, il y en avoit un touchant la ville de Bremen, par lequel la Suède exigeoit de la Hollande une promesse de ne prendre nulle part à cette affaire et de renoncer aux traités qu'elle avoit eus auparavant avec cette ville (1). Nous conçûmes peu d'espérances pour ce projet, qui augmentoit les difficultés au lieu de les diminuer. Isbrantz témoigna en être surpris, et se plaignit non-seulement qu'on y eût inséré des conditions dont il n'avoit jamais été parlé, mais que l'on s'y fût encore attaché à la prétention des subsides, contre laquelle il s'étoit déclaré depuis longtemps.

Ces subsides faisoient une de leurs principales contestations, et parce qu'il se présentera encore occasion d'en parler, il est bon d'expliquer quel droit la Suède croyoit avoir de les prétendre. Par le traité défensif que le roy de Suède et les États-Généraux firent à Elbing, en Prusse, l'année 1656, ils s'obligèrent réciproquement de se secourir, ou d'un cer-

(1) Le dernier traité conclu entre les États-Généraux et la ville de Brême avait été signé à La Haye, le 14 août 1645.

tain nombre d'hommes, ou d'une somme d'argent, contre tout agresseur dont ils pourroient être attaqués. Cette occasion s'offrit bientôt après pour le roy de Suède. Le roy de Danemark entra dans ses États, lorsqu'il étoit en Pologne, et s'attira tout le faix d'une guerre, lorsqu'il ne croyoit faire qu'une diversion. Le roy de Suède, déjà abattu des mauvais succès qui avoient suivi ses conquêtes, abandonna le peu d'espérance qui lui restoit en ce royaume pour courir à la défense des pays qu'il possédoit en Allemagne ; et par un événement qui n'en a guère de semblable dans l'histoire, il n'opposa pas seulement les foibles débris d'une armée et de soldats presque nuds et sans armes, à des troupes fraîches et infiniment plus nombreuses, il les poussa encore dans le Holstein et dans le Jutland ; et ne se contentant pas d'avoir chassé ses ennemis de toute la terre ferme, il les fut chercher dans les îles de Fünen et de Séelande, et célébra à jamais son passage sur les glaces de la mer Baltique. Le roy de Danemark racheta dans le traité de Roskild (mars 1658), le reste de son état par la perte de quelques-unes de ses provinces ; et comme il avoit été sans doute l'agresseur, il est certain que le roy de Suède étoit en droit de prétendre de la Hollande les subsides dont ils étoient convenus. Mais ce prince se

repentant bientôt d'avoir laissé échapper une conquête qu'il se croyoit assurée, reprit la pensée d'assujettir le Danemark, lorsqu'il ne le pouvoit plus faire avec justice. Il étoit entré en possession des provinces qui lui avoient été cédées ; et toutes les conditions du traité ayant été accomplies, personne ne doutoit qu'il ne se fût embarqué au port du Kil (Kiel), dans le Holstein, pour repasser avec son armée en Suède. Mais au lieu de prendre cette route, il débarqua en Séelande, et parut tout d'un coup aux portes de Coppenhague (août 1658). Le roy de Danemark, abattu de ses pertes, y étoit sans forces sur la foi des traités ; et si le roy de Suède, au lieu de s'arrêter devant la place qui n'étoit point fortifiée, eût fait le moindre effort pour y entrer, il se trouvoit en un même jour maître du royaume et de la famille royale. Cette invasion, qui n'avoit plus de prétexte légitime, réunit contre lui l'Empereur, la Pologne, le Brandebourg et la Hollande (1) ; et le siége de Coppenhague qui dura deux ans, ne finit après divers mauvais succès, que

(1) L'Électeur de Brandebourg entra en personne dans le Holstein, où il prit Gottorp. L'Empereur et le roi de Pologne envoyèrent quelques troupes ; mais les secours des Hollandais furent plus efficaces. Leur flotte sauva Copenhague qui manquait de vivres, et contribua à la défaite des Suédois dans l'île de Fionie (1659).

par le traité de Coppenhague qui suivit sa mort, en 1660.

La Suède n'avoit sans doute nul droit dans tout ce temps de prétendre des subsides des États-Généraux, puisque si le Danemark avoit été agresseur dans la première guerre, il avoit été attaqué dans la seconde. Néanmoins elle les avoit demandés et pour l'une et pour l'autre ; mais elle s'étoit enfin réduite à n'insister que pour ceux de la première. La Hollande ne s'en défendoit pas ; mais elle prétendoit que l'obligation étant réciproque, la Suède devoit lui donner les mêmes subsides depuis qu'elle étoit en rupture avec l'Angleterre. Rien ne paroissoit en effet plus juste, que de fonder les mêmes prétentions sur les mêmes engagements ; et la Suède n'apportoit, ce semble, une raison guère légitime pour s'en défendre, lorsqu'elle alléguoit que la satisfaction qu'elle avoit poursuivie inutilement à La Haye depuis quelques années, avoit relâché les nœuds de leur traité. Néanmoins elle s'y opiniâtroit toujours ; et, dans le dessein de tirer quelque argent des États, elle croyoit les obliger à racheter ce mauvais prétexte. Ils tinrent plus ferme qu'elle n'avoit espéré ; et la protection de la France et la jonction de leurs autres alliés les ayant assurés contre ses menaces, ils ne voulurent point subir

un joug qu'elle sembloit attacher à la nécessité de leurs affaires.

Ainsi Isbrantz ne fut pas moins surpris des nouvelles propositions dont il n'avoit jamais été parlé dans toute sa négociation, qu'il fit paroître de fermeté à rejeter les subsides ou à en demander la compensation avec ceux qui étoient dus à la Hollande. Il n'entra pas davantage dans une autre ouverture qui lui fut faite. Tout le dessein de la Suède n'alloit qu'à tirer une somme considérable des États. Elle avoit peine à voir que, dans le même temps qu'ils étoient prodigues pour le Danemark et pour leurs autres alliés, ils fussent si réservés pour elle; et quoiqu'elle ne leur fît pas voir sa jonction comme le prix des avantages qu'ils lui accorderoient, elle croyoit qu'ils devoient acheter assez cher l'assurance de l'avoir moins ennemie. C'étoit dans cette pensée que le grand chancelier faisoit voir que, sans venir à un détail long et difficile de tout ce qui étoit prétendu par les Compagnies de Suède, qui avoient été chassées de la Guinée et de l'Amérique (1) par la Compagnie des Indes-Occidentales de Hollande, et sans s'arrêter à

(1) La colonie fondée par les Suédois dans l'Amérique du Nord porta d'abord le nom de Nouvelle-Suède. Les Hollandais, pendant

une discussion des subsides, il valoit mieux terminer tous ces différends en les confondant dans une seule somme. Pour toutes ces choses, il demandoit six cent mille écus ; et quelque excessive que fût cette demande, peut-être auroit-elle été recevable, si les États l'eussent vue suivie de l'espérance de tirer la Suède dans leurs intérêts ; mais tout le fruit que l'on voulut au plus qu'ils en attendissent, étoit la médiation pour la paix et l'espérance d'abandonner l'Angleterre, si elle s'opiniâtroit injustement à la guerre. L'on ne se désistoit point cependant de la prétention de faire désarmer le Danemark. On ne jugea pas en Hollande que l'on dût acheter si cher des avantages de si peu de prix ; et la puissance du parti qui se fortifioit de jour en jour y diminua la crainte des menaces de la Suède.

Coventry, cependant, qui voyoit les affaires plus balancées, redoubloit ses efforts, et renouveloit ses promesses pour déterminer la régence en faveur de son maître. Il étoit puissamment secondé par Bierenclau, qui emportoit souvent le grand chancelier contre sa propre inclination, non pas à vou-

leur courte occupation, lui donnèrent celui de Nouvelle-Belgique, et les Anglais, qui s'en rendirent maîtres en 1664, l'appelèrent Nouvelle-York.

loir rompre directement avec la France, mais à menacer tellement nos alliés et à continuer de telle sorte les premières déclarations pour l'Angleterre, qu'elles entraînoient comme nécessairement les maux que l'on vouloit éviter. C'étoit dans ces moments de chagrin et de colère que l'on nous renouveloit de temps en temps les diverses plaintes que j'ai déjà dit que l'on faisoit avec tant d'injustice contre la France. Pour nous, nous gardions une conduite toujours égale dans des sentiments qui nous paroissoient si opposés ; et soit que l'on nous fît voir le désir de raffermir l'ancienne amitié, soit que l'on nous fît craindre les accidents qui la pouvoient rompre, nous témoignions que Sa Majesté recevroit l'un avec autant de joie que l'autre lui donneroit de douleur ; mais que, quelque déplaisir qu'elle en dût souffrir, elle feroit toujours connoître, par l'observation religieuse de sa parole, de quel prix devoit être à ses alliés une liaison aussi sûre et aussi puissante que la sienne.

Les choses étoient en cet état ; et la seule vue des périls qui suivoient une si grande entreprise, empêchoit peut-être la Suède de se déclarer pour l'Angleterre, d'attaquer le Danemark, de rompre avec les États, et de hasarder de se brouiller avec la France, lorsque nous apprîmes, sur le commen-

cement de mai, que l'accommodement de l'évêque de Munster avoit été signé à Clèves le 26 d'avril. Rien ne pouvoit arriver de plus important pour arrêter les dangereuses résolutions où la Suède étoit capable de se précipiter. Ce traité la désarmoit de l'avantage le plus considérable qu'elle eût de nuire aux États et au Danemark, et lui faisoit perdre tout d'un coup une armée capable d'occuper une grande partie des forces de la Hollande, et de faire craindre aux princes d'Allemagne, qui étoient dans ses intérêts, d'attirer une puissante guerre dans leurs provinces. L'on le sentit vivement en Suède ; et quoique l'on n'eût pas un dessein bien formé de faire la guerre, on se vit privé avec douleur de ce moyen de la faire craindre. Le grand connétable Wrangel, qui, pour sa propre gloire, ne souhaitoit rien davantage que de se voir à la tête d'une si puissante armée et de faire revivre le nom de la Suède et le sien propre en Allemagne, où il commençoit à s'oublier depuis la paix, avoit toujours insisté pour la jonction avec l'évêque. La régence de Suède ne s'étoit pas laissé entraîner à ce conseil, et bien que d'un côté elle y vît beaucoup d'avantages qui flattoient son ambition et son ressentiment, elle avoit peine de l'autre à songer que le premier combat contre les États

la commettroit avec la France, et diviseroit des armes qui avoient toujours combattu si glorieusement ensemble

Il faut confesser que cette raison seule arrêta la Suède de suivre absolument les pensées du connétable, et que les États furent alors redevables d'une partie de leur salut à la considération que l'on eut à Stockolm pour Sa Majesté. Elle fit perdre à la Suède l'unique occasion qu'elle avoit de leur nuire, et qu'elle avoit très-favorable. Un armement par mer demandoit une dépense au-dessus de ses forces; mais une guerre par terre trouvoit sa subsistance par elle-même; et la Suède, qui l'a faite sans argent durant tant d'années et avec tant de succès en Allemagne, ne devoit pas craindre de la nourrir dans les riches provinces des États où elle étoit capable de la porter. Ainsi, en faisant une si grande diversion sur leurs frontières, elle affoiblissoit les efforts qu'ils étoient obligés de soutenir à la mer contre l'Angleterre. Le roi de la Grande-Bretagne pouvoit faire passer de l'infanterie jusque dans l'Elbe ou dans le Weser : il étoit à craindre que l'Électeur de Brandebourg et les princes de Brunswick ne s'accommodassent pour éviter un si grand orage ; et il est sans difficulté que le Holstein et le Jutland demeuroient presque exposés

sans remède à une puissance si supérieure à celle du Danemark. Ainsi, entre tant d'obligations dont la Hollande se trouve redevable à la France dans nos histoires, je doute qu'il y en ait une où elle lui ait plus dû qu'en celle-ci, puisque la seule ombre de la protection du roy la mit à couvert de la puissance de la Suède et de la jonction de Munster, lorsqu'elle avoit besoin de tous ses efforts pour résister à l'Angleterre.

CHAPITRE IV.

Embarras de la Suède.

1666

Le roi cherche à rapprocher la Suède et la Hollande. — Projet de traité entre les cours de Stockholm et de Versailles. — Mission de Lilieuk en Pologne. — Refus des États-Généraux de céder aux demandes de la Suède à propos du Danemark. — Embarras de la Suède. — Nouvel expédient de Pomponne. — Lettre de Charles XI à Louis XIV. — Négociation d'Isbrantz à Stockholm. — Plaintes des Suédois sur le traité d'Elbing. — Ils offrent leur médiation aux belligérants. — Conférences chez la reine-mère d'Angleterre à Paris. — Le prince d'Orange adopté par la province de Hollande. — Premier voyage de Christine en Suède, en 1660. — Arrivée à Hambourg de cette princesse en 1666. — Soumission de la ville de Magdebourg.

Nous étions encore dans le commencement de mai, lorsque nous reçûmes la réponse du roy sur la première nouvelle que nous lui avions donnée des déclarations qui nous avoient été faites touchant le Danemark. Un incident si considérable et si peu attendu, avoit surpris tout ensemble et touché Sa Majesté. Elle avoit vu toutes les suites fâcheuses qui en pouvoient naître ; et si d'un côté elle avoit envisagé avec douleur la rupture d'une liaison aussi importante et aussi ancienne que celle

de la France et de la Suède, elle n'avoit pas délibéré de l'autre à maintenir, même aux dépens de cette rupture, la parole qu'elle venoit de donner au Danemark. Elle avoit remarqué avec une juste indignation, que la même couronne dont elle avoit droit de se promettre l'assistance, travailloit à lui rendre ses alliés inutiles, et que la Suède ayant si souvent déclaré au chevalier de Terlon, lors même que le traité avec le Danemark se négocioit à La Haye, qu'elle étoit demeurée maîtresse de ses conseils, commençoit, lorsqu'il étoit conclu, à professer son engagement pour l'Angleterre. Sa Majesté ne voyoit point dans le traité qui nous avoit été communiqué avec le roy de la Grande-Bretagne, les obligations volontaires que la Suède se faisoit, et trouvoit que la garantie que nous avions donnée en son nom, celle que les États offroient, et les assurances dont le roy de Danemark même étoit prêt de les confirmer, la devoient assez guérir de la jalousie qu'elle prétextoit de l'armement de ce prince.

Sa Majesté auroit pu abandonner à l'événement l'effet de ces menaces, dont elle étoit assez en état de défendre ses alliés; mais son extrême prudence ne lui permit pas de voir presque changer les plus grands intérêts de l'Europe, sans tâcher d'y ap-

porter le remède; et elle se sentit forcée par son ancienne amitié pour la Suède, à contribuer de ce qui étoit en ses mains pour la tirer du mauvais pas où elle s'étoit engagée. En effet, si cette couronne se fût précipitée dans cette guerre, elle étoit comme nécessairement obligée, en quittant l'alliance de la France, de prendre celle de la maison d'Autriche. L'Angleterre pouvoit bien l'appuyer du côté de la mer, mais l'Empereur pouvoit seul la garantir de celui de la terre; et comme le roy de la Grande-Bretagne traitoit une ligue étroite à Madrid et à Vienne, elle se seroit vue engagée à le suivre sans pouvoir s'en défendre, et à s'abandonner à la foi de ses irréconciliables ennemis, lorsqu'elle auroit perdu ses seuls amis véritables. La Suède envisageoit ce péril et l'appréhendoit; et la cour de Vienne redoubloit d'autant plus ses efforts, et aigrissoit son ressentiment contre le Danemark, qu'elle avoit plus d'intérêt à la mettre mal avec la France. Le roy n'oublia rien en cette rencontre pour lui donner de nouvelles preuves de son affection, et voulut bien, même aux dépens de quelque avantage pour son parti, contribuer au tempérament qu'elle souhaitoit. Il nous dépêcha un courrier pour nous donner part de ses intentions sur cette affaire; et pour nous faire connoître à quel

point il se laissoit toucher aux prières de la Suède; il nous témoigna qu'il vouloit bien consentir que les deux couronnes du Nord demeurassent dans un traité défensif, et qu'elles ouvrissent seulement leurs ports aux vaisseaux de guerre d'un des partis, en les assurant aux vaisseaux marchands de tous les deux. Mais quoique la considération de Sa Majesté pour la Suède, la portât à relâcher l'action du Danemark pour quelque temps, elle ne pouvoit employer que ses offices auprès des États, pour les y faire donner les mains. Ils y avoient le premier intérêt; et la jonction du Danemark s'étoit faite principalement à leurs dépens. Ainsi Sa Majesté donna ordre au courrier de passer à La Haye (1), et chargea le comte d'Estrades de remon-

(1) Le 21 mai 1666, le roi écrivait au comte d'Estrades, son ambassadeur en Hollande : « Je continuë neanmoins à vous dire « que je ne change point de sentiment touchant ce que je vous ai « ci-devant mandé, que si l'on voyoit la rupture de la Suède in- « faillible, contre le Roi de Danemarc, il vaudroit mieux lui laisser « accepter la neutralité dont on le presse, et nous-même la lui « conseiller et l'y porter sous main, que de se charger de le dé- « fendre contre des ennemis puissants éloignez et qui ont tant de « commodité et de moyens de lui faire du mal ; mais jusques-là il « peut être bon de rendre menaces pour menaces, et tâcher de « sauver ce prince par une fermeté apparente. » (*Mémoires du comte d'Estrades*, p. 239.)

Louis XIV n'avait qu'un but dans toutes ces négociations : loca-

trer puissamment aux États, combien il leur importoit d'empêcher la Suède de se joindre à l'Angleterre, de lui faciliter les moyens de sortir du fâcheux engagement qu'elle avoit pris, et de consentir que le Danemark n'agît point durant quelques mois qu'elle travailleroit à la médiation.

Mais dans le temps que le roy attendoit quel seroit le succès de ses offices auprès des États, Lionne, secrétaire d'État, s'étoit expliqué fortement de la part de Sa Majesté à Bouffendorff, secrétaire du comte de Konigsmark, qui n'étoit pas encore arrivé. Il lui avoit témoigné la juste surprise de Sa Majesté, que la Suède se fît une obligation volontaire contre ses alliés en faveur de ses ennemis, qu'elle n'en eût rien témoigné lorsque le traité se négocioit et qu'elle s'en déclarât dans un temps qu'elle voyoit Sa Majesté engagée par son honneur et par sa parole, à faire jouir le Danemark de la garantie qu'il lui avoit accordée. Cette connoissance des sentiments de Sa Majesté, qui faisoit voir de plus en plus en Suède la grandeur de l'embarras que l'on s'étoit fait sans nécessité, y fut reçue avec beaucoup d'inquiétude. Le grand chancelier nous en

liser la guerre de Hollande, la terminer promptement, et ménager la Suède dont il espérait se servir dans l'exécution de ses projets sur les Pays-Bas espagnols.

fit paroître sa douleur; et dans les plaintes de se voir trompé en l'espérance qu'il disoit avoir mise en Sa Majesté, il mêla des prières qu'elle voulût tirer la Suède d'une extrémité fâcheuse, entre ce qu'elle croyoit devoir à son honneur et une guerre qu'elle souhaitoit d'éviter. Il y ajouta la considération de la minorité du roy de Suède, qui devoit encore y porter le roy davantage. Mais comme il paroissoit occupé de différentes pensées, il quittoit quelquefois ces voies modérées pour prendre celles de la hauteur et des menaces. Il m'assuroit que bien que la Suède se vît abandonnée, elle ne s'abandonneroit pas; qu'elle trouveroit encore des amis, et par là il entendoit la maison d'Autriche; et qu'elle se feroit de nouvelles alliances lorsque les anciennes la quitteroient.

J'étois seul avec lui dans cette conférence, parce que le chevalier de Terlon, qui avoit dejà reçu l'ordre du roy de passer à l'ambassade de Danemark, étoit malade depuis quelque temps (1); et

(1) Le chevalier de Terlon travailla avec Pomponne à la négociation de Suède pendant la première moitié de l'année 1666. Il reçut ordre du roi, au mois de juillet, de passer à l'ambassade de Danemark, mais il ne partit point immédiatement pour sa nouvelle destination, ainsi que cela résulte du passage suivant de la *Gazette* (année 1666, p. 938) : « *De Stokolm, le 10 aoust* 1666. Ces jours « passez, le maréchal Tot traita fort magnifiquement le sieur de

plus je vis d'inégalité dans tous ses mouvements, plus je tâchai de faire paroître d'égalité dans ma conduite. Je me renfermai toujours dans les assurances de la sincère amitié du roy, dans le peu de fondement que Sa Majesté trouvoit à l'honneur que la Suède se faisoit d'agir en faveur de l'Angleterre, et surtout à l'extrême déplaisir qu'elle sentiroit de se voir forcée à employer ses armes pour le Danemark contre le premier de ses alliés. Nous agitâmes inutilement divers partis : nous envisageâmes cent fâcheuses conséquences. Mais enfin le grand chancelier me dit qu'il avoit tant de confiance en l'affection de Sa Majesté pour le roy son maître, que s'il en étoit cru dans le Sénat, on lui remettroit toute cette affaire, avec la seule prière de ménager l'honneur du roy de Suède comme le sien propre; et je n'oubliai rien pour lui faire voir et l'honnêteté et la sûreté d'une pensée si obligeante pour Sa Majesté.

Lorsque nous étions dans le fort de notre conversation, il voulut me faire voir un papier sur quelques propositions de la Hollande; et témoi-

« Pomponne et le chevalier de Terlon, ambassadeurs de S. M. très « chrétienne, en sa maison de plaisance, à six lieues de cette ville, « où il leur donna le divertissement des cascades et des jets d'eau, « qui n'y sont pas moins beaux qu'en France et qu'en Italie. »

gnant s'être mépris en le retirant de sa poche, il me dit en riant qu'il en avoit pris un autre en sa place ; qu'il ne vouloit pas me le montrer, parce que c'étoit un traité avec la maison d'Autriche ; que toutefois, puisque le hasard l'avoit ainsi voulu, et qu'il en étoit venu si avant, il n'y avoit plus moyen de s'en dédire, et qu'il étoit résolu de me le faire voir. Je lui dis de prendre garde à ce qu'il alloit faire, parce qu'assurément je tirerois avantage de sa méprise ; et ayant reçu le papier de ses mains, je vis que c'étoit le projet de traité que j'avois proposé depuis longtemps. Il me pria de le lui rendre après l'avoir lu, parce que ne venant que de lui être apporté, il falloit qu'il le communiquât ce jour-là même au Sénat. Ainsi je le lus devant lui, et y vis bien en effet une partie des choses que j'avois demandées, mais jointes à divers autres articles, principalement à celui de l'assistance du roy contre la ville de Bremen. Je lui fis dès lors presque les mêmes difficultés que je lui fis longtemps après, lorsque nous travaillâmes tout de bon à ce traité; et je crois qu'il ne m'avoit fait entrevoir qu'ils entroient dans les desseins de Sa Majesté que pour se la rendre plus favorable au tempérament qu'ils souhaitoient.

Dans le temps que nous attendions quelle réso-

lution la Hollande auroit prise sur les ordres dont le roy avoit chargé le comte d'Estrades, nous sûmes l'arrivée du comte de Konigsmark à Saint-Germain (1). Il s'étoit bien expliqué à Sa Majesté de

(1) Othon-Guillaume, comte de Kœnigsmarck, hérita non-seulement de la gloire, mais des talents de son père, qui s'était rendu célèbre parmi les généraux de Gustave-Adolphe. Il passa plusieurs années de sa jeunesse dans l'étude et les voyages, visitant l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, le Portugal et la France. Il n'avait que vingt-deux ans lorsqu'il fut jugé capable de représenter la Suède à Londres, auprès de Charles II, en qualité d'ambassadeur extraordinaire (1661). L'ambassade extraordinaire de France, en 1663, fut encore remise à son habileté, mais sa passion pour les armes le porta à solliciter, dès qu'il eut rempli sa mission, la faveur de servir dans les armées françaises. Ce fut alors qu'il se forma au grand art de la guerre sous Schomberg, Turenne et Condé. Il se signala au siége de Maëstricht, à la bataille de Senef, partout enfin où il combattit. Condé loua sa valeur; Louis XIV la récompensa par le grade de maréchal de camp. Rappelé par le roi de Suède, qui le créa feld-maréchal (1676), il servit en Allemagne, battit à Rugen les troupes de Brandebourg, et soutint dans Stralsund un siége de deux ans. A la paix de Nimègue, il obtint le gouvernement général de la Poméranie. Sa nature ardente s'ennuya bientôt du repos : reprenant sa vie aventureuse, il fit campagne en Hongrie contre le Turc, et passa ensuite au service de Venise avec le titre de généralissime. Sous ses ordres, les troupes de la république conquirent la Morée, occupèrent Navarin, Napoli et Athènes. Il assiégeait Négrepont, lorsqu'une fièvre violente finit en quelques jours sa brillante odyssée (25 septembre 1688). Sa femme, fille du grand chancelier Magnus de La Gardie, dont la tendresse avait partagé ses périls, fit transporter son corps en Allemagne, où le sénat de Venise lui fit élever un mausolée.

l'embarras où la Suède se trouvoit, si le Danemark prenoit les armes, mais il s'étoit défendu qu'elle se fût déclarée de le vouloir attaquer. Il avoit seulement fort insisté auprès de Sa Majesté, qu'elle voulût admettre un expédient qui tirât ces deux couronnes d'un engagement fâcheux pour l'une et pour l'autre ; et le roy l'ayant reçu fort favorablement, avoit bien voulu donner à son ancienne amitié pour la Suède d'entrer dans un tempérament si la Hollande y consentoit.

Coventry partit dans ce temps pour s'en retourner en Angleterre ; et il y a apparence qu'ayant réussi jusque-là si heureusement et avec tant de facilité pour le roy son maître, il fut bien aise de sortir de Suède, lorsque les affaires y devenoient plus difficiles. Il y laissa toutefois l'Angleterre toujours très-puissante, et l'on lui témoigna par des présents considérables et par de fort grandes marques d'estime, combien l'on lui sçavoit gré d'avoir rétabli son alliance.

Lilieuk fut dépêché peu de temps après en Pologne, en qualité d'envoyé extraordinaire ; et quoique l'on nous assurât que la correspondance étroite qu'il garderoit avec l'évêque de Béziers (*Bonzi*), ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté en ce royaume, feroit assez connoître l'union

des sentiments de la France et de la Suède, nous eûmes sujet de croire que, pour se conserver l'amitié du parti opposé à la cour, à qui la Suède donnoit le nom de la république, il éviteroit de faire paroître l'union que nous souhaitions avec celui du roy et de la reine. Nous n'eûmes que trop lieu de nous confirmer dans cette opinion, peu de jours avant son départ.

Un Polonois nommé Lol, confident de Lubomirski (1), et dont il s'étoit servi l'année d'auparavant pour rompre la diète (2), où il étoit un des nonces terrestres, étoit arrivé à Stockolm, et y demeuroit

(1) Lubomirski fit rompre trois diètes par des nonces dévoués à ses intérêts ou gagnés par ses présents. La première fut rompue le 7 janvier 1665, par un nommé Téléphus; la seconde par Lol, le 28 mars de la même année; enfin, la troisième par Miaskowsky, le 4 mai 1666. On voit que le *liberum veto* exerçait déjà sa funeste influence et qu'il préparait le partage de la Pologne par la désorganisation de cette infortunée république. (*Gazette* de 1665, p. 149 et 423, et *Gazette* de 1666, p. 618.)

(2) Le royaume de Pologne avait deux sortes de *diètes :* les *diètes particulières* et les *diètes générales*. Les premières, appelées *diétines,* étaient des assemblées de cercles et de palatinats qui s'occupaient des affaires provinciales et qui déléguaient un certain nombre de *nonces* dont la réunion formait la diète générale. Pour voter aux diétines, il fallait être noble polonais, avoir une possession territoriale dans la province et être âgé de dix-huit ans révolus. On ne pouvait prétendre au mandat de nonce avant l'âge de vingt-trois ans accomplis. Cracovie, Dantzik et Vilna étaient les

caché ; il avoit été de la part de Lubomirski auprès du duc de Neubourg. Il avoit conféré au retour avec le grand connétable (*Wrangel*), et étoit ensuite passé en Suède pour y concerter les mesures qu'il avoit prises à Juliers. Nous fûmes avertis de son arrivée et nous sûmes qu'il avoit vu le chancelier à la campagne. Nous jugeâmes néanmoins à propos

seules villes du royaume jouissant du droit nobiliaire de se faire représenter aux diètes.

La diète générale se composait de deux éléments : le sénat, nommé par le roi, et les députés des provinces. Sa durée ordinaire était de six semaines, et sa convocation devait être faite tous les deux ans, mais le roi pouvait la réunir aussi souvent qu'il le jugeait utile à l'intérêt général. Les premiers jours étaient consacrés à la vérification des pouvoirs, à l'élection d'un maréchal ou président, enfin à la séance d'ouverture qui avait lieu dans la salle du Sénat, en présence du monarque assis sur son trône. L'assemblée ainsi constituée, le chancelier lui communiquait les propositions royales sur lesquelles devaient porter les délibérations : les députés et le Sénat les examinaient ensemble, mais ils votaient séparément, et comme les nonces avaient le droit d'amendement, pour nous servir d'une expression moderne, ils réduisaient l'initiative royale à bien peu de chose. La session se terminait par une dernière séance de réunion des deux corps, dans laquelle les décrets de la Chambre des nonces étaient promulgués sous le nom de *constitutions*. Les diètes délibérèrent primitivement à la majorité des voix ; mais, en 1651, on eut la faiblesse d'admettre le *liberum veto*, par lequel la protestation d'un seul membre annulait *toute décision prise et à prendre*. Ce fut l'origine de bien des maux, la source d'une inextricable anarchie et une des causes principales qui conduisirent la Pologne si rapidement à sa perte.

de témoigner que nous l'ignorions, et d'attendre si l'on nous en donneroit quelque part. Mais dans une conférence que j'eus bientôt après avec le grand chancelier, lorsque je vis qu'il ne m'en parloit point, je le mis exprès sur les affaires de Pologne; et lui ayant demandé s'il n'avoit point appris par l'envoyé de Suède à Varsovie quelques nouvelles que l'évêque de Béziers m'écrivoit, lorsqu'il m'eut répondu qu'il ne les avoit point, je lui dis que sans doute il en auroit bientôt avis par le grand connétable qui en devoit être fort instruit depuis qu'il avoit reçu un envoyé de Lubomirski. Il connut assez qu'il me feroit un secret inutile, et me répondit que ce même homme étoit à Stockolm, et qu'il ne doutoit pas que je ne le susse. Je ne lui en fis pas paroître seulement une fort grande ignorance, je lui témoignai encore une fort grande surprise, que l'on reçût à Stockolm l'envoyé d'un sujet qui étoit en armes contre son roy, et contre un roy allié de la Suède. Mais par la propre considération du roy très-chrétien, je lui représentai avec beaucoup de force quel pourroit être le sentiment de Sa Majesté, si dans le même temps qu'elle demandoit l'assistance de la Suède en faveur de Leurs Majestés Polonoises, elle apprenoit l'intelligence secrète qu'elle entretenoit avec le plus grand de

leurs ennemis. J'insistai fort, et par l'intérêt général des roys, et par celui de la France en particulier, contre le tort que la Suède se faisoit à elle-même, si elle écoutoit l'envoyé d'un chef de parti ; mais quoiqu'il voulût encore le couvrir sous le nom de la république, et qu'il attribuât à une idée toute différente que nous avons de la monarchie, l'image que nous concevons de celle de Pologne, qui peut rendre légitime parmi les Polonois ce qui seroit un crime parmi nous, il m'assura que cet homme ne verroit point le roy de Suède; qu'il n'avoit pu s'excuser de recevoir sa visite, comme celle d'un gentilhomme particulier ; et que n'ayant point reçu sa lettre, on ne lui feroit point de réponse. Je n'eus garde d'ajouter foi à ce dernier ; et l'on étoit trop favorable à Lubomirski, pour croire que l'on ne traitât pas sur ces propositions ; mais pour les apparences, on tint ce que l'on nous avoit promis : il ne vit point le roy de Suède et partit bientôt après.

Cependant nous apprîmes par les lettres du roy l'effet des ordres que Sa Majesté avoit donnés au comte d'Estrades auprès des États. Il n'avoit rien oublié pour leur représenter de quelle importance Sa Majesté croyoit pour le bien commun, d'empêcher que la Suède se brouillât avec le Danemark, de

lui ouvrir une porte pour sortir du fâcheux engagement, où, bien que sans sujet, elle s'étoit précipitée, et de consentir à un tempérament qui lui donnât moyen, ou de travailler heureusement à la paix, ou de se détacher du roy de la Grande-Bretagne. Mais comme tous les expédients que Sa Majesté pouvoit proposer, emportoient toujours quelque suspension de l'action du Danemark, les raisons et les instances du comte d'Estrades avoient été inutiles. Quelque considération que les États eussent pour le sentiment de Sa Majesté, ils lui avoient représenté qu'il leur étoit d'une trop précieuse conséquence de se priver du secours de leurs alliés ; que l'effet des menaces de la Suède ne leur pouvoit être en ce cas plus désavantageux que les menaces mêmes ; et qu'ils donnoient assez à cette couronne, en se contentant d'une neutralité, lorsqu'ils avoient droit d'en attendre par leur traité la même assistance qu'elle se disoit obligée de donner à leurs ennemis. Le roy vit avec quelque peine la résolution de la Hollande, si contraire aux bonnes intentions qu'il avoit pour la Suède ; mais comme les raisons en étoient assez justes pour ne pouvoir être tout à fait condamnées, et que Sa Majesté étoit trop religieusement attachée par sa parole à soutenir ses alliés, tout ce que Sa Majesté put faire,

fut nous charger de témoigner en Suède qu'elle avoit bien voulu donner, autant qu'il étoit en elle, la suspension des armes de Danemark à son ancienne amitié ; qu'elle avoit fait tous ses efforts pour y disposer les États, mais que n'ayant pu employer auprès d'eux que les raisons et les offices dans un intérêt qui leur étoit plus propre qu'à tout autre, et n'ayant pu y réussir, ce qu'elle pouvoit à cette heure, étoit de prier la Suède d'empêcher les suites fâcheuses de cette affaire, comme la Suède l'avoit prié peu auparavant de les prévenir.

Nous jugeâmes aisément de la douleur avec laquelle cette réponse seroit reçue, et à quel point on sentiroit en Suède, ou la nécessité indispensable d'une guerre fort périlleuse, ou la mortification qui suit des menaces sans effet. Je me préparai néanmoins à l'adoucir le plus que je pourrois, et à ne me pas rebuter dans la recherche des moyens qui pourroient détourner des maux qu'il étoit si avantageux d'éviter. Ainsi je vis quelques jours après le grand chancelier. Je lui dévoilai le mystère du courrier que je lui disois depuis si longtemps que nous attendions ; et lui ayant exagéré les efforts que le roy avoit faits inutilement à La Haye, pour disposer les États à ce que la Suède en désiroit, je lui fis voir qu'en nulle autre occa-

sion Sa Majesté n'avoit pu donner à cette couronne une marque plus expresse de son affection, puisqu'autant qu'il avoit été en elle, elle lui avoit sacrifié un avantage si considérable pour son parti. Je le conjurai ensuite que le roy, son maître, voulût bien imiter, en quelque sorte, Sa Majesté; et que la Suède voulût encore moins donner à l'amitié de la France, que la France n'avoit donné à l'amitié de la Suède, puisqu'il étoit aussi avantageux à l'une d'éviter une guerre non nécessaire, qu'il étoit désavantageux à l'autre de l'affoiblir.

Ce discours qui faisoit connoître l'état de l'affaire, et qui faisoit voir que la France avait inutilement épuisé ses efforts pour obtenir un tempérament de la Hollande, ne laissoit plus de milieu à la Suède, entre laisser agir le Danemark, ou l'attaquer : l'un emportoit quelque perte de réputation après tant de menaces publiques; l'autre étoit accompagné de mille périls et de mille difficultés. Ainsi comme ces embarras se présentèrent tout d'un coup à l'esprit du grand chancelier, il ne se put empêcher de me le faire paroître par sa réponse. Il ne pouvoit se plaindre du roy, après ce que je venois de lui dire que Sa Majesté n'avoit rien oublié pour tirer la Hollande dans le sentiment de la Suède; mais en m'exagérant l'injustice

des États, et le peu qu'ils déféroient à Sa Majesté, il vouloit que le roy eût droit de les forcer à ce qu'il proposoit. Il tiroit de leur refus une preuve indubitable de leurs mauvais desseins, non-seulement contre la Suède, mais encore contre la France et témoignoit être persuadé qu'ils ne tenoient si ferme contre une demande si équitable, qu'afin de nécessiter la Suède à se joindre à l'Angleterre, et la faire rompre ainsi avec la France. Il n'y eut rien qu'il ne me dît dans l'extrême agitation où il étoit, autant pour la recherche d'un nouveau tempérament, que pour appuyer les justes mécontentements de la Suède contre la Hollande, et pour me faire voir qu'elle avoit droit de prétendre, que si le roy ne lui étoit pas favorable, il devoit au moins lui laisser démêler sa querelle, sans y prendre part. Mais comme je lui représentois qu'après les efforts que Sa Majesté venoit de faire, il étoit impossible d'espérer que les États relâchassent l'action du Danemark, et qu'il ne l'étoit pas moins que le roy manquât à la garantie qu'il avoit donnée à ses alliés durant cette guerre, il se rejetoit sur le parti d'abandonner toutes choses à la fortune des armes, de conserver l'honneur et la parole de la Suède, et d'exécuter le traité qu'elle avoit avec l'Angleterre.

Notre conversation finissoit de cette sorte ; et après avoir également regardé les suites d'une affaire qui alloit commettre des couronnes, si étroitement unies, comme un effet de ces fatalités absolues qui emportent malgré elles les choses d'ici-bas, nous nous renfermions à l'espérance que cette occasion, dans laquelle nous n'avions aucun intérêt, étant passée, notre ancienne alliance reprendroit ses premières forces. Il me restoit toutefois encore un moyen que je ne voulois tenter que le dernier, parce que je doutois de la nouvelle sur laquelle je le fondois, bien que je ne doutasse point que pour se dégager d'une guerre où l'on ne souhaitoit point d'entrer, on embrassât avec joie tout expédient qui auroit quelque apparence d'honnêteté.

J'avois sçu la veille, mais par un avis peu assuré, qu'une armée de Moscovites s'approchoit des frontières de Livonie. La guerre qui s'étoit faite six ans auparavant entre le grand duc de Moscovie et la Suède, s'étoit bien terminée par un traité de paix ; mais quelques difficultés qui étoient survenues dans l'exécution, en avoient sursis l'effet ; et des députés de part et d'autre avoient été envoyés aux confins des deux États pour les terminer à l'amiable. Ils étoient alors sur le point de commencer

leur conférence; et quelques troupes qui avoient accompagné les ambassadeurs du grand duc (1), avoient donné lieu à cette nouvelle. Comme je n'avois besoin que d'un prétexte, il me suffisoit qu'elle se fût répandue, parce que dans le traité de la Suède avec l'Angleterre, qui faisoit notre difficulté, il étoit porté expressément qu'en cas que l'un des roys confédérés fût engagé par lui-même en une guerre, ou qu'il eût un véritable sujet de la craindre, il ne seroit point obligé de donner du secours à l'autre. Ainsi lorsque j'étois sur le point de me retirer, je demandai au grand chancelier

(1) Alexis Michaelowitz, grand duc de Moscovie, avait encouragé les premières tentatives de Charles-Gustave contre la Pologne, mais les succès extraordinaires de ce prince lui causèrent bientôt un tel ombrage, qu'il ne tarda pas à lui déclarer la guerre (1656). Elle se fit en Livonie, où le czar prit un grand nombre de places et assiégea Riga. Cette guerre se continua avec des chances diverses jusqu'en l'année 1659, où elle fut suspendue par une trêve qui précéda de deux ans le traité de Cardone en Livonie (1661). Il portoit : « Que le grand duc rendoit à la Suède les places qu'il occupoit « encore avec le canon, les cloches, les ornements d'église et les « papiers qu'il y avoit trouvés; que les deux nations auroient un « libre exercice de leur religion...., etc. »

« Ce traité a été exécuté, hormis que les limites des deux États « ne sont pas encore bien réglées, quoique des commissaires se « soient souvent assemblez sur la frontière pour ce sujet, ce qui a « pensé quelquefois causer une rupture entre eux. » (De Saint-Prest, *Hist. des traitez de paix*, t. I, p. 155.)

quelles nouvelles ils avoient de Livonie, et s'il y avoit quelque fondement au bruit qui couroit que les Moscovites s'en approchoient. Il me répondit qu'ils voyoient par les lettres de leurs commissaires qu'ils devoient bientôt entrer en conférence ; et qu'il étoit vrai que quelques milices sembloient se ramasser sur la frontière, sans que l'on pût juger toutefois si elles étoient destinées pour la Livonie ou pour la Pologne. Il ne m'eut pas plutôt parlé de la sorte que je lui dis qu'il étoit étrange que nous nous fatiguassions si long-temps dans la recherche des expédients qui pouvoient dégager la Suède lorsqu'il s'en présentoit un si naturel, et fondé même dans le traité qui faisoit notre embarras. Je n'eus pas besoin de lui expliquer beaucoup cette ouverture, il y entra aussitôt ; et même avec un fort grand témoignage de joie, il me dit qu'il y avoit long-temps qu'il avoit regardé la Moscovie comme capable de les dégager du Danemark. Il faisoit seulement quelque difficulté sur la vérité de la nouvelle ; mais que cette marche fût fausse ou véritable, je lui témoignai qu'il suffisoit que leur traité avec la Moscovie ne fût pas conclu, pour être en liberté de celui de l'Angleterre, puisque jusqu'à la paix on est toujours dans une légitime appréhension de la guerre. Nous passâmes

ensuite à la manière dont nous pouvions profiter de cette conjoncture. Il vouloit qu'il suffît que le Danemark et les États fussent informés de l'affaire pour être en un plein repos de la Suède; et je demandois qu'il y ajoutât une sûreté par écrit de ne rien entreprendre. Nous avions encore une fort grande difficulté sur le peu de temps que cette sûreté étoit capable de durer; si elle dépendoit du traité qui se pouvoit conclure en peu de temps, et qui nous rejetteroit dans les mêmes peines dont nous serions à peine sortis. Enfin après avoir agité divers partis, il convint que le roy de Suède écriroit au roy, pour lui communiquer l'état auquel il se trouvoit avec le Moscovite, et pour lui donner sa parole que Sa Majesté pourroit donner ensuite à ses alliés qu'il n'attaqueroit point le Danemark.

Cette pensée fut changée quelques jours après dans le sénat; et l'on voulut restreindre cette lettre à une simple notification que la Suède donneroit au roy, par son ambassadeur, de la guerre qu'elle couroit fortune d'avoir en Livonie. Je fus surpris lorsque le grand chancelier m'apprit ce changement; et comme je n'acceptois nul autre parti que de donner une parole au roy par écrit, et que l'on ne s'y pouvoit résoudre, parce que ceux du sénat qui favorisoient l'Angleterre, faisoient valoir le

sujet qu'elle auroit de s'en plaindre, les choses retombèrent dans les premières extrémités dont cet expédient les avoit tirées. Je rejetai toute proposition qui ne mettoit pas le roy en état de donner une assurance entière à ses alliés, sur celle qu'il auroit reçue de la Suède; et le grand chancelier qui voyoit dans quel péril ce changement de résolution étoit capable de nous reporter, convint qu'il avoit été d'avis d'écrire au roy, que c'étoit encore son sentiment, et qu'il sentoit avec déplaisir qu'il n'eût pas été suivi. Enfin lorsque l'on vit par notre fermeté, qu'il n'y avoit plus de milieu entre se brouiller ou écrire, l'on revint à ce dernier comme au plus facile. Nous eûmes une conférence sur ce sujet, le chevalier de Terlon et moi, avec le grand chancelier, le comte Tott et Bierenclau; et nous convînmes que le roy de Suède écriroit à Sa Majesté sur cette affaire; et que le comte de Konigsmark, sur qui la lettre seroit en créance, donneroit une parole à Sa Majesté qu'elle pourroit donner ensuite à ses alliés.

Nous avions communiqué toute cette négociation à Isbrantz; et il nous avoit fait paroître quelque chagrin que les États étant les principaux intéressés en cette guerre, la Suède voulût qu'ils reçussent par le roy la même parole qu'elle ne

vouloit pas leur donner à eux-mêmes. Quoique nous ne vissions pas un fondement fort légitime à cette délicatesse, et qu'outre tant d'autres raisons, les obligations que les États avoient à la France, nous fissent croire qu'ils pouvoient voir sans jalousie que la Suède fît pour Sa Majesté ce qu'elle ne voudroit pas faire pour eux, nous n'avions rien oublié toutefois pour obtenir que l'on leur accordât cette satisfaction. Mais l'on nous avoit fait assez connoître que non-seulement on n'étoit capable de la donner qu'à la France seule, mais que sans sa considération on seroit fort éloigné de chercher des précautions pour ne pas rompre avec la Hollande. Nous fîmes toutefois que le grand chancelier nous promit de communiquer à Isbrantz le concert qui avoit été pris avec nous; mais parce que le grand chancelier ne prétendoit s'en expliquer qu'en cas qu'Isbrantz le lui demandât, et qu'Isbrantz prétendoit de même qu'il lui devoit parler le premier d'une sûreté que l'on donnoit à ses maîtres, il fallut lever un point d'honneur sur lequel l'un et l'autre s'attachoient également. Ainsi nous étant un jour rencontrés tous ensemble chez le grand chancelier, j'ouvris un discours que ni l'un ni l'autre ne vouloit commencer; et ayant dit en riant au grand chancelier que je le priais au moins

de ne pas me dédire, je déduisis toute l'affaire telle qu'elle s'étoit passée entre nous, la parole qui avoit été donnée au roy et celle que Sa Majesté étoit en pouvoir de donner à ses alliés. Le grand chancelier convint de ce que j'avois dit; et Isbrantz étant ensuite entré en matière avec lui, et ayant paru en demeurer satisfait, nous avions sujet d'espérer que cette affaire seroit finie, mais on s'y rendit plus difficile à La Haye; et la demande d'un acte de neutralité à laquelle les États s'attachèrent, et que la Suède ne voulut point accorder, éloigna leur réconciliation que nous avions lieu de croire fort proche.

Il y avoit déjà quelque temps que le grand chancelier s'étoit relâché de la prétention des subsides, qui avoit fait un des principaux obstacles à la conclusion de leur traité; mais en échange de cette condition qu'il abandonnoit, il avoit demandé que la Hollande relâchât un article de celui d'Elbing par lequel le roy de Suède s'étoit obligé d'établir une égalité entière entre ses sujets et ceux des États, et de ne pouvoir traiter plus favorablement les vaisseaux (1) des uns et des autres pour les im-

(1) On pourrait conclure, de ce qui précède, que l'égalité était parfaite entre les deux marines. Il n'en était cependant pas tout à fait ainsi; mais la légère différence établie par les élucidations d'Elbing, en faveur des vaisseaux suédois, ne balançait pas suffi-

positions dans ses ports. Cette condition observée faisoit tomber absolument le commerce que la Suède s'efforçoit de pouvoir faire chez elle par elle-même, parce que cette industrie admirable des Hollandois dans le commerce et dans la navigation qui les met en état de trafiquer à meilleur marché que toute autre nation de l'Europe, ruinoit le peu de marchands suédois qui auroient été capables de l'entreprendre, lorsqu'ils l'auroient fait à des conditions égales. Ainsi l'intention de cette couronne étoit de mettre quelque distinction dans ses impôts entre les sujets et les étrangers seulement, mais de n'en point faire entre toutes les autres nations, quoique la Hollande témoignât appréhender que son dessein ne fût de favoriser l'Angleterre à son préjudice. Cette prétention paroissoit également appuyée sur la souveraine autorité des roys qui les rend maîtres des impositions dans leurs États, et sur l'équité naturelle qui préfère son propre intérêt à tous les autres. Aussi ne se pouvoit-elle combattre que par l'autorité du traité qui avoit donné des bornes à des droits si légitimes. Isbrantz qui étoit en Suède, et Van-Buning qui étoit de la part des États en France, ne trouvoient pas grande difficulté,

samment la supériorité mercantile de la Hollande. (*Voy.* de Saint-Prest, *Hist. des traités de paix*, t. I, p. 161.)

non pas seulement à accorder cette modification dans le traité d'Elbing, mais à casser le traité entier, parce qu'ils prétendoient qu'en d'autres articles, il étoit désavantageux à la Hollande, et croyoient de l'avantage de leurs maîtres de le réduire à un simple traité d'amitié et de commerce, au lieu qu'il étoit auparavant défensif. Leurs sentiments et le dessein d'obliger la Suède dans une chose qu'elle témoignoit si fort de souhaiter, avoient porté Sa Majesté à charger le comte d'Estrades d'employer encore ses offices à La Haye pour un point d'où sembloit dépendre la réconciliation de ces deux États. Mais quelques villes qui avoient plus d'intérêts au commerce de Suède, particulièrement celles de Nort-Holand, s'y opposèrent de telle sorte qu'elles l'emportèrent dans l'assemblée des États-Généraux ; et il ne fut jamais possible dans la suite de les y faire consentir.

Ce pendant que nous travaillions en cette sorte à Stockolm pour assurer la Hollande contre la mauvaise opinion qu'elle avoit des intentions de la Suède, les États cherchoient d'autres moyens à La Haie pour se garantir par les armes des desseins qu'elle pouvoit avoir contre eux et contre leurs alliés. L'armée du grand connétable Wrangel étoit toujours dans le duché de Bremen, et se fortifioit

de jour en jour par de nouvelles levées et par quelques troupes que l'on faisoit passer de Suède. L'on voyoit bien que son principal dessein devoit être contre la ville de Bremen, dont les députés traitoient avec lui sur leurs priviléges, et particulièrement sur l'immédiateté de l'Empire à laquelle le roy de Suède vouloit les obliger de renoncer; mais l'on voyoit aussi un juste sujet de craindre que si l'Angleterre demeuroit victorieuse à la première bataille, il ne se jetât tout d'un coup, ou dans les provinces du Danemark, ou dans celles de la Hollande. Ainsi les États-Généraux proposèrent une ligue défensive, non-seulement avec le Danemark, mais avec l'Électeur de Brandebourg et les ducs de Brunswik qui n'avoient pas tous seulement intérêt de conserver la paix dans leur voisinage, mais qui craignoient encore l'augmentation de la puissance de la Suède dans une guerre qui lui pourroit faciliter la prise de Bremen. Le projet en fut concerté à La Haie entre les députés de tous ces princes; et quoique cette ligue fût en effet contre la Suède, cette couronne fut invitée d'y entrer. Mais parce que le Danemark paroissoit le plus exposé à une insulte du grand connétable, les États donnèrent ordre pour faire avancer quatre mille hommes dans le Holstein. Cette ligue et la marche

des troupes causèrent de l'inquiétude en Suède ; et le roy même ne fut pas bien aise de voir former une union considérable en Allemagne et capable de donner un grand poids, de quelque côté qu'elle voulût un jour pencher. Ainsi il ordonna au comte d'Estrades d'en éloigner la proposition (1), et nous commanda d'insister de telle sorte en Suède pour l'accommodement avec les États, qu'ils eussent sujet de revenir de leur défiance.

Mais dans le même temps que nous recevions cet ordre de Sa Majesté, la parole de la Suède que nous avions obtenue qui seroit donnée au roy, et l'espérance que les États en avoient conçue leur avoient fait différer les mesures qu'ils avoient prises ; ils étoient bien aises de n'être point obligés de continuer les subsides aux ducs de Brunswick : ils avoient arrêté la marche de leurs troupes ; et il y avoit beaucoup de lieu de se promettre une entière réconciliation de l'état où nous avions

(1) Le 29 juillet 1666, le comte d'Estrades écrivait au roi à ce sujet : « Puisque je sçai les intentions de Votre Majesté à ce sujet « sur le traité de la ligue entre les États, l'Électeur de Brandebourg « et les ducs de Lunebourg ; je la puis assurer qu'il ne se conclura « point, et que je ne manquerai pas d'expédiens auprès des dé- « putez des villes, pour y apporter des obstacles que ceux qui les « désirent ne surmonteront pas. » (*Mémoires du comte d'Estrades*, p. 323.)

porté l'affaire. De Witt même qui avoit le plus d'autorité en Hollande, avoit témoigné au comte d'Estrades que les États se contenteroient de la parole que la Suède donneroit au roy de laisser agir le Danemark. Mais la fermeté avec laquelle ils demandèrent un acte de neutralité depuis la bataille (1), et l'attachement avec lequel la Suède le refusa, comme je le dirai dans la suite, augmentèrent la défiance des États, et firent conclure la ligue que nous avions détournée.

Nous entrions alors dans le mois de juin, et l'on attendoit de jour en jour la sortie des flottes d'Angleterre et de Hollande. Toutes deux devoient être extrêmement puissantes ; mais la force de celle d'Angleterre étoit infiniment augmentée par la fierté naturelle de la nation, qui n'en faisoit pas seulement monter au double le nombre de vaisseaux, mais qui vouloit à peine que celle de Hollande osât paroître devant elle. Les Anglois avoient répandu ces faux bruits à Stockolm ; et l'inclination que l'on y avoit pour eux les y avoit fait croire. On y partageoit en trois escadres deux cent cinq vaisseaux dont on publioit que leur flotte devoit être composée : l'une

(1) Cette bataille navale, dont il sera parlé plus loin, commença le 11 juin 1666 et dura quatre jours. Monk, duc d'Albemarle, et le célèbre Ruyter, commandaient les deux flottes ennemies.

devoit combattre les Hollandois ; l'autre devoit aller chercher l'armée navale du roy, commandée par le duc de Beaufort ; la troisième devoit tomber sur le Danemark, et l'on tournoit déjà en raillerie une fausse compassion pour le péril auquel cette couronne alloit être exposée. Mais ces vaines ostentations diminuèrent à mesure que l'on approchoit du temps de la campagne, et les préparatifs de la Hollande ne parurent pas seulement égaux à ceux de l'Angleterre, mais l'on vit encore que les États trouveroient de bien plus grandes ressources, quelque fut le succès d'une bataille, parce qu'ils avoient de beaucoup plus grands fonds que celui que le parlement avoit accordé pour cette année au roy de la Grande-Bretagne.

Cependant les ambassadeurs de Suède étoient arrivés à Londres ; et la France et la Hollande avoient accepté la médiation de cette couronne, à condition qu'elle seroit aussi offerte au Danemark. Nous eûmes ordre d'en parler à Stockolm ; et nonobstant quelque petite répugnance que l'antipathie naturelle des nations nous y fit paroître d'abord, nous n'eûmes pas beaucoup de peine à obtenir une condition si juste. Le roy de Suède écrivit au roy de Danemark ; et celui-ci témoigna de recevoir avec plaisir les offices qu'il lui offroit pour la paix.

Il ne restoit toutefois guère d'espérance qu'elle pût sitôt réussir; et l'Angleterre avoit trop fait connoître dans les conférences qui s'étoient liées à Paris, le peu d'inclination qu'elle avoit pour finir la guerre. Depuis la déclaration que le roy s'étoit vu contraint de faire en faveur de la Hollande, le roy de la Grande-Bretagne avoit rappelé le milord Hollis, son ambassadeur auprès de Sa Majesté, il avoit pris son audience de congé dès le commencement de l'année 1666; mais ayant été longtemps arrêté depuis par la goutte, et ensuite par la mort de sa femme qui suivit une chute dont elle s'étoit cassé le bras, il avoit été contraint de s'arrêter jusques au mois d'avril. La reine mère d'Angleterre qui étoit à Paris n'avoit rien oublié durant tout ce temps pour rétablir l'amitié entre le roy et le roy son fils, et pour étouffer dans leur naissance les fâcheuses suites de leur rupture (1). Elle avoit agi en France par elle-même, et en Angleterre par ses lettres, et comme une des grandes difficultés étoit

(1) « Conformément à ses vues pacifiques et dans l'intérêt de ses « propres desseins, Louis XIV ne laissa échapper aucune occasion « de rétablir la paix entre Charles II et les Provinces-Unies. « Dentzell Hollis, ambassadeur d'Angleterre à Paris avant la rup- « ture de la France, y avait été retenu par la goutte. Louis XIV lui « fit des propositions de paix avant l'ouverture de la nouvelle « campagne. Il obtint des Hollandais qu'on la négociât dans la

le lieu des conférences, parce que le roy d'Angleterre le vouloit dans ses États, et que Sa Majesté Très-Chrétienne, comme le premier roy du monde, avoit bien plus de droit de le prétendre dans les siens, l'on convint enfin de l'hôtel de cette reine à Paris. Il se pouvoit dire en quelque sorte un lieu neutre, puisque la France traitoit chez elle, et que l'Angleterre n'entroit en négociation que chez la mère de son roy.

Toute l'Europe conçut une grande espérance d'une disposition si favorable. La reine d'Angleterre devoit être présente aux conférences : de Lionne, secrétaire d'État, devoit y assister comme plénipotentiaire au nom du roy, le milord Hollis de la part du roy de la Grande-Bretagne, et Van-Buning pour les États. La première conférence se tint le 27 d'avril 1666 ; et Lionne qui ouvrit le discours, témoigna par ordre du roy que Sa Majesté n'ayant nul intérêt dans cette guerre que celui de sa parole qui l'engageoit à soutenir ses alliés, n'avoit aussi aucune prétention particulière dans le traité ; qu'elle souhaitoit la paix, et qu'elle seroit satisfaite

« maison de la reine douairière d'Angleterre, qui demeurait à « Chaillot et qui écrivit à son fils pour lui en demander son avis. « Mais celui-ci refusa. » (Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. I, p. 480.)

lorsque les États le seroient. Le milord Hollis ne put s'empêcher de donner des louanges à une déclaration si généreuse et si modérée ; et Van-Buning ayant parlé ensuite, offrit le choix de deux conditions de la part de ses maîtres, pour éviter les longues discussions qui pourroient retarder la paix, ou que l'Angleterre et la Hollande remissent toutes les choses au même état qu'elles étoient devant la guerre, ou qu'elles gardassent de part et d'autre tout ce qu'elles possédoient. Ce dernier parti paroissoit plus avantageux au roy d'Angleterre, qui avoit plus occupé sur les États que les États n'avoient pris sur lui. Le milord Hollis se chargea de rendre compte de ces propositions et dépêcha aussitôt un courrier en Angleterre. Mais lorsque l'on attendoit par son retour quelque réponse qui pût confirmer l'opinion favorable que l'on avoit conçue de la paix, l'on apprit que le roy de la Grande-Bretagne rappeloit son ambassadeur, qui partit en effet bientôt après.

Un procédé si extraordinaire parut étrange à tout le monde. On ne comprenoit point pourquoi l'Angleterre rompoit sans prétexte une négociation qu'elle avoit bien voulu commencer, ou pourquoi elle avoit commencé si elle avoit dessein de la rompre. Quelques-uns l'attribuoient à ce qu'elle ne

croyoit pas être de sa dignité de traiter en France ; mais on s'étonnoit ou qu'elle n'eût fait plus tôt cette réflexion, ou qu'elle la fît lorsqu'elle ne pouvoit plus y remédier. Le temps fit connoître depuis, ou que l'espérance de la ligue dont l'Espagne l'amusoit pour l'empêcher de s'accommoder (1), ou celle d'un parti qui se formoit en sa faveur en Hollande, et dont il sera parlé dans la suite, lui avoit fait prendre cette résolution, et que l'on s'attendoit à Londres qu'il diviseroit tellement les États, qu'ils ne consentiroient pas seulement à des conditions avantageuses pour l'Angleterre, mais qu'ils traiteroient même sans la France. Cette désunion faisoit alors le plus grand désir de l'Angleterre. Elle sentoit toujours vivement que la seule protection du roy lui fit perdre le fruit d'une grande guerre, et elle croyoit non-seulement se venger plus aisément de la France, si elle la privoit de la Hollande, mais trouver encore plus de facilités à réduire un jour la Hollande, si en la portant

(1) Charles II avait chargé sir Richard Fanshaw, son ambassadeur à Madrid (janvier 1666), de ménager une longue trêve entre l'Espagne et le Portugal, et de conclure une ligue défensive et offensive entre la Grande-Bretagne et l'Espagne. L'archevêque d'Embrun, ambassadeur de Louis XIV, parvint, par son habileté, à faire échouer toutes les tentatives de l'envoyé britannique. (Mignet, *Succession d'Espagne*, t. I, part. II, sect. III.)

à cette infidélité, elle lui faisoit perdre pour jamais l'assistance de la France. Ainsi toutes apparences de traité étant finies, le roy de la Grande-Bretagne se prépara à la guerre ; et pour faciliter la ligue qu'il méditoit contre nous avec la maison d'Autriche, il envoya le comte de Sandwich (1) à Madrid, à dessein d'y négocier l'accommodement de l'Espagne et du Portugal, et dépêcha le milord Taf (2) avec les mêmes ordres à Vienne.

Mais lorsqu'il agissoit ainsi en public, il travailloit en secret à La Haie pour désunir les États, et se servoit de la faction qui favorisoit la maison d'Orange, et qui y étoit toujours puissante, depuis que le dernier prince d'Orange, Guillaume, tenta en 1650 de se rendre maître d'Amsterdam (3).

(1) Le comte de Sandwich remplaça en Espagne sir Richard Fanshaw. Il arriva à Madrid le 28 mai 1666, et attendit longtemps sa première audience de la reine. Cette princesse, qui n'avait pas un désir véritable d'entrer dans une liaison avec l'Angleterre, chargea une junte d'écouter et d'examiner les propositions du roi Charles II, et de les faire traîner en longueur. Son confesseur, le P. Nithard, assura même l'ambassadeur de Louis XIV « qu'on ne « prendrait jamais aucune résolution qui pût blesser la paix que « l'on voulait surtout entretenir avec la France. » (Mignet, *Succession d'Espagne*, t. I, part. II, sect. III.)

(2) Milord Théobald Taaffe, comte de Carlingford, ne réussit pas à entraîner l'Empereur dans les vues de l'Angleterre.

(3) Dès que la paix de Munster eut terminé la longue guerre que les Provinces-Unies soutenaient contre l'Espagne, les Etats-Géné-

Cette ville qui fait elle seule plus de la moitié des forces et des richesses des Provinces-Unies, et qui tire presque toujours avec elle la province de Hollande, qui en est la plus puissante, n'avoit pu oublier cette entreprise sur sa liberté. Ce prince(1), qui mourut bientôt après, n'eut pas le temps de regagner son affection, comme il auroit fait sans doute tant il en avoit connu l'importance ; et la princesse royale Marie d'Angleterre (2), sa femme, n'étant accouchée qu'après la mort du prince Guillaume Henri, les premières charges des États, le commandement des armées, la charge d'admiral, et le gouvernement des provinces, qui avoient passé

raux songèrent à diminuer les lourdes charges qui pesaient sur eux et voulurent licencier les troupes, dont les services n'étaient pas indispensables. La province de Hollande se montra surtout empressée de réaliser ces réformes. Le prince d'Orange les combattit de tout son pouvoir, car il était bien aise de conserver ses forces sous sa main pour assurer son autorité sur la république. L'affaire s'étant envenimée, le prince résolut de briser toutes les résistances en s'emparant d'Amsterdam par surprise. Le hardi coup de main qu'il tenta contre cette grande ville ayant manqué, il entreprit d'en faire le siége ; mais il dut y renoncer par suite de la difficulté de l'entreprise en elle-même et de la réprobation que sa conduite soulevait en Hollande.

(1) Ce prince mourut de la petite vérole le 6 novembre 1650, âgé seulement de vingt-quatre ans.

(2) La princesse Marie d'Angleterre était fille de l'infortuné Charles I et d'Henriette-Marie de France, sœur de Louis XIII.

comme héréditairement en ses mains par tant d'illustres prédécesseurs, sortirent entièrement de sa maison. La plus grande partie des États demeura toutefois attachée d'une très-forte inclination à un nom à qui ils se sentoient redevables du fondement et de la conservation de leur liberté et de leur puissance. Lorsque le jeune prince qui vit aujourd'hui commença à croître, la princesse royale sa mère étant morte, la princesse d'Orange, sa grand-mère, de la maison de Solms, cultiva cette affection pour le faire rentrer dans les charges de ses pères. Le roy d'Angleterre y contribua de ses offices avec beaucoup de chaleur; et la Hollande seule s'opposa au sentiment des six autres provinces, qui auroient pu l'emporter par la pluralité des suffrages, si elles n'eussent été retenues par l'appréhension d'une division domestique. Cette affaire avoit été sursise jusqu'à la guerre; et elle avoit été mise par le roy d'Angleterre dans le nombre des conditions qu'il demandoit, mais elle avoit été agitée plus fortement cette année; et comme le jeune prince avoit près de seize ans, et qu'il étoit en âge de commencer le métier des armes, dans un temps que la Hollande étoit en guerre, la faction qui le favorisoit avoit renouvelé ses efforts. Il y eut des moments où elle ne parut pas sans apparence de réussir; et on

parla même de commencer par lui donner la charge de général de la cavalerie (1). Mais de Witt, dont l'autorité étoit grande dans les États, qui étoit pensionnaire de Hollande, et qui se souvenoit qu'un des premiers pas du feu prince d'Orange, lors de son entreprise sur Amsterdam, avoit été de mettre son père prisonnier, détourna l'effet de ces bonnes intentions. On opposa la jeunesse du prince à la capacité et à l'expérience que de telles charges requéroient; mais pour témoigner combien la province reconnoissoit toujours en sa personne les obligations qu'elle avoit à sa maison, et combien elle souhaitoit qu'il s'élevât pour elle dans la même affection de ses prédécesseurs, elle le déclara par une espèce d'adoption fils des États-Généraux. En cette qualité elle s'appropria tout à fait son éducation, lui choisit un gouverneur et lui donna une maison nouvelle;

(1) L'Electeur de Brandebourg, nouvel allié de la Hollande, avait appuyé les prétentions du jeune prince. Le comte d'Estrades en informa le comte de Lionne et lui écrivit : « L'Électeur croyoit que « sa recommandation, jointe aux voix de quelques villes, pourroit « faire réussir leurs desseins dans cette nomination, mais les ca- « bales ont manqué leur coup cette fois comme les autres, elles ne « se rebutent pas pour cela, et continuent de faire agir leurs « émissaires par les villes pour émouvoir les peuples. » (*Négociations du comte d'Estrades*, t. III, p. 154.)

et crut l'obliger en cette sorte à prendre un jour des sentiments de père pour la patrie, lorsqu'elle en témoignoit de mère pour lui. Cette démonstration d'amitié apaisa bien les partisans de ce prince, mais elle ne les satisfit pas. Comme ils étoient bien aises de lui conserver l'appui de l'Angleterre, ils étoient bien aises aussi de s'acquérir davantage cette couronne, en accordant en quelque sorte ses desseins avec le repos public, et par là ils appuyoient la proposition de la paix au préjudice des liaisons avec la France, qui étoit l'unique but du roy de la Grande-Bretagne.

Cependant lorsque la parole que la Suède venoit de donner au roy, sembloit l'avoir tirée du principal embarras où la déclaration de l'engagement si peu fondé contre le Danemark l'avoit jetée, cette affaire avoit eu une suite plus éloignée, qui lui donnoit une nouvelle inquiétude. Le même bruit qui s'étoit répandu de toute part d'une guerre entre ces deux couronnes, y avoit aussi porté celui de la convocation d'une diète que la régence de Suède devoit assembler pour la résoudre. Ces deux nouvelles étoient arrivées à Rome en même temps, et la Reine Christine qui y demeuroit depuis quelques années, les avoit regardées l'une et l'autre comme d'une extrême considération pour ses intérêts.

Cette princesse s'étoit réservée en quittant la couronne, mais durant sa vie seulement, les isles d'Oeland, Gotland et Oesel dans la mer Baltique, une partie de la Poméranie, et les douanes de Norkoping, en Suède. Tous ces biens pouvoient monter ensemble à cent mille écus de rente; mais à peine en avoit-elle joui durant les guerres du feu roy en Suède, en Pologne et en Danemark, et son absence qui avoit autorisé la négligence de ses officiers, ne lui en avoit à peine laissé tirer soixante mille depuis la paix. Elle travailloit toutefois à remettre ses affaires; et comme le cardinal Azzolini (1) qui pouvoit alors toutes choses sur son esprit, en prenoit un soin particulier, elle s'étoit servie d'Adami, un de ses neveux, et l'avoit envoyé en Suède avec

(1) Le cardinal Decius Azzolini était né à Formo, dans la Marche d'Ancône, le 11 avril 1623. Il joignait à un extérieur agréable, à une physionomie heureuse et à une grande pénétration de vues, le mérite d'un esprit fin, rendu encore plus délicat par la culture des belles-lettres. Malheureusement, la fourberie et l'avarice ternirent ses belles qualités, s'il faut en croire quelques auteurs. Angelo Corraro, ambassadeur de Venise à la cour de Rome, va plus loin et prétend même (*voy.* sa *Relation à la République,* p. 91 et 92) : « Qu'il avait été porté au cardinalat par les voies qui prévalent à « Rome, c'est-à-dire en découvrant les défauts des autres, et qu'il « passait la plupart du temps en des entretiens amoureux. » Azzolini avait en effet découvert au pape Innocent X les intrigues du cardinal Astalli, neveu adoptif du Saint-Père, qui révélait aux Espagnols tous les secrets de l'État. Mais on ne voit pas comment

une entière autorité. Mais lorsqu'elle apprit par lui que cette couronne étoit sur le point de déclarer la guerre au Danemark, et que la mer Baltique ne pourroit être tranquille, lorsque toutes les nations maritimes seroient armées, elle envisagea également la perte de son revenu dans les isles et de celui qu'elle avoit en terre ferme. Ainsi elle ne délibéra pas de s'approcher pour y apporter le remède qui seroit en elle, et crut que non-seulement la France, mais le Danemark et la Hollande voudroient bien lui accorder une neutralité et une sauvegarde générale pour toutes ses terres. Outre cet intérêt qu'elle avoit dans une rupture entre ces couronnes, elle en avoit un plus particulier à une diète. Elle n'étoit pas satisfaite de la régence; et l'ayant éprouvée toujours contraire à ses intentions, elle croyoit trouver plus de faveur dans les États assemblés.

on pourrait faire un crime à Azzolini de s'être montré dévoué à son souverain. Innocent X jugea sa fidélité digne de récompense et lui donna le chapeau de cardinal.

Le pape Alexandre VII ayant alloué, en 1658, une pension de douze mille écus à la reine de Suède, désigna en même temps le cardinal Azzolini pour régir ses affaires. Elles étaient dans un état déplorable, tant par les prodigalités de cette princesse que par la guerre du Nord qui la privait de ses revenus. Le nouvel intendant rétablit l'économie, l'ordre et la mesure dans les dépenses, et sut si bien gagner les bonnes grâces de Christine, qu'elle l'institua son héritier universel.

Mais pour mieux faire entendre quelle étoit la disposition de la Suède pour cette princesse, il est nécessaire de reprendre les choses de quelques années auparavant.

Depuis qu'ayant quitté la couronne en 1654, elle avoit embrassé à Rome la religion catholique, elle n'avoit point passé en Suède qu'en 1660. Elle crut alors important d'y revenir aussitôt après la mort du feu roy Charles-Gustave; et quoiqu'elle ne fît paroître que le seul dessein d'assurer ses propres intérêts dans un changement de gouvernement, elle donna lieu de soupçonner par la suite que l'on ne descend guère du trône sans s'en repentir, et que le regret de l'avoir quitté est toujours suivi du désir d'y remonter. Elle fut reçue en Suède avec toutes sortes de démonstrations d'honneur et de respect (1); et quoique les lois contre la religion catholique soient plus sévères en ce royaume qu'en aucun autre État protestant, on n'apporta aucun obstacle à l'exercice de sa religion, et l'on souffrit qu'elle fît dire la messe dans le château de Stockolm, où elle était logée. Mais la manière dont elle usa de la considération que

(1) Arckenholtz (*Mémoires sur Christine,* t. II, p. 42 et suiv.) s'étend longuement sur la réception qui fut faite à cette reine tant en Suède qu'en Danemark.

l'on avoit pour elle, l'éclat avec lequel elle affectoit de faire dire la messe en présence de tous les gens de qualité qui se trouvoient chez elle, et les mécontentements qui arrivèrent peu après, lui firent perdre et pour l'église et pour elle, un avantage considérable qui pouvoit insensiblement accoutumer la Suède à la liberté de notre religion et qui la lui auroit au moins assurée toutes les fois qu'elle auroit eu occasion d'y demeurer. La diète générale du royaume s'assembla dans ce temps à Stockolm; et comme cette princesse s'étoit conservé une fort grande affection dans tous les corps qui la composent, même dans celui des prêtres, quoique catholique, elle crut pouvoir prétendre quelque part au gouvernement pendant la minorité du roy; et peut-être n'auroit-il pas été impossible qu'elle eût réussi dans ce dessein, si elle s'y fût renfermée. Mais le comte de Schlipenbak (1), qui avoit été en la première faveur auprès du feu roy, et qui feignit d'être tout à fait dans ses intérêts, la flatta de la pensée de revenir un jour à la couronne et ne porta si loin ses espérances que pour la mettre

(1) Le comte de Schleppenbach, colonel et grand échanson de Christine, avait contribué, sur la fin du règne de cette princesse, à la disgrâce du comte Magnus de La Gardie. (Arckenholtz, *Mémoires concernant Christine*, t. I, p. 364 et suiv.)

en état d'en plus avoir. Il lui fit voir que mille accidents menaçant un roy de cinq ans, et d'une complexion fort délicate, il lui importoit de sçavoir qui régneroit après lui ; qu'elle avoit droit d'engager les États à ne lui point donner de successeur, qui ne confirmât les mêmes conditions qu'elle s'étoit réservées ; et qu'elle pouvoit prétendre que n'ayant quitté la couronne qu'en faveur du feu roy, elle rentroit, après l'extinction de sa maison, dans des droits auxquels elle n'avoit point renoncé pour tout autre. Il lui faisoit espérer que les États se trouvant nécessités à donner une réponse sur un accident qui pouvoit aisément arriver, tourneroient peut-être les yeux sur elle pour la prier de reprendre en ce cas l'autorité qu'elle avoit quittée, et qu'ils ne pouvoient avoir cette pensée, qu'ils ne lui donnassent cependant quelque part à la régence.

Ces conseils qui secondoient d'autant plus les sentiments que cette princesse pouvoit avoir pris pour le trône, qu'ils s'accordoient avec les fausses spéculations de quelques astrologues qui assuroient que le jeune roy ne pouvoit passer sa onzième année, la précipitèrent dans une résolution qui lui attira de grands déplaisirs et qui lui fit perdre les avantages qu'elle auroit pu tirer de son voyage. Elle dressa l'écrit dans lequel elle faisoit cette

demande aux États, et le fit présenter à la diète. Schlipenbak avoit déjà donné avis de son dessein à ceux qu'il croyoit n'être pas de ses amis, et leur avoit fait voir combien ils pouvoient se prévaloir contre elle d'une proposition si odieuse. Il leur fut aisé en effet d'en profiter. Toute l'assemblée témoigna de l'indignation que l'on voulût la faire délibérer sans nécessité sur un accident dont la seule pensée étoit trop funeste à la Suède; et les premiers officiers du royaume eurent ordre de reporter à la reine un écrit sur lequel la simple délibération auroit paru un crime à la diète. L'on fit défense en même temps à tout ce qui étoit dans l'assemblée de la visiter : l'on lui ôta l'exercice de sa religion : l'on fit sortir du royaume les prêtres qu'elle avoit amenés; et quoiqu'elle ne fût pas gardée en apparence, elle se ponvoit dire en quelque sorte prisonnière dans le château. Elle fit paroître beaucoup de colère, lorsque le grand chancelier, accompagné des principaux des États, lui reporta son écrit. Mais enfin lorsqu'elle connut combien les espérances qu'elle avoit conçues avoient peu de fondement, et qu'elle vit que l'état auquel on la tenoit continuoit toujours, elle entra en négociation pour rassurer les esprits que ses prétentions avoient étonnés, et donna une déclaration pu-

blique qu'en nul cas et qu'en aucun temps elle ne prétendroit plus à la couronne (1). Elle partit de Stockolm peu de temps après, et attendit quelques mois dans Norkoping, qui en est environ à trente lieues de France, que les chemins se fissent meilleurs pour sortir de Suède (2).

Elle étoit toujours depuis demeurée à Rome; et l'occasion qu'elle prit d'en partir sur le bruit de la diète, donna d'autant plus d'appréhension aux

(1) Elle déclarait expressément : « Que comme elle se trouvoit à « présent, et dans tous les temps à venir, détachée et séparée de « la couronne, du sceptre et de la régence de Suède, comme aussi « de tout droit à cet égard sans aucune exception, elle reconnois- « soit de plus, que quelque changement que pût subir le roïaume « de Suède et son gouvernement, qu'elle n'avoit rien à y prétendre « sous quelque prétexte que ce pût être, en vertu de quoi elle dé- « claroit en outre, qu'elle y renonçoit de bonne foi et totalement « pour toute sa vie, sans y admettre nulle autre interprétation « que celle qui tendoit à la sûreté du Roi d'à-présent, à l'affermis- « sement du droit du roïaume et au bien de tous les habitants, ne « voulant aucunement y contrevenir en matière quelconque, soit « de vive force ou d'avis, soit par écrit, protestations, ou réserva- « tions, directement ou indirectement, et que nulle puissance « ecclésiastique ou temporelle ne la pouvoit dispenser de cette obli- « gation. » (Arckenholtz, *Mémoires sur Christine*, t. II, p. 49.)

(2) Le chevalier de Terlon, ambassadeur du roi à Stockholm, était allé au-devant de la reine jusqu'à Hambourg, dès qu'il eut appris son arrivée d'Italie : il la reconduisit ensuite jusqu'à Norköping, où elle passa l'hiver.

On trouvera des détails intéressants sur le séjour de Christine en Suède, dans les *Mémoires de M. de Terlon*.

régents, qu'ils craignoient davantage l'esprit de cette princesse. Ils connoissoient que le royaume n'étoit pas sans cette sorte de mécontents qu'il est impossible d'éviter dans les minorités des princes, où ceux qui sont éloignés des affaires les voyent toujours avec jalousie entre les mains de ceux qui gouvernent. Ils sçavoient que le souvenir de l'abondance et du bonheur qui avoient accompagné le règne de cette reine, lui conservoit, malgré le changement de religion, l'affection des prêtres et l'amour des peuples ; que ce qu'il y avoit de plus grand dans le royaume lui devoit son élévation et sa fortune ; et que l'on n'y pouvoit oublier, dans la fille du Grand Gustave, cette magnificence vraiment royale, avec laquelle elle avoit répandu sur toute sa cour les grâces propres de la Suède et les dépouilles de l'Allemagne. Mais surtout ils croyoient que son voyage étoit de concert avec la France ; et que, pour empêcher que la Suède n'agît au dehors en faveur de l'Angleterre, elle vouloit se servir de cette princesse pour la troubler au dedans.

Rien n'avoit toutefois moins de fondement, quoique cette reine fût entrée dans les bonnes grâces du roy dont elle s'étoit éloignée, lors du démêlé de Sa Majesté avec le pape sur le sujet du

duc de Crequi (1) son ambassadeur, elle l'avoit seulement assuré en lui donnant part de son voyage, qu'elle n'oublieroit rien pour confirmer la Suède à demeurer inébranlable dans son amitié, et Sa Majesté nous avoit donné seulement ordre de contribuer en son nom, de tout ce qui seroit en nous, pour la servir dans ses intérêts. Ainsi la

(1) Il est inutile de rappeler ici les circonstances qui amenèrent, en 1662, la rupture de Louis XIV et du Saint-Siége ; il nous suffira de dire que l'attentat commis par la garde corse du pape contre les gens de l'ambassadeur de France, souleva une violente indignation dans le cœur du jeune monarque et qu'il réclama avec hauteur une réparation proportionnée à l'offense. La reine Christine fut mal inspirée dans cette occasion d'offrir son entremise entre deux partis qui ne la souhaitaient point. Elle envoya à Paris son secrétaire Alibert, avec des lettres pour le roi et pour M. de Lionne. La réponse du roi, sous les formes polies qu'il employait d'habitude, laissa percer le soupçon qu'il avait conçu de la partialité de la reine pour Alexandre VII. « *Aux occurrences,* lui disait-il, *ou « d'autres intérêts lui seront plus chers et plus considérables que « les miens, je ne me plaindrai que de ma mauvaise fortune.* » De son côté, M. de Lionne répondait : « Qu'on avoit voulu ajouter « la moquerie à l'offense ; mais qu'en toute cette affaire son roi ne « feroit jamais l'office de postulant : et que c'étoit en vain que l'on « tâchoit de persuader Sa Sainteté que *la colère des François étoit « un feu de paille,* et qu'il n'y avoit qu'à éluder les mouvements de « leur première impétuosité. Car la suite feroit voir que l'on se « seroit abusé de delà les monts en cette opinion, sur le sujet d'un « jeune monarque aussi sensible au point d'honneur, et aussi « ferme et éclairé que le nôtre, si on ne le satisfoit pleinement. » (Arckenholz, *Mémoires sur Christine,* t. II, p. 74 et suiv.)

régence ne se trouvoit pas en une petite peine, et voyoit trop tard avec regret que la fausse convocation d'une diète, dont elle avoit voulu appuyer ses menaces contre le Danemark, lui causoit un embarras véritable.

Cependant cette reine qui étoit partie de Rome avec peu de suite dans le mois de mai, marcha avec une extrême diligence, et arriva à la fin de juin à Hambourg. Mais comme elle y trouva les affaires bien éloignées de la guerre, et le bruit de la diète évanoui, elle s'y arrêta pour s'y reposer, et commença des négociations pour son voyage en Suède, qui ne finirent que longtemps après.

Durant que les choses se passoient de cette sorte en Suède, et que la paix avec l'évêque de Munster et le tempérament que nous avions pris touchant le Danemark ne faisoient plus voir d'occasion de trouble en Allemagne, l'électeur de Brandebourg profita avec beaucoup d'adresse de cette conjoncture. Il prit le prétexte de faire repasser en Brandebourg et en Poméranie les troupes qui ne lui étoient plus nécessaires à Clèves ; mais lorsqu'elles paroissoient dans une simple marche pour ces provinces, elles parurent tout d'un coup aux portes de Magdebourg. Les habitants désarmés et sans secours, se trouvèrent peu en état de soutenir un

siége. Ils traitèrent en peu de jours avec l'Électeur, reçurent garnison; firent confirmer seulement leurs priviléges ; et toute l'Allemagne apprit presque en même temps, le commencement et la fin de cette entreprise. Quoique cette affaire ne soit pas de mon sujet, il ne sera pas néanmoins, je crois, hors de propos de rapporter quelles étoient les prétentions de l'Électeur sur cette ville.

L'évêché de Magdebourg lui avoit été cédé par la paix d'Osnabrug avec ceux de Minden et d'Halberstad, pour le dédommager de la Basse-Poméranie, qui avoit été donnée à la Suède ; et la jouissance lui en devoit revenir d'Auguste (1), frère de l'électeur de Saxe, qui en étoit administrateur. La ville de Magdebourg, capitale de l'évêché, et une des plus considérables de l'Empire, avant qu'elle eût été si cruellement saccagée par l'armée de l'Empereur dans les premières guerres de l'Allemagne (2), s'étoit toujours affranchie de la juridiction de l'évêque, quoiqu'elle ne prétendit point être

(1) Auguste, frère de l'Électeur Jean-George II, était fils de Jean-George I et de Madeleine-Sibylle de Brandebourg. Il fut la tige de la branche de Saxe-Hall ou Weissenfelds.

(2) Cette malheureuse ville fut prise d'assaut, en 1631, par le comte de Tilli, général de l'Empereur : il l'abandonna à la fureur de ses soldats, qui la livrèrent aux flammes après l'avoir pillée de fond en comble.

ville impériale. L'administrateur qui en avoit la jouissance, en avoit fait souvent paroître son mécontentement, et s'étoit enfin joint à l'électeur, à qui la propriété en appartenoit, pour en tirer la raison commune qu'ils croyoient leur en être due. Ainsi ils agirent de concert dans ce dessein et il leur succéda heureusement. Il parut même que la ville s'étoit volontairement soumise, bien qu'en effet elle ne l'eût pu éviter; et comme elle n'eut pas le temps d'en porter ses plaintes dans l'Empire, ceux même qui envioient cet avantage à l'électeur, n'eurent pas occasion de s'y opposer.

La nouvelle en fut reçue en Suède avec quelque surprise. Mais outre que cette cour avoit un traité défensif avec l'électeur de Brandebourg, elle n'avoit nul intérêt particulier à cette affaire. Elle s'en servit toutefois pour faire voir que ses prétentions sur Bremen n'étant pas moins justes, l'Empire ne pouvoit s'intéresser davantage à cette ville, qu'il avoit paru faire à la réduction de Magdebourg. Ce qui l'obligeoit de parler de cette sorte étoit que bien que le grand connétable Wrangel ne fût point encore sorti des voies de la négociation avec ceux de Bremen, on voyoit assez par leur fermeté à maintenir leur immédiateté de l'Empire, que l'af-

faire ne se pouvoit guère décider que par les armes ; et il paroissoit déjà à la diète de Ratisbonne une grande disposition à favoriser cette ville, et à ne la pas laisser succomber sous les forces de la Suède.

CHAPITRE V.

Guerre maritime.

1666

Sortie des flottes. — Bataille de quatre jours. — Défiance des États contre la Suède. — Ils demandent un acte de neutralité. — Incident relatif à la dignité du roi. — Opiniâtreté d'Isbrantz et du grand chancelier. — Le mot *dum* remplacé par *quia*. — Suite de l'affaire de Bremen. — Instances de Konigsmark à Paris. — Suite des troubles de Pologne. — Succès des confédérés. — Pacification. — Ruyter à l'embouchure de la Tamise. — Bataille du 4 août. — Conspiration de Du Buat. — Expédition de Holmes au Wly.

Toute l'Europe étoit en ce temps-là dans l'attente de la bataille qui se préparoit à la mer entre l'Angleterre et la Hollande. Jamais on n'avoit vu de si grands préparatifs de toutes parts; et les flottes n'étoient pas seulement considérables par la quantité, mais par la qualité des vaisseaux. Il y en avoit beaucoup dans l'une et dans l'autre de quatre-vingts et de quatre-vingt-dix pièces de canon, et peu au-dessous de quarante; et les Hollandois en augmentant la force et la grandeur des leurs, avoient réparé le désavantage qu'ils avoient toujours eu dans leur guerre contre Cromwel, que

l'admiral Tromp attribuoit seulement à l'inégalité du port et de l'épaisseur des vaisseaux. Le nombre de ceux d'Angleterre étoit fort diminué du bruit qui s'en étoit répandu durant l'hyver; mais il devoit toujours arriver à près de cent, et celui de l'armée de Hollande à quatre-vingt-dix. Il est vrai que cette petite disproportion étoit bien compensée par l'armée navale du roy, qui se devoit joindre avec elle (1). Elle étoit partie de Toulon le 20 du mois d'avril sous le commandement du duc de Beaufort, et étoit de plus de cinquante voiles en comptant une escadre de huit vaisseaux de guerre, que les Hollandois avoient dans la mer Méditerranée, et qui repassoit avec elle dans l'Océan. Mais parce que le mariage du roy Alphonse de Portugal avec mademoiselle de Nemours (2) s'étoit conclu dans ce temps, et que l'on sçavoit que les Espagnols faisoient tous leurs efforts pour arrêter cette princesse dans son passage, le duc de Beaufort eut ordre du roy de s'arrêter à Lisbonne, et de croiser

(1) D'après Gérard Brandt (*Vie de Ruiter*, p. 345), l'armée navale des États portait 4,615 pièces de canon et 21,909 hommes d'équipage. La flotte anglaise était armée de 4,450 canons et montée par 21,805 matelots.

(2) Cette princesse était fille puînée de Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, et d'Élisabeth de Vendôme, sœur du duc de Beaufort.

sur ses hauteurs jusqu'à ce qu'elle fût arrivée. Ainsi comme ce mariage qui tarda plus que l'on avoit cru à se conclure, retarda le départ de cette princesse; que les cérémonies qui s'en firent à La Rochelle, et les vents contraires consommèrent beaucoup de temps; le duc de Beaufort en perdit beaucoup à Lisbonne, et ne put passer le canal que longtemps après, ainsi que je le dirai dans la suite.

Cependant les deux armées se mirent à la mer; et quoique les Anglois se fussent vantés depuis longtemps qu'ils y seroient les premiers, ils furent prévenus par leurs ennemis; et ils virent paroître à leurs côtes la flotte de Hollande, forte de quatre-vingt-six vaisseaux. Ils avoient partagé la leur en deux corps; et par une opinion trop avantageuse de leurs forces qui ne leur succéda pas (1), ils s'étoient contentés d'opposer soixante et dix vaisseaux à la flotte des États sous le commandement du gé-

(1) Le résultat de cette bataille a fait faire au comte de Guiche les réflexions suivantes : « Je ne serai pas le seul qui dirai de « l'événement de ce jour, et des suites qu'il a eues, que le proverbe « est bien véritable, *qu'il ne faut jamais mépriser son ennemi.* « Ceux-ci (les Anglais) avaient un si grand exemple du malheur « de notre nation à la bataille de Poitiers, qu'ils eussent dû songer « à ne point faire la même faute. » (*Mémoires du comte de Guiche*, p. 248.)

néral Monk duc d'Albemarle, et avoient envoyé le prince Robert (1) palatin avec vingt et quatre pour combattre dans la Manche le duc de Beaufort. Le lieutenant-général admiral Ruyter, qui commandoit l'armée des États, étoit parti dès le second de juin des ports de Zelande, et avoit fait voile vers Harwitz où il croyoit trouver les ennemis. Mais ayant eu le vent contraire, il avoit tenu la mer le plus proche qu'il avoit pu des côtes d'Angleterre, et étoit venu mouiller au Nortvortland, qui est comme un banc de sable entre Neuport et l'embouchure de la Tamise. Le 11 au matin, il vit venir la flotte ennemie à toutes voiles avec un vent extrêmement favorable; mais parce qu'il étoit trop impétueux il diminuoit beaucoup l'avantage qu'il lui donnoit. Comme il poussoit avec beaucoup de force les vaisseaux anglois, il faisoit baisser le côté qu'ils présentoient à leurs ennemis et élevoit au contraire celui que les Hollandois leur opposoient. Ainsi les batteries basses des Anglois perdoient presque tous leurs coups dans la mer, au lieu que celles des Hollandois étant plus élevées, se trouvoient de la juste hauteur pour porter les leurs sû-

(1) Le prince Robert de Bavière, plus connu sous le nom de prince Rupert, était le troisième enfant d'Élisabeth (fille aînée de Jacques I) et de Frédéric V, Électeur Palatin et roi de Bohême.

rement. Ruyter partagea son armée en trois escadres, dont Tromp commandoit l'une, Jean Évertzen une autre, et il retint pour lui la troisième (1). Il attendit les ennemis en cet ordre; et pour ne perdre point de temps à lever l'ancre, il commanda que l'on coupât les cables, lorsqu'ils seroient à la portée du canon. L'armée d'Angleterre vint au combat avec beaucoup de résolution sous trois escadres distinguées par trois pavillons, rouge, blanc et bleu. Tromp soutint la première charge, et se porta avec tant de valeur et de courage, qu'il changea de quatre différents vaisseaux, comme l'on change de chevaux dans une bataille sur terre, parce que se portant toujours où le péril étoit le plus grand, et les ennemis faisant leur principal effort contre lui, on les lui mettoit bientôt hors de combat. Ruyter le dégagea deux fois avec toutes ses forces, lorsque sans son secours il étoit en péril de ne se pouvoir démêler du milieu des ennemis; et ayant donné des marques d'une conduite et d'une prudence extraordinaires durant le com-

(1) C'est par erreur que le marquis de Pomponne attribue à Jean Evertzen le commandement d'une des trois escadres. Cet amiral s'était démis de sa charge en faveur de son frère Cornelius Evertzen. (*Voy.* Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, t. I. p. 774. — G. Brandt, *Vie de Ruiter*, p. 336.)

bat, l'un remplit autant toutes les parties de général et de capitaine, que l'autre mérita le nom d'un des plus vaillants hommes du monde. Évertzen qui ne s'étoit pas moins signalé, mourut d'un coup de canon; mais sa perte fut réparée par le gain entier de la bataille (1).

Les Anglois ayant perdu beaucoup de vaisseaux, se retirèrent devant les Hollandois; mais ils se rassemblèrent avant la nuit, et parurent en bataille à la pointe du jour du 12. Le combat recommença avec la même chaleur du jour précédent; mais l'avantage s'étant déclaré pour la flotte de Hollande, celle d'Angleterre se retira avec perte, et quelques-uns de ses vaisseaux maltraités tombèrent dans la fuite entre les mains de ses ennemis. Les Hollandois la poursuivirent sans aucun succès considérable tout le 13; mais le matin du 14, ils virent paroître le reste de la flotte d'Angleterre, fortifiée

(1) L'ambassadeur de France à La Haye écrivait le 17 juin à Louis XIV : « L'amiral Tromp a combattu en lion sur six vaisseaux « les uns après les autres, mais il s'est engagé trop avant, et a « obligé l'amiral de Ruyter de hazarder tout pour le retirer, ce qui « lui a bien réussi et pourroit le faire périr avec toute la flotte une « autre fois.... Du côté des États, l'amiral de Zéelande Cornelis « Everssen a été tué, il y a eu trois vaisseaux brûlez et quatre « coulez à fonds, et pas un de pris, mais plus de vingt dématés. » (*Lettres et Mémoires du comte d'Estrades*, p. 268 et 269.)

de vingt-quatre frégates nouvelles (1). Le mauvais succès de la première journée avoit obligé le duc d'Albemarle de dépêcher en diligence au prince Robert; et ce prince l'avoit joint avec une grande confiance de rétablir, et par sa valeur, et par un corps si considérable qui n'avoit point combattu, la disgrâce des jours précédents. Ruyter qui avoit eu avis de sa venue par des prisonniers qu'il avoit faits, et qui se trouvoit encore égal en nombre de vaisseaux, le reçut non-seulement avec le même ordre et la même résolution, mais encore avec la nouvelle assurance que lui inspiroit la victoire. Les ennemis revinrent trois fois à la charge, et s'efforcèrent trois fois de le rompre; mais il les mit en désordre en soutenant leurs efforts; et ayant pris le dessus du vent avec un corps de réserve de onze vaisseaux qu'il n'avoit point fait combattre, il acheva de les mettre en fuite. Un brouillard qui s'éleva tout à coup, les déroba à sa vue, et l'empêcha de les atteindre et d'achever leur retraite. Il craignit de s'engager

(1) « Si la flotte d'Angleterre eut reçu ce renfort le second jour « sur le midi, dans le temps de notre désordre, il est apparent, « que nous ne nous en fussions pas relevez. Mais tout aïant été « pris et fait à contretemps, les Anglois doivent autant se prendre « de leurs pertes à eux-mêmes qu'à la fortune. » (*Mémoires du comte de Guiche*, p. 260.)

dans les bancs et dans les rochers qui rendent l'approche des côtes d'Angleterre dangereuse, et ses ennemis profitèrent de cet avantage pour rentrer en sûreté dans leurs ports.

Les Hollandois n'eurent que quatre vaisseaux coulés à fond, et un seul ne fut mené en Angleterre. Les Anglois en perdirent vingt-quatre, dont une partie fut brûlée, l'autre conduite en Hollande, où le chevalier Aschu, admiral de l'escadre du pavillon blanc, dont le vaisseau nommé le *Royal-Charles* et monté de quatre-vingt-douze pièces de canons (1), avoit été pris et brûlé ensuite, fut aussi mené prisonnier. Le comte de Guiche (2) et le prince (3) son beau-frère, qui étoient alors en Hollande, et qui se trouvèrent volontaires dans tous

(1) Le chevalier George Askuë, amiral de l'escadre Blanche, avait fait preuve d'une grande bravoure durant la bataille. Dans le mouvement de retraite de la flotte anglaise, son navire toucha contre un banc de sable, et ne put se dégager. Dans cette situation critique, abandonné des siens, entouré d'ennemis, menacé par deux brûlots, et n'étant plus obéi de son équipage qui voulait se rendre, il dut céder à la fortune et fut fait prisonnier de guerre. Le navire sur lequel l'amiral Askuë avait arboré son pavillon, se nommait le *Prince-Royal* et non le *Royal-Charles*. Le marquis de Pomponne raconte, plus loin, la destruction du dernier de ces vaisseaux, en parlant de l'expédition des Hollandais contre Chattam (22 juin 1667).

(2) Le comte de Guiche était alors exilé de la cour.

(3) Louis Grimaldi, prince de Monaco.

ces combats, ne s'y signalèrent pas moins par leur valeur que par le péril qu'ils y coururent. Un coup de canon mit le feu au vaisseau sur lequel ils s'étoient embarqués; et ils furent sauvés, comme par miracle, de ce débris par un autre qui vint à leur secours. Ils combattirent sur celui-là, jusqu'à ce qu'il fût mis hors de combat; et ils furent contraints de passer ensuite sur celui de Ruyter, où ils demeurèrent jusqu'au dernier jour de la bataille.

Un événement si considérable et dans lequel les États se pouvoient dire avoir remporté trois victoires dans une seule, ne releva pas seulement dans toute l'Europe l'opinion que l'on avoit des forces de la Hollande, il diminua encore la réputation que l'Angleterre s'étoit attribuée d'être si supérieure à la mer à toutes les autres nations. La peine que l'on en eût en Suède ne se put tout à fait dissimuler; et malgré les apparences contraires, il étoit aisé de connoître que l'on eût vu avec quelque plaisir, qu'un mauvais succès eût rendu la Hollande plus facile aux conditions que l'on en souhaitoit, et l'eût réduite à acheter plus chèrement l'amitié de cette couronne. On y sentit néanmoins une secrète joie que la parole que l'on venoit de donner au roy eût précédé un avantage, qui por-

toit à un si haut point la considération de la Hollande, et que la déclaration de ne point attaquer le Danemark, qu'il eût été périlleux de refuser après le gain de la bataille, eût été accordée dans un temps que la décision en étoit si incertaine.

Mais si on envisageoit à Stockolm l'extrême avantage qui en revenoit aux États, on ne le connoissoit pas moins à La Haie. La fermeté avec laquelle on y avoit résisté à ne point se relâcher sur des prétentions que l'on croyoit mal fondées, augmenta beaucoup, lorsqu'on commença à moins appréhender l'Angleterre, dont elles pouvoient tirer leur plus grand appui; et malgré les offices que le comte d'Estrade ne cessoit point de faire au nom du roy, les États demeurèrent fermes à ne rien relâcher du traité d'Elbing (1). Ils ne se satisfirent pas davantage de la parole qui avoit été donnée au roy touchant le Danemark; et quoique Sa Majesté l'eût jugée suffisante, que le roy de Danemark fût entré en un plein repos sur la lettre que le roy lui en avoit écrite, et que de Witt eût témoigné aupa-

(1) Le comte d'Estrades écrivait au roi (16 septembre) que les États préféraient rompre la négociation et rappeler Isbrantz de Stockholm, plutôt que de perdre le commerce de la mer Baltique en accédant aux demandes des Suédois; que cette délibération avait été prise dans l'assemblée et qu'il n'y avait plus de remède.

ravant au comte d'Estrade qu'il croyoit que les États s'en pouvoient contenter, ils insistèrent sur un acte de neutralité en bonne forme pour eux et pour leurs alliés (1). Isbrantz eut ordre de le demander; et quoique Sa Majesté ne le crût plus tout à fait nécessaire, comme elle vît toutefois que rien n'étoit capable d'en faire désister les États, et qu'il ne paroissoit pas que la Suède eût des raisons fort essentielles de le refuser, elle nous ordonna de joindre nos offices pour la disposer à y consentir.

Mais cependant l'ancienne défiance que la Hollande avoit de la Suède, s'augmentoit tous les jours de plus en plus. Le grand connétable prenoit en toutes rencontres sur l'Elbe la protection des Anglois contre les Hollandois; et la même frégate qui étoit venue pour embarquer Coventry à Gottenbourg (2), avoit pris entre les rochers qui font l'embouchure du port de cette ville, deux navires hollandois chargés de bled, contre le traité même de la Suède avec l'Angleterre, qui donnoit sûreté

(1) Louis XIV réclama avec force contre cette nouvelle résolution des Etats; mais les plaintes qu'il en fit faire, par son ambassadeur à La Haye, au grand pensionnaire de Witt, restèrent sans effet. (Voy. *Mémoires du comte d'Estrades*, p. 334.)

(2) Le roi Charles IX avait jeté, en 1607, les fondements de Gothembourg. L'heureuse situation de cette ville sur le Cattégat, la rendit bientôt florissante par son commerce.

dans les ports aux vaisseaux marchands des deux partis. Il est vrai que l'on désavouoit le grand Connétable à Stockolm, et que sur les plaintes qui en furent faites par Isbrantz, le gouverneur de Gottenbourg eut ordre d'arrêter ces deux vaisseaux jusqu'à ce que les Anglois eussent prouvé, comme ils l'alléguoient, qu'ils les avoient poursuivis en pleine mer, et qu'ils les avoient pris loin des côtes.

Mais une autre occasion donna un grand sujet à La Haye de se plaindre de la partialité visible de la Suède. Le premier avis que l'on avoit eu à Londres de la bataille, y avoit porté la nouvelle de la victoire, et toute la ville avoit donné des marques de réjouissance par des feux de joie. Les ambassadeurs de Suède en avoient fait allumer devant leur logis, et cette démonstration publique avoit assez fait connaître où penchoit leur inclination. Les États, quoique vengés en quelque sorte de leur avoir vu célébrer si solennellement une défaite, avoient toutefois témoigné hautement que cette action répondoit mal à la qualité de médiateurs; qu'elle étoit bien éloignée de cette égalité d'intérêts et d'affection qu'ils devoient tenir entre les deux partis; et qu'ils avoient mal imité la conduite que les ambassadeurs de Sa Majesté avoient tenue l'année précédente, lorsque dans Londres même ils

n'allumèrent point de feux pour le gain véritable de la bataille.

Isbrantz s'acquitta de l'ordre qu'il avoit de ses maîtres et n'oublia nulle des raisons qui pouvoient appuyer la demande de la neutralité. Il faisoit voir que le moins que la Hollande devoit attendre de la Suède, étoit qu'elle demeurât neutre, lorsque par le traité d'Elbing elle étoit obligée de la secourir ; qu'elle ne pouvoit lui opposer celui qu'elle avoit conclu depuis avec l'Angleterre sans lui faire une extrême injure, puisque ses obligations avec le roy de la Grande-Bretagne ne s'étendant que contre les ennemis dont il pouvoit être attaqué, elle déclaroit les États agresseurs, en se croyant engagée à l'assister ; qu'enfin la moindre suite de la réconciliation à laquelle ils travailloient devoit être l'assurance de la Hollande pour ne rien appréhender de la Suède ; et que tous les autres articles de leur accommodement seroient inutiles, si cette parole n'en étoit le fondement.

Le grand chancelier n'opposoit à toutes ces raisons que l'honneur du roy son maître, parce qu'un acte de neutralité contrediroit visiblement l'obligation dont il s'étoit publiquement déclaré en faveur de l'Angleterre. Il vouloit que les États ne pussent douter de la sincérité de ses intentions.

Il faisoit regarder la neutralité comme unie indispensablement à la médiation, et tenoit à offense que les États pussent soupçonner la Suède de favoriser leurs ennemis, lorsque leur première intelligence seroit établie. Mais pour donner plus de force à ces raisons, il alléguoit principalement la parole qui venoit d'être déposée entre les mains de Sa Majesté, et à laquelle la Suède ne seroit jamais capable de manquer (1). Il nous combattoit par les mêmes armes, lorsque nous faisions les mêmes efforts pour obtenir cette satisfaction à la Hollande, bien que nous pussions peut-être croire que les États ne s'attachoient pas tant à cette neutralité par l'opinion qu'elle leur fût tout à fait nécessaire, que par une secrète jalousie que la Suède témoignoit n'avoir donné qu'à Sa Majesté seule ce qu'elle leur avoit toujours refusé.

Cette contestation dura assez longtemps de part et d'autre, avec même attachement de ne s'en point relâcher. Mais enfin soit que dans ce temps la Suède eût fait agréer à l'Angleterre la résolution

(1) Louis XIV, qui connaissait bien les Suédois, disait d'eux : *On sçait qu'ils ne manquent jamais de prétextes, pour faire tout ce qu'ils croyent être de leur intérêt* (*Mémoires du comte d'Estrades*, t. III, p. 339). Les États-Généraux, qui avaient été en contestations perpétuelles avec ces voisins incommodes, ne devaient pas les juger plus favorablement que le roi de France.

qu'elle avoit prise, soit qu'elle fût bien aise de lever un obstacle qui n'étoit pas en effet légitime, qui empêchoit seul son accommodement avec la Hollande, qui pouvoit faire renouer la ligue et faire marcher en Holstein les troupes que nous avions arrêtées, le grand chancelier nous fit dire que l'on avoit pris une telle délibération dans le Sénat touchant la neutralité, qu'elle feroit également connoître la sincérité de la Suède, et sa déférence aux sentiments de Sa Majesté. Cette même communication qu'il donna aussi à Isbrantz, fut suivie d'un papier qu'il nous envoya, et qui étoit intitulé : *Déclaration de Sa Majesté de Suède touchant la neutralité à raison de sa mediation*. Le corps de l'écrit témoignoit l'extrême désir du roy de Suède d'éteindre une guerre qui embrasoit une bonne partie de l'Europe, sa joie que sa médiation eût été reçue de toutes les parties, et son espérance qu'elle pourroit produire un effet si souhaité de tout le monde. Il se déclaroit ensuite de vouloir demeurer neutre et pour ôter le scrupule qu'il disoit que quelques-uns pourroient avoir que cette neutralité ne s'accordât pas avec l'engagement qu'il avoit avec l'Angleterre, il témoignoit qu'elle n'y étoit point contraire, et promettoit enfin d'agir avec toute l'équité et la fidélité qui sont nécessaires en un mé-

diateur : *Dum reducendæ paci adlaborat.* Je marque principalement ces mots, parce qu'ils firent depuis notre principale difficulté, et qu'ils rompirent enfin la négociation.

Nous vîmes d'abord les difficultés qui pouvoient naître de cet écrit ; mais comme nous tâchions plutôt de diminuer que d'augmenter ce qui pouvoit éloigner la Suède et les États, nous fûmes bien aises de les laisser former à Isbrantz, afin de nous réserver plus de lieu de les combattre de part et d'autre. Le grand chancelier lui avoit envoyé un papier semblable à celui que nous avions reçu ; et quoiqu'Isbrantz eut bien vu quelles conséquences on pouvoit tirer du titre même, il s'étoit arrêté principalement à la déclaration du roy de Suède, que cette neutralité s'accordoit avec son traité avec l'Angleterre et qu'il la garderoit tout le temps qu'il travailleroit à ramener la paix. Il faisoit voir que rien n'étoit plus captieux que ces deux expressions, parce que le traité même avec l'Angleterre n'obligeoit celui des deux roys, qui devoit donner du secours, à prendre les armes en faveur de l'autre, qu'il n'eût premièrement travaillé durant quatre mois à finir par une entremise amiable la guerre qu'il avoit sur les bras ; qu'ainsi la Suède se prévaloit seulement de cet article pour demeurer neu-

tre pendant quatre mois ; et qu'elle couvroit l'exécution même de son traité avec l'Angleterre, du nom honorable de médiateur ; qu'il étoit aisé de connoître que toute sa conduite tiroit son origine des liaisons qu'elle avoit avec cette couronne; que lorsqu'elle en jugeroit la conjoncture favorable, elle cesseroit de s'entremettre de la paix; et qu'en se déclarant alors contre les États, elle justifieroit par cet écrit même que ses promesses avoient eu la fin de sa médiation pour bornes. Nous jugions comme lui ces difficultés raisonnables; mais comme nous ne voulions rien oublier pour une réconciliation que le roy souhaitoit si fort, nous entrions bien en partie dans ses sentiments, mais nous tâchions en même temps de diminuer les soupçons qu'il avoit de la mauvaise foi de cette cour.

Mais si cet écrit avoit touché Isbrantz pour la sûreté de ses maîtres, il nous avoit touché bien davantage pour la dignité du roy. Nous y avions vu que lorsqu'il y étoit parlé de la guerre qui partageoit les premières puissances de l'Europe, le roy d'Angleterre étoit nommé le premier, et, ensuite le roy de Danemark et les États. Nous sentîmes avec l'indignation que nous devions qu'un nom qui n'en connoît pas d'aussi illustre sur la terre, fut précédé par un autre; et quoique nous prévissions

assez que l'on attribueroit cet ordre à une division de parti, entre l'Angleterre seulement et la Hollande, nous ne délibérâmes point à ne pas le recevoir. Ainsi parce que le grand chancelier étoit allé coucher à la campagne, presque dans le temps même que nous avions reçu l'écrit, nous lui dépêchâmes dès le lendemain matin un de nos secrétaires. Nous l'avions chargé de lui dire seulement que ne nous pouvant charger d'un papier qui blessoit la dignité du roy, nous lui avions donné l'ordre de le lui remettre entre les mains. Comme la maison où il étoit n'étoit qu'à une petite lieue de la ville, ce secrétaire y arriva devant qu'il fût levé. Il fut surpris de l'occasion qui l'avoit amené et ayant dit d'abord que l'on n'avoit regardé le roy que comme une partie auxiliaire pour les États, on avoit seulement gardé le rang des deux principaux intéressés, et non de ceux qui s'étoient joints à eux. Il allégua le traité d'Oliva, où il s'étoit trouvé plénipotentiaire pour le feu roy son maître et où la Suède et la Pologne étant considérées comme parties principales, l'Empereur qui avoit secouru le roy de Pologne, ne fut nommé qu'après lui. Il lui dit néanmoins que non-seulement il approuvoit notre délicatesse, mais qu'il étoit bien aise que nous la lui eussions fait connoître, parce qu'il n'y avoit

point de lieu où l'on fût plus jaloux qu'en Suède de la dignité de la France. Il l'assura qu'il nous verroit le lendemain, lorsqu'il seroit de retour à la ville ; et il vint en effet chez moi l'après-dînée. Il voulut apporter la même raison et le même exemple, dont il s'étoit servi la veille ; mais outre que je lui fis voir que le roy ayant rompu publiquement avec l'Angleterre, bien que pour l'intérêt de ses alliés, tenoit un tout autre rang en cette guerre que l'Empereur n'avoit tenu dans celle de Pologne ; je lui fis voir encore que l'on n'avoit pas gardé cet ordre dans l'écrit qui nous avoit été donné, puisqu'il auroit fallu en ce cas nommer premièrement l'Angleterre, la Hollande, ensuite après elle la France et le Danemark comme unis seulement à sa défense. Il voulut revenir à cet ordre qu'il disoit n'avoir pas été bien observé contre l'intention que l'on en avoit eu ; mais je lui fis connoître que quand bien même il auroit été recevable d'abord, il ne l'étoit plus depuis que la difficulté s'étoit émue. Enfin, quoiqu'il me témoignât les égards qu'il devoit avoir dans une affaire si délicate, pour parler d'une manière qui ne le pût commettre entre deux grands roys, et qu'il voulût entrer dans la recherche de quelque tempérament, je lui dis que je lui laissois tout le soin de donner

le tour qu'il voudroit à cet écrit ; mais que pour nous, nous n'en voyons qu'un moyen fort aisé, et dont nous pussions nous accommoder, qui seroit de changer les noms, et de mettre celui de Sa Majesté en la place de celui du roy de la Grande-Bretagne. Comme il vit que nous avions trop de raison pour prendre aucun de ces expédients qui tiennent presque toujours de la foiblesse, et que lui-même vouloit paroître jaloux de la dignité de Sa Majesté, il se chargea de donner l'écrit en manière que nous en demeurassions contents. Il le fit de sorte, en effet, que sans que le roy d'Angleterre eût droit de s'en plaindre, il le commença par le nom du roy ; et Sa Majesté, lorsqu'elle le vit, demeura également satisfaite, et de la manière dont nous avions rejeté le premier, et de la forme en laquelle ce dernier était conçu.

Il voulut ensuite sçavoir notre sentiment sur l'acte de neutralité en soi, et continua à me faire valoir l'extrême considération que l'on avoit eue pour Sa Majesté en l'accordant ; mais parce que je lui avois dit d'abord, qu'ayant été arrêtés par les premières lignes, nous n'avions pas passé plus avant dans la lecture de cet écrit, et que nous avions cru inutile d'en exprimer les difficultés que cette première ne fût levée, je ne lui rapportai

celles qui se rencontroient que comme le simple sentiment d'Isbrantz qui nous en avoit entretenu. Il abandonna sans peine toute la clause qui faisoit voir que cet acte s'accordoit avec le traité de la Suède et de l'Angleterre, et convint de l'en retrancher ; mais il demeura ferme aux mots : *dum reducendæ paci adlaborat ;* parce qu'il soutenoit que si l'une des parties témoignoit une si forte aversion pour la paix que la médiation devint inutile, il n'étoit pas juste que la Suède fût hors d'état de prendre parti. Et pour nous faire envisager plus favorablement la liberté qu'elle désiroit de se conserver, il vouloit que nous crussions que les États se privoient de son assistance, si l'Angleterre se rendoit déraisonnable.

Isbrantz eut ensuite une longue conférence avec lui sur le même sujet; et parce qu'à l'exception de ce peu de mots qui sembloient attacher la durée de la neutralité à la durée de la médiation, il étoit satisfait de tout le reste, leur conversation fut fort opiniâtre et fort ferme de part et d'autre. Isbrantz vouloit qu'au lieu que le roy de Suède promettoit de demeurer neutre, tant qu'il travailleroit à la paix, il promit de le demeurer tant que la guerre dureroit : *durante hoc bello ;* et comme ils s'attachoient également à conserver leurs expressions,

ils furent diverses fois sur le point de se séparer en rompant. Enfin Isbrantz offrit pour tempérament de les abandonner l'une et l'autre, et en disant seulement que le roy de Suède promettant de demeurer neutre et d'agir en véritable médiateur, laisser la proposition indéfinie sans la déterminer à aucun temps par les termes qui la pourroient suivre. Il y avoit tant de raison en cet expédient, que bien que le grand Chancelier n'en donna pas tout à fait parole, Isbrantz eut lieu de croire que l'on en retrancheroit ce peu de mots, comme on en devoit retrancher les autres dont nous étions convenus. Nous entrâmes dans son sentiment, lorsqu'il nous apprit ce qui s'étoit passé entre eux ; et nous nous promîmes la fin d'un ouvrage auquel nous travaillions depuis si longtemps.

Mais lorsque le grand Chancelier nous envoya le lendemain le projet de cet acte, tel qu'il l'avoit fait réformer, et que nous y trouvâmes les mêmes termes *dum reducendæ paci adlaborat* nous vîmes avec déplaisir que la chose retomboit dans sa première difficulté. Nous jugeâmes assez qu'Isbrantz ne les accepteroit point ; et qu'ayant relâché la condition de *durante hoc bello*, sur laquelle il croyoit avoir tant de droit d'insister, il ne consentiroit pas à une autre qu'il croyoit rejeter avec

plus de justice. Ainsi avant que de lui communiquer un papier, dont nous ne pouvions attendre aucun bon effet, nous résolûmes de faire nos derniers efforts auprès du grand chancelier pour le porter à rayer une ligne d'où dépendoit toute la réconciliation avec les États. Nous le vîmes à l'heure même et bien que nous lui en fissions connoître l'importance, et combien étoit juste le soupçon qu'en attachant seulement la durée de la neutralité à la durée de la médiation, on ne cessât de travailler à la paix, dès que l'on se trouveroit en état de commencer la guerre ; il nous opposa toujours le tort que l'on faisoit au roy son maître, de le croire capable d'un sentiment si peu sincère; qu'après l'engagement dont il s'étoit déclaré avec l'Angleterre, il ne pouvoit promettre de demeurer neutre, que parce qu'il promettoit d'être médiateur; que la Hollande devoit ménager son honneur, si elle faisoit cas de son amitié, et qu'enfin on hasarderoit plutôt de rompre toute négociation que de donner un acte où ces mots ne seroient pas insérés.

Après une déclaration si expresse, il ne nous restoit plus d'espérance de pouvoir concilier des sentiments si opposés et de mettre cet écrit en état qu'Isbrantz en pût être satisfait. Comme je voyois

toutefois qu'il avoit bien voulu abandonner les termes de *durante hoc bello*, pourvu que l'on effaçât ceux de *dum reducendæ paci adlaborat*, et qu'il se contentoit que le roy de Suède promît seulement de demeurer neutre et d'agir en véritable médiateur, je crus que nous ferions le même effet, si nous réduisions ces paroles aux mêmes termes de ne signifier rien davantage. Ainsi lorsque nous nous séparions avec la douleur de voir une affaire rompue que nous avions dû croire si avancée, je dis au grand chancelier qu'après avoir tant disputé pour obtenir de lui ces quatre paroles fatales, je le priois au moins de m'en abandonner une seule. Il parut d'abord surpris de ma demande, parce qu'il ne voyoit pas comment elles se pouvoient séparer; mais lui ayant dit ensuite qu'au moins ne me refuseroit-il pas une syllabe, s'il me refusoit une parole entière, il jugea bien que celle de *dum* étoit celle que je prétendois : en effet parce qu'elle seule pouvoit attacher la durée de la neutralité à la durée de la médiation, elle seule pouvoit aussi rendre tout le reste de l'acte suspect à la Hollande; au lieu qu'en la changeant en celle de *quia*, la proposition prenoit toute une autre signification et devenoit proprement indéfinie, telle qu'Isbrantz avoit témoigné de s'en contenter; puisque sans doute il

n'y a pas de différence entre dire que l'on est médiateur parce que l'on travaille à la paix, ou entre dire que l'on est seulement médiateur, puisque l'un s'explique par l'autre ; et ainsi ce seul changement d'une syllabe étoit tout le sens qui faisoit notre contestation, et en substituoit un autre purement indifférent.

Ce n'est pas que je ne connusse assez que tant que la Suède parleroit de médiation dans cet écrit, elle prétendroit être libre dès qu'elle seroit cessée; mais outre que je ne sçavois que trop que sa pensée n'étoit point de faire la guerre, mon intention étoit d'ôter les difficultés, et non de les faire naître. Le grand chancelier connut assez mon dessein ; mais comme il conservoit la plupart des paroles qu'il ne vouloit pas abandonner, et qu'il étoit bien aise de ne pas rompre, il prit une plume, et fit ce changement en la manière que je souhaitois. Isbrantz à qui nous donnâmes aussitôt part de l'écrit réformé en cette sorte, en demeura satisfait, et jugea que ses maîtres le pouvoient être. Mais la suite fit voir que la défiance que l'on avoit de la Suède, étoit plus grande à La Haie qu'il ne le croyoit, et l'attachement que l'on y témoigna à obtenir précisément les paroles de *durante hoc bello,* qu'il auroit peut-être été bon de relâcher pour

arriver à une sincère réconciliation, empêchèrent la conclusion de son traité, et le firent partir de Suède sans rien terminer, comme je le dirai dans la suite.

Cependant la négociation continuoit toujours entre le grand connétable et les députés de Bremen. Mais autant la Suède s'attachoit fortement à faire renoncer la ville à l'immédiateté de l'Empire, autant la ville tenoit ferme à la conserver. L'une et l'autre se fortifioient de troupes; et comme le magistrat de Bremen augmentoit sa garnison et se munissoit de toutes les choses nécessaires pour un siège, le connétable de son côté grossissoit son armée de nouvelles levées et de quelques corps qu'il faisoit passer de Suède. Tout l'Empire voyoit avec peine ce feu qui se nourrissoit depuis si longtemps, et qui étoit capable de s'allumer tout d'un coup et de causer un grand embrasement en Allemagne. La diète assemblée à Ratisbonne crut important de le prévenir; et l'Électeur de Brandebourg et les princes de Brunswik furent chargés de prendre connoissance de l'affaire, et de la porter, s'il étoit possible, à un accommodement. Mais lorsque l'Empereur agissoit ainsi publiquement par ses lettres au nom de l'Empire, la conduite que la cour de Vienne tenoit en secret avec Palpisqui, envoyé

du roy de Suède, étoit toute différente. On lui faisoit voir la disposition du monde la plus favorable pour le roy son maître. L'Empereur lui laissoit quelquefois espérer des lettres cassatoires de celles qui avoient rendu la ville de Bremen immédiate; et le moins qu'il lui promit, étoit qu'il ne se mêleroit point de ce différend et qu'il en verroit le succès sans s'y opposer : *Capienti debitur:* c'étoit les termes dont on se servoit. Le père Roxas, évêque de Stefanie, qui avoit part au ministère de cette cour, passoit encore à d'autres propositions, et donna même à Palpisqui (1) un projet de traité par lequel, sous prétexte de maintenir l'observation des traités de Westphalie, mais en effet pour engager la Suède contre la France touchant le cercle de Bourgogne, cette couronne devoit entretenir un corps de troupes en Allemagne, et l'Empereur, à ce que l'on m'a toujours assuré, devoit lui donner un million d'or.

(1) Le marquis de Pomponne écrit presque toujours les noms propres étrangers d'après la prononciation française et point d'après l'orthographe nationale. Ainsi, l'ambassadeur Palpisqui n'est autre que Mathieu Palbitzki, qui avait rempli, pendant le règne de Christine, diverses missions en France et en Espagne, et qui représentait, en 1667, la cour de Stockholm à Vienne. (*Voy.* Arckenholtz, *Mémoires sur Christine*, t. I, p. 190, 195, 467, et t. II, Appendice, p. 63.)

Si ces offres n'éblouirent peut-être pas assez la Suède pour l'empêcher de connoître combien toute liaison avec la maison d'Autriche lui devoit être suspecte, elles la trompèrent au moins assez pour lui faire espérer qu'en entretenant cette négociation, elle auroit l'Empereur moins contraire, et que l'espérance de la détacher de la France lui faciliteroit la prise de Bremen. Mais la suite la détrompa bientôt après; et elle s'aperçut trop tard que la facilité que l'on lui faisoit paroître à Vienne, et les bienséances que les princes de Brandebourg et de Brunswik témoignoient garder avec elle, cachoient en l'une des sentiments de haine et de vengeance qui ne pouvoient mourir, et ne pouvoient surmonter dans les autres l'appréhension de voir la Suède trop puissante dans leur voisinage. La Suède accepta la médiation de ces princes, non en qualité de commissaires de l'Empire, dont elle ne vouloit point reconnoître la juridiction, mais comme d'entremetteurs particuliers. Les députés de ces princes commencèrent dès lors à prendre connoissance du traité, qui ne se finit que longtemps après.

Le comte de Konigsmark faisoit cependant de fortes instances auprès du roy pour obtenir quelques secours de Sa Majesté en faveur de la Suède.

Mais bien que le roy souhaitât sincèrement l'avantage de cette couronne, la prudence de Sa Majesté ne lui permettoit pas d'entrer dans une affaire capable de soulever toute l'Allemagne, et d'y faire perdre, même sans succès, les anciennes alliances de la France et de la Suède (1). Sa Majesté s'expliqua au comte de Konigsmark de ses pensées, lui fit voir qu'elle ne pouvoit s'unir à la Suède pour réduire la ville de Bremen, sans faire craindre à toute l'Allemagne quelque grand dessein de ces deux couronnes, sans faire crier contre l'infraction des traités, sans intéresser tous les États de l'Empire dans une affaire dont ils croyoient avoir droit de connoître, mais surtout sans perdre le parti protestant, qui a fait toujours le plus assuré fondement de nos alliances en Allemagne. L'on voyoit déjà assez que Brandebourg, Brunswik et Cassel, s'intéressoient au salut de cette ville ; et les sentiments de la Hollande et du Danemark n'étoient que trop justement suspects à la Suède.

(1) Le roi ne voulut point compromettre ses alliances avec les princes du Rhin en secondant l'entreprise des Suédois contre Brême ; mais il la favorisa indirectement en empêchant les États-Généraux de fournir des secours à la place assiégée et en leur faisant déclarer qu'ils ne devaient point compter sur sa garantie en cas de rupture avec la Suède. (Voy. *Mémoires du comte d'Estrades*, t. III, p. 459.)

Le chevalier de Terlon étoit déjà passé en Danemark, lorsque j'eus ordre du roy de représenter ces mêmes choses au grand chancelier; et comme elles étoient si claires qu'il lui étoit difficile de ne pas convenir des mauvais effets qu'elles pourroient causer, il se contenta de me dire que, quelles que justes que fussent ces difficultés, il s'étonnoit qu'elles se fissent seulement en France et que l'entreprise de Bremen y parût avec des conséquences si dangereuses, lorsqu'elle étoit envisagée bien plus tranquillement à Vienne, à Ratisbonne et chez ces mêmes princes protestants que nous croyons si fort intéressés à la défense de cette ville (1). Mais la suite fit connoître combien étoient justes les lumières de Sa Majesté ; et la Suède s'aperçut trop tard qu'elle avoit été amusée à Vienne, et que les princes dont la ville de Bremen étoit plus voisine, ne craignoient rien tant que de la voir tomber sous sa puissance. Le grand chancelier se rendit toutefois aux sentiments si sages de Sa Majesté ; et pour

(1) Si cette grande cité avait été prise, elle serait devenue, entre les mains des Suédois, une place d'armes d'où ils auraient dominé sur toute la basse Allemagne. Aussi les princes de cette partie de l'Empire qui voyaient leur indépendance et leur sécurité attachées à la conservation de cet obstacle, étaient-ils décidés à la guerre pour assurer à la fois le salut de Brême et le leur.

éviter le danger qui suivroit une assistance de plus d'éclat, le comte de Konigsmark eut ordre de réduire ses demandes à un secours d'argent, qui se pouvoit faire avec plus de secret. Sa Majesté ne s'éloigna pas de donner cette nouvelle marque de son amitié à la Suède ; mais comme elle étoit une des conditions du traité dont nous avions jeté les fondements, et qui avoit été interrompu par tant d'embarras qui étoient survenus depuis, elle remit à conclure cet article avec les autres dont j'avais parlé en son nom. Ainsi il étoit entre les mains de la Suède d'avancer ce secours dont elle avoit besoin, si elle vouloit avancer notre traité ; mais comme elle n'avoit pas la même impatience de l'un que de l'autre, elle se plaignoit que Sa Majesté donnât un si long terme aux assistances qu'elle s'en étoit promise. Je lui faisois toujours voir qu'il étoit en elle de l'accourcir ; et je le faisois d'autant plus que, pour la rendre moins difficile dans le traité, il importoit que je fisse moins paroître d'impatience de le reprendre, et qu'elle s'y portât d'elle-même par son intérêt.

Durant que les choses s'étoient ainsi passées en Suède, les affaires avoient été fort brouillées en Pologne. Les difficultés du dedans et le peu d'espérance d'avoir des troupes du dehors, avoient

fait perdre à la reine la pensée de tenter l'élection dans la diète qui avoit été convoquée au mois de mars, et ayant été remise jusqu'au mois d'avril, s'étoit enfin ouverte le 17 du même mois. Les partis qui s'étoient formés contre la cour, y avoient apporté trop d'animosité pour en espérer le repos du royaume. Ils s'y étoient servis, pour la troubler, du même prétexte de l'élection que le roy de Pologne vouloit faire faire de son vivant, en faveur de la France, et de la même crainte du renversement des priviléges et des droits de la République. Mais la déclaration publique que l'évêque de Béziers avoit faite au nom du roy, que Sa Majesté très-chrétienne n'avoit point cette pensée, et la parole que le roy de Pologne donna ensuite solennellement à la diète, de ne point faire nommer son successeur durant son règne, les avoient bien désarmés de cette raison apparente, mais n'avoient pas changé leurs intentions. Les amis de Lubomirski avoient demandé son rétablissement dans toutes ses charges, et parce qu'ils y trouvèrent une trop forte opposition, ils s'étoient réduits qu'en abandonnant celle de grand maréchal, il conservât celle de petit général des armées; et afin que le roy pût faire une plus longue épreuve de sa fidélité et de sa reconnoissance, ils proposoient qu'il dif-

férât durant un an à lui en délivrer les provisions. Quelques avantageuses que fussent ces conditions pour Lubomirski, le roy de Pologne auroit pu les donner à la tranquillité de l'État, si dans le même temps qu'il croyoit en arrêter les troubles par un si grand effet de clémence, il n'eût appris que les confédérés devoient demeurer en armes durant cette même année, et que Lubomirski vouloit s'assurer par eux de l'effet des promesses qui lui seroient faites. Ce concert qui ne donnoit que de trop légitimes soupçons de ses desseins, détermina le roy de Pologne à ne lui point confier une charge qui devenoit si périlleuse entre ses mains; et dès lors il la conféra à Sobieski, à qui il l'avoit déjà destinée. Mais pour ôter l'unique prétexte qui restoit aux mal intentionnés, il déclara encore publiquement qu'il ne songeroit jamais à l'élection durant son règne.

Les amis de Lubomirski sentirent à quel point cette déclaration les désarmoit; et parce qu'ils ne pouvoient plus faire valoir leur zèle pour la conservation des droits de la République, ils cherchèrent tout leur appui dans le parti des confédérés. Ceux-ci insistèrent de nouveau pour appeler Lubomirski à la charge de petit général; et comme le roy ne vouloit rien oublier pour calmer de si lon-

gues divisions, il offrit de le rétablir dans son honneur et dans tous ses biens, de lui donner le palatinat de Sandomir, et de lui laisser espérer de plus grandes grâces, s'il les méritoit par sa conduite. Ces offres ne satisfirent pas ceux qui s'intéressoient pour son rétablissement ; et croyant se prévaloir plus avantageusement du désordre, il ne fut pas possible de les retenir lorsque le temps de la diète fut expiré. Les sénateurs tâchèrent inutilement de les faire consentir à la prolonger : un seul nonce du palatinat de Posnanie se retira et ainsi par le privilége de ce royaume qui fait dépendre toute l'assemblée de la retraite d'un seul des nonces qui la composent, la diète fut entièrement séparée.

Toute la Pologne se vit incontinent en armes. Les sénateurs (1) demeurèrent auprès du roy; et ce

(1) Le sénat servait d'intermédiaire entre le souverain et la noblesse ; il approuvait avec le roi les constitutions proposées par les nonces et veillait à la sûreté de l'État. La dignité sénatoriale était conférée par le roi et donnait à ceux qui en étaient revêtus un caractère si élevé qu'ils ne pouvaient sortir du royaume, même pour cause de santé, sans le consentement de la République. L'archevêque, les évêques et les grands officiers de la couronne prenaient séance au sénat. Les grands officiers étaient au nombre de dix, cinq pour la Pologne et cinq pour la Lithuanie ; ils portaient les dénominations de grand maréchal, grand chancelier, vice-chancelier, trésorier et maréchal de la cour.

prince grossit son armée de celle de Lithuanie (1), qui étoit de huit mille hommes. Il marcha en cet état contre les rebelles. Lubomirski qui avoit publié un manifeste fort insolent, et qui avoit été joint par la noblesse de la grande Pologne, se vit en état d'appréhender la ruine de son parti. Il eut recours à la négociation pour se garantir du péril de la guerre; et pour rendre sa cause plus favorable, il témoigna d'abandonner ses intérêts. Il déclara que pour le bien de la patrie, et pour rentrer dans les bonnes grâces du roy son maître, il se contentoit de demeurer simple gentilhomme, d'être rétabli dans ses biens, et de ne conserver que sa starostie de Cracovie pour la remettre le même jour à son fils. Le roy jugeoit assez qu'il y avoit peu de sûreté à ces propositions, quoiqu'elles parussent spécieuses. Il voulut bien néanmoins recevoir ses députés et ceux des confédérés, et accorda la trève qu'ils lui demandèrent durant laquelle il marcha vers Lancicie, résolu de finir promptement la guerre ou par la paix ou par un combat.

(1) La Lithuanie et la Pologne formaient, depuis 1501, un corps composé de deux parties égales sous un souverain électif. En vertu de cette égalité, la Lithuanie conservait son tribunal suprême, son armée nationale, ses douanes particulières, un trésor distinct, des ministres spéciaux et le même nombre de hauts dignitaires que la

L'événement justifia la défiance de Sa Majesté. Les députés arrivèrent au camp, mais avec des demandes si peu raisonnables, que la trêve étant expirée, le roy ne délibéra pas sur le parti qu'il devoit suivre. Tous les avantages paraissoient de son côté : il avoit la justice de la cause, il étoit supérieur en forces, et l'armée de Lithuanie étoit animée d'un désir de vengeance contre les confédérés. Lubomirski connoissoit toutes ces choses. Comme il auroit cru trop hasarder de remettre toute sa fortune au succès incertain d'une bataille ; et qu'il ne vouloit pas rompre absolument la négociation, il s'étoit résolu d'éviter le combat, et se retiroit devant l'armée de Sa Majesté Polonoise. Mais la fortune toute seule ou plutôt l'imprudence de ses ennemis lui porta dans son camp un avantage auquel il n'aspiroit pas, et lui mit la victoire entre les mains, lorsqu'il ne songeoit pas à la disputer.

L'armée du roy, dont la confiance étoit encore augmentée par la retraite des confédérés et qui marchoit avec diligence pour les obliger à com-

couronne de Pologne. Le roi nommait à tous les emplois ; cependant il ne pouvait les donner qu'à des gentilshommes lithuaniens. Dans les diètes générales, les sénateurs des deux États siégeaient confondus, mais les ministres occupaient des bancs séparés.

battre, étoit arrivée sur le bord du Notek (1) le 13 du mois de juillet. Cette rivière étoit fort large en cet endroit, et un lac qui s'y joignoit en rendoit le passage encore plus difficile. Cinq ou six hommes à peine y pouvoient passer de front et l'armée ne pouvoit tenter ce défilé en présence des ennemis, sans se mettre en un extrême péril. Mais le peu de soin que l'on eût d'avoir de leurs nouvelles et l'ignorance du lieu où ils étoient, quoiqu'ils ne fussent éloignés que d'une lieue, y engagèrent quelque cavalerie de Lithuanie. A peine quelques deux cents chevaux furent de l'autre côté, que les confédérés se détachèrent pour les escarmoucher. Ce commencement de combat obligea le roy de Pologne à faire filer six régiments de dragons Allemands et quelque cavalerie polonoise, pour les soutenir et pour assurer le passage. Mais toute l'armée ennemie étant fondue sur ces troupes, qui ne pouvoient être secourues, elles furent aisément taillées en pièces et plus de deux mille dragons qui furent abandonnés par la cavalerie, y furent tués ou noyés. Ce succès releva extrêmement le parti de

(1) Le Notek ou Notecz, aujourd'hui Netze, sort du lac de Gople dans la province de Posen, baigne les murs de Labiszyn, Nakel, Usez, Czarnikow, Filehne, et se jette dans la Warta, en amont de Landsberg.

Lubomirski, et sembla abattre celui du roy. L'on crut que les confédérés pousseroient leur victoire jusqu'à Varsovie ; et déjà la terreur étoit dans cette grande ville, où l'on se proposoit de brûler les faubourgs pour se préparer à un siége ; mais la reine de Pologne rassura les esprits par sa fermeté et fit paroître ce courage intrépide qu'elle a signalé en tant d'occasions dans les guerres contre la Suède. Le roy de son côté ne soutint pas ce mauvais succès avec moins de résolution, et loin de se rebuter pour cette disgrâce, il se mit en état d'aller encore chercher les ennemis.

Cependant les négociations n'avoient pas été interrompues et Lubomirski avoit renvoyé ses députés au roy après le combat. Mais parce que les conditions étoient aussi peu raisonnables que celles que Sa Majesté avoit déjà refusées, et que le roy de Pologne vouloit le détromper qu'il fût capable de réparer par quelque foiblesse le désavantage qu'il avoit eu, il renvoya les députés et rompit absolument le traité. Pour donner toutefois une dernière marque de sa clémence et de son inclination pour le repos du royaume, il chargea ces mêmes députés d'une déclaration publique de tout ce qu'il vouloit bien accorder aux confédérés ; mais avec cette condition expresse, ou qu'ils l'acceptassent

ou qu'ils ne retournassent plus dans le camp. Cette dernière résolution de Sa Majesté Polonoise produisit l'effet qu'elle en avoit attendu. Les confédérés se soumirent aux articles qui leur avoient été envoyés (1); et la paix fut signée dans le camp du roy le 31 du mois de juillet 1666. Les points principaux en étoient que la confédération seroit rompue; que les troupes rentreroient sous l'obéissance du roy, de leurs généraux et de leurs colonels et qu'elles seroient payées de trois quarts par les palatinats qui s'étoient soulevés; que les petites diètes seroient convoquées pour résoudre la levée de leur paiement, et qu'en l'attendant, elles seroient envoyées en quartier vers les frontières de l'Ukraine; qu'il y auroit une amnistie générale; que Lubomirski seroit rétabli dans les bonnes grâces du roy, dans ses biens, et non dans ses charges; qu'il demeureroit ou dedans ou dehors le royaume, suivant la volonté de Sa Majesté, et autant qu'elle l'ordonneroit; qu'il lui demanderoit publiquement pardon, prêteroit un nouveau serment de fidélité, renonceroit à toute alliance avec d'autres princes, et licencieroit ce qu'il avoit de troupes étrangères. Toutes ces conditions devoient

(1) *Voy.* Salvandy, *Histoire de Pologne,* t. I, p. 386.

être confirmées à la diète générale, qui étoit convoquée pour le 9 de novembre. Les palatinats donnèrent au roy un écrit fort soumis pour excuser le passé et l'assurer de l'avenir; et Sa Majesté de son côté, pour ôter tous les prétextes qui avoient servi jusque-là aux troubles du royaume, renouvela par un écrit signé de sa main la constitution contre l'élection pour tout le temps de son règne. Le traité fut exécuté aussitôt après. Le roy marcha vers l'armée des confédérés, reçut leurs soumissions, celles des Palatins; il reçut le serment de fidélité de Lubomirski; et les troupes ayant été envoyées dans leurs quartiers, il revint avec la paix à Varsovie.

Lilieuk (1) y étoit arrivé de la part de la Suède durant que Sa Majesté étoit en campagne, et n'avoit

(1) On ne doit pas être surpris que la Suède, un peu délaissée depuis quelques années par Louis XIV, qui voyait avec une secrète jalousie la puissance de la France, qui n'avait nul motif présent d'accroître une grandeur importune à son amour-propre, ne favorisât point les prétentions des Condé. Lilieuk fut envoyé en Pologne pour surveiller plutôt que pour appuyer les tentatives de l'évêque de Béziers en faveur de ces princes.

Dans la suite, lorsque la Suède et la France eurent renoué les liens rompus de leur première alliance, Lilieuk et le marquis de Béthune agirent de concert auprès du roi Sobieski, et le déterminèrent à se déclarer contre l'Électeur de Brandebourg (1677). (Voy. *Lettres inédites* des Feuquières, t. IV, p. 134.)

eu jusque-là audience que de la reine de Pologne. Mais il avoit fait paroître une telle pente en faveur de Lubomirski, et avoit témoigné avec tant d'affectation que le roy son maître souhaitoit son accommodement, et seroit bien aise d'y contribuer, que la reine de Pologne eut sujet de croire que la Suède ne seroit guère favorable à l'élection. Sa conduite fut la même après l'audience qu'il eut du roy, lorsqu'il fut de retour de l'armée; et tantôt en parlant favorablement de Lubomirski, tantôt faisant valoir les priviléges de la République, et toujours en faisant regarder le duc de Neubourg comme le plus proche pour la succession, il ne donna que trop de lieu à l'évêque de Béziers de se confirmer dans le peu d'assistance que nous devions attendre de la Suède.

Cependant la Pologne demeura en quelque sorte de tranquillité jusqu'au temps de la diète; et comme le roy ne s'étoit engagé à ne point parler d'élection que durant son règne, la reine de Pologne reprit la pensée de l'abdication qui s'accordoit avec cette parole, et travailla à mettre les affaires en tel état avant la diète que le choix du successeur parût assuré, lorsque le roy voudroit quitter la couronne.

La Hollande cependant s'étoit mise en état de

profiter de sa victoire, et l'Angleterre n'avoit rien oublié pour réparer sa perte. L'une et l'autre avoient travaillé à se mettre à la mer; mais comme la flotte d'Angleterre avoit été beaucoup affoiblie dans le dernier combat, celle de Hollande fut bien plus tôt en état d'aller chercher les ennemis. Elle partit des ports de Zélande le 4 juillet 1666, forte de quatre-vingt-dix vaisseaux de guerre et de dix-huit brûlots. Le lieutenant admiral Ruyter étoit encore général de toute l'armée : Tromp commandoit la même escadre; et Cornélius Évertzen avoit repris le commandement de celle de Frise. Cet homme qui avoit servi long-temps avec une extrême réputation, et qui étoit vice-admiral de cette même escadre l'année d'auparavant, s'étoit retiré à cause de son extrême vieillesse, et en avoit remis le commandement à Jean Évertzen son frère (1); mais lorsqu'il le vit tué dans la dernière bataille, il parut

(1) Nous avons déjà dit que le marquis de Pomponne avait confondu les deux Évertzen. *Jean,* l'aîné des deux frères, avait cédé, au début de la campagne, la charge d'amiral à son frère *Cornélius*. Ce dernier ayant été tué le 11 juin 1666, dans la bataille d'Harwich, *Jean* demanda et obtint, malgré son grand âge, la faveur de reprendre le commandement de l'escadre de Zélande. Il fut tué le 4 août, à l'embouchure de la Tamise où il dirigeait l'avant-garde hollandaise. (Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, t. I, p. 774 et 781. — G. Brandt, *Vie de Ruiter,* p. 366.)

lui envier l'honneur de mourir pour sa patrie. Il demanda un jour à être entendu dans l'assemblée des États-Généraux; et là après leur avoir représenté que son père, six de ses frères, et quelques-uns de ses enfants étoient morts en combattant pour le pays, il les pria de ne le pas priver de la même gloire; qu'il croiroit porter indignement le nom de tant de braves gens, s'il n'avoit un même sort avec eux; et qu'il supplioit les États-Généraux, en lui rendant l'escadre qu'il avoit déjà commandée, de lui rendre l'occasion de mourir pour leur service. La générosité de la demande, le mérite de celui qui la faisoit, sa longue expérience, et la vénération que sa vieillesse sembloit encore ajouter à l'estime qu'il s'étoit acquise durant tant d'années, disposèrent aisément les États à ce qu'il en souhaitoit. Il obtint le commandement de l'escadre, et trouva bientôt après dans la bataille la même gloire et la même mort qu'il avoit enviées à toute sa famille.

Ruyter mouilla avec toute l'armée à l'embouchure de la Tamise, où la flotte d'Angleterre se réparoit, et en fermant ainsi l'entrée et la sortie de cette grande rivière, il ne privoit pas seulement la ville de Londres de tout ce qu'elle pouvoit recevoir de dehors, il assuroit encore la jonction du

duc de Beaufort dont on attendoit l'arrivée de jour en jour. Il demeura près d'un mois en ce même poste et fit cependant diverses courses bien avant la rivière et sur les côtes voisines sans que les ennemis sortissent de leurs postes pour s'y opposer. Enfin il vit toute la flotte angloise descendre la Tamise les premiers jours du mois d'août 1666; et parce que pour la fermer d'avantage il s'étoit avancé entre les bancs de sable qui sont à son embouchure, il se retira un peu à la mer pour avoir une plus grande étendue. Il donna l'avant-garde à Évertzen, l'arrière-garde à Tromp avec ordre de secourir où il verroit le besoin, et se réserva la bataille. Les ennemis vinrent le 4 au combat. Évertzen s'avança avec son escadre, et s'attacha à celle du pavillon blanc d'Angleterre. Ruyter attaqua celle du pavillon rouge; mais Tromp ne s'étant pas avancé selon l'ordre qu'il en avoit, donna lieu à l'escadre du pavillon bleu de se mettre entre lui et Ruyter. Le choc des avant-gardes fut furieux; mais Évertzen y ayant eu la cuisse emportée d'un coup de canon dont il mourut incontinent, et les principaux officiers de cette escadre ayant été tués, le reste s'étonna et prit la fuite. Cependant Ruyter avoit les plus grandes forces de la flotte ennemie à soutenir; et quoi qu'il vît l'avant-garde se retirer et

qu'il n'aperçût pas l'escadre de Tromp, il se défendit avec tant de valeur qu'il ne se tira pas seulement des mains des ennemis, mais qu'il mit quelques-uns de leurs principaux vaisseaux hors de combat. Comme les siens étoient fort endommagés, et que la fin du jour approchoit, il s'éloigna dans l'espérance de rallier la flotte durant la nuit, et de recommencer l'attaque le lendemain. Mais le jour n'ayant point fait paroître l'escadre de Tromp, il se trouva les ennemis en nombre fort inégal sur les bras. Il les soutint avec une valeur étonnante ; et ce fut dans cette charge que les chevaliers de Lorraine, de Coaslin et de Cavois (1), qui étoient volontaires sur son bord, se signalèrent par l'action du monde le plus hardie. Le vaisseau de Ruyter n'étoit presque plus en état de se manier par la quantité de coups de canon qu'il avoit reçus ; et les ennemis pour le perdre avec moins de péril, avoient détaché un brûlot qui venoit à pleines voiles s'attacher à lui. Le chevalier de Lorraine, suivi des deux autres, demanda de le pouvoir aller attaquer ;

(1) Il est juste d'ajouter à ces trois noms celui du baron de Busca. Ces quatre gentilshommes ayant partagé les mêmes périls, doivent avoir le même honneur. (*Voy.* les *Lettres, Mémoires et Négociations* du comte d'Estrades, t. III, p. 336. — Brandt, *Vie de Ruiter*, p. 377.)

et s'étant jeté dans la chaloupe avec huit ou dix François, vogua droit au brûlot l'épée à la main. Celui qui le commandoit, étonné de cette résolution, n'osa les attendre; et ayant mis le feu de trop loin pour en rendre l'effet considérable, se jeta à la mer et se sauva à la nage. Ainsi Ruyter leur dut son salut; et ayant continué sa retraite, il arriva le même jour avec cinquante-six vaisseaux aux côtes de Zélande.

La perte de la bataille ne fut pas considérable par celle des vaisseaux, dont il ne se trouva que quatre à redire; mais elle le fut extrêmement par celle des officiers; et la fuite de ceux qui restèrent, justifia assez que les plus braves étoient tombés dans le combat. Les deux escadres qui avoient combattu étoient en Zélande long-temps auparavant que celle de Tromp y arrivât. Il avoit poursuivi l'escadre du pavillon bleu, et l'avoit poussée jusques aux côtes d'Angleterre. Il lui avoit pris un de ses vaisseaux qui n'avoit pu suivre les autres et y avoit mis le feu. Mais n'ayant presque pas joint les ennemis, il ramenoit son escadre au même état qu'elle étoit avant le combat. Ruyter se plaignit hautement qu'il n'eût pas suivi l'ordre qu'il lui avoit donné, qu'il se fût tenu trop éloigné du reste de l'armée, et qu'il ne se fût pas mis en état de le dé-

gager, selon le commandement qu'il en avoit eu.

Cette division entre les chefs menaça la Hollande d'un plus grand danger que celui qu'elle avoit couru dans la perte de la bataille. Tromp avoit pour lui l'amour des soldats et des matelots; et soit que l'on voulût le châtier, s'il étoit coupable, soit que l'on voulût le déposer de sa charge, pour satisfaire Ruyter, il étoit également à craindre de les soulever. Les États prirent le parti d'envoyer des commissaires sur la flotte pour informer de quelle manière l'affaire s'étoit passée; mais les cabales qui se découvrirent presque en même temps en faveur de l'Angleterre, justifièrent assez les plaintes de Ruyter et augmentèrent les soupçons que la conduite de Tromp eût été un effet de la jalousie, ou de quelque entreprise plus cachée. Ce qui est vrai, c'est que l'Angleterre dut le succès de cette journée à la précipitation d'Évertzen, que l'ardeur de combattre emporta trop loin au-devant des ennemis, et au retardement de Tromp qui demeura trop derrière. Si l'un et l'autre se fussent tenus à la distance qui leur avoit été prescrite, ils auroient été en état de s'entre-secourir, au lieu que l'escadre d'Évertzen ayant pris la fuite après sa mort, et celle de Tromp ne paraissant point, tout l'effort tomba sur Ruyter, qui ne vit auprès de lui

qu'une petite partie de son armée. Mais si la faute d'Évertzen fut attribuée à témérité, celle de Tromp fut soupçonnée de dessein ; et la conspiration de Du Buat dans laquelle Quévit (1), beau-frère de Tromp, se trouva intéressé, ne fit que trop croire qu'il n'en étoit pas innocent. Cette affaire se découvrit dans ce même tems ; et comme elle fut sur le point de faire craindre aux États une division domestique, plus dangereuse que la guerre étrangère, il n'est pas hors de mon sujet de la rapporter.

Le père de Du Buat (2) étoit François et avoit passé sa vie au service des États-Généraux et du feu prince d'Orange. Le fils avoit continué dans le même attachement. Il avoit épousé une femme fort riche en Hollande, et y étoit capitaine de cavalerie. Il étoit en réputation d'homme de valeur et de mérite, et comme il étoit étroitement attaché à la maison d'Orange, et que par là il avoit quelques liaisons en Angleterre, les États n'avoient pas improuvé, même depuis la guerre, qu'il y gardât quelque commerce avec Arlington (3), secrétaire

(1) Kievit.

(2) Henri Fleuri de Culan, seigneur de Buat.

(3) Henri Bennet, comte d'Arlington, jouissait alors d'un grand crédit auprès du roi d'Angleterre. Il fit épouser, en 1672, sa fille

d'État, et qu'avec leur participation, il y entretînt toujours quelques dispositions pour la paix. Il s'étoit servi de cette permission au delà de ce qu'elle lui avoit été donnée ; et comme son dessein étoit de rendre l'Angleterre considérable en Hollande, pour la mettre en état de servir le prince d'Orange, il souhaitoit bien de la porter à la paix, mais il vouloit la lui procurer avantageuse : peut-être aussi étoit-il bien aise d'abattre en même temps le parti de de Witt, pensionnaire de Hollande, qui étoit le plus opposé à la maison d'Orange; et parce qu'il sçavoit que le roy de la Grande-Bretagne ne souhaitoit rien davantage que de faire la paix sans la France, il travailloit contre les obligations même de sa naissance, à porter dans cette pensée les provinces qui favorisoient cette maison. L'on a même attribué à l'espérance que le roy d'Angleterre eut de cette division, la manière dont il rompit les conférences, qui s'étoient commencées à Paris chez la reine, sa mère. Cependant comme

unique, Isabelle, au comte d'Euston, fils naturel de Charles II et de la duchesse de Cléveland ; malgré ce mariage, sa faveur ne se soutint point, et il tomba en 1675 dans une disgrâce à peu près complète. Sans avoir des qualités brillantes, cet homme d'État possédait des talents solides et réels ; il dirigeait les affaires avec intelligence, mais un insupportable orgueil lui faisait perdre ses meilleurs amis et lui créait des embarras continuels.

Du Buat entretenoit toujours les États de la continuation de son commerce pour la paix, il leur rendoit compte de sa négociation apparente, en même temps qu'il leur cachoit la véritable. Mais son malheur, ou son imprudence, voulut qu'en communiquant un jour à de Witt deux lettres qu'il avoit reçues d'Angleterre, il y en mêla par mégarde une troisième qu'il lui importoit de cacher. Elle fit connoître l'intrigue secrète qu'il entretenoit, et donna lieu à le faire incontinent arrêter. Sa prison découvrit de plus grandes liaisons; et tant de personnes principales dans les provinces se trouvèrent intéressées dans cette affaire, que l'on craignoit quelque grande révolution, si on se hasardoit à les pousser. Les États-Généraux firent paroître néanmoins une grande fermeté; et comme leur autorité couroit fortune, s'ils témoignoient de la foiblesse, ils résolurent de faire le procès aux coupables et commandèrent à Tromp de se rendre à La Haye, où bientôt après il eut la ville pour prison. Quévit, son beau-frère, se sauva en Angleterre, et Vendrehost (1), qui étoit du conseil d'État, se retira en Flandre. Le procès de du Buat fut instruit, ses intelligences secrètes furent vérifiées et il

(1) Vander Horst.

perdit la tête quelques mois après. Ainsi cette faction fut détruite et l'Angleterre perdit l'espérance qu'elle avoit fondée sur les troubles domestiques de ses ennemis.

Son armée cependant étoit demeurée maîtresse de la mer ; et la division des chefs plus que la perte du dernier combat, empêchoit celle des États de pouvoir sitôt s'y remettre. Ceux qui favorisoient l'Angleterre en Hollande, faisoient valoir le dessein qu'elle professoit pour la paix ; et ils profitoient du murmure des peuples contre la France pour la faire recevoir sans elle. Durant un mois que Ruyter étoit demeuré à l'embouchure de la Tamise, il avoit attendu de jour en jour le duc de Beaufort, et toute la Hollande qui ne doutoit point de son arrivée, s'étoit également assurée que la flotte ennemie n'oseroit sortir de la rivière contre de si grandes forces unies et que le roy de la Grande-Bretagne ne pourroit éviter de s'accommoder. Mais à mesure que le temps s'écouloit sans en avoir de nouvelles, et que l'on apprenoit que la flotte d'Angleterre se préparoit à sortir, l'on passa en Hollande de l'impatience aux murmures, des murmures aux soupçons, et enfin les soupçons se changèrent en plaintes après la perte de la bataille. L'on la rejetoit toute entière sur ce

retardement : les plus modérés l'attribuoient à peu d'empressement pour la cause commune ; et ceux qui favorisoient les pensées de l'Angleterre de faire une paix séparée, l'attribuoient à un désir caché de la France de laisser affoiblir les deux puissances maritimes pour profiter de leur ruine et conserver ses forces entières. Quelques autres même passoient à accuser Sa Majesté d'une intelligence secrète avec le roy de la Grande-Bretagne ; mais tous regrettoient les huit vaisseaux qu'ils avoient dans l'armée de Sa Majesté. La suite convainquit l'injustice de ces faux raisonnements ; et le passage si glorieux du duc de Beaufort dans la Manche, avec autant de hardiesse que de péril, justifia bientôt après à toute l'Europe, et la fidélité inviolable de Sa Majesté dans ses paroles, et son peu de ménagement pour le secours de ses alliés.

Le duc étoit demeuré tout ce temps sur les hauteurs de Lisbonne, et son séjour n'avoit pas seulement assuré le passage de la reine de Portugal, mais conservé ce royaume. Cette princesse étoit partie au mois de mai de la Rochelle, accompagnée d'une escadre de huit vaisseaux du roy commandés par Ruvigny ; et l'on sçavoit à n'en point douter que la flotte d'Espagne feroit d'autant plus ses ef-

forts pour l'arrêter dans son passage, qu'elle pouvoit, sans blesser le traité de paix, attaquer nos vaisseaux dans l'étendue de cinquante milles des côtes du Portugal. Mais si le roy de Portugal dut en quelque sorte la reine sa femme, au séjour de l'armée du roy, il ne lui dut pas moins la conservation de ses peuples et le salut de son État. Le manquement de bleds étoit à un tel point dans toutes ses provinces, qu'elles paroissoient également ouvertes aux ennemis, ou par la mortalité qui suit la famine, ou par la nécessité de l'éviter en s'accommodant. La flotte d'Espagne qui croisoit sur les côtes de Portugal, fermoit l'entrée de tous les ports ; et ce ne fut qu'à la faveur de celle du roy qu'ils furent ouverts aux étrangers, et que l'abondance sauva ce royaume d'un ennemi plus à craindre que toutes les forces d'Espagne.

Cette émotion des esprits en Hollande, qui obligeoit les États à donner leur première application pour l'apaiser et pour en prévenir les suites, ralentissoit en quelque sorte celle qu'ils avoient pour remettre leur flotte. Ainsi le duc d'Albémarle demeuroit maître de la mer, et jouissoit sur le champ de bataille d'une des plus grandes marques de la victoire. Mais les courses qu'il faisoit tous les jours le long des côtes des Provinces-Unies, et quelques

prises de peu d'importance, même quelque descente qu'il fit à terre, lui auraient donné peu d'avantage sans un accident où la négligence des Hollandois contribua plus que la conduite de leurs ennemis. Plus de cent cinquante vaisseaux marchands qui avoient été chargés à Amsterdam pour toutes les parties du monde, attendoient à l'isle de Wly, une occasion favorable pour se mettre à la mer ; mais depuis la perte de la bataille et que la flotte d'Angleterre croisoit sur les côtes, l'amirauté d'Amsterdam et ceux même à qui les marchandises appartenoient, avoient fait commandement aux maîtres des navires de se retirer plus avant dans le Zuiderzée. Ceux-ci négligèrent d'obéir à cet ordre, soit qu'ils eussent peine à perdre un avantage qu'ils avoient déjà gagné pour leur voyage, soit qu'ils se crussent assez en sûreté entre les isles, dont l'entrée est toujours difficile et souvent dangereuse. Mais le chevalier Holmes (1) en ayant eu avis, s'ouvrit ce passage avec quelques

(1) En 1672, le roi Charles II, avant de déclarer la guerre aux Provinces-Unies, chargea le chevalier Holmes de surprendre une flotte hollandaise richement chargée qui revenait de Smyrne. Holmes se posta à la hauteur de l'île de Wight, avec huit vaisseaux de guerre, et fondit sur sa proie dès qu'il la vit paraître ; mais les Hollandais résistèrent si bien que l'Angleterre ne recueillit de cette entreprise que la honte de l'avoir tentée.

frégates et quelques brûlots; et s'étant rendu maître après quelque résistance de deux vaisseaux de guerre qui étoient pour la garde des autres, il attacha ses brûlots et mit le feu à tout le reste. Cent quarante vaisseaux marchands y furent brûlés et les Anglois y perdirent seulement une frégate qui s'échoua dans leur retraite, mais dont ils sauvèrent le canon et l'équipage. Cette perte auroit été fort grande pour un État qui auroit eu moins de vaisseaux et de richesses; mais si elle fut grande pour quelques particuliers, elle ne fut point ressentie par le public; et l'on vit que ce nombre de vaisseaux n'étoit pas considérable pour un pays qui en a une quantité si grande à la mer.

CHAPITRE VI.

Incendie de Londres.

1666

Projet de traité de Bierenclau. — Opinion du roi sur l'acte de neutralité. — Expédition des Hollandais dans l'Elbe. — Marchandises de contrebande. — Arrivée du duc de Beaufort dans la Manche. — Incendie de Londres. — Propositions de paix. — Prétentions et manifeste du roi d'Angleterre. — Le connétable Wrangel investit Brême. — Émotion en Allemagne. — Ligue des États avec le Danemark, Brandebourg et Lunebourg. — Dépêches de Louis XIV à Pomponne. — Secours de 50,000 écus. — État de la Pologne. — Projets de la reine et de Jean-Casimir. — Refus de la Suède de les seconder. — Traité entre Brandebourg et Neubourg. — Paix entre la Suède et la Moscovie. — État de la négociation de Pomponne.

J'avois cependant reçu par les mains de Bierenclau le projet du traité que les différentes affaires qui nous étoient survenues, avoient fait remettre jusqu'à ce temps et sur lequel j'avois eu ordre du roy de ne pas témoigner trop d'impatience, de crainte de payer chèrement l'empressement que Sa Majesté auroit fait paroître. Il contenoit divers articles touchant les affaires de l'Empire, la conservation des traités de Westphalie, et l'exécution de quelques points qui n'en avoient pas encore

été accomplis. Il portoit aussi l'engagement du roy de Suède pour expliquer dans le sens que Sa Majesté le souhaitoit, l'article du cercle de Bourgogne, et demandoit celui du roy pour faire terminer, suivant les termes du traité de paix, le différent de la succession de Juliers. Il y avoit encore un article favorable pour l'Électeur palatin, en cas que son démêlé ne se terminât pas par l'arbitrage (1); et un autre dans lequel la Suède demandoit la garantie de Sa Majesté pour le traité de réconciliation qu'elle étoit sur le point de conclure avec les États. Il n'y étoit point parlé de l'article de Bremen, parce que, après les conséquences que j'en avois remontrées de la part de Sa Majesté, on avoit jugé à propos de ne pas rendre cette assistance publique ; mais Bierenclau me déclara que bien qu'elle ne fût pas exprimée, elle étoit toutefois la plus essentielle de toutes les conditions et sans laquelle la Suède ne pouvoit entrer dans une autre. Il y en avoit une qui marquoit l'aversion immortelle de cette couronne pour le Danemark ; par la promesse à laquelle elle vouloit obliger le roy que, quelque guerre que la France et la Suède pussent avoir conjointement en Allemagne, elles ne

(1) Il s'agit du démêlé relatif au droit de Wildfangs.

pourroient jamais y joindre le roy de Danemark ; et la reine de Suède y avoit fait insérer un article en faveur du duc de Holstein son frère (1), par lequel elle demandoit pour ce prince la garantie particulière de Sa Majesté. Il n'y étoit point parlé des assistances que j'avois demandées pour la Flandre, ni de la rupture avec l'Empereur en cas qu'il voulût s'opposer aux justes prétentions de Sa Majesté : aussi me dit-on que l'on attendoit de moi ces articles ; et je les donnai peu de jours après au sens que le roy m'avoit commandé. J'envoyai les uns et les autres à Sa Majesté, qui avoit déjà eu quelques communications du projet par la lecture que le comte de Konigsmark en avoit faite à de Lionne, sans vouloir toutefois lui en laisser prendre copie.

Pendant que j'attendois les sentiments de Sa Majesté sur les uns, et la réponse des ministres de Suède sur les autres, je reçus celle de Sa Majesté sur l'acte de neutralité que la Suède avoit donné aux États. Sa Majesté l'avoit regardé comme pou-

(1) Christiern-Albert. En 1675, le roi de Danemark dépouilla ce prince de tous ses États ; mais Louis XIV le fit rentrer, par le traité conclu le 2 septembre 1679, à Saint-Germain-en-Laye, dans la possession de ses terres, provinces et villes, aussi bien que dans la souveraineté que lui garantissaient les traités de Roschild et de Copenhague.

vant suffire pour la sûreté qu'ils demandoient ; mais parce que la défiance étoit plus grande en Hollande qu'en France, il y avoit été reçu avec de différents sentiments. L'on n'y pouvoit souffrir que la promesse de demeurer neutre parût attachée à la médiation ; et quoique nous eussions fait rayer du premier projet, que la médiation du roy de Suède s'accordoit avec son traité avec l'Angleterre, le même scrupule demeuroit toujours, que son dessein ne fût de cesser d'être médiateur, sitôt qu'il verroit l'occasion favorable de n'être plus neutre. Aussi les États ne se contentèrent point de cet écrit ; et sans s'arrêter à une proposition indéfinie, telle qu'Isbrantz avoit paru s'en satisfaire, ils le chargèrent de presser une déclaration expresse de demeurer neutre durant toute la guerre : *Durante hoc bello*. Le roy à qui ils rendirent compte de leur crainte, jugea que la Suède ne devoit point faire de difficultés pour lever un soupçon qui n'étoit pas sans apparence, et auquel elle témoignoit même ne vouloir point donner de fondement ; et parce qu'il faisoit le plus grand obstacle à leur réconciliation, il m'ordonna de redoubler mes efforts pour l'y disposer. Ainsi lorsqu'Isbrantz eut fait la proposition dont il étoit chargé, je n'oubliai rien pour combattre l'opposition que le grand

chancelier y fit paroître. Mais avec quelque raison que l'on lui fît voir que la Suède, et comme médiatrice, et comme plus étroitement alliée aux États après le traité de réconciliation qu'ils auroient conclu, ne pouvoit sans injustice leur refuser l'assurance de ne leur point nuire, il s'attachoit toujours à l'honneur du roy son maître qu'il disoit engagé dans une semblable déclaration et attribuoit cette instance des États au seul dessein de le brouiller avec l'Angleterre, en lui faisant quitter la raison de la médiation, qui justifioit seule une neutralité contraire aux traités qu'ils avoient ensemble. Mais plus il faisoit dépendre son refus de ses égards pour le roy de la Grande-Bretagne, plus il le rendoit suspect aux États. La conduite même du connétable Wrangel leur donna dans ce temps une nouvelle occasion de plainte ; et bien que l'on ne l'en avoua pas à Stockolm, elle ne laissa pas de confirmer la Hollande dans la persuasion des mauvaises intentions que l'on y avoit pour elle.

Quelques vaisseaux Anglois qui avoient été chargés à Hambourg, y étoient retenus depuis le commencement de l'année par la crainte de tomber entre les mains des Hollandois qui croisoient à l'embouchure de l'Elbe, et attendoient une es-

corte de frégates qui devoient favoriser leur passage. Mais le capitaine des vaisseaux de guerre que les États tenoient à Gluckstad, place importante du Danemark sur la même rivière, ayant appris l'incendie du Wly, chercha les moyens de s'en venger par la même voie. Il arma toutes ses chaloupes et ayant remonté le fleuve durant la nuit, il mit aisément le feu à ces vaisseaux qui se croyoient en sûreté sous les murailles de la ville. Cinq furent brûlés et il en emmena deux dont il s'étoit rendu le maître. Mais lorsqu'il passoit près du fort que les Suédois ont sur l'Elbe proche de Stade, il fut arrêté par quelques volées de canon. Il envoya à terre sçavoir la raison d'un procédé si surprenant ; et il apprit de l'officier qui commandoit, que le grand connétable vouloit qu'il remît un de ces vaisseaux qu'il disoit appartenir à un Suédois, quoiqu'il eût été chargé par un Anglois ; qu'autrement il déclaroit la guerre aux États. Le capitaine qui pouvoit aisément mépriser ces menaces qui n'étoient point appuyées par des forces de mer, n'osa hasarder une affaire de cette importance, et rendit le vaisseau pour ne pas donner lieu à une rupture.

Mais Isbrantz se servit de cette action, et pour justifier la méfiance de ses maîtres, et pour insister

davantage sur une déclaration qui pouvoit seule en être le remède (1). Il lui fut toutefois impossible de l'obtenir; et cette nouvelle difficulté se joignoit à celle qui continuoit toujours de quelque modification au traité d'Elbing. Depuis que le roy avoit vu les efforts du comte d'Estrade inutiles pour porter les États à se relâcher de cet article, Sa Majesté m'avoit commandé de faire les miens pour disposer la Suède à n'y plus insister. Je n'avois rien oublié pour faire valoir les raisons que les Hollandois avoient opposées au comte d'Estrade, qui consistoient seulement à la foi de ce traité qui devoit être inviolable ; et j'y avois ajouté, pour en diminuer les conséquences, que les élucidations qui en avoient fait la partie la plus rude, en étant levées, il retomboit dans la même obscurité qui avoit obligé à l'éclaircir, et que la Suède se trouveroit en état de ne le point observer sur cette in-

(1) Le comte d'Estrades écrivait à M. de Lionne, le 16 décembre 1666 : « Le grand chancelier demande à présent des subsides « et persiste à ne vouloir pas donner l'acte de neutralité jusqu'à la « fin de la guerre, ce qui confirme les États dans la croyance qu'ils « n'ont jamais eu bonne intention pour eux....; il sera bien mal aisé « de ramener les États à prendre confiance aux Suédois, et à moins « qu'ils n'y trouvent bien leurs suretéz je le crois impossible. » (*Lettres, Mémoires et Négociations* du comte d'Estrades. t. III, p. 525.)

terprétation douteuse, comme elle ne l'avoit pas fait auparavant. Mais on me témoignoit que l'on vouloit profiter d'une conjoncture favorable pour couper la racine à tous les démêlés qui pouvoient naître un jour sur l'explication; et pour se défendre contre le traité entier, on m'alléguoit que les États l'avoient arraché du feu roy de Suède dans le mauvais état de ses affaires et dans le temps que la fortune qui l'avoit porté avec tant de succès à la conquête de la Pologne, commençoit à l'abandonner; qu'il n'avoit pas seulement perdu la plus grande partie de ce royaume, mais qu'il voyoit encore former une grande ligue contre lui, et qu'il pouvoit appréhender la puissante flotte que les Hollandois avoient dans la mer Baltique. Isbrantz qui avoit été un des ambassadeurs à Elbing, ne convenoit point que cette convention se pût imputer à l'iniquité des temps; mais quelle qu'en eût été la cause, ce n'étoit pas une raison de la rompre, puisqu'il n'y a point de traités tellement égaux entre des États que les deux parties en soient également satisfaites. Il n'y en auroit point d'assuré si celle qui auroit cédé à la mauvaise fortune trouvoit un légitime sujet de manquement à sa parole, dans la nécessité qui l'auroit forcée à la donner. Cette difficulté fut enfin surmontée après

de longues contestations; et le grand chancelier me dit un jour qu'ils pourroient bien la remettre à un autre temps et n'en point parler dans le traité. On étoit d'accord de tous les autres points ; et les termes seuls de la neutralité en empêchoient la conclusion.

Il nous restoit toutefois une autre question qu'il nous importoit extrêmement de régler, touchant les marchandises de contrebande. Nous voyons tous les jours partir des vaisseaux de Suède pour l'Angleterre, et y porter toutes les munitions nécessaires pour la marine. Le roy ne pouvoit souffrir une assistance si visible à ses ennemis et les États ne cessoient point d'en faire leurs plaintes. Nous en eûmes diverses conférences, Isbrantz et moi, avec le grand chancelier ; et notre difficulté n'étoit pas à lui faire abandonner les vaisseaux qui porteroient de ces sortes de marchandises, mais à convenir de ce qui devoit être compris sous ce nom. Les États y faisoient tomber généralement tout ce qui pouvoit servir à l'armement des vaisseaux, et le grand chancelier vouloit qu'il ne s'entendît que des armes seules; qu'autrement ce seroit priver la Suède de tout son commerce, parce qu'elle ne produit que du fer, du cuivre, du goudron, des mâts et quelques chanvres. Il vouloit que

le fer et le cuivre n'étant point forgés, ou fondus en armes et en canons, ne pussent être de bonne prise ; et en nous abandonnant les mâts, il soutenoit que le reste ne pouvoit être de contrebande. La Hollande au contraire prétendoit que rien n'étant si nécessaire aux vaisseaux que le goudron, le transport en devoit être principalement défendu ; et elle auroit pu seulement se relâcher pour le fer en barre et le cuivre non travaillé. Mais tout le traité ayant été arrêté sur la neutralité, ce point demeura indécis.

Le remède que nous tâchions d'apporter aux marchandises de contrebande, me donna encore un nouveau sujet de négociation. Un des plus grands avantages que le roy et les États eussent tiré de l'alliance du Danemark étoit le passage du Sund ; et un des moyens les plus assurés pour forcer l'Angleterre à la paix, étoit de la priver des munitions qu'elle tire de la mer Baltique. Le roy de Danemark étoit autrefois seul maître de ce détroit, et il étoit en possession d'y visiter tous les vaisseaux. Mais depuis les dernières pertes qu'il avoit faites avec la Suède, il avoit été contraint de renoncer à cet avantage ; et les Suédois n'y avoient que la seule obligation de faire voir le passeport de leur admirauté. Ainsi il leur étoit aisé d'abuser de

ce privilège, et de s'en servir indifféremment même pour les marchandises de contrebande. J'eus ordre de Sa Majesté de proposer au grand chancelier de remédier à ce désordre. Mais quoiqu'il témoignât ne le vouloir point autoriser, et ne prendre point la protection des marchands qui se trouveroient de bonne prise, il ne pouvoit consentir à aucune visite dans le Sund, et y regardoit la moindre action d'autorité du Danemark comme la ruine du point le plus important et le plus jaloux de leurs traités. Il accorda seulement que les vaisseaux suédois outre le passeport qu'ils devoient montrer aux Danois, feroient voir, ou aux François, ou aux Hollandois qui seroient dans le Sund, les certificats particuliers de leur admirauté; cette sûreté seroit d'autant plus suffisante qu'ils pourroient être visités au delà du détroit. Mais ces mesures demeurèrent indécises, parce qu'elles avoient principalement rapport à celles qui se prendroient avec les États et dépendoient, ou de la bonne ou de la mauvaise intelligence qui suivroit la conclusion, ou la rupture de leur traité.

Cependant le duc de Beaufort ayant favorisé le passage de la reine de Portugal, qui étoit entrée le 30 juillet à Lisbonne, étoit arrivé dans le mois d'août à La Rochelle. Le roy avoit dépêché en

même tems le marquis de Bellefonds en Hollande, pour y concerter la jonction des deux flottes; et cette marque si sincère de l'affection de Sa Majesté n'y avoit pas seulement dissipé les murmures que le retardement du duc de Beaufort y avoit causés, mais y avoit fait naître de grandes espérances de finir la campagne par quelque avantage considérable. Bellefonds porta de la part de Sa Majesté à Ruyter l'Ordre de Saint-Michel avec une chaîne d'or et une croix de diamants (1); et ce témoignage de l'estime de Sa Majesté fut accompagné d'un brevet de pension de douze mille francs.

Les États qui avoient déjà apaisé les mouvements qui avoient paru de quelque division domestique, redoublèrent leurs soins pour se remettre à la voile; et leur flotte forte de quatre-vingt-trois vaisseaux,

(1) « L'amiral Ruiter reçut par les mains du comte d'Estrades, « en présence du marquis de Bellefonds, l'Ordre de Saint-Michel, « avec le portrait du roi en or émaillé. Le portrait étoit enrichi de « trois rangs de diamants au rang du milieu, et sur la tête du roi « une couronne des mêmes pierreries, trois desquelles étoient aussi « fort grosses; de sorte que toutes ensemble ne valoient pas moins « de dix mille livres. Avec cela, d'Estrades lui présenta encore une « chaîne d'or d'un grand poids, avec une médaille où étoit le buste « du roi, et au revers le soleil luisant au monde avec cette légende : « *Nec pluribus impar.* Voici la lettre que le même ambassadeur « donna en même temps au général de la part de son roi. » (*Voy.* les Annexes D et E. — G. Brandt, *Vie de Ruiter,* p. 385.)

fit voile le 14 septembre et se porta entre Calais et la Tamise. Elle passa de là dans le canal et mouilla près de Boulogne, où selon les mesures qui en avoient été prises, elle devoit observer la flotte ennemie, en cas qu'elle voulût avancer dans la Manche au-devant de celle de France. Les Anglois sortirent en même temps de leurs ports, et mouillèrent aux dunes d'Angleterre. Il étoit difficile que les deux armées fussent si proches sans combattre. Celle d'Angleterre s'avança la première, et celle de Hollande fut à sa rencontre. Mais le vent qui étoit extrêmement impétueux les empêcha de se joindre; et dans cette occasion à qui l'on ne peut donner le nom de combat, un des grands vaisseaux d'Angleterre tomba par la tempête entre les mains des Hollandois. On ne peut bien dire si le dessein des Anglois avoit été de combattre, ou si par apparence ils vouloient seulement cacher leur marche. L'on fut quelques jours sans avoir des nouvelles; mais l'on sçut enfin qu'au lieu de s'arrêter aux dunes, ils avoient fait voile dans le canal et s'étoient allé poster à l'isle de Witt dans le milieu de la Manche. Cette nouvelle donna une grande inquiétude pour la flotte du roy, qui étoit en chemin pour venir à Boulogne et qui devoit nécessairement passer à la vue de cette isle. Sa Majesté envoya sur

toutes les côtes pour en donner avis au duc de Beaufort, et dépêcha le comte de la Feuillade (1) à Ruyter pour le faire avancer à sa rencontre. Mais par un contretemps capable de produire un effet fort dangereux, les États qui avoient vu passer le temps destiné pour l'arrivée de l'armée du roy, avoient envoyé ordre à Ruyter de revenir; et ce général étant alors tombé périlleusement malade, rien ne put empêcher son armée de retourner en Zélande. Ainsi le duc de Beaufort qui étoit déjà entré dans la Manche avec quarante-cinq vaisseaux de guerre et quinze brûlots, étoit exposé à combattre toute la flotte ennemie avec des forces si inégales. Il ne reçut que bien avant dans sa marche les avis que le roy lui avoit envoyés; et comme il étoit trop tard pour en profiter, il la continua avec une intrépidité qui fut admirée même des ennemis. Il passa à la vue de l'isle de Witt sans trouver la moindre opposition, et arriva le 25 septembre à la

(1) François d'Aubusson, comte de La Feuillade, épousa en 1667 Charlotte Gouffier, qui lui apporta le duché de Roannès. Il devint duc et pair, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur du Dauphiné, et mourut en 1691. C'est lui qui fit bâtir la place des Victoires à Paris, et qui y fit élever une statue à Louis XIV. Le comte de Guiche donne dans ses *Mémoires* des détails amusants sur l'entrevue de Ruyter et de La Feuillade. (*Mémoires* du comte de Guiche, t. II, p. 150.)

rade de Dieppe. Comme il ne doutoit point de trouver la flotte de Hollande près de Boulogne, il dépêcha à Ruyter pour lui mander qu'il l'alloit joindre. Mais lorsqu'il en attendoit des nouvelles, et que cette jonction qu'il croyoit proche, et que les ennemis qu'il avoit laissés si éloignés le mettoient en état de ne rien craindre, il se vit en un plus grand péril que celui qu'il venoit d'éviter. Le marquis de Créquy (1) que le désir de se trouver à une bataille navale avoit porté à s'embarquer sur la flotte des États, l'avoit vue rentrer dans leurs ports; et il y avoit appris en même temps que celle d'Angleterre étoit revenue mouiller aux dunes. Il jugea de l'extrême danger où celle du roy étoit exposée, et ayant fait une fort grande diligence, il donna en même temps ces deux avis au duc de Beaufort. L'armée se mit incontinent à la voile, et trompa par cette diligence l'espérance comme certaine que les ennemis avoient de la combattre avec tant d'avantage. Ils la suivirent toutefois et firent tous leurs efforts pour l'atteindre; mais elle conserva l'avantage qu'elle avoit sur eux et arriva heureusement à Brest. Un seul vaisseau nommé le

(1) Le marquis de Créquy, depuis maréchal de France, était alors en disgrâce. (*Voy.* les *Mémoires* du comte de Guiche, t. II, p. 153.)

Ruby (1), commandé par La Roche, fut détaché par un coup de vent ; ce capitaine ayant été trompé par la ressemblance du pavillon, se jeta lui-même dans l'escadre du pavillon blanc d'Angleterre. Il n'étoit plus en état de réparer cette méprise lorsqu'il la reconnut ; mais il se résolut de la rendre également funeste à lui et aux ennemis. Il se mêla diverses fois au milieu d'eux : il ne fut pris qu'après un combat si opiniâtre que les Anglois eurent sans doute moins de joie du gain de ce vaisseau que le roy n'en eut de sa perte, tant Sa Majesté vit avec plaisir par ce petit essai de quoi toute sa flotte étoit capable.

Mais dans le tems que les Anglois tâchoient de remporter quelque avantage à la mer, ils avoient souffert un dommage inestimable sur terre ; et l'on attribua à la consternation qui s'en étoit répandue jusque dans la flotte, le peu de vigueur qu'elle avoit fait paroître lors du passage du duc de Beaufort. Le feu s'étoit pris le 11 septembre chez un boulanger proche de la tour de Londres et avoit été poussé par le vent durant quatre jours avec tant d'impétuosité que les trois quarts de cette grande

(1) Presque tous les historiens écrivent *Rubis*, mais la *Gazette* de 1666 (p. 1070) écrit *Ruby*, comme le marquis de Pomponne.

ville en avoient été consumés (1). La perte s'en montoit à des sommes inconcevables; et depuis celui de Rome on n'avoit point d'exemple d'un si grand embrasement. Le peuple d'abord en avoit voulu jeter la haine sur les François et sur les Hollandois; et quelques-uns même éprouvèrent sa rage dans ce premier emportement. Mais le roy d'Angleterre arrêta cette fureur et justifia les étrangers d'un accident que le seul hasard avoit fait naître. Il avoit rappelé le duc d'Albemarle pour se servir dans cette occasion de l'autorité qu'il avoit dans la ville; et l'armée n'étoit sortie de l'isle de Witt qu'après son retour.

Mais pendant qu'il étoit à la poursuite du duc de Beaufort, la nouvelle de ce duc à Dieppe avoit fait remettre les Hollandois à la mer; et parce que Ruyter étoit toujours malade, les États avoient envoyé de Witt et quelques autres commissaires avec une pleine autorité sur la flotte. Elle s'avança jusqu'aux côtes d'Angleterre, où depuis la retraite du duc de Beaufort, le duc d'Albemarle étoit déjà de retour. Mais quoique les deux armées fussent en présence et qu'elles cherchassent les moyens d'en

(1) La *Gazette* de 1666 (p. 1045) contient la relation de cet immense incendie. (*Voy.* aussi l'*Histoire de la maison de Stuart*, par Hume, t. III, p. 66.)

venir aux mains, elles en furent toujours empêchées par la tempête. Ainsi le mois d'octobre étant déjà bien avancé, la campagne cessa lorsque la mer n'étoit presque plus tenable, et les armées rentrèrent de part et d'autre dans les ports.

Les ambassadeurs de Suède qui étoient en Angleterre avoient fait longtemps auparavant leurs premières propositions pour la paix ; et la réponse qui leur avoit été rendue, y avoit fait voir des dispositions peu favorables de la part du roy de la Grande-Bretagne. Il s'étoit déclaré que la première condition qu'il vouloit dans le traité, étoit qu'il se négociât à Londres ; et il fondoit cette prétention sur l'exemple des derniers traités entre le Protecteur et les États qui y avoient été signés. Mais si elle avoit pu être excusable, tant que la guerre n'étoit qu'avec la Hollande, elle étoit devenue insoutenable depuis que la France y étoit entrée ; et le roy pouvoit demander avec bien plus de justice que les conférences se tinssent à Paris. Les médiateurs ne reçurent pas seulement cette réponse qui leur fut rendue par écrit, ils l'envoyèrent encore à Apelboom, ministre de Suède à La Haie, et n'en donnèrent point de communication en France par le comte de Konigsmark. Apelboom en fit la proposition aux États et demanda des commissaires pour

y délibérer. Ils lui furent refusés; et les États témoignèrent qu'étant liés d'intérêt avec deux couronnes, ils ne pouvoient admettre de traité qu'en lieu tiers et avec leur consentement. Mais parce que l'intention principale de l'Angleterre étoit toujours de faire une paix séparée, le roy de la Grande-Bretagne s'expliqua encore que pourvu que les États voulussent faire passer un ministre à Londres, ou avec caractère, ou sans caractère, ou publiquement, ou en secret, il leur accorderoit des conditions avantageuses, et donneroit les mains à un lieu neutre, sitôt qu'ils l'auroient envoyé demander.

Les médiateurs donnèrent la même part de cette seconde proposition à Apelboom ; et j'eus ordre de me plaindre fortement en Suède de leur procédé dans l'une et dans l'autre occasion. Rien n'étoit plus contraire à la fonction qu'ils exerçoient que de communiquer séparément à une des parties ce qui étoit de l'intérêt commun de toutes, et comme ils ne pouvoient ignorer l'intention si publique de l'Angleterre de détacher les États de la France, ils ne pouvoient proposer à la Hollande d'envoyer à Londres sans faire voir qu'ils favorisoient ses desseins. Je m'acquittoi en la manière que je le dus des ordres qui m'étoient donnés, et fis voir

au grand chancelier qu'à moins que les ambassadeurs changeassent de conduite, Sa Majesté ne pouvoit plus laisser entre leurs mains une médiation qu'ils faisoient voir si partiale. Il voulut justifier leur intention, lorsqu'il ne pouvoit excuser tout à fait leur manière d'agir; et les ayant défendus par la qualité même de médiateurs qui les obligeoit à se rendre dépositaires de tous les sentiments et de toutes les prétentions des parties, il convint toutefois qu'ayant été obligés de faire connoître celles du roy de la Grande-Bretagne aux États, ils auroient dû en informer le roy en même temps. Mais il m'assura toujours que la Suède étoit fort incapable de servir les desseins du roy d'Angleterre pour traiter séparément de la France.

Les États avoient eu auparavant une occasion de faire connaître au roy d'Angleterre et à toute l'Europe, leurs véritables sentiments sur la paix. Le chevalier Barklay, vice-admiral de l'escadre du pavillon blanc d'Angleterre, avoit été tué dans le premier combat et son corps avoit été amené en Hollande. Les États firent passer un trompette à Londres pour offrir au roi de la Grande-Bretagne de le renvoyer; et le roy ayant répondu à leur civilité, témoigna dans sa lettre son inclination favorable pour la paix. Les États chargèrent le trom-

pette, qui accompagna le corps, d'une fort longue réponse, dans laquelle, après avoir protesté de leur désir sincère pour l'accommodement, ils faisoient une énumération exacte des divers pas qu'ils avoient fait pour y arriver, des conditions qu'ils avoient offertes à Londres et chez la reine mère d'Angleterre à Paris, et de celles dans lesquelles ils étoient toujours en dessein d'entrer. Ils faisoient voir au contraire que les protestations de l'Angleterre s'étoient toujours arrêtées aux termes généraux, sans venir à aucune offre particulière, et prioient le roy de la Grande-Bretagne de faire connoître par une déclaration expresse quels étoient ses sentiments pour finir la guerre : surtout ils s'expliquoient de n'entrer jamais en négociation sans la France et le Danemark, et de ne la point admettre qu'en un lieu tiers. Le roy d'Angleterre répondit quelque temps après à cette lettre ; et s'étant déclaré de ses demandes qui regardoient les Indes, le commerce et le dédommagement des frais de la guerre, il insista toujours à ne traiter qu'à Londres avec les États. Mais parce qu'il voyoit combien cette prétention étoit peu soutenable dans un traité qui devoit être commun à deux couronnes, il prit des moyens différents pour les en exclure ; l'un en apparence fort obligeant pour la

France, l'autre fort injurieux pour le Danemark. Il témoignoit à l'égard du roy que leur ancienne et sincère amitié n'ayant été affoiblie que par l'engagement dans lequel Sa Majesté s'étoit trouvée de secourir ses alliés, elle reprendrait d'elle-même ses premières forces, lorsque cet obstacle seroit levé; mais pour le Danemark, il y faisoit voir plus de difficulté, parce qu'il témoignoit qu'il n'avoit pu agir comme il avoit fait sans violer la foi publique envers lui ou envers la Hollande. Il protestoit là dessus qu'il n'auroit jamais entrepris d'attaquer la flotte des Indes dans le port de Bergues, s'il n'y eût été invité par ce prince; et qu'il étoit d'autant plus obligé pour son honneur de détruire en cette sorte les plaintes que ce roy avoit répandues qu'il eût violé la sûreté de ses ports, qu'il en avoit pris le prétexte de rompre le traité qu'ils avoient ensemble et de prendre le parti de ses ennemis. Il faisoit regarder leur querelle comme personnelle entre eux; et comme il la séparoit de tout le reste, il la remettoit à un traité particulier, dont il offroit de prendre les États pour médiateurs lorsqu'ils seroient raccommodés (1). Il appuya peu de temps

(1) La lettre du roi d'Angleterre aux États-Généraux est du 14 octobre 1666. Elle est insérée toute entière dans la *Gazette* de la même année (p. 1189).

après cette lettre d'un manifeste également offensant pour ce roy. Il y faisoit un long narré de la proposition que ce prince avoit faite aux ministres d'Angleterre qui étoient auprès de lui, de partager les richesses des Indes : il assuroit qu'il avoit envoyé chercher sa flotte à la mer pour en faire l'attaque ; et rapportoit enfin de quelle sorte il avoit fait tourner tout d'un coup ses canons contre les Anglois, soit qu'il voulût une plus grande part au butin, soit que dans ce temps même les Hollandois eussent racheté par de l'argent la sûreté de l'asile qu'il étoit prêt de leur violer. Une déclaration si injurieuse fut reçue différemment selon les différentes dispositions des esprits. Ils donnoient ou refusoient leur créance selon qu'ils étoient affectionnés à l'Angleterre, ou favorables au Danemark. Mais ceux qui n'étoient point passionnés, et qui ne vouloient point porter leur jugement sur un fait contesté entre deux roys, trouvaient seulement étrange que le roy d'Angleterre hasardât de noircir la réputation du roy de Danemark, lorsqu'il n'avoit pour toutes preuves que le rapport de ses propres ministres et que le roi de Danemark étoit en pouvoir de les dédire.

Cependant les négociations qui se continuoient depuis longtemps avec la ville de Bremen, n'avoient

pu produire le succès que la Suède en souhaitoit. La ville tenoit aussi ferme à conserver le titre de ville impériale que la Suède s'attachoit à l'y faire renoncer; et les entremetteurs trouvoient une égale résolution en l'une pour maintenir sa liberté, en l'autre pour soutenir la souveraineté qu'elle croyoit lui être due. Le grand connétable Wrangel, ennuyé d'un traité qu'il jugeoit ne devoir rien produire, résolut de le finir par les armes; et parce qu'il n'avoit pas assez de troupes pour un siége, il se résolut de faire tomber la ville par un blocus. Bremen est extrêmement forte et par ses fortifications et par son assiette. Elle est enfermée de dix-sept grands bastions, et est protégée par la rivière de Weser qui en remplit les fossés. Il y avoit près de quatre mille hommes de garnison dans la place; et les bourgeois qui étoient en grand nombre combattoient pour leur liberté. Mais elle avoit une plus grande défense au dehors quoiqu'elle ne se découvrit pas encore. Les princes de Lunebourg, dont les terres viennent jusqu'à une demi-lieue de la ville, avoient une armée considérable sur pied; et bien qu'ils soutinssent encore le personnage d'entremetteurs, ils étoient résolus d'empêcher par tous moyens que la ville ne tombât au pouvoir des Suédois.

Le connétable s'en approcha au commencement de septembre. Il fortifia ses quartiers, fit travailler à ses lignes et jeta des ponts sur le Weser. Son armée n'étoit guère de plus de dix mille hommes ; mais il ne doutoit pas qu'elle ne lui suffît contre des habitants qui seroient encore plus combattus par les dépenses d'un siége, la ruine de leur commerce et l'incommodité de la guerre. Il commença même à jeter quelques bombes dans la ville pour les étonner davantage ; et par diverses courses qu'il fit jusque dans leurs portes, et quelques sorties où il les repoussa avec perte, il sembla donner un heureux commencement à ses desseins. Mais quelques prisonniers qui lui furent amenés un matin par l'officier qui commandoit une des gardes de cavalerie, lui découvrirent de nouveaux obstacles qu'il étoit sur le point de rencontrer. Il fut surpris de reconnoître entre eux le général-major Wffel, dont le mérite lui étoit d'autant plus connu qu'il avoit servi longtemps dans les troupes de Suède et étoit passé depuis dans celles des ducs de Lunebourg, où il étoit lieutenant-général de l'artillerie. Il lui témoigna sa surprise de le voir dans cet état ; et il sçut de lui que ceux de Bremen l'ayant prié d'accepter le gouvernement de leur ville, il s'étoit mis en état de s'y jeter avec trente

officiers qu'il avoit choisis ; que s'étant mis à pied au delà des lignes, il s'étoit heureusement avancé jusqu'auprès du camp; mais que la ville ayant répondu par deux coups de canon au signal qu'il avoit donné, et dont ils étoient convenus pour faire une sortie du même côté qu'il devoit entrer, les quartiers qui en étoient proches avoient conçu quelques soupçons et étoient montés à cheval ; que dans cette alarme, il avoit délibéré s'il passeroit de force, mais qu'ayant trop de chemin jusqu'à la ville, il avoit jugé plus à propos d'attendre la nuit et de se coucher durant le jour ; qu'une compagnie de cavalerie étant venue dans le lieu même où il étoit, et l'ayant découvert, il avoit fait tirer sur elle, et avoit été contraint de se rendre après quelque combat. Le grand connétable lui fit paroître son étonnement qu'étant au service des ducs de Lunebourg, il s'engageât contre la Suède et lui demanda s'ils approuvoient son action. Wffel (1) lui répondit que ces princes n'avoient point de part au dessein qu'il avoit pris, parce qu'il avoit quitté l'engagement qu'il avoit avec eux; qu'il sçavoit néanmoins qu'ils ne le condamneroient

(1) Le général-major Vffélen resta prisonnier de Wrangel jusqu'à la conclusion du traité qui termina le différend relatif à Brême. (*Voy.* la *Gazette* de 1667, p. 4.)

pas, puisque eux-mêmes avoient pris la résolution de secourir Bremen. Il ajouta encore que l'Électeur de Brandebourg, toute la maison de Brunswik et le Lantgrave de Cassel s'étoient ligués dans cette pensée; et que le duc Georges-Guillaume de Lunebourg, prince de Zell, devoit être généralissime de l'armée, et le comte de Waldec la commander sous lui.

Cet avis que la suite ne confirma que trop, surprit le grand connétable; et dès lors, pour se mettre plus en état de prendre le parti de donner bataille, si ces princes marchoient contre lui, il renvoya à Stade la partie la plus embarrassante de son bagage. La nouvelle n'en fut pas reçue avec un moindre chagrin à Stockolm; et l'on se vit avec d'autant plus de peine sur le point d'entrer dans une si grande affaire, que l'on s'étoit flatté davantage de l'espérance d'en sortir. Le grand connétable avoit mandé huit jours auparavant qu'il étoit convenu de toutes les conditions du traité avec la ville; mais que ne les ayant accordées qu'autant qu'elles seroient agréées du roy son maître, *sub spe rati*, il n'avoit point voulu retirer ses troupes, ni faire une suspension d'armes qu'il n'eût sa ratification. Elle avoit été envoyée aussitôt; et le grand chancelier m'avoit fait paroître une joie extraordi-

naire de la conclusion de ce traité. Il avoit même affecté de me dire que la Suède auroit commencé et fini son entreprise sans être à charge à ses amis, pour me faire ainsi des reproches secrets des assistances qu'elle n'avoit pu obtenir de la France. Surtout il m'avoit fait valoir l'avantage de se trouver dans le choix de la paix ou de la guerre, et de pouvoir demeurer spectateurs, s'ils le vouloient, des diverses agitations de l'Europe. Mais en me faisant voir que leur armée alloit demeurer sans occupation et sans quartiers, il me déclaroit qu'à moins que la Hollande leur donnât une prompte satisfaction, ils seroient en état de se la faire, et de trouver dans l'Oost-Frize la subsistance de leurs troupes. Mais parce que la principale condition du traité que le connétable avoit conclu, étoit que la ville de Bremen devoit suspendre l'exercice de son immédiateté jusqu'à la fin du siècle, et que la dispute en devoit être décidée durant ce temps, ou par une composition amiable, ou par les voies du droit, il se flattoit de l'espérance de trouver la cour de Vienne toute favorable. Il me reparloit des nouvelles offres que l'on faisoit tous les jours à Palpisqui, et ne témoignoit pas douter qu'une des premières ne fût des lettres de cassation de celles qui avoient mis la ville de Bremen au nombre des

villes impériales. Tout ce discours où les reproches, les menaces et les appréhensions qu'il me vouloit donner d'une liaison avec la maison d'Autriche, étoient également mêlés, ne m'empêcha point de lui dire que le roy apprendroit sans doute avec plaisir un succès avantageux à la Suède; qu'il n'avoit tenu qu'à elle qu'il lui eût donné des marques de son amitié, ainsi que je les lui avois offertes diverses fois; que Sa Majesté verroit avec douleur qu'elle la nécessitât à faire jouir les États de sa garantie, si elle les attaquoit; et qu'elle la plaindroit par son intérêt propre, si elle la voyoit recourir à une aussi dangereuse alliance pour elle que celle de l'Empereur.

Mais cette joie que la paix avoit inspirée, cessa bientôt avec l'opinion que l'on en avoit conçue. La Suède connut en même temps à quel point elle avoit été amusée à Vienne, et combien l'augmentation de sa puissance étoit suspecte à ses voisins. La ville de Bremen avoit porté depuis long-tems ses plaintes à la Diète de Ratisbonne et avoit voulu intéresser l'Empereur à la défense de son immédiateté. Les États de l'Empire ne s'étoient guère appliqués à cette affaire, tant qu'elle étoit demeurée en termes de négociation; mais sitôt que le connétable eut investi la place, ils parurent tout d'un

coup s'y intéresser. L'Électeur de Brandebourg et les princes de Brunswik, comme plus proches, en avoient les premiers remontré la conséquence; et l'Empereur avoit embrassé avec joie cette occasion qui se présentoit d'elle-même de réunir les protestants contre la Suède. Outre les considérations plus éloignées de l'appréhension que l'Allemagne doit toujours avoir de cette couronne, on faisoit valoir les lois de l'Empire, qui soumettent au jugement de l'Empereur et des États les différents qui y arrivent, et qui n'avoient pu permettre à la Suède de prendre les armes sans les violer. L'Empereur s'expliqua en ce sens à l'Électeur de Brandebourg et aux princes de Brunswik, comme aux plus considérables des cercles de la Basse-Saxe et de la Westphalie, et leur enjoignit d'armer en faveur de la ville, si le grand connétable n'obéissoit au commandement qu'il lui faisoit de se retirer. Il publia en même temps des lettres par lesquelles il évoquoit à lui la connoissance de cette affaire, et écrivit en termes si hauts et si durs au roy de Suède, que la cour de Stockolm eut lieu de connoître par ce style l'amitié qu'elle s'en devoit promettre.

Ces ordres soulevèrent toute l'Allemagne. Brandebourg, Lunebourg et Hesse se réunirent en faveur

de la ville : beaucoup d'autres princes paroissoient prêts à se joindre à eux ; et il étoit au choix de ceux de Lunebourg de se fortifier des troupes que l'Empereur leur offroit, s'ils eussent voulu les recevoir dans leur pays. Quoique l'Électeur de Brandebourg, par la haine que la perte de la Poméranie lui donnera toujours contre la Suède, eût plus de part que nul autre à toutes ces mesures, il se cacha toutefois davantage ; et les princes de Lunebourg parurent agir plus ouvertement. Comme ils étoient les plus proches, et qu'ils avoient une armée considérable, ils se portèrent à Nibourg (1), à cinq ou six lieues seulement de l'armée du connétable ; et quoiqu'ils s'employassent toujours pour l'accommodement, il parut assez que la ville devenue plus assurée par leur voisinage, se rendoit plus difficile aux conditions. Celles dont le grand connétable étoit convenu, n'étoient plus telles qu'elles décidassent toutes les prétentions de part et d'autre ; et lorsque la ratification en arriva de Suède, elle ne fut pas capable de finir les contestations qui s'étoient formées depuis. Cependant on étoit tous les jours à la veille de voir rompre le

(1) La ville de Nienbourg, assise sur la rive gauche du Weser, appartenait au comte de Hoye. Elle fait maintenant partie du royaume de Hanovre.

traité, et d'en voir la rupture suivie d'une guerre ouverte. Le grand connétable n'étoit plus en état de continuer le blocus à la vue d'une armée plus forte que la sienne. Les pluies et les incommodités de l'automne, dans un pays marécageux, l'avoient déjà contraint à resserrer ses quartiers; et il ne pouvoit plus empêcher l'entrée et la sortie de la ville. Perdant l'espérance de la réduire, il ne lui restoit de parti que de se venger de ceux qui s'étoient déclarés pour elle, et d'entrer dans le pays de Lunebourg; mais cela même étoit accompagné de mille difficultés. Outre l'opposition d'une armée puissante et la jonction apparente d'une grande partie de l'Empire, il se trouvoit dépourvu de la plupart des choses nécessaires, d'argent particulièrement, et se voyoit entre les fâcheuses extrémités, ou de se retirer avec quelque perte de réputation, ou d'entreprendre une guerre fort périlleuse, ou de consentir à un traité peu avantageux.

Il se formoit encore cependant un obstacle plus considérable aux desseins de la Suède. Les États qui l'avoient vue si fortement attachée à refuser l'acte de neutralité avoient repris la pensée de la ligue que les déclarations que nous avions obtenues avoient détournée quelques mois auparavant. Le roy de

Danemark, l'Électeur de Brandebourg et les princes de Lunebourg avoient leurs députés à La Haie pour la traiter ; et comme elle étoit seulement défensive et qu'elle paroissoit un rempart pour opposer aux attaques de la Suède, les autres princes des cercles de la Basse-Saxe et de la Westphalie faisoient paroître quelque inclinaison d'y entrer. Bien que la Suède en fût en effet l'objet véritable, elle n'avoit toutefois de motif apparent que la conservation de la paix contre ceux qui la voudroient troubler ; et cette couronne même devoit être invitée d'y entrer. Une union si considérable qui pouvoit être grossie tous les jours, et dans laquelle l'Empereur et l'Espagne faisoient leurs efforts pour être reçus, formoit un nouveau corps dans l'Empire, capable de porter un grand coup de quelque côté qu'il voulût pencher. Le roy en envisagea les conséquences ; et Sa Majesté connut par son extrême prudence de quelle importance il pouvoit être pour ses desseins de le dissiper. Ainsi comme le seul refus de la neutralité l'avoit fait naître, elle m'ordonna de redoubler mes efforts pour l'obtenir. Mais avec quelque force que je les renouvelasse, et de quelque intérêt que le grand chancelier convînt qu'il étoit à la Suède d'empêcher une ligue dont elle connoissoit assez quel étoit l'unique objet, il me fut impossible de

surmonter l'honneur qu'elle se faisoit de ne pas céder à la Hollande, et de ne pas manquer ouvertement à son traité avec l'Angleterre. Le comte d'Estrades ne put de son côté vaincre la défiance de la Hollande. La ligue fut signée (1) ; et les États firent avancer six mille hommes vers l'Oost-Frise ; soit pour défendre cette province, si le grand connétable y vouloit prendre des quartiers, comme on le craignoit, soit pour être plus proche pour secourir les princes de Lunebourg, s'ils étoient attaqués. Ils envoyèrent cependant ordre à Isbrantz d'offrir leur médiation en Suède pour l'affaire de Bremen ; et elle y fut reçue avec des témoignages apparents d'honnêteté et de confiance.

Dans le temps que la Suède se trouvoit dans de si extrêmes embarras, et qu'au lieu de la paix qu'elle s'étoit promise du traité du grand connétable, elle apprenoit par tous les courriers que la ratification qui lui avoit été envoyée avoit trouvé les affaires

(1) Le comte d'Estrades écrivait au roi, à la date du 28 octobre 1666 : « Le traité de ligue défensive entre le roi de Danemark, « les États, l'Électeur de Brandebourg et les ducs de Brunswic, fut « signé hier. La ville d'Amsterdam et toute la Nort-Hollande l'ont « emporté. Je l'ai fait différer autant qu'il m'a été possible, et il « eût été mieux pour les intérêts de Votre Majesté, qu'il ne se fût « pas fait. » (*Lettres, Mémoires et Négociations* du comte d'Estrades, t. III, p. 468.)

plus brouillées qu'elles n'avoient encore été, que les conditions recevoient plus de difficultés, et que le comte de Zinzendorf, dépêché par l'Empereur, rendoit la ville de Bremen plus difficile (1), et tâchoit d'engager les princes de Lunebourg à une rupture, je reçus la réponse du roy sur le projet de traité qui m'avoit été communiqué quelque tems auparavant. Sa Majesté y étoit convenue des articles qui regardoient l'Empire et la conversation des traités de Westphalie. Elle s'y étoit défendue avec d'autant plus de justice de prendre un autre engagement pour l'Électeur palatin que celui de terminer ses différents par l'arbitrage, que ce prince affectoit depuis quelques années de s'éloigner de la France pour s'attacher à l'Empereur, et qu'il avoit négligé de renouveler un traité qu'il avoit avec Sa Majesté. Elle avoit accordé de joindre ses offices pour presser la décision de la succession de Juliers

(1) « *De Bremen, le 21 novembre* 1666. Le comte de Zinzendorf, « envoyé de l'Empereur, après avoir conféré avec les ducs de Lu- « nebourg, et les autres princes liguez pour nostre secours, est « arrivé en cette ville : et ayant fait assembler le sénat, il lui a « présenté une nouvelle dépesche de son maistre, par laquelle Sa « Majesté Impériale se plaint de ce qu'on s'est engagé de traiter « avec les Suédois, d'une manière qui semble lui estre désavanta- « geuse, et exhorte les habitants à ne rien conclure qui soit pré- « judiciable à leur liberté, non plus qu'à leur honneur et aux droits « de l'Empire. » (*Gazette* de 1666, p. 1255.)

en faveur du roy de Suède, selon l'esprit des traités de Westphalie. Elle n'avoit pas refusé absolument la garantie de celui qui se pourroit faire entre la Suède et les États ; mais elle m'avoit ordonné de ne la point accorder, que la Suède ne promît de même de garantir celui qui se feroit entre la France et l'Angleterre. Mais surtout elle avoit fort rejeté d'exprimer par une clause particulière, que le Danemark ne pourroit entrer dans les guerres que la France auroit en Allemagne : non qu'elle fît dessein de s'y servir de cette couronne, ni qu'elle crût qu'elle souhaitât pour elle-même de s'y embarquer, mais parcequ'elle croyoit contre la dignité de sa parole d'exclure un de ses alliés des mesures qu'il seroit capable de prendre avec elle. Elle avoit bien voulu donner à la reine de Suède la garantie particulière du duc de Holstein, qui n'étoit proprement que la même qu'elle avoit accordée en général dans les traités de Roskil et de Coppenhague, qui avoient été faits par sa médiation entre la Suède et le Danemark et dans lesquels ce prince avoit été compris (1). Mais outre qu'elle m'ordonna de la renfermer à ces deux traités, elle me commanda d'en excepter par une clause expresse le différent

(1) *Voy.* de Saint-Prest, *Histoire des traitez de paix,* t. I, p. 97 et 100.

qui pourroit naître pour la fortification de Christianpreis (1).

Cette place causoit alors un grand démêlé entre le Danemark et le duc de Holstein, et pouvoit être un prétexte de guerre toutes les fois que ce dernier se trouveroit en état de la faire. Le fonds sur lequel elle étoit bâtie, étoit dans la partie du duché de Sleswik qui appartenoit au duc, et avoit été acheté autrefois d'un gentilhomme particulier par Christian IV, roi de Danemark. Comme sa situation, qui assuroit un port considérable sur la mer Baltique, étoit extrêmement avantageuse, il l'avoit fait fortifier nonobstant les plaintes du duc et celles des États du pays. Mais lorsque après sa mort, Frédéric III, son fils, qui règne aujourd'hui, vint à la couronne, il fut obligé de céder à leurs remontrances et de la faire démolir. Elle étoit demeurée en cet état jusqu'après la guerre du feu roy de Suède, dans laquelle le duc de Holstein suivit le parti de son gendre. Le roy de Danemark connut alors plus que devant de quelle importance lui étoit ce poste qui rendoit le port de Kiel inutile, et

(1) Christianpreis était une forteresse située sur le golfe au fond duquel s'élève la ville de Kiel. Elle était bâtie sur les confins des duchés de Sleswik et de Holstein. (*Voy.* la carte de l'Empire d'Allemagne de G. de l'Isle. Paris, 1701.)

qui ôtoit la facilité de la communication avec la Suède à un prince qu'il voyoit uni à ses ennemis. Il en releva les fortifications en diligence, le munit de toutes les choses nécessaires et il étoit alors en état de défense. Le duc de Holstein fit ses plaintes de cette innovation ; et il voulut même qu'elle fût une infraction de la paix de Roskil, parce que le roy de Danemark lui avoit cédé par ce traité la suprématie qu'il avoit auparavant sur le duché de Sleswik. La Suède appuyoit ses intérêts ; et le roy de Danemark maintenoit que, par les conventions particulières entre sa maison et celle de Holstein, il étoit permis à l'une et à l'autre de fortifier les terres qu'elles acquéroient de la noblesse. Le duc ne convenoit pas de ce traité de famille ; et comme il étoit à craindre que ce ne pût être un jour un sujet de rupture entre eux, et que la Suède même ne voulût prendre ce prétexte pour faire la guerre au Danemark, le roy jugea à propos d'ôter cette interprétation douteuse à sa garantie, et de ne pas laisser lieu au duc de Holstein d'y recourir sur ce point pour l'observation des traités.

Je reçus en même temps la réponse de Sa Majesté sur les articles que j'avois donnés en son nom, et elle me faisoit l'honneur de les approuver. Mais par un effet ordinaire de l'affection de Sa

Majesté pour ses alliés, dont la Suède a reçu tant de marques, elle s'étoit portée à assister cette couronne dans l'embarras où elle la voyoit pour Bremen ; et elle m'envoyoit une lettre de change de cinquante mille écus payables à Hambourg. Sa Majesté avoit d'abord eu la pensée de les faire remettre au comte de Konigsmark, qui avoit obtenu son congé dans ce temps pour venir servir dans l'armée ; mais elle jugea que, la faisant recevoir par mes mains, elle pourroit apporter quelque facilité au traité que je négociois. Ainsi elle m'ordonna de la faire payer à la Régence, et de n'attacher que deux conditions à cette marque si efficace de son amitié : l'une du secret qui étoit d'autant plus nécessaire, que la connoissance que l'Allemagne auroit de cette assistance étoit capable de lui faire concevoir de plus grands soupçons de nos desseins ; l'autre d'une promesse de précompter cette somme sur le subside, si le traité se finissoit, et de la rendre s'il ne s'achevoit pas. Je fus en quelque embarras de l'usage que je devois faire de cette lettre, parce que la ratification du traité du grand connétable avoit été envoyée lorsque je la reçus ; et que si l'accommodement de Bremen se finissoit, je ne croyois pas à propos de donner une somme que le roy n'avoit accordée

que dans la vue de tirer la Suède de cette entreprise. Mais quand je considérois d'un autre côté le peu d'effet de cette ratification par l'avis que l'on avoit eu des nouvelles prétentions de ceux de Bremen, que l'Empereur soulevoit toute l'Allemagne contre la Suède, que l'armée de Lunebourg étoit à la vue des lignes, que le traité étoit peut-être à la veille de se rompre, et que la Suède étoit engagée dans une affaire bien plus périlleuse que lorsqu'elle n'avoit que la ville seule à combattre, je croyois suivre mal l'intention de Sa Majesté, si je hasardois de différer son secours lorsque l'occasion m'en paroissoit plus pressante. Je craignois même de me rendre responsable à Sa Majesté des plaintes et du mécontentement de la Suède, si lorsqu'elle mettoit dans mes mains quelques moyens de la soutenir, elle l'accusoit de l'avoir laissée succomber. Enfin je crus mal suivre mes ordres si je ne profitois d'une des plus fâcheuses conjonctures où cette couronne se fût trouvée depuis longtemps, pour lui faire connoître que la France lui étoit seule assurée lorsque tout le monde lui étoit contraire; et pour la rendre plus favorable par cette reconnoissance à la jonction que le roy en souhaitoit. Ainsi je m'ouvris au grand chancelier de l'assistance que le roy accor-

doit aux instances qui lui en avoient été faites par le comte de Konigsmark ; et il le reçut avec d'autant plus de joie qu'il en avoit davantage perdu l'espérance.

Bien que la Pologne dût faire toujours un des points principaux de notre traité, je n'avois continué à en parler qu'en termes généraux pour engager la Suède dans les intérêts de la France lorsque l'occasion de l'élection se présenteroit ; et je m'étois contenté de rejeter les propositions qu'elle ne cessoit point de me faire pour le duc de Neubourg. Le roy m'avoit ordonné de ne point descendre au détail de cet article, que je n'eusse ses ordres particuliers ; et ils dépendoient des mesurures qui se prenoient alors en Pologne. Depuis que le traité de paix avoit rendu quelque repos à ce royaume, et qu'il paroissoit devoir au moins demeurer tranquille jusqu'à la diète, la reine de Pologne tâchoit à profiter de ce temps pour faire réussir ses desseins. La parole que le roy de Pologne venoit de donner de ne point faire nommer son successeur durant son règne, lui ôtoit bien la liberté de le faire élire tant qu'il garderoit la couronne; mais elle ne l'en empêchoit lorsqu'il voudroit la quitter. Ainsi Sa Majesté Polonoise s'étoit résolue de faire l'abdication ; mais comme elle ne

s'y portoit qu'en faveur du prince de Condé, elle vouloit tellement disposer les choses que le succès n'en fût point douteux, et qu'un autre ne profitât point de ce qu'elle ne donnoit qu'à son amitié pour la France. Il falloit, pour arriver à cette fin, s'assurer également du dedans et du dehors ; et parce que la faction de Lubomirski tiroit avec elle une grande partie du royaume, la reine de Pologne jugea qu'elle devoit donner les premiers soins à le regagner. Sa Majesté très-chrétienne devoit cependant s'assurer de la Suède, ou pour favoriser l'élection par les armes, s'il en étoit besoin, ou pour la soutenir si elle étoit faite. Il y avoit même quelque apparence que Lubomirski, dépouillé de ses charges, privé des bienfaits de la cour, et lassé des troubles qu'il avoit nourris sans utilité, seroit peut-être bien aise de rentrer dans tout ce qu'il avoit perdu, et dans l'espérance d'obtenir de nouvelles grâces, lorsque par l'abdication, l'élection d'un successeur ne blesseroit plus les privilèges de la République.

Il s'étoit retiré à Breslau (1) incontinent après la paix, avec assurance d'en revenir aussitôt qu'il

(1) Breslau relevait alors de l'Empereur comme tout le reste de la Silésie, dont elle était la ville capitale. Elle appartient maintenant au royaume de Prusse.

auroit terminé ses affaires particulières. Il avoit fait même supplier la reine de trouver bon qu'il lui vînt rendre ses devoirs et ses soumissions; et elle l'avoit remis à sa liberté, étant assez satisfaite qu'il y fût obligé par le traité. Mais après diverses remises, il fit supplier le roy de lui rendre les salines de Cunégonde, de cinquante mille livres de rente, qui lui avoient été retirées, et sans lesquelles il témoignoit n'être pas en état de subsister à la cour. Cet article n'avoit point été stipulé dans la dernière pacification ; et bien que le roy eût assigné sur ce fonds quelques-uns de ceux qui l'avoient servi, il ne lui ôta pas toute espérance de le lui remettre, lorsque sa conduite l'obligeroit davantage à le favoriser. Cependant il entra en négociation avec la reine pour favoriser l'élection et donna pouvoir à deux de ses amis de traiter avec elle et avec l'évêque de Béziers. Les choses en vinrent si avant, qu'ils signèrent des articles de part et d'autre; et le roy très-chrétien confirma par sa ratification qu'il en envoya à l'évêque de Béziers, les promesses qu'il avoit faites en son nom. Les charges de Lubomirski lui devoient être rendues, et le roy de Pologne se chargeoit de dédommager ceux qui les possédoient. Mais les intelligences qu'il entretenoit cependant à Vienne et avec le duc de

Neubourg, ainsi que je le dirai dans la suite, firent voir le peu de sincérité qu'il avoit apporté à cette négociation. Il fit deux difficultés de ratifier le traité que ses amis avoient conclu : l'une sur le préambule, l'autre sur les salines de Cunégonde dont il vouloit être incontinent remis en possession. Cette dernière pouvoit être aisément terminée ; l'autre paroissoit plus difficile. La reine de Pologne qui appréhendoit les mêmes artifices qu'elle avoit souvent éprouvés, avoit voulu lui ôter les moyens de se prévaloir contre elle de cet écrit ; et pour empêcher qu'en le rendant public, il ne l'accusât de continuer dans le dessein de l'élection contre la parole que le roy en avoit donnée, elle avoit fait mettre exprès dans le préambule, que la pensée en étoit venue de Lubomirski, et qu'elle avoit été sollicitée par lui de la reprendre. Comme il avoit la même appréhension de la reine, et qu'il craignoit qu'elle ne se servît d'une telle déclaration pour le décréditer dans un parti qu'il conservoit seulement par ce prétexte, il ne voulut jamais y donner les mains ; et cette raison, jointe au peu de sincérité qu'il avoit peut-être apporté dans ce traité, autant qu'une défiance qu'il étoit également difficile de guérir de part et d'autre, rendit toute la négociation inutile ; et tous les papiers en furent

brûlés en présence de la reine de Pologne, de l'évêque de Béziers et des deux amis de Lubomirski.

Mais dans le tems qu'elle étoit en plus grande force, et que les articles qui avoient été signés, donnoient plus d'espérance de lever le seul obstacle qui s'opposoit à l'élection, le roy m'avoit ordonné de faire de nouveaux efforts pour engager la Suède à la soutenir. La réunion avec Lubomirski y apportoit bien la première facilité ; mais les armes de Suède étoient nécessaires pour en faire la seconde : et c'étoit sur ces deux fondements que Sa Majesté établissoit le succès d'une entreprise si glorieuse pour elle et si avantageuse pour ses intérêts. Toute la conduite que l'on prenoit pour la faire réussir n'avoit rien que de très-légitime et désarmoit ceux qui y étoient contraires du prétexte apparent de défendre les priviléges de la République. Le roy de Pologne devoit à la fin de la diète, qui étoit convoquée pour le mois de novembre, déclarer aux nonces qu'il vouloit non-seulement jouir de quelque calme après tant de travaux qu'il avoit soufferts durant son règne, et que son âge et sa santé ne lui permettoient plus de supporter, mais que par son amour pour la patrie qui lui faisoit craindre les désordres d'un interrègne

après sa mort, il avoit pris la résolution de quitter la couronne, et de mettre la République dans la liberté de lui choisir son successeur. Les nonces devoient être chargés d'en faire le rapport dans les diètes qu'ils appellent de relation ; et la générale devoit se rassembler au premier de février. C'étoit dans celle-là que le roy devoit rendre publique sa résolution de se retirer ; et l'on y devoit prendre jour pour la diète de l'élection, qui se fait en ce royaume en pleine campagne et par les voix de toute la noblesse (1).

(1) « Les diètes d'élection sont exemptes de toute sorte de réglement : la noblesse croyant que ce seroit en gêner la liberté, que « de les soumettre à de certaines loix. Toute la noblesse monte à « cheval : les Palatins la passent en revue et la conduisent à Warsovie ; les Polonois occupent la rive gauche de la Vistule et la « noblesse de Lithuanie le bord opposé. Le maréchal-général des « logis de la couronne trace le camp d'élection, suivant l'ordre « des palatinats ; et le grand trésorier a soin de faire construire « dans les environs de Wola une baraque (*szopa*) où le sénat peut « tenir ses assemblées ; enfin on l'entoure d'un petit retranchement à trois portes ; la première à l'orient pour la grande Pologne ; la seconde au midi pour la petite Pologne, et la dernière « vers le couchant pour la Lithuanie. . . . . Le Primat du « royaume déclare publiquement les candidats au trône, pour « mettre la noblesse en état de délibérer sur le choix qu'elle en « doit faire. Le jour fixé pour l'élection étant arrivé, toute la noblesse monte à cheval et se range autour du *szopa*. Le maréchal « de la diète et le primat recueillent les suffrages. Ils parcourent « pour cet effet les escadrons, et quand toute l'assemblée est d'ac-

Il n'y avoit rien dans tout ce plan qui ne fût conforme aux coutumes de la Pologne ; et l'abdication du roy rendoit légitime durant sa vie tout ce qui seroit devenu nécessaire après sa mort. Mais Leurs Majestés Polonoises en tiroient de grands avantages pour leurs desseins. Comme elles avoient espérance que bien que le roy de Pologne se fût déclaré de sa retraite, les États le prieroient de régner jusqu'à l'acte de l'élection, elles voyoient alors un moyen assuré de découvrir durant ces deux diètes les inclinations de la République, d'en ménager les suffrages, et de reconnoître la force ou la foiblesse de leur parti. Si contre l'opinion qu'elles en avoient, elles voyoient trop de difficultés pour le prince de Condé, elles ne doutoient pas qu'il ne leur fût aisé de faire changer l'élection d'un successeur en des instances au roy de retenir la couronne, et qu'ainsi il ne parût accorder aux prières de ses sujets ce qu'il auroit donné en effet à la crainte de l'événement. Il pouvoit toutefois arriver contre leur créance, que le parti contraire à la cour voudroit que l'interrègne commençât

« cord sur le choix d'un nouveau roi, le primat le proclame au « milieu du *szopa* et le grand maréchal aux trois portes du re- « tranchement. » (*Mémoires sur le gouvernement de la Pologne*, p. 124.)

aussitôt après l'abdication ; et en ce cas même le roy étoit résolu de descendre du trône après qu'il l'auroit faite. Mais ce qui ne paroissoit pas douteux dans une si grande contrariété de sentiments qui partageoient la Pologne, étoit que l'élection ne pouvoit être unanime, et que ce grand nombre de voix qui devoient y contribuer se partageroient selon les différentes inclinations. Ainsi il étoit comme impossible d'éviter une double élection ; et il ne falloit pas se persuader que si une partie se déclaroit pour le prince qui seroit appuyé par le roy très-chrétien, une autre ne suivît celui qui seroit favorisé par l'Empereur et par Lubomirski.

C'étoit dans une telle rencontre qu'il importoit à Sa Majesté de s'assurer d'une armée sur la frontière ; et parce que ses États étoient trop éloignés pour y faire marcher une des siennes, elle recourut à l'ancienne jonction dont elle étoit convenue en 1662 avec la Suède. J'eus ordre d'en reprendre la négociation ; et afin de désarmer la Suède des obstacles qu'elle formoit toujours à une élection, qu'elle disoit contre les lois de la République, Sa Majesté me commanda de lui en exposer toute la disposition, et de l'obliger encore davantage par cette confiance à être favorable à ses desseins. Je m'en ouvris en cette manière au grand

chancelier; et lui ayant fait voir si clairement la justice de la conduite qui devoit être tenue, je lui prouvai encore par un exemple domestique, en la personne de Sigismond III, la nécessité d'appuyer l'élection par les armes, lorsqu'elle étoit double, puisque ce prince, qui étoit aussi roy de Suède, ne jouit paisiblement de la Pologne, qu'après qu'il eut défait en deux batailles et fait prisonnier Maximilien d'Autriche. Je n'ajoutois rien aux engagements que la Suède avoit pris dans le traité de Fontainebleau, mais je les étendois seulement au prince de Condé, au lieu qu'elle ne les avoit pris alors que pour le duc d'Anguien; parce que le parti qui nous étoit favorable en Pologne croyoit avoir besoin de toute la valeur, de l'expérience et de la capacité du père pour rendre à l'État sa première gloire, et qu'il lui étoit plus avantageux de voir croître le fils sous de si grands exemples à l'espérance de la couronne.

Le grand chancelier ne put disconvenir de toute la régularité de ce projet, lorsque le roy auroit cessé de régner; et il se contenta de me témoigner de la douleur, que le dernier prince qui restoit de la maison du grand Gustave voulût quitter le trône pour la vie privée. Mais de quelque justice qu'il convînt et dans la forme de l'élection, et dans la

manière de l'appuyer lorsqu'elle seroit faite, s'il abandonna quelques-unes de ses anciennes difficultés, il m'en fit paroître assez d'autres pour me faire juger de la répugnance que la Suède avoit à cette affaire. Il établit toujours l'aversion générale de la République qui étoit passée de la reine de Pologne à la France ; et bien qu'il témoignât que le roy son maître pourroit joindre ses offices pour recommander le même candidat, il vouloit que je crusse en même tems que ce seroit sans succès ; et par là il revenoit toujours à son ancienne opinion que la France et la Suède devoient convenir d'un autre prince, lorsqu'ils auroient épuisé inutilement tous leurs efforts pour le prince de Condé. Plus je pressai une réponse dans la suite, plus je découvris d'opposition. Il joignoit toujours l'impossibilité de réussir aux intentions favorables qu'il vouloit faire paroître pour la France ; et toutes ses raisons alloient à ne point porter le roy de Pologne à l'abdication, ou à convenir d'un autre sujet sur lequel l'élection pût tomber. Il me représentoit de quelle importance il étoit, autant pour la France que pour la Suède, que la couronne de Pologne ne passât pas dans la dépendance de l'Empereur ; que c'étoit l'y jeter infailliblement que de hasarder l'élection d'un prince du sang, et faire oublier à

tout le royaume son ancienne animosité contre la maison d'Autriche, par sa nouvelle haine contre la France. Mais outre cet intérêt commun, il m'en faisoit un particulier pour la Suède, si elle accordoit les dix mille hommes que je demandois. Il ne doutoit pas que l'Électeur de Brandebourg, sur les terres duquel il falloit passer nécessairement, et qui lui est toujours un voisin si suspect et si redoutable, ne lui fût contraire. Il étoit persuadé de la foiblesse du parti qui auroit élu le prince de Condé; et il le croyoit capable de succomber aisément sous celui qui lui seroit opposé. En ce cas, il exagéroit le péril auquel les provinces que la Suède possède en Allemagne seroient exposées; qu'elle se seroit également attiré l'Empereur, l'Empire et la Pologne; et que les secours trop éloignés de la France ne la défendroient pas en Poméranie et en Livonie. Il concluoit de toutes ces considérations que le roy de Pologne ne devoit point quitter la couronne dans une conjoncture peu favorable pour ses desseins, et que la Suède ne pouvoit s'engager dans une guerre où elle voyoit un péril si évident.

Je combattois la mauvaise opinion qu'il avoit de nos mesures par le peu d'apparence que Leurs Majestés Polonoises hasardassent l'abdication, sans

une certitude entière de réussir à l'élection ; que rien ne devoit donner tant d'opinion de la force de leur parti, que de les y voir commettre toute leur fortune ; et que lorsqu'elles remettoient sans nécessité le choix d'un successeur à l'événement de la diète, la Suède devoit assez croire qu'elles étoient assurées de la pluralité des suffrages ; qu'ainsi la Suède ne hasardoit rien en accordant les troupes que j'avois ordre de demander, ou qu'elle ne seroit point conviée à entrer dans le royaume, ou qu'elle n'y seroit appelée qu'en faveur de la plus forte et de la plus puissante partie de la République ; mais qu'en cas même que le sort des armes trompât les justes espérances de Leurs Majestés Polonoises, et que le prince de Condé fût contraint de céder à la mauvaise fortune et de sortir du royaume, je ne voyois pas quel sujet la Suède auroit d'appréhender pour ses provinces ; que sa perte ne pouvoit s'étendre au delà des troupes qu'elle auroit envoyées ; que la Pologne réunie sous le parti victorieux, ne porteroit pas sa vengeance contre les alliés de celui qui auroit succombé ; et que le prince qui auroit vaincu n'exposeroit pas les commencements de son règne à de nouveaux troubles par un ressentiment inutile ; que l'Empire, qui n'auroit eu nul intérêt à cette

guerre, n'en pourroit prendre un prétexte d'armer contre la Suède ; et qu'il étoit sans apparence que lorsqu'il jouit à peine de la paix, il servît la haine de l'Empereur pour rappeler les armes de la France et de la Suède dans le cœur de l'Allemagne ; qu'ainsi la seule maison d'Autriche pourroit se prévaloir de cette disgrâce ; mais que sans doute la Suède qui l'avoit attaquée dans sa plus grande puissance, ne commenceroit pas alors à la craindre, puisque les forces de la France étoient les mêmes qui l'avoient si glorieusement secourue.

Le grand chancelier ne vouloit point se rendre à ces raisons quelque véritables qu'elles fussent, et se faisoit à dessein des appréhensions qu'il ne vouloit point abandonner. Il jugea toutefois à propos, en cas que nous pussions tomber d'accord sur ce point, que le prince de Condé et le duc d'Anguien convinssent avec la Suède des conditions qu'elle pourroit souhaiter d'eux, lorsque l'un ou l'autre seroit roy de Pologne ; et Leurs Altesses Sérénissimes m'envoyèrent peu de tems après un pouvoir pour en traiter en leur nom. Il ne s'expliqua pas quelles pouvoient être ces conditions ; mais parce que je jugeai assez qu'elles étoient intéressées, et qu'elles regardoient au moins

deux bailliages de la Livonie qui sont demeurés à la Pologne, et que la Suède a toujours fort souhaités, je lui éloignai à dessein toute pensée que ces princes pussent écouter nul démembrement d'un royaume qu'ils ne possédoient pas encore, et que lorsque la République le mettoit tout entier sous leur protection, ils songeassent à en séparer quelque partie. Il ne s'en expliqua pas davantage ; et nous réduisîmes ce qu'ils pouvoient promettre à une confirmation des anciens traités entre ces deux États, et à une liaison plus étroite d'amitié et d'intérêts.

Nous agitâmes encore diverses fois cette affaire. Mais un jour que nous avions repris ensemble les principaux articles de notre traité général, et que nous étions demeurés d'accord d'une partie, lorsque je lui en faisois voir celui de Pologne comme le plus important, et duquel dépendoient en quelque sorte tous les autres, il me dit que pour me répondre à la confiance avec laquelle j'avois donné part de tous les desseins du roy pour cette élection, il avoit ordre du roy son maître de s'ouvrir à moi avec la même franchise. Il continua ensuite à me dire que depuis le traité que l'Électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg avoient fait quelques mois auparavant pour terminer leurs

différends sur la succession de Juliers (1), l'Électeur s'étoit obligé d'assister ce prince pour faire réussir ses desseins pour la Pologne; que Neubourg n'avoit encore point donné de part de ce concert à la Suède, mais que l'envoyé de Brandebourg l'avoit conviée d'y entrer; que l'on s'y étoit défendu de prendre de telles mesures sans la participation de la France; et que cet envoyé ayant assuré que l'intention de son maître et du duc de Neubourg étoit de recourir premièrement à elle, avoit témoigné qu'il m'en devoit donner communication; qu'après avoir attendu quelque tems pour voir s'il m'en parleroit, lorsque l'on avoit vu qu'il différoit à le faire, on n'avoit pas cru devoir retarder davantage à m'en donner part.

Cette nouvelle me parut d'autant plus importante que la jonction de l'Électeur de Brandebourg, dont les liaisons étoient sans doute considérables en Pologne, donnoit beaucoup de force au parti du duc de Neubourg. La reine de Pologne m'avoit témoigné l'appréhender; et l'ancienne partialité de la Suède pour ce prince donnoit assez de sujet de craindre qu'elle n'entrât dans le même senti-

(1) Traité de Clèves, du 9 septembre 1666. (*Voy.* de Saint-Prest, *Histoire des traitez de paix*, t. II, p. 502.)

ment. Je voulus connoître celui du grand chancelier; et l'ayant remercié de l'avis qu'il me donnoit, j'ajoutai que je ne doutois pas qu'une grande partie de ces mesures pour le duc de Neubourg, n'eussent été prises à Stockolm. Il m'assura qu'ils n'y avoient eu nulle part, et voulut que je crusse qu'ils avoient quelque mécontentement de ce prince. En effet, depuis plus de six mois qu'il avoit rappelé son envoyé de Suède, à peine y avoit-il donné de ses nouvelles. Il avoit cependant conclu son traité avec l'Électeur de Brandebourg sans la communication du roy de Suède, quoique l'un des prétendants à la succession de Juliers; et bien que la Suède eût pensé pour lui à la Pologne, lorsque l'Électeur lui étoit contraire, il s'étoit rallié à lui pour ce dessein sans la participation de cette couronne. Ces manières d'agir peu obligeantes avoient un peu refroidi la régence pour ce prince. Non seulement elle voyoit avec peine qu'il s'attachât à l'Électeur de Brandebourg, mais elle craignoit avec beaucoup d'apparence que l'un et l'autre ne recherchassent la protection de l'Empereur, et que les maisons d'Autriche et de Brandebourg, qui lui sont toujours suspectes, n'eussent la principale part à donner un roy à la Pologne. Je confirmai autant que je pus ces défiances dans

l'esprit du grand chancelier ; et j'appuyai fort sur l'ingratitude du duc de Neubourg, qui ayant tant d'obligations à la Suède, la négligeoit lorsqu'il croyoit d'autres liaisons plus avantageuses. Il témoignoit assez connoître ce que je disois ; mais son mécontentement pour ce prince ne le déterminoit pas pour la France. Il se servoit de la grandeur du parti qui le favorisoit, pour me faire voir avec combien peu d'espérance un corps de dix mille Suédois pourroit soutenir les forces de l'Empereur, de Brandebourg et de Neubourg, et avec combien de péril la Suède s'attireroit de si puissants ennemis dans ses provinces. Ainsi il profitoit de la confidence qu'il m'avoit faite, pour faire valoir ses premiers sentiments et pour exclure toute pensée d'une élection présente.

L'envoyé de l'Électeur de Brandebourg qui sçut par le grand chancelier qu'il m'avoit instruit de sa négociation, me vint voir quelques jours après et me confirma ce que j'en avois appris. Il ne convenoit pas toutefois que son maître eût été le premier à solliciter la Suède en faveur du duc de Neubourg, et vouloit au contraire que la Suède l'eût tiré la première dans cette pensée, quoiqu'il demeurât d'accord qu'il avoit depuis donné un projet sur cette affaire. Surtout il voulut que je

crusse que le premier sentiment de l'Électeur étoit de s'adresser à la France, et de prier le roy d'être favorable au duc de Neubourg, lorsqu'il voyoit peu d'apparence de réussir pour le duc d'Anguien. Mais si le long tems qu'il avoit différé d'envoyer vers Sa Majesté m'empêcha d'y ajouter quelque créance, je n'en donnai pas davantage aux protestations qu'il me fit, que ces princes n'avoient pris aucune mesure à Vienne. La correspondance du duc de Neubourg avec Lubomirski nous étoit trop connue et la liaison de Lubomirski avec l'Empereur étoit trop publique. L'on avoit sçu même en Suède que Lubomirski avoit dépêché à Juliers le même Lol, qui avoit été peu de mois auparavant à Stockolm ; et comme s'il eût dû revenir pour y concerter l'exécution des mesures qu'il avoit prises avec le duc de Neubourg, il avoit vu le grand connétable dans le duché de Bremen, et l'avoit assuré qu'il feroit encore ce voyage. Mais au lieu de prendre son chemin pour la Suède au retour de Juliers, il passa droit à Breslau, d'où Lubomirski le fit partir incontinent pour Vienne ; et ce fut une nouvelle occasion à la Suède de se plaindre du peu de concert que le duc de Neubourg gardoit avec elle.

L'on eut cependant avis de la conclusion de la paix de la Suède avec le Moscovite, par laquelle les

difficultés qui restoient au premier traité avoient été terminées. Isbrantz en prit une nouvelle occasion de presser l'acte de neutralité, parce que la manière dont le grand chancelier lui avoit parlé depuis peu de jours lui donnoit sujet de craindre que cette affaire étant finie, la Suède ne reprît ses anciennes pensées de donner du secours à l'Angleterre. Il avoit témoigné auparavant au grand chancelier, qu'il ne voyoit pas pourquoi la régence résistoit si fort à promettre à la Hollande de demeurer neutre tout le temps que la guerre dureroit, puisque le comte de Konigsmark avoit donné cette même parole au roy pour le Danemark. Le grand chancelier ne voulut pas convenir de cette promesse, et dit que le comte de Konigsmark avoit passé ses ordres, s'il avoit étendu à toute la guerre l'obligation de ne point attaquer cette couronne. Ce désaveu d'une assurance que le roy avoit reçue et qu'il avoit confirmée par sa lettre au roy de Danemark, jeta les États dans de nouveaux soupçons ; et ils jugèrent qu'ils ne pouvoient prendre trop de précautions avec un État qui révoquoit un engagement si solennel. Le mauvais effet que ce discours avoit produit en Hollande m'obligea de m'en expliquer quelque tems après avec le grand chancelier et de lui demander l'éclaircissement

d'une sûreté que le roy n'avoit donnée à ses alliés qu'après l'avoir reçue de la Suède. Il me parut qu'il eût souhaité de n'avoir pas parlé de la sorte ; mais parce qu'il n'en pouvoit pas tout à fait disconvenir, il me dit qu'Isbrantz n'avoit pas pris son intention, ni ses paroles ; qu'il lui avoit bien témoigné que lorsque l'on avoit trouvé le premier expédient de laisser agir le Danemark sur l'incertitude de la guerre de Moscovie, la parole du comte de Konigsmark n'avoit pas été générale, mais qu'il l'avoit pu donner telle depuis que par la qualité de médiateur, le roy de Suède s'étoit mis en état de demeurer neutre. Cette confirmation de ce qui avoit été promis au roy ne rendit pas la Suède plus facile à accorder l'acte de neutralité que les États souhaitoient. On proposa du côté de la régence de convenir des autres points, et de laisser celui-là indécis ; mais Isbrantz demeura ferme à ses ordres. Il parla de se retirer ; et l'on fit paroître qu'on ne le retiendroit pas aux dépens d'un écrit que l'on se faisoit honneur de refuser. Le grand chancelier témoigna seulement que puisqu'il ne pouvoit conclure à Stockolm sans cette condition, la Suède envoyeroit le comte de Dona (1), ambassadeur

(1) Le comte de Dohna avait été en faveur auprès de la reine Christine, et avait fait partie de la suite de cette reine, lorsqu'elle

extraordinaire à La Haie; et qu'en marquant de cette sorte combien elle désiroit une sincère réconciliation, peut-être feroit-elle revenir les États de la défiance qu'ils avoient conçue. Ainsi Isbrantz prit son audience de congé et partit le dernier jour de l'année 1666. Tous deux furent surpris, si je ne me trompe, de la fermeté qu'ils avoient trouvée; et comme la Suède ne croyoit pas qu'Isbrantz rompît la négociation sur une forme d'une neutralité, lorsqu'elle promettoit en effet de l'observer, Isbrantz aussi ne jugeoit pas qu'elle s'attachât de telle sorte à quelques termes, qu'elle en voulût perdre les avantages solides qui lui revenoient de la conclusion du traité.

J'avois cependant sujet de croire que j'avois beaucoup avancé le traité que je négociois, parce que, comme j'ai déjà dit, j'étois convenu de la plupart des articles avec le grand chancelier. Selon les intentions que j'avois apprises de Sa Majesté, j'avois accordé l'article de la succession de Juliers,

quitta la Suède après son abdication. Il fut un des ministres médiateurs à la paix de Bréda, en 1667.

Quelques historiens écrivent *Dhona* et le plus grand nombre *Dohna :* quant à nous, nous respectons fidèlement, dans tout le corps de l'ouvrage, l'orthographe du marquis de Pomponne. Elle est d'ailleurs, pour ce qui concerne le ministre suédois, d'accord avec celle de la *Gazette* de 1665 (*voy.* p. 1250).

au sens qu'elle m'avoit ordonné; et j'étois convenu de la garantie du duc de Holstein à la réserve de Christianpreis. J'avois aussi accordé celle de Sa Majesté sur le traité que la Suède pourroit faire avec la Hollande; et j'avois obtenu celle de la Suède sur le traité à venir de la France avec l'Angleterre. La Suède s'étoit rendue aux raisons de Sa Majesté de ne point prendre d'autre engagement pour l'Électeur Palatin, que de travailler à son accommodement; et elle avoit compris que le roy ne pouvoit promettre publiquement contre le traité qu'il avoit avec le Danemark, de ne point mêler cette couronne aux guerres que Sa Majesté pourroit avoir en Allemagne; mais elle proposoit de remettre cette promesse aux articles secrets, dont je faisois toutefois la même difficulté, parce que la parole de Sa Majesté devoit suffire, et que tout ce qui est écrit ne peut demeurer long-tems secret. J'avois pourtant lieu de croire que ce point seul ne nous arrêteroit pas; et je ne pouvois presque douter de la conclusion du traité, parce que le grand chancelier m'accorda en même tems les articles que j'avois donnés, par lesquels le roy de Suède s'obligeoit d'expliquer le traité de Munster, touchant le cercle de Bourgogne, au sens de Sa Majesté, d'envoyer un corps de troupes en Flandre,

si le roy étoit obligé de poursuivre les droits de la reine par les armes, et de faire la guerre à l'Empereur en Allemagne, s'il voulait passer avec une armée au secours du roy d'Espagne dans les Pays-Bas.

Lorsque le grand chancelier fut demeuré d'accord de toutes ces conditions, et que je lui en témoignois ma satisfaction, il me dit qu'après que le roy son maître avoit donné avec plaisir tout ce qu'il avoit dû à l'intérêt de la France, il croyoit de même que le roy seroit bien aise de donner quelque chose à l'intérêt de la Suède ; et que parce qu'elle n'en avoit pas alors un plus grand que celui de Bremen, il souhaitoit qu'il y en eût un article dans le traité. Comme l'affaire avec cette ville n'étoit point encore finie, et que je crus que ce qu'il vouloit stipuler alloit à une assistance ouverte pour la réduire par la force, et s'opposer aux princes qui s'étoient unis pour sa défense, je lui fis les difficultés que je lui avois diverses fois représentées des dangereuses conséquences qu'une jonction de cette nature pourroit causer. Mais il m'expliqua qu'ils ne prétendoient rien de tel, seulement que le roy voulût promettre, en qualité d'une des principales parties dans la paix d'Allemagne, d'expliquer favorablement pour la Suède

l'article contesté de Bremen dans le traité d'Osnabruk, comme la Suède expliquoit pour la France celui qui étoit en dispute pour le cercle de Bourgogne dans le traité de Munster. J'avois eu permission du roy d'accorder cette demande; mais parce que la conclusion du reste du traité ne dépendoit pas de ce seul article, je ne jugeai pas encore à propos de m'en relâcher; et je crus me devoir réserver ce moyen de rendre la Suède plus facile sur quelque autre, en lui en laissant concevoir assez d'espérance. Ainsi je voyois presque toutes mes difficultés réduites à l'affaire de Pologne et aux subsides que le roy donneroit à la Suède, autant pour faire agir son armée, que pour l'aider à subsister jusqu'au tems de l'action ; et cet article n'étoit pas un des moins importants et des moins capables d'arrêter tous les autres ; tant je voyois la régence porter ses prétentions au delà des sommes que Sa Majesté jugeoit raisonnable de lui accorder. J'eus même sujet de croire bientôt après que la Pologne ne m'empêcheroit pas de conclure; parce qu'autant que Sa Majesté m'avoit commandé de faire dépendre tout le traité de cette affaire, lorsqu'elle avoit cru pouvoir engager Lubomirski dans ses desseins, autant en avoit-elle quitté la pensée, lorsqu'elle avoit cessé de l'espérer. Elle

m'avoit seulement ordonné d'y faire stipuler une obligation générale d'offices et de recommandations pour un prince de son sang, lorsque l'élection seroit ouverte.

CHAPITRE VII.

Cabales dans le sénat.

1666—1667

Paix avec Brême. — L'animosité de Bierenclau contre la France en est accrue. — Pomponne et le grand chancelier avancent leur traite. — Guerre entre les princes du Rhin. — Jugement arbitral de Hailbron. — Christine persiste à faire le voyage de Suède. — Craintes que cette reine inspire à la régence. — Cabales dans le sénat. — Thin, ambassadeur de la Grande-Bretagne, à Stockholm. — Ajournement du traité avec la France. — La Pologne est de nouveau agitée. — Elle est menacée d'une guerre par les Turcs.

Cependant les difficultés qui avoient jusqu'alors arrêté le traité avec la ville de Bremen continuoient. L'espérance de la réduire par la force diminuoit, et les incommodités de faire subsister l'armée augmentoient de jour en jour. Ainsi la régence prit la résolution d'en finir la négociation, en quelque manière que ce fût, et en envoya l'ordre au connétable. La ville sembloit se rendre plus difficile aux conditions depuis qu'elle sentoit ses avantages; mais enfin le traité fut conclu le 25 de novembre par les soins des princes entre-

metteurs, qui avoient un intérêt notable d'étouffer cette occasion de guerre (1). Le principal article de l'accommodement fut que la ville suspendroit jusqu'à la fin du siècle l'exercice de son immédiateté; qu'elle ne pourroit durant tout ce temps être appelée, ni prendre séance dans les diètes de l'Empire, et que sa prétention seroit cependant jugée, ou par la voie de droit, ou par celle d'une amiable composition; mais que si l'affaire n'étoit décidée avant la fin du siècle, elle rentreroit alors de plein droit dans la jouissance de tous ses priviléges. Elle devoit aussi renouveler au roy de Suède le serment de fidélité qu'elle avoit prêté dans tous les tems aux archevêques de Bremen, et lui en faire un particulier d'observer fidèlement le traité; mais l'exécution de ce dernier étoit remis après que le roy de Suède auroit fait démolir le fort du Bourg qu'il avoit dans son voisinage. Il y avoit aussi un article qui obligeoit le roy de Suède à licencier son armée, et à n'en retenir que ce qui seroit nécessaire à la conservation de ses places. De ces deux dernières conditions, la Suède préféra la conservation du fort du Bourg à une simple cérémonie, et crut qu'elle pouvoit assez retenir toutes

(1) *Voy.* dans la *Gazette* de 1666 (p. 1273) le texte du traité conclu entre le comte Wrangel et la ville de Brême.

ses troupes sous prétexte de la nécessité qu'elle en avoit pour la sûreté de son pays. Pour la décision de l'affaire au fond, elle se déclara que ne tenant point de l'Empire les droits qu'elle avoit sur le duché de Bremen, elle ne lui en remettoit point le jugement; mais que lui étant acquis par les traités de Westphalie où l'Empereur, la France et la Suède avoient été les principales parties contractantes, c'étoit de ces mêmes parties seules qu'elle attendoit l'éclaircissement des droits qui lui avoient été cédés; et parce qu'elle vouloit diminuer le soupçon que les princes voisins avoient de la conservation de ses troupes, elle se servit d'une occasion qui naquit incontinent après pour ne pas ratifier le traité (1).

Un habitant de Bremen, nommé Spekans (2), et

(1) « Les Suédois, a dit le comte de Guiche, firent un accommo-
« dement avec quelque ménagement extérieur pour sauver leur
« réputation, quoique en effet avec la renonciation à un droit lé-
« gitime, qu'ils auraient pu faire valoir selon le tems, et qu'ils
« n'ont plus présentement aucun prétexte de redemander. Ainsi
« l'affaire de Brême à l'égard de la ville leur coûte ce que je viens
« de dire, et à l'égard de l'Europe leur a causé le préjudice de se
« faire connoître pour des *gens foibles et impuissants par eux-*
« *mêmes,* mais qui à la vérité ont toujours rendu bon compte des
« moyens que la fortune ou l'intérêt de la France et de l'Allemagne
« leur ont mis entre les mains. » (Guiche, *Mémoires,* t. II, p. 168.)

(2) La *Gazette* de 1667 (p. 4 et 28) lui donne le nom de Spékens.

qui avoit été autrefois bourgmestre, s'étoit rendu extrêmement odieux au peuple pendant sa charge. Il s'étoit depuis engagé au service du roy de Suède pour se mettre à couvert sous sa protection, et continuoit à demeurer dans la ville avec la qualité de conseiller de ce roy dans le duché de Bremen. La haine de la populace s'étoit augmentée contre lui durant le siége; et quelques séditieux qui s'assemblèrent depuis le traité autour de sa maison, en forcèrent les portes, en pillèrent les meubles, et l'obligèrent à se sauver par la fuite. Le magistrat voulut s'opposer à ce désordre; mais son autorité ayant été d'abord méprisée, le pillage étoit achevé avant qu'il revînt avec plus de forces pour l'arrêter. La nouvelle de cet accident fut reçue à Stockolm peu de jours après celle de l'accommodement. La régence traita cette insolence d'une infraction au traité, et ordonna au grand connétable de ne point délivrer la ratification que la ville n'eût satisfait à la dignité du roy de Suède, blessée dans la personne d'un de ses officiers. Ceux de Bremen portèrent aussitôt leurs excuses au connétable, promirent de faire rechercher et châtier les auteurs de la sédition et de faire restituer ce qui avait été pillé. Mais quoique la Suède ne demandât dans le fond rien davantage, comme elle

n'avoit embrassé cette occasion que dans le dessein de tirer l'accommodement en longueur, et de faire durer le prétexte de conserver ses troupes, elle se rendit difficile, tantôt sur la forme de la restitution, tantôt sur le dédommagement, et ne finit enfin cette négociation qu'au mois de mai de l'année suivante. Milet qui avoit été envoyé par le roy, avant que le traité fût signé avec la ville, pour le faciliter auprès des princes de Lunebourg et du connétable, et qui l'avoit trouvé signé à son arrivée, travailla durant tout l'hyver à cette négociation, qui fut enfin consommée au commencement du printems par l'échange des ratifications.

Nous étions sur la fin de décembre, et selon la coutume de ce royaume, la régence et le sénat étoient sur le point de se séparer pour long-tems durant les fêtes de Noël, parce que les glaces affermissant les lacs dont la Suède est toute remplie, et facilitant les courses si vites et si commodes des traîneaux, c'est presque toujours durant l'hyver que les gens de qualité entreprennent des voyages dans leurs terres qui sont toutes fort éloignées dans un pays aussi vaste et aussi désert. Le grand chancelier se préparoit à aller passer assez de tems dans les siennes; et pour ne perdre pas inutilement celui qu'il devoit être dehors, nous convînmes

de mettre tout le traité par écrit avant son départ, afin que si quelque difficulté nous arrêtoit, je pusse en avoir la réponse du roy durant son absence. Je n'en prévoyois pas de considérables, parce que nous étions d'accord sur les points principaux ; et je ne voyois au plus que la Pologne et les subsides qui nous pussent arrêter. Mais je ne connoissois pas tous les efforts que Bierenclau employoit pour former des obstacles à une réunion à laquelle il étoit tout à fait contraire. Il ne m'avoit point caché son déplaisir du mauvais succès de l'entreprise de Bremen ; et de quelque raison dont je me fusse servi pour lui justifier qu'il avoit été entre les mains de la Suède d'avancer les assistances qu'elle souhaitoit de la France, en avançant celles que la France avoit demandées d'elle pour la Pologne et pour la Flandre, il imputoit au seul manque d'amitié du roy la honte qui en revenoit à la Suède. Ainsi, malgré les soins que je pris pour ramener et pour adoucir cet esprit violent, il ne me fut pas possible de surmonter une haine ancienne, animée d'un nouveau désir de vengeance. Le grand chancelier s'étoit remis à lui du soin de rédiger les articles du traité ; et il les avoit divisés entre ceux qui devoient être publics, et ceux qui devoient demeurer secrets. Ces premiers me furent apportés ;

et je les trouvai conformes à ce qui avoit été résolu sur la conservation et l'exécution des traités de Westphalie, et sur l'explication du cercle de Bourgogne en faveur de la France. Mais je fus fort surpris de trouver les articles secrets tous différents de ce qu'ils devoient être. L'esprit de Bierenclau y paroissoit tout à fait ; et il étoit visible qu'il les avoit beaucoup plus dressés dans le dessein de rompre que dans celui de conclure. Des deux points les plus importants dont le grand chancelier étoit convenu avec moi : de faire la guerre à l'Empereur en Allemagne s'il envoyoit des secours à l'Espagne, et de joindre une armée de vingt mille hommes à celle du roy en Flandres, il avoit réduit le premier au cas seulement que l'Empereur attaquât les États qui ont été cédés à la France en Allemagne, et avoit compensé l'autre par tant de conditions qu'il n'auroit pas été si utile que désavantageux au roy de l'accepter. Il avoit rétabli l'obligation de ne point faire entrer le roy de Danemark dans une guerre en Allemagne, que j'avois fait voir tant de fois que le roy ne pouvoit promettre par écrit. Il en avoit voulu imposer une nouvelle à Sa Majesté de joindre des princes d'Allemagne dans son parti, principalement Saxe et Brandebourg, et avoit ajouté à ce qui étoit déjà

accordé touchant les offices que le roy devoit rendre au roy de Suède, pour lui faire avoir justice sur la succession de Juliers, une stipulation de les appuyer par toute autre voie si elle lui étoit refusée. Mais ce qui ne se pouvoit seulement proposer avec la moindre apparence de raison et sans condamner la Suède de mauvaise foi dans ses promesses, étoit la demande d'une armée de douze mille hommes et d'un équipage d'artillerie entretenus par le roy, pour recommencer le siége de Bremen, aussitôt que l'Empereur mettroit une armée sur pied en Allemagne. L'infidélité si visible à un traité qui venoit à peine d'être signé, étoit couverte de la présupposition que la ville romproit bientôt les nœuds de la bonne intelligence avec la Suède; et sous un prétexte si indigne, il croyoit justifier le manquement d'une parole que toute l'Allemagne avoit reçue. La demande de deux cent mille écus comptants, d'un million de livres par chaque année durant quatre ans, si la guerre ne se faisoit pas, et de deux millions par an pour autant d'années, si elle se faisoit, étoit ce qu'il ajoutoit à des conditions si déraisonnables. J'en fus scandalisé au point que je le devois être; et parce qu'il n'étoit pas de la dignité du roy de délibérer seulement sur un procédé si injuste, je ne balançai

pas à rompre toute négociation, si la Suède s'y opiniâtroit.

Je vis le grand chancelier ; et notre conversation ayant été assez forte, et avec même fermeté de part et d'autre, lui pour maintenir ses demandes, moi pour les rejeter aux dépens même d'abandonner la négociation, il me témoigna qu'il se confioit de trouver auprès du roy même plus de considération pour la Suède que je n'en faisois paroître, et que le comte Dona qui alloit en Hollande, pourroit bien passer jusqu'à Paris pour traiter avec Sa Majesté même. Loin de prendre la crainte qu'il avoit eu dessein de me donner que le traité sortît de mes mains, je lui témoignai que je verrois avec beaucoup de joie que la Suède reçût de celles de Sa Majesté les avantages qu'elle en souhaitoit ; et nous nous séparâmes en état, en apparence, de ne nous rapprocher de long-tems ; quoique je jugeasse assez que l'on se relâcheroit bientôt de ces efforts, lorsque l'on les verroit inutiles. L'occasion s'en présenta deux jours après, et le jour même que le grand chancelier devoit partir pour son voyage.

Courtin (1) qui traitoit à Hailbron la pacifica-

(1) Courtin réussit dans un grand nombre de missions diplomatiques en Allemagne, en Hollande et en Angleterre. Il signa les

tion des Électeurs du Rhin, m'avoit écrit pour porter la Suède à disposer l'Électeur Palatin à quelques accommodements qui se proposoient; et il importoit que je le fisse avant la séparation de la régence. Je pris cette occasion de voir le grand chancelier; et lorsqu'après avoir achevé ce que j'avois à lui dire sur cette affaire, je témoignois vouloir me retirer, l'affectation avec laquelle il me remit sur les nouvelles que l'ordinaire de la semaine nous avoit apportées, me fit voir que ce n'étoit pas sans dessein qu'il faisoit durer une conversation que j'avois finie. J'évitois de lui rien dire qui pût avoir rapport au traité que j'avois témoigné d'abandonner; mais sur ce qu'il me dit qu'ils avoient encore reçu par le connétable la

traités de Hailbron et de Bréda, ainsi que diverses conventions avec le roi de la Grande-Bretagne, Charles II. « C'étoit, dit Saint-Simon, « un très petit homme, qui paroissoit avoir eu le visage agréable « et qui avoit été fort galant. Il avoit beaucoup d'esprit, de grâces « et de tour; mais rien de guindé, extrêmement l'air et les ma- « nières du grand monde, avec lequel il avoit passé sa vie dans les « meilleures compagnies, sans aucune fatuité ni jamais sortir de « son état. Poli, sage, ouvert quoiqu'en effet réservé, modeste et « respectueux, surtout les mains fort nettes et fort homme d'hon- « neur. . . . Le roi aimoit et considéroit fort Courtin, et se plai- « soit avec lui.... Il demeura pourtant simple conseiller d'Etat, « quoique fort distingué, parce qu'il ne vaqua rien parmi les mi- « nistres tant que son âge et sa santé lui auroient permis d'en « profiter. » (Saint-Simon, *Mémoires*, t. IV, p. 217 et 219.)

confirmation de l'accommodement de Bremen, je lui répondis en riant, qu'apparemment il n'auroit donc pas sitôt besoin des douze mille hommes et de l'équipage d'artillerie qu'il m'avoit demandé; il me répondit qu'il me quittoit des uns et de l'autre, et ajouta qu'il étoit forcé de m'avouer qu'il avoit toujours improuvé cet article; qu'il ne me diroit pas qu'il ne l'eût point vu avant que de me le donner, mais bien qu'il avoit témoigné à Bierenclau que non seulement il lui paroissoit insoutenable à l'égard de la France, mais même peu honnête à l'égard de la Suède, puisqu'il marquoit son peu d'intention d'observer un traité qu'elle venoit de signer à la vue de tout l'Empire; qu'il avoit été néanmoins obligé de me le proposer; mais qu'il pouvoit me dire à cette heure que l'on ne s'y arrêtoit plus, et que la Suède se contentoit que la France promît de lui être favorable dans l'explication de l'article du traité de paix touchant la ville de Bremen, comme elle devoit appuyer celui du cercle de Bourgogne en sa faveur.

Cet abandonnement du point le plus difficile, comme du moins raisonnable de ceux qui nous avoient arrêtés, me fit connoître, comme je l'avois jugé, que l'on n'avoit pas voulu rompre la négociation; et je crus voir d'autant plus de jour à ne

la pas laisser imparfaite sur l'intérêt de Bremen, que les dépêches que j'avois reçues la veille de la cour me donnoient permission de m'expliquer jusqu'au même sens pour la Suède sur ce point, qu'elle s'expliqueroit pour la France sur le cercle de Bourgogne. Je ne m'en ouvris pas entièrement toutefois au grand chancelier; mais je m'approchai assez de ce qu'il souhaitoit pour lui faire voir qu'il ne nous seroit pas difficile de convenir de cet article. Je lui fis voir le point de Danemark presque en même état; parce que le roy convenoit dans le fond à ne point vouloir le faire agir dans une guerre en Allemagne. Il ne restoit que de trouver les moyens d'en donner des assurances qui ne parussent pas publiquement contraires au traité que le roy avoit avec cette couronne; et je laissois assez voir au grand chancelier que nous en trouverions les expédients, lorsque toute notre difficulté ne consisteroit qu'en ce point. J'en avois même un entre les mains dont Sa Majesté m'avoit donné pouvoir de convenir à l'extrémité, qui étoit de promettre la même chose que la Suède souhaitoit, par une lettre particulière de Sa Majesté, lors de l'échange des ratifications; et je me réservois de m'en servir, lorsque nous serions plus proches sur tout le reste. Je demandai que les articles que

j'avois donnés touchant l'action des armes de Suède en Flandres et en Allemagne, fussent rétablis sans y rien changer, et le grand chancelier y donna les mains. Il n'appuya pas sur la nécessité que l'on sembloit imposer au roy de faire entrer Saxe et Brandebourg dans son parti, et me témoigna que l'on avoit plutôt eu dessein d'inviter Sa Majesté à se fortifier de puissants alliés, que de lui en faire une condition expresse. Sur l'article de la succession de Juliers, comme il m'assuroit que le roy son maître ne songeoit point à poursuivre la justice qui lui étoit due qu'en la manière qui est prescrite par le traité de Westphalie, et que le roy vouloit bien l'appuyer en cette sorte, je voyois assez de jour à le laisser presque aux mêmes termes dont nous étions convenus. Il restoit quelques autres difficultés sur la sûreté des passages pour la jonction des troupes suédoises à celles de Sa Majesté en Flandres, sur les quartiers qui leur seroient donnés et que la Suède comprenoit sous les expressions trop vagues de les pourvoir *de stationibus et alimentis,* et sur ce qu'elle demandoit que lorsqu'elles seroient unies à celles de Sa Majesté, elles servissent *conjonctim et indivisim.* Les principaux points accordés, je voyois assez de disposition pour ne nous pas éloigner sur ceux-là : les passages se

pouvoient prendre de concert. Le grand chancelier convenoit que les subsides tinssent lieu de paie dans les quartiers; et il ne s'attachoit pas que le corps suédois ne pût se séparer dans les diverses armées que Sa Majesté voudroit faire entrer en Flandres.

Les subsides sembloient faire le plus grand obstacle qui nous restoit à surmonter; et les excessives demandes qui m'avoient été faites, n'avoient pas de rapport aux ordres que j'avois de ne pas passer cent cinquante mille écus par an, avant l'action des troupes, et quatre cent mille écus durant la guerre. Aussi fut-il le point sur lequel je fis autant voir au grand chancelier qu'il étoit besoin de se relâcher s'il avoit dessein de conclure. Il fit long-tems valoir la grandeur de la dépense qu'ils seroient obligés de soutenir; mais m'ayant enfin témoigné qu'il me diroit au vrai la dernière résolution du sénat, il m'assura qu'ils ne pouvoient traiter à moins de deux cent soixante mille écus avant l'action des armes, et de cinq cent mille durant qu'elles agiroient; que pour l'instance qu'ils avoient faite de deux cent mille écus présentement, il convenoit que leur armée n'ayant servi jusqu'alors que pour leurs propres intérêts, ils n'étoient point en droit de prétendre que le roy

contribuât à ce qu'elle leur avoit coûté ; qu'aussi ne lui demandoient-ils cette somme que comme une obligation qu'ils lui vouloient avoir dans l'état présent de leurs affaires, et comme un simple prêt dont ils faisoient état de le rembourser en quatre années consécutives.

Ce fut en cet état que nous nous séparâmes. Le grand chancelier partit le lendemain pour la campagne ; et comme il devoit y demeurer assez longtems, j'espérois avoir à son retour la décision de Sa Majesté sur les difficultés qui nous restoient. Je n'en voyois point qui me dût faire croire que nous ne signassions bientôt le traité. J'avois dans mes mains, comme je l'ai déjà dit, un moyen indubitable pour assurer la jalousie de la Suède sur l'action de Danemark. J'avois pouvoir d'engager Sa Majesté à l'explication de l'article de Bremen ; et je ne devois pas douter que l'on rétablît la parole que l'on m'avoit donnée depuis long-tems de rompre avec l'Empereur en Allemagne, s'il vouloit secourir les Pays-Bas. Il ne restoit presque que le point des subsides et qui dépendoit presque absolument de ce qu'il plairoit à Sa Majesté d'en ordonner. Ainsi j'avois lieu de croire que nous étant si fort approchés dans la fin de cette année, nous nous unirions tout à fait dans celle où

nous allions entrer, et que les ordres que je recevrois du roy mettroient la dernière main à cet ouvrage.

Dans le tems que je les attendois, et que la séparation de la régence et la rigueur de l'hyver qui fermoit presque aux courriers les passages des Belts et du Sund, ne nous laissoient qu'une communication fort interrompue avec le reste du monde, nous apprîmes les réjouissances qui se faisoient à Vienne pour l'arrivée de l'Impératrice. Cette princesse qui étoit partie de Madrid dès le commencement de l'été, avoit été arrêtée quelque tems par une fièvre tierce sur les côtes d'Espagne ; et s'étant enfin embarquée à Barcelonne sur les galères qui l'y attendoient, elle étoit arrivée heureusement à Final (1). Elle avoit ensuite traversé l'État de Milan, les terres de la République de Venise et les provinces héréditaires de l'Empereur avec toute la pompe et la magnificence qui étoient dues à sa qualité. Elle avoit été reçue avec les

(1) Final ou Finale, ville maritime des États-Sardes, sur le golfe de Gênes, avait, en 1666, le titre de marquisat et appartenait à l'Espagne. L'archiduc Charles, compétiteur du duc d'Anjou à la monarchie espagnole, s'étant emparé de cette place, la vendit aux Génois en 1713. Ces derniers avaient d'autant plus d'intérêt à faire cette acquisition que ce petit pays coupait leur territoire en deux.

mêmes et de plus grands honneurs à Vienne (1); et l'Empereur n'avoit rien oublié pour marquer, et par sa joie particulière, et par des réjouissances publiques, à quel point il ressentoit l'accomplissement d'un mariage pour lequel les différentes remises d'Espagne augmentoient encore son impatience depuis long-tems.

Je reçus aussi bientôt après la nouvelle de l'accommodement qui s'étoit conclu par la décision de la France et de la Suède entre les Électeurs du Rhin. Courtin, que le roy avoit envoyé ambassadeur extraordinaire auprès de ces princes, étoit arrivé vers la fin de septembre à Hailbron, qui avoit été choisi pour le lieu de l'assemblée, à cause de la peste qui étoit alors violente dans toutes les autres villes de ces provinces. Moevius et Boitkelle (2), envoyés extraordinaires de Suède pour le même arbitrage, s'y étoient rendus quelque tems après; mais au lieu de trouver les esprits disposés à la paix qu'ils leur venoient apporter, ils les trou-

(1) L'infante d'Espagne fit son entrée dans Vienne le 5 décembre, avec un cortége et un éclat inusités. [*Voy.* les détails de l'*Entrée de l'Impératrice, en la ville de Vienne,* et *les réjouissances faites à Vienne, pour le mariage de Leurs Majestés Impériales.* (*Gazette* de 1667, p. 61, 109 et 321.)]

(2) Mevius et Bockel.

vèrent aigris par les armes qu'ils avoient reprises. L'Électeur Palatin ayant vu écouler le tems du premier compromis, avoit exigé quelques-uns des droits litigieux dans le comté de Falkenstein, sous prétexte de ne pas laisser prescrire contre une possession qui lui étoit due. Cette action fut prise par les confédérés pour une hostilité, mais principalement par le duc de Lorraine, comme plus intéressé à ce comté. Il fit passer aussitôt ses troupes dans le Palatinat, sous le comte de Lislebonne et sous le prince de Vaudemont, son fils (1). Comme elles étoient plus fortes, plus aguerries et mieux commandées, elles remportèrent divers avantages sur celles de l'Électeur, firent du dégât sur ses terres, et prirent quelques places dans ses États (2).

(1) Le duc de Lorraine, Charles IV, qui causa par sa vie aventureuse, par son imprudence, par son humeur inquiète, ses malheurs et la ruine de sa maison, avait donné sa main, en 1621, à Nicolle, sa cousine germaine. Il la répudia en 1637, sur l'avis du jésuite Cheminot, pour épouser Béatrix de Cusance, veuve du prince de Cantecroix. Mais le pape déclara nulle cette seconde alliance. Malgré cette décision, le duc, aveuglé par son amour, conserva près de lui sa nouvelle épouse. Comme elle l'accompagnait dans presque tous ses voyages, elle fut appelée *sa femme de campagne*. Il eut d'elle deux enfants : Henri, prince de Vaudemont, et Anne, mariée à Jules, comte de Lillebonne. (Voy. l'*Art de vérifier les dates*, t. IV, p. 141.)

(2) L'histoire de cette petite guerre, qui se fit dans le mois d'octobre, a été écrite sous le titre suivant : *Ce qui s'est passé entre les*

Ce prince, ne pouvant céder à ces mauvais succès et ne pouvant s'exposer sans peine à l'événement incertain d'un arbitrage, chercha tous les moyens de soutenir la guerre, et s'adressa à la Suède pour en obtenir des troupes. L'on me témoigna à Stockolm que plutôt que de le voir succomber, on détacheroit quelque corps de l'armée du connétable. Mais comme les ordres que j'avois du roy, étoient d'insister pour ne point nourrir une guerre inutile en Allemagne, et que la Suède étoit trop engagée à Bremen pour s'y affoiblir, elle prit le parti d'exhorter l'Électeur à prendre les voies d'accommodement. Courtin travailla avec une extrême habileté à le faire entrer dans une pensée qui étoit de son véritable intérêt, et le duc de Lorraine ayant retiré ses troupes aussitôt après que le roy lui eut témoigné de le désirer, toutes les parties signèrent un nouveau compromis le 11 de novembre (1). Il devoit durer cinq mois ; et si après avoir examiné les raisons de part et d'autre, les arbitres ne convenoient pas d'un même avis, le

Électeurs de Mayence, et Palatin, contenu en une lettre de Heydelberg. (*Gazette* de 1666, p. 1297.)

(1) D'après de Saint-Prest (*Histoire des traitez de paix*, t. II, p. 447), ce compromis aurait été signé à Schweckeinheim, non le 11, mais bien le 15 novembre 1666.

jugement devoit revenir à l'Empereur comme surarbitre.

La quantité de chefs sur lesquels il étoit besoin de prononcer, faisoit non-seulement appréhender à Courtin, que le tems ne leur suffît pas pour discuter les diverses contestations qui en pouvoient naître, mais que ne pouvant convenir d'un même sentiment sur tant de points différents, l'affaire ne retombât nécessairement à l'Empereur. Il vouloit d'autant plus conserver au roy et à la Suède l'avantage d'avoir pacifié par leur autorité une grande partie de l'Allemagne, que la cour de Vienne y faisoit voir plus de répugnance et qu'elle ne pouvoit souffrir que les deux couronnes entrassent si avant dans les démêlés de l'Empire. Il n'oublia rien pour arriver par un accommodement amiable à une fin qu'il voyoit beaucoup de difficultés à obtenir par un jugement; et je disposai la Suède à donner les mains aux expédients qu'il proposoit pour y parvenir. Mais quoique l'Électeur de Mayence et les autres confédérés eussent donné la carte blanche aux arbitres pour souscrire à tout ce qu'ils voudroient régler, l'Électeur Palatin plus difficile, et qui avoit toujours paru plus éloigné de la conclusion, réduisit l'affaire au point de ne pouvoir être terminée par une sentence. Les ar-

bitres y travaillèrent avec un extrême soin et agirent avec tant de concert et tant d'intelligence que s'étant trouvés d'un même avis sur tous les points, ils se virent en état de prononcer un jugement qui ne laissoit plus de lieu à celui du surarbitre.

La cour de Vienne n'oublioit rien cependant pour s'attirer la dernière connoissance de l'affaire; et elle l'espéroit d'autant plus, que les premiers ordres des envoyés de Suède portoient de ne point prononcer qu'ils n'eussent auparavant rendu compte à la régence de leur avis; ce qui emportoit deux mois pour la réponse. Courtin, qui avoit prévu cet embarras, m'en avoit écrit, et j'avois obtenu que l'on les dispensât de cette cérémonie. Ainsi quelque pente que les Électeurs, et principalement le Palatin, témoignassent pour attendre cette résolution, et quelque disposition que les envoyés de Suède fissent paroître à différer jusque-là, Courtin leur fit tellement comprendre qu'il y alloit de l'honneur de la France et de la Suède que l'Empereur ne leur ôtât pas des mains la gloire considérable qu'elles venoient d'acquérir dans l'Empire, qu'ils lui abandonnèrent de conduire l'affaire en la manière qu'il jugeroit à propos. Ainsi comme ils avoient signé toutes les copies nécessaires de la sentence, il les envoya le soir

même par son secrétaire seul aux députés de toutes les parties qui étoient à Hailbron, et les accompagna de l'acte de la garantie du roy. Il se pressa d'autant plus de finir que le marquis de Bade, commissaire de l'Empereur, devoit arriver le lendemain pour s'entremettre du différend, et s'attribuer, ou diminuer au moins la part que la France et la Suède y avoient seules. Sa diligence conserva aux couronnes tout l'honneur qui leur était acquis; et quoique les Électeurs de Mayence et Palatin eussent peut-être souhaité qu'elle eût été moindre, ils furent toutefois satisfaits l'un et l'autre de la sentence (1).

Elle déclaroit *wildfangs,* ou hommes propres du Palatin, tous les habitants qui passoient d'un État de l'Empire dans les lieux où son privilège s'étendoit; mais elle régloit en même tems le droit qu'il levoit sur eux, et le privoit de ceux qu'il avoit étendus auparavant sur les seigneurs naturels du territoire. Ainsi elle conservoit à la maison Palatine son droit principal sur les hommes propres; et en réglant l'abus qu'elle en avoit fait, elle fixoit les droits contestés au point que les confédérés n'en pouvoient plus appréhender le mauvais usage.

(1) Le jugement arbitral d'Hailbron fut rendu en février 1667.

Toutes les parties en furent également satisfaites L'Électeur Palatin sentoit sa foiblesse, qui n'étoit pas capable de résister à tant d'ennemis; et l'Électeur de Mayence étoit bien aise de sortir avec honneur d'une guerre qu'il avoit seul entreprise, et dont son âge déjà fort avancé pouvoit lui faire craindre les suites fâcheuses pour l'avenir.

Ce fut presque en ce même tems que les négociations qui duroient depuis beaucoup de mois avec la reine Christine se terminèrent, et que toutes choses se disposèrent au voyage qu'elle avoit souhaité de faire en Suède. Depuis que cette princesse étoit arrivée sur la fin de juin à Hambourg, bien qu'elle eût trouvé les apparences à la diète qui l'avoient tirée de Rome évanouies, elle avoit continué dans la pensée de faire servir sa présence au rétablissement de ses affaires domestiques, et ce fut dans cette pensée qu'elle résolut de passer jusqu'à Stockolm. Elle rendit compte de son dessein à la régence; et ayant joint aux diverses demandes qu'elle faisoit pour ses intérêts, les assurances du désir qu'elle avoit de voir le roy son fils (car elle l'appeloit de ce nom et il lui donnoit celui de mère), la reine régente et enfin ses amis et sa patrie, elle y ajouta la prétention de l'exercice de sa religion qui ne lui pouvoit justement être re-

fusée. La régence, qui par toutes les raisons que j'ai déjà touchées, n'appréhendoit rien davantage que sa venue, répondit aux témoignages de son affection par beaucoup de civilités, dépêcha un gentilhomme à Hambourg pour lui porter avec les compliments du roy les assurances de la joie qu'il auroit de la revoir, et y joignit de nouvelles offres d'employer son autorité pour lui faciliter l'entière et libre jouissance de ses biens; mais comme malgré ces apparences, cette cour vouloit en toute manière lui fermer l'entrée de la Suède, elle se servit d'autant plus du prétexte de la religion et des constitutions du royaume qu'elle les opposoit comme un obstacle qu'il n'étoit pas en son pouvoir de surmonter, et qui ne pouvoit être levé que par le consentement de tous les États. L'on lui fit représenter les loix qu'elle avoit elle-même renouvelées durant son règne contre l'exercice de la religion catholique; et l'on y ajouta le décret qui avoit été fait sur son sujet particulier dans les dernières diètes. Il portoit une expresse défense à cette princesse de pouvoir conduire des prêtres avec elle dans le royaume. Il l'obligeoit à ne pouvoir y garder aucun étranger dans sa famille. Son capitaine des gardes devoit faire serment au roy de Suède; et elle devoit tenir chez elle un prêtre

luthérien pour ses domestiques. Il étoit encore accompagné de quelques conditions également rudes et qui furent reçues avec d'autant plus d'indignation de cette princesse que bien loin de lui avoir jamais été connues, elle avoit été persuadée par quelques gens qui travailloient à la tromper, que la diète avoit consenti qu'elle pût avoir un prêtre pour son usage particulier. Elle se plaignit hautement des loix que l'on vouloit lui imposer, et écrivit en des termes si hauts et si forts au roy de Suède que les régents en prirent une nouvelle occasion de se plaindre de son procédé et d'appréhender son voyage. Elle le faisoit non-seulement souvenir qu'il lui devoit la couronne; mais en témoignant aux régents que leur premier intérêt étoit qu'elle fût et parût catholique aux yeux de tout le royaume, elle faisoit assez entendre que cette raison seule empêchoit les États de lui remettre entre les mains la meilleure partie du gouvernement qu'ils exerçoient. Cette lettre et les discours que cette reine tenoit à Hambourg, réchauffèrent des esprits qui n'étoient déjà que trop animés contre elle, et servirent de prétexte à rendre publique l'aversion secrète qui s'opposoit depuis long-tems à sa venue.

J'avois eu ordre du roy d'employer en sa faveur

les offices de Sa Majesté auprès de la régence, et comme la religion sembloit seule attirer toutes les difficultés qui lui étoient faites, je combattis avec la force que je devois la dureté qui lui en faisoit refuser l'exercice. Mais parce que je pressois extrêmement sur ce point et qu'il étoit en effet trop injuste pour le bien défendre, le grand chancelier convint un jour avec moi qu'il ne servoit qu'à couvrir les véritables raisons qu'ils avoient de ne la pas recevoir en Suède; qu'il y alloit de leur repos de lui en fermer l'entrée; qu'ils n'en avoient que ce seul moyen; et pour me faire voir combien ils devoient appréhender le trouble qu'elle y vouloit exciter, il me dit qu'ils avoient en mains les lettres qu'elle écrivoit à un de ses secrétaires qu'elle rappeloit de Stockolm, par lesquelles elle lui donnoit ordre de répandre, par tous les lieux où il devoit passer, les plaintes du traitement qu'elle recevoit, et d'animer les peuples contre la régence, en exagérant la persécution qu'elle lui faisoit souffrir (1) : il ajouta même qu'un procédé qui leur devoit être si suspect, seroit peut-être ca-

(1) Elle écrivit aussi, dans le mois de novembre 1666, une lettre fort longue et fort vive à Seved-Bååt, son gouverneur général en Suède. (*Voy.* Arckenholtz, *Mémoires sur Christine,* t. II, p. 91.)

pable de les porter à des résolutions qu'ils ne pouvoient prendre sans un extrême regret, et qu'il ne seroit pas impossible, s'ils la voyaient entrer avec ce dessein dans le royaume qu'ils ne donnassent ordre pour l'arrêter.

Ces mêmes discours qu'il me tenoit en particulier, se répandoient à dessein dans le public, afin que s'étendant jusqu'à Hambourg, la crainte d'un tel accident fît changer de pensée à cette princesse. Mais sans s'étonner de ces bruits, elle continua la négociation qu'elle avoit commencée pour son voyage, et renvoya Adami à Stockolm avec ordre d'insister sur quelques torts qu'elle prétendoit lui être faits sur la jouissance de ses biens et sur l'exercice de sa religion pour le tems limité qu'elle offroit de séjourner à Stockolm. A ces demandes qui étoient de justice, elle en joignit d'autres dont quelques-unes étoient facilement de grâce : qu'en cas qu'elle se retirât dans un couvent, elle demeurât dans la possession paisible de ses revenus ; que l'on les lui continuât deux années après sa mort en faveur de ceux pour qui elle en auroit disposé ; et qu'il lui fût permis de vendre quelques terres en Poméranie pour le paiement de ses dettes. Adami attendit quelque tems la réponse ; mais enfin l'on lui fit sçavoir que le roy de Suède em-

ployeroit toujours son autorité pour la faire jouir des biens qu'elle s'étoit réservés, qu'il remettoit à la diète la décision des autres demandes qu'elle avoit faites, et qu'il attachoit les mêmes conditions qui lui avoient été signifiées auparavant, et à sa religion et à son entrée dans le royaume. La régence crut par une telle rigueur lui faire perdre la pensée qu'elle avoit prise d'y venir, et lui fit même proposer qu'afin d'éviter à l'avenir les contestations qui naissoient souvent sur la jouissance de ses biens, le roy en reprendroit la possession, et lui en paieroit cent mille écus tous les ans. Elle rejeta cette proposition comme trouvant peu de sûreté à avoir le roy pour fermier; et parce qu'elle connoissoit assez que les obstacles que l'on mettoit à son voyage ne procédoient que de la crainte que l'on avoit de sa présence, elle témoigna s'y résoudre sous toutes les obligations que l'on lui vouloit imposer, et se contenter de la messe qu'elle pourroit entendre chez moi. Cette résolution mit la régence dans un plus grand embarras qu'elle n'avoit été auparavant. Tous les moyens pour empêcher sa venue étoient épuisés; et en lui faisant quitter toute la famille italienne qu'elle amenoit de Rome, elle grossissoit le parti qui la favorisoit, d'autant de créatures de plus qu'elle auroit pris d'hommes

et de filles de qualité à son service. Ainsi ne pouvant éviter un voyage que l'on avoit tâché inutilement de détourner, on prit le parti de faire de bonne grâce ce que l'on se voyoit contraint d'essuyer en toute manière. L'on changea tout d'un coup de conduite avec cette princesse : l'on lui promit une satisfaction entière sur ses intérêts : l'on ne parla plus de lui faire une pension de cent mille écus : on leva toutes les conditions que l'on avoit attachées à sa maison ; et l'on ne réserva que la seule exclusion de la messe qu'elle pourroit toutefois entendre dans mon logis, bien que l'on n'improuvât pas qu'elle conduisît un prêtre qui lui servoit de secrétaire. On accompagna ces facilités de toutes sortes de démonstrations honorables ; et le comte Pontus de La Gardie, sénateur, eut ordre de l'aller recevoir au passage du Sund, qui est l'entrée du royaume, avec une partie de la maison et des gardes du roy de Suède. Il s'y rendit à la fin du mois de février ; mais parce que l'hyver qui avoit été extrêmement rude, avoit encore été plus long cette année qu'à l'ordinaire, cette princesse différa son départ de Hambourg jusques au commencement du printems.

J'attendois dans ce tems les réponses de la cour qui devoient lever le peu de difficultés qui restoient

à notre traité, et le grand chancelier étoit retenu plus long-tems qu'il n'avoit cru à la campagne par la perte qu'il y avoit faite d'un de ses fils qui donnoit de grandes espérances, et dont il étoit sensiblement affligé. Bierenclau dont la haine pour la France, la pente pour la maison d'Autriche et la dépendance pour l'Angleterre étoient encore augmentées par le mauvais succès de Bremen, avoit profité de l'éloignement du grand chancelier pour rompre des mesures qu'il n'avoit pu empêcher avant son départ, et qui étoient autant contraires à la passion qui l'aveugloit qu'elles étoient avantageuses aux véritables intérêts de la Suède. Quoique son dessein fût de commettre les deux couronnes entre elles, il voyoit le souvenir de leur ancienne alliance imprimé si fortement dans les esprits, que la proposition grossière d'une rupture auroit été plus capable de l'affermir que de la détruire. Il jugea qu'il ne pouvoit arriver que par degrés au dessein qu'il s'étoit formé; qu'il falloit des artifices spécieux pour inspirer des maximes opposées à celles dans lesquelles la Suède s'étoit nourrie depuis quarante ans; et surtout qu'il n'y avoit point de temps à perdre pour empêcher la nouvelle liaison qui étoit sur le point de se conclure avec la France. Il profita de l'absence du

grand chancelier pour faire changer des sentiments qui avoient été soutenus par sa présence dans le sénat. Comme il ne jugeoit pas les choses encore assez disposées pour tourner la Suède contre nous, il crut qu'il feroit assez s'il commençoit par nous la rendre inutile en la portant à licencier son armée. Il gagna pour cela l'esprit des plus foibles, mais particulièrement celui du Reichsdrost (1), que son naturel doux, attaché au bien et à la tranquillité de la vie, autant que son âge déjà fort avancé, rendoit plus susceptible des conseils pacifiques, et plus éloigné de ceux qu'inspirent avec plus de péril la gloire et la réputation des États. Il lui représenta les dangers qui suivroient une grande guerre durant une minorité, l'ombrage que l'armement de la Suède donneroit à tout l'Empire, et l'avantage qu'en tireroient ses ennemis ; que le Danemark et les princes de Lunebourg devoient à la seule jalousie que la Hollande en avoit conçue, les subsides qui les rendoient considérables ; que leurs troupes tomberoient aussitôt que celles de cette couronne seroient licenciées ; et que les provinces de Bremen et de Poméranie qui étoient

(1) La charge de Reichsdrost était occupée par le comte de Brahé.

épuisées par le long séjour de l'armée des connétables, se remettroient pour en nourrir une autre dans une nouvelle occasion. Il mêloit à ces considérations ses plaintes ordinaires contre la France; qu'il n'étoit pas juste que n'ayant pas aidé la Suède dans la conquête de la ville de Bremen, la Suède se joignît à elle pour lui faire acquérir la possession des Pays-Bas; et qu'il étoit de l'honneur de la Suède de la détromper de l'opinion qu'elle avoit conçue qu'elle pouvoit pour de l'argent la faire marcher dans tous ses intérêts (1).

Ces raisons bien qu'opposées à la véritable raison d'État de la Suède, qui veut que cette couronne conserve toujours par les armes la réputation que les armes seules lui ont acquise, et qu'elle n'évite rien avec plus de soin que d'accoutumer l'Empire à lui voir de l'aversion pour la guerre, s'établis-

(1) Bierenclau n'oublia jamais la plaie faite à son orgueil national par Wolmar, ambassadeur du roi de Hongrie, à la diète de Francfort, en 1657. Ce dernier avait, dans un écrit public, appelé les Suédois *Gallicæ mercenarios :* « Ce qui outra Bierenclau de telle « sorte, qu'étant venu trouver le maréchal de Gramont (ambassa- « deur de France), le maréchal le crut possédé, et que tous les « diables lui étoient entrés dans le corps; et jamais farce ne fut « pareille. Il se débattoit comme un furieux sur ces mots de *Gallicæ* « *mercenarios,* se levoit de son siège, et revenoit à la charge, ré- « pétant *mercenarios,* en disant au maréchal *amicos, confœderatos,* « lequel acquiesçoit à tout avec un sang-froid qui augmentoit en-

soient avec d'autant plus de facilité dans les esprits, qu'il étoit arrivé dans ce royaume ce qui arrive presque toujours chez les peuples qui d'un pays rude et stérile portent leurs conquêtes dans des provinces plus abondantes, chez qui les richesses introduisent les délices, l'amour du repos, l'aversion du travail et de la peine, qui font la principale force des conquérants. Le dessein de Bierenclau n'étoit pas toutefois de la laisser sans action. Il ne la portoit à quitter les armes qu'elle étoit sur le point de prendre pour nous, que pour les lui faire reprendre dans la suite en faveur de l'Angleterre, ou de la maison d'Autriche : il lui suffisoit d'abord de nous en priver, en la dissuadant de toute entreprise : il disposoit les moyens de la réchauffer par sa propre querelle contre la Hollande; et se préparoit à la tromper par la vue de tels avantages du côté de l'Angleterre, qu'elle ne craignît point de s'engager dans une

« core l'emportement du Suédois : mais comme le maréchal vit « que la conversation tiroit en longueur, toujours de la même « force, il s'avisa de la finir, en lui demandant s'il croyoit que « Wolmar prît de ses mémoires pour composer les siens; qu'ainsi « il ne lui feroit pas raison de ce qu'écrivoit un vieux fanatique, « ennemi juré de la France, qui ne suivoit que sa passion outrée, « et qui ne savoit ce qu'il disoit. » (Collection Pétitot, t. LVII, p. 2, *Mémoires du maréchal de Gramont.*)

guerre, qui la commettoit de nécessité avec la France.

Thin (1), que le roy de la Grande-Bretagne fit passer dans ce tems en Suède avec la qualité d'envoyé extraordinaire, donna à Bierenclau une nouvelle occasion de faire valoir les offres magnifiques de ce prince. Il les étendoit beaucoup au delà de ce que la suite fit voir qu'elles étoient en effet, à des sommes d'argent très considérables, et à un engagement de ne faire jamais la paix avec les États-Généraux qu'ils n'accordassent à la Suède toutes les conditions qu'elle en avoit souhaitées. Il ménageoit en même tems l'Empereur; et outre les négociations secrètes qu'il entretenoit à Vienne, il en donna une marque publique par la réponse qu'il fit au nom du roy de Suède à la lettre que l'Empereur avoit écrite à ce prince pour lui ordonner de retirer ses troupes de devant Bremen. Autant que l'une étoit rude, haute et peu conforme à la dignité d'un roy, autant l'autre étoit humble et soumise, et n'avoit rien de cette fierté que la Suède a presque toujours affectée. Le chancelier ne put

(1) Rapin de Thoyras, dans son *Histoire d'Angleterre* (t. X, p. 513), parle d'un M. Thyn, qui fut assassiné en 1682 au milieu de Londres, par le comte de Konigsmark. Il est probable que c'était l'ancien ambassadeur de Charles II en Suède.

s'empêcher en quelque sorte de la condamner peu après, lorsque m'en ayant demandé mon avis, et ayant vu que j'en louois en riant la modération sur toutes choses, il me dit que l'on avoit cru obtenir davantage par cette voie, mais que pour lui son sentiment auroit été, puisque l'Empereur excusoit la dureté de son style sur ce qu'il écrivoit au duc de Bremen et non au roy de Suède, de lui faire faire réponse au nom du régime de ce duché, et non en celui du roy de Suède.

Bierenclau avoit ainsi disposé les choses, et fait une forte cabale pour renverser les dispositions qui paroissoient se renouer avec la France, lorsque le grand chancelier revint de la campagne. Je sçus alors, et la suite me l'a confirmé depuis, qu'il fut surpris de trouver le changement qui s'étoit fait durant son absence, qu'il en fut mal satisfait de Bierenclau et qu'il ne put s'empêcher de lui en témoigner son ressentiment. Mais comme sa fermeté à soutenir ses opinions ne répondoit pas toujours à toutes ses grandes qualités, et que son peu d'application aux affaires qui venoit en partie de ses promenades continuelles dans ses maisons, avoit accoutumé les derniers du sénat à le contredire, et à affoiblir dans ses mains une autorité qui avoit été toute entière en celles du

célèbre grand chancelier Oxenstiern (1) durant la minorité de la reine Christine, et qui auroit été plus absolue dans les siennes, s'il y eût apporté tous les soins, le travail et la force nécessaire pour l'y affermir, il fut obligé d'arrêter le cours d'une négociation qu'il avoit presque conduite à la fin avec moi. Je dois même croire qu'il se chargea de cette commission avec déplaisir, parce que l'on en fonda l'unique moyen sur un manque de parole peu honnête, et qu'il se vit contraint de désavouer, ainsi que je vais le dire, un engagement qu'il m'avoit lui-même porté de la part du roy son maître.

J'avois reçu la réponse du roy touchant les divers points qui étoient demeurés indécis; et Sa Majesté en avoit tellement levé les principales difficultés, que comme il n'en restoit pas une de fort importante, je ne devois pas douter que la Suède ne se contentât des facilités que Sa Majesté avoit apportées, et n'accordât celles qu'elle en attendoit avec justice. Il n'y avoit que l'article des subsides sur lesquels elle ne s'étoit pas étendue davantage; mais comme nous l'avions réservé pour le dernier,

(1) Le grand chancelier Oxenstiern mourut le 28 août 1654. Il y avait une grande rivalité d'influence entre sa maison et celle de La Gardie.

j'espéroìs au moins de convenir de tous les autres; et que si la Suède après tous mes efforts ne vouloit pas se contenter des offres que j'avois à faire, j'aurois au moins porté l'affaire jusqu'au point que pour un peu plus d'argent, le roy auroit été le maître de la finir. La suite même me fit voir que ce moyen ne m'auroit pas manqué, Sa Majesté m'ayant donné pouvoir d'elle-même quelque tems après, de porter le subside jusqu'à deux cent mille écus par an avant l'action des armes, et à cinq cent mille lorsqu'elles agiroient.

Je vis le grand chancelier avec quelque sentiment de joie après avoir reçu mes ordres, dans la confiance que j'avois que nous allions extrêmement avancer un si long ouvrage. Mais comme il étoit dans une disposition fort opposée, je ne trouvai pas la même satisfaction sur son visage. Je lui avois déjà fait sçavoir par Cambrosius qui avoit beaucoup de part dans sa confiance, qui avoit été long-tems employé en France, qui étoit alors secrétaire du roy de Suède, et celui dont la reine écoutoit plus volontiers le conseil, quelles étoient les réponses que j'avois eues et l'apparence si proche de pouvoir lever les obstacles qui nous arrêtoient. Mais sans me donner le tems d'entrer dans ce discours, il me prévint par de grandes

plaintes des offenses qu'ils recevoient des États ; qu'ils en ajoutoient tous les jours de nouvelles aux anciennes ; que les vaisseaux suédois étoient pris incessamment à la mer sous de faux prétextes de marchandises de contrebande ; qu'ils ne recevoient aucune justice à l'admirauté d'Amsterdam, et que les sujets du roy de Suède y étoient traités avec plus d'inhumanité que des ennemis déclarés ; qu'il n'étoit plus au pouvoir de la Suède de dissimuler tant d'outrages ; qu'elle étoit résolue de les repousser par la guerre, si elle ne recevoit une prompte satisfaction ; qu'il avoit ordre de sçavoir de moi quels seroient les sentiments du roy, lorsque la Suède auroit été obligée de rompre, et si elle devoit se promettre de l'avoir ou favorable, ou contraire ; qu'en vain, avant cette explication, agiterions-nous un traité qui nous devoit réunir, puisque nous nous trouverions dans des partis opposés, si Sa Majesté entreprenoit la défense de la Hollande ; que du reste il ne doutoit pas que la France ne connût qu'elle n'avoit point de plus grands ennemis que les États au moment qu'elle feroit valoir ses prétentions sur les Flandres ; et qu'il seroit étrange qu'elle en prît la protection contre une couronne qui lui avoit toujours été si étroitement unie.

Cette querelle que l'on m'avoit faite tant de fois, que j'avois tant de fois étouffée, et que l'on me renouveloit sur le point de la conclusion du traité, me fit assez juger du dessein secret qui la faisoit renaître. Je le dissimulai toutefois; et je rejetai les désordres qui arrivoient dans la prise des vaisseaux sur le réglement qui n'étoit pas encore arrêté des marchandises de contrebande. Je lui témoignai bien espérer, non seulement de cette affaire, mais de toutes les autres qui avoient altéré l'ancienne intelligence de la Suède et des États, lorsque le comte Dona qui étoit prêt de se rendre à La Haie, auroit eu le tems d'y travailler à l'accommodement. Mais plus j'éloignois de cette sorte l'explication précise qu'il me demandoit des desseins de Sa Majesté, plus il insistoit à l'avoir expresse avant que de s'engager avec elle, et plus il faisoit valoir l'ingratitude qu'elle devoit indubitablement attendre des États (1). Enfin ne pouvant plus me dispenser

(1) Ces prévisions de l'ingratitude des États ne tardèrent point à se réaliser et le grand chancelier était, en les exprimant, en parfaite communauté de vues avec le comte d'Estrades qui avait écrit au roi, le 7 octobre 1666 : « Si ces peuples (les Hollandais) étaient « capables de se gagner par l'honnêteté, la bonne foi, et les assis- « tances qui ont sauvé leur État, il y auroit de quoi assurer qu'ils « ne manqueroient jamais de reconnoissance envers Votre Majesté, « mais ce sont des marchands que l'intérêt gouverne, et qui n'ont

de répondre, je lui dis que le roy voyoit plus clair que personne dans ses intérêts ; qu'il sçavoit ce qu'il devoit se promettre des États, et le cas qu'il devoit faire de l'amitié de la Suède ; mais que de tous ses intérêts, nul autre ne lui étoit si cher que celui de l'honneur et de la gloire ; que sa parole étoit solennellement engagée à la Hollande contre tous ceux dont elle seroit attaquée ; que rien n'étoit capable de l'y faire manquer ; et qu'il verroit avec une extrême douleur que la Suède le jetât dans la cruelle nécessité de la lui tenir contre elle. Il voulut appuyer là-dessus que l'engagement de Sa Majesté n'étant que contre les agresseurs de la Hollande, ce nom ne pourroit convenir à la Suède lorsqu'elle voudroit tirer raison des injures qu'elle avoit reçues. Mais lui ayant encore représenté qu'un seul acte de neutralité et l'observation du traité d'Elbing, sur lesquels la Hollande demeuroit ferme, faisoient en effet tout leur démêlé, je le priai de considérer lequel des deux pourroit paroître l'agresseur à l'égard de toute l'Europe, et de quelle sorte le roy pourroit laisser accabler la Hollande, lorsqu'il étoit uni avec elle dans une grande guerre

« nul égard aux engagements où ils sont, et sur qui on ne peut « faire aucun fondement certain, quand le cas écherra qu'on aura « besoin d'eux. » (D'Estrades, *Lettres, Mémoires*, t. III, p. 443.)

contre l'Angleterre. J'ajoutai à ces considérations l'intérêt que Sa Majesté avoit de ne pas donner une raison si légitime à la Hollande de faire un traité séparé avec l'Angleterre, puisque dès le moment qu'elle verroit la France l'abandonner à de nouveaux ennemis, elle seroit en droit de ne pas continuer avec elle dans une union qu'elle n'auroit pas observée. Il ne put disconvenir d'un préjudice si notable, qui laisseroit le roy seul chargé de toute la guerre d'Angleterre; mais il persista dans son premier sentiment, qu'il étoit impossible que la Suède pût prendre aucunes mesures avec Sa Majesté, lorsqu'elle étoit assurée de l'avoir contraire, si elle rompoit avec les États. Bien que je connusse assez que ces difficultés n'étoient qu'un prétexte pour éloigner une conclusion qui paroissoit proche, je crus important néanmoins de descendre au détail des réponses que j'avois reçues de Sa Majesté, ou pour rengager de cette sorte la négociation, ou pour justifier au moins par toutes les facilités raisonnables que Sa Majesté y avoit apportées, qu'elle n'avoit rien oublié pour rétablir son ancienne liaison avec la Suède. Comme les points qui nous avoient arrêtés n'étoient pas les plus essentiels, le roy les ayoit réglés avec tant de bonne foi et de justice, qu'il n'avoit pas laissé de

lieu aux difficultés de la Suède. Ainsi fut-elle obligée de recourir au moyen grossier et peu honnête d'un manquement de parole.

Ce fut sur le point de la rupture avec l'Empereur en Allemagne, en cas qu'il envoyât des troupes au secours de l'Espagne aux Pays-Bas, que notre conversation fut fort vive. Cette condition avoit été expressément arrêtée dans les articles par écrit que j'avois dressés quelques mois auparavant, et le grand chancelier me l'avoit positivement accordée de la part du roy son maître. Bierenclau avoit bien tâché de la réduire dans les articles secrets au seul cas que l'Empereur attaquât les places qui nous avoient été cédées par la paix de Munster en Allemagne; mais j'avois rejeté cette restriction; et ce point devoit être rétabli comme les autres qui avoient été ou changés, ou ajoutés dans ces articles. Ainsi lorsque je vis que le grand chancelier s'y attachoit de nouveau, et qu'il ne demeuroit pas d'accord de la promesse que lui-même m'en avoit portée, je lui témoignai avec beaucoup de force et de ressentiment, l'étonnement où j'étois d'un changement si contraire à la bonne foi et à sa parole. Je lui marquai et le tems et la substance de mes demandes, la réponse qu'il m'avoit rendue, et l'engagement exprès dont il étoit convenu de

faire la guerre à l'Empereur, s'il se mêloit de celle que la France auroit contre l'Espagne. Comme sa conscience lui rappeloit assez toutes ces vérités, qu'il sentoit avec déplaisir le juste reproche que je lui faisois, et qu'il condamnoit en lui-même un désaveu qu'il étoit néanmoins obligé de soutenir, il s'en défendit avec un embarras qui marquoit assez sa peine. Aussi ne pouvant nier tout à fait une parole qu'il m'avoit portée, il tâchoit de s'échapper en disant qu'il ne croyoit pas m'avoir parlé de cette sorte. J'insistois affirmativement sur l'explication si claire et si nette que j'avois reçue; et lorsque je vis qu'il ne pouvoit en convenir, et qu'il n'osoit aussi la désavouer, je lui dis que je ne voyois que trop que l'on vouloit faire servir de mauvaises défaites à la rupture d'un traité que ceux qui étoient contraires à l'union de la France, voyoient avec douleur si avancé; mais que tout autre moyen auroit été plus honnête, et qu'il y auroit eu plus de dignité à révoquer une parole dans la vue de quelques autres intérêts, que de nier de l'avoir donnée. Je sçavois que Bierenclau pour faire appréhender d'entrer dans le parti de la France, comme dans un parti foible et dangereux, répandoit le bruit de l'accommodement de l'Espagne avec le Portugal, et d'une étroite liaison

que l'Isola (1), ministre de l'Empereur, étoit allé conclure à Londres entre l'Angleterre et la maison d'Autriche; qu'il fortifioit ces diverses mesures de l'Espagne d'une réunion de tout l'Empire en sa faveur, lorsque elle seroit attaquée dans le cercle de Bourgogne, et qu'il faisoit voir autant de sûreté à se tenir étroitement attaché à l'Angleterre que de péril à entrer en liaison avec la France. Ce fut ce qui m'obligea de témoigner au grand chancelier que je connoissois assez que le fondement que l'on faisoit sur tant de plans véritables, étoit une des principales causes du refroidissement que je trouvois, mais quoiqu'il ne pût dans le fond en disconvenir, il ne voulut pas toutefois me l'accorder.

Enfin, comme notre conversation se finissoit avec toutes les marques que pouvoit donner de mon côté une indignation légitime, et du sien avec tout l'embarras qui suivoit un manquement de parole, dont il s'étoit chargé avec douleur, il me dit après avoir paru rêver quelque tems, que je

(1) L'Isola, d'origine francomtoise, s'attacha de bonne heure à la maison d'Autriche. Il avait un grand savoir, beaucoup de capacité naturelle et était doué d'un remarquable esprit d'intrigue. Il rendit, dans ses nombreuses ambassades, d'éminents services à la cour de Vienne, qui le récompensa en le créant baron. (*Voy.* la note 1, p. 197, du *Mémoire sur l'état des princes de l'Europe*.)

serois bien surpris de voir licencier leur armée : je lui répondis qu'en effet rien ne s'accordoit moins avec les menaces de rompre avec la Hollande. Mais il continua à me dire que je connoissois à cette heure trop bien la Suède pour être aussi surpris que je le voulois paroître, de la variété de ses conseils; que bien qu'en congédiant leurs troupes après le succès si peu avantageux qu'ils venoient d'avoir devant Bremen, et le mouvement général qui étoit sur le point d'arriver dans toute l'Europe, ils méritassent d'être la risée du monde, ce n'étoit pas une raison toutefois pour croire qu'ils ne le fissent pas; qu'il avoit dit ses sentimens en homme de bien dans le sénat, sur les avis qu'il y avoit trouvés établis durant son absence; qu'il étoit résolu de faire un voyage de quelques mois dans ses terres, et de laisser l'administration des affaires entre les mains de gens qui s'en acquitteroient mieux que lui. Il disoit toutes ces choses avec beaucoup d'émotion; et sur ce que j'y mêlois de tems en tems des plaintes du désaveu qu'il venoit de me faire, il me dit diverses fois qu'il ne pouvoit se dispenser d'obéir, et qu'il étoit obligé de dire les choses dont on le chargeoit. Il m'en parla plus clairement dans la suite en différentes conversations que nous eûmes sur ce

sujet ; et en me témoignant sa douleur de s'être vu engagé au désagréable parti de disconvenir d'une chose qu'il m'avoit dite, il me faisoit voir son chagrin d'être soumis aux irrésolutions et au changement d'un conseil composé de tant de têtes. Aussi me dit-il un jour, lorsque nous parlions de reprendre les affaires que nous avions laissées, que pour ne pas tomber une autre fois dans un semblable déplaisir, il se feroit donner par écrit toutes les paroles que l'on l'obligeroit de me porter.

Si cette conférence ne rompit pas tout à fait notre négociation, elle la suspendit au moins de telle sorte que je ne jugeai plus à propos d'en faire paroître de l'impatience. Je crus important de détromper la Suède de l'opinion dans laquelle elle s'étoit nourrie depuis tant d'années, qu'elle nous étoit d'une nécessité absolue ; que la France n'entreprendroit jamais une grande affaire, sans être assurée d'elle ; que plus elle apporteroit de difficultés, plus le roy se rendroit facile aux conditions ; et qu'enfin Sa Majesté ne hasarderoit point de rompre avec la maison d'Autriche aux Pays-Bas, sans être en état de lui opposer la Suède en Allemagne. J'eus le bonheur de rencontrer en cela le sentiment de Sa Majesté. Elle jugea qu'un plus grand empressement auroit produit un mauvais

effet, et n'auroit pas été de sa dignité; et elle m'ordonna de ne faire nuls efforts pour détourner la Suède de la pensée qu'elle faisoit paroître à vouloir quitter les armes. Ainsi je témoignai une grande indifférence pour le parti qu'elle voudroit prendre. Je me contentai d'insinuer la jalousie qu'elle pouvoit concevoir des nouvelles liaisons de la France en Allemagne, principalement avec le Danemark; et je m'expliquai au grand chancelier que le roy ayant satisfait à son ancienne amitié, en s'adressant à la Suède comme au premier de ses alliés, ne manqueroit pas de trouver des amis dans l'Empire, qui seroient bien aises de remplir une place qu'elle sembloit ne vouloir plus occuper.

Cependant les affaires avoient bien changé de face en Pologne. La diète s'étoit ouverte le 9 novembre 1666 à Varsovie; mais les esprits y ayant apporté les mêmes passions et les mêmes intérêts, elle n'avoit pas eu un autre succès que les précédentes. Un seul nonce de Lithuanie gagné par Lubomirski l'avoit rompue (1); et elle s'étoit séparée à la fin de décembre avec la résolution de se ras-

(1) « On a sçu que ce nonce qui est de Lithüanie, avoit reçu de « la part du sieur Lubomirsky, 5,000 livres et un fort beau cheval, « pour faire cette rupture. » (*Gazette* de 1667, p. 121.)

sembler au mois de mars. Ce trouble domestique avoit été suivi bientôt après de l'appréhension d'un grand péril au dehors. L'on apprit que les Tartares avoient fait une invasion bien avant dans le royaume ; qu'ils étoient passé par l'Ukraine, où ils s'étoient joints aux Cosaques ; et qu'étant entrés au nombre de plus de quarante mille hommes dans la Podolie, ils y avoient défait soixante et dix compagnies de cavalerie qui y étoient en quartier, et en avoient emmené un grand nombre d'esclaves. L'on reçut en même tems quelques avis de Valachie et de Moldavie, que les Bassas des provinces voisines avoient donné ordre pour de grands amas de vivres et de munitions ; qu'ils y assembloient des troupes ; que les courses des Tartares s'étoient faites par ordre de la Porte ; que le dessein du Grand Seigneur étoit de porter la guerre en Pologne ; et que pour assurer le siége de la ville de Kaminiek, assise sur le Niester (1), et dont l'assiette et la force couvrent de ce côté les frontières du

(1) Kaminiek ou Kamenetz, ville de Russie, dans le gouvernement de Podolie, est assise sur un petit cours d'eau nommé le Smokrycz, à quelque distance de son confluent avec le Dniester. Cette ville fut considérée long-temps comme le boulevard de la Pologne du côté de l'Empire ottoman. Les Turcs s'en emparèrent en 1672, et ne la rendirent à la Pologne qu'à la paix de Carlowitz, en 1699.

royaume, il avoit ordonné que l'on fît durant l'hyver le dégât aux environs de cette place. Cette nouvelle qui se confirmoit tous les jours par de nouveaux avis et par la continuation des courses des Tartares, fit tourner les yeux de la Pologne du côté d'un ennemi si considérable. Le roy et les sénateurs du royaume, qui voyoient les forces de la République affoiblies par les divisions domestiques, et qui craignoient que ce désordre n'eût fait naître au Turc la pensée d'en profiter, résolurent de recourir à l'assistance commune des princes chrétiens contre l'ennemi commun de la religion chrétienne. Ils firent partir dans ce dessein des envoyés pour toutes les cours de l'Europe. Le référendaire Morstein (1) fut nommé pour aller en France; Guenski pour venir en Suède; et Ragievski (2) fut dépêché avec une grande ambassade

(1) André Morstyn, grand référendaire, obtint plus tard la charge de grand trésorier de Pologne. Il fut accusé de trahison en 1683, et vint demander un asyle à la France, à laquelle il avait toujours été dévoué. Il possédait dans l'un des faubourgs de Varsovie un palais magnifique. Le roi Auguste II en fit l'acquisition, en 1726, et y établit sa résidence.

(2) Le roi Jean-Casimir, épris, en 1651, des charmes de la femme de Ragiewski (Radziousky, Radziowski), vice-chancelier de Pologne, entretint pendant quelque temps avec elle une liaison secrète. La reine, ayant pénétré cette intrigue, fit prévenir le mari outragé qui mit sa femme sous les verrous. Les frères de cette der-

à Constantinople pour pénétrer les véritables sentiments du Grand Seigneur.

Cette disposition à une guerre, qui appeloit nécessairement des troupes étrangères dans le cœur du royaume, fit croire à la reine que c'étoit une occasion favorable pour surmonter les obstacles qui s'étoient opposés si long-tems à l'élection du prince de Condé. Elle fit charger les instructions de Morstein de la prière que le roy voulût, non seulement accorder une armée contre le Turc, mais la mettre sous le commandement de ce prince. Elle ne doutoit point que, lorsqu'il seroit en personne à la tête d'un corps de troupes françoises, sa présence n'augmentât le cœur au parti qui le favorisoit, ne le fît perdre à celui qui lui étoit contraire, et ne le mît en état de recevoir une couronne dont le roy de Pologne se démettroit en sa

nière essayèrent de la délivrer; mais ils échouèrent dans leur tentative, et Ragiewski tua quelques-uns des agresseurs. On lui fit un crime de cet acte, on instruisit son procès, et on le condamna à la perte de ses biens et de la vie. Il prévint les suites de la sentence en se retirant à Vienne où il emporta le grand sceau du royaume. Lorsque Charles-Gustave, roi de Suède, envahit la Pologne, Ragiewski suivit ses étendards et se fit amnistier, à la paix d'Oliva, conclue en 1660. En 1663, il se sépara publiquement de sa femme pour entrer dans l'Église. Il fut chargé, en 1667, de l'ambassade auprès de la Porte, et mourut la même année à Andrinople. (*Voy.* Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, t. I, p. 385.)

faveur. Mais pour rendre l'exécution de ce dessein encore plus facile, elle croyoit important de l'appuyer des troupes suédoises qui seroient aussi envoyées au secours de la Pologne.

Ce fut dans cette pensée qu'elle me fit écrire par l'évêque de Beziers, que bien que j'eusse reçu ordre du roy de ne plus faire dépendre le reste du traité que je négociois, de la jonction de la Suède pour faire réussir l'élection, elle croyoit nécessaire toutefois que j'y attachasse cette condition plus que jamais. Je reçus ces instances réitérées dans le tems que j'avois le plus d'espérance de conclure; et je ne me trouvois pas dans un petit embarras, entre ce nouveau jour qui paroissoit pour la Pologne, et l'importance dont Sa Majesté me faisoit voir qu'il étoit pour ses desseins sur la Flandre, que je conclusse promptement avec la Suède. Je me résolus néanmoins de suivre le sentiment de l'évêque de Beziers, parce que le roy m'avoit ordonné de me régler sur les avis qu'il me donneroit, et de ne point abandonner mes demandes tant qu'il croiroit pouvoir renouer quelques mesures avec Lubomirski. Mais j'achevai de me déterminer entièrement par les nouvelles que je reçus bientôt après.

Morstein avoit toujours été lié d'une amitié très

étroite avec Lubomirski ; mais parce que cet attachement étoit fondé sur d'anciennes et grandes obligations (1), et qu'il n'avoit eu nulle part à sa révolte, il n'en avoit perdu ni les bonnes grâces, ni la confiance de la reine. Elle l'avoit toujours employé dans les diverses négociations qui s'étoient formées avec ce chef de parti ; et elle l'avoit choisi pour l'envoyer en France, comme un homme dont la probité lui étoit assurée et qui ne pouvoit être suspect à ses ennemis. Mais sa principale raison avoit été que voulant faire encore ses derniers efforts pour regagner Lubomirski, et le faire tenter par des propositions avantageuses du côté de la France, elle étoit bien aise qu'il pût s'assurer par un homme en qui il avoit toute créance, des offres qui lui seroient faites. Ce fut dans ce dessein qu'elle donna ordre à Morstein de passer à Breslau pour conférer avec lui. Mais lorsqu'il arriva en cette ville sur la fin de janvier, il le trouva déjà malade d'une apoplexie, dont il mourut quelques jours après (2).

(1) « Comme il étoit écrasé (*Morstyn*), bien des gens vouloient « lui disputer jusqu'à sa noblesse. On prétendoit l'avoir vû domes- « tique dans la maison du grand-maréchal Lubomirski. En voulant « trop prouver, l'on ne prouvoit rien ; car en Pologne la plûpart « des valets sont gentils hommes. » (Coyer , *Histoire de Jean Sobieski,* t. II , p. 237.)

(2) « Une attaque d'apoplexie délivra Lubomirski de l'exil

Cette mort fut reçue avec joie, ou avec douleur en Pologne, selon la haine ou l'amitié qui la partageoient; mais on ne peut dire si elle fut favorable ou contraire à nos desseins. Dans le peu de discours que Lubomirski avoit eu le tems de tenir à Morstein, il avoit fait paroître assez de lassitude des troubles, et assez de disposition pour se réconcilier avec la reine; mais comme l'on n'eut pas le tems d'approfondir ses intentions, on ne put démêler si elles étoient fausses ou véritables. Dans cette incertitude néanmoins, on regarda comme un avantage certain de se voir délivré d'un si puissant obstacle, dans un tems principalement que la crainte du Turc ouvroit naturellement les portes de la Pologne aux troupes qui pouvoient soutenir l'élection. Il étoit même arrivé assez favorablement que les soixante et dix compagnies de cavalerie qui avoient été enlevées par les Tartares étoient toutes de celles qui s'étoient confédérées, et que cette perte diminuoit notablement le corps qui étoit opposé à la cour. Ainsi la reine de Pologne consi-

« (31 janvier 1667), et délivra de lui la Pologne : génie vaste, in-
« quiet, ambitieux, habile, qui ne fut ni sans reproches ni sans
« excuses; qui eut de grands torts après avoir rendu de grands
« services, entreprit plus qu'il n'osa, et finit par être funeste à la
« République autant qu'il lui avait été utile. » (Salvandy, *Hist. de Pologne*, t. I, p. 389.)

dérant cette conjoncture en apparence si heureuse pour ses desseins, redoubla son application pour les faire réussir. Mais un catarrhe suffocatif, dont elle fut attaquée en même tems, diminua en partie les soins qu'elle ne cessoit point d'y donner.

Cependant la faction de Lubomirski s'étant bientôt remise du premier abattement où sa perte l'avoit jetée, continua dans la même opposition pour la cour; et pour rendre la conduite de la reine plus haïssable, elle répandit parmi les peuples que c'étoit par intelligence avec elle, que les Tartares étoient entrés dans la Podolie; qu'elle leur avoit sacrifié des troupes qui n'étoient pas dans ses intérêts; qu'il n'y avoit nul fondement à la guerre du Turc; que ce prétexte n'avoit été cherché que pour attirer les troupes de France, et faire régner le prince de Condé. L'électeur de Brandebourg qui avoit toujours entretenu de grandes liaisons dans ce royaume, et principalement dans la Grande Pologne, nourrissoit sous main ces soupçons; et le duc de Neubourg n'oublioit rien pour les faire servir à son avantage. Ils étoient l'un et l'autre fort en peine de l'abdication que l'on publioit que le roy de Pologne devoit faire. L'ambassadeur de l'Électeur s'en étoit expliqué à Leurs Majestés Polonoises du vivant encore

de Lubomirski, et leur avoit déclaré qu'en cas que le roy fût en cette pensée, son maître et la Suède étoient de concert ensemble pour lui représenter que nul autre ne seroit si propre que le duc de Neubourg pour lui succéder. Le roy avoit répondu à une proposition si extraordinaire, que la couronne étant après lui en la disposition de la République, il pouvoit lui donner cette ouverture par écrit et qu'il la rapporteroit à la diète. La reine lui avoit dit d'un autre air qu'elle étoit fort aise que la Suède et Brandebourg veillassent ainsi aux besoins de la Pologne; que dans la conjoncture présente de la guerre du Turc, nul autre sans doute n'étoit si propre pour y régner que le duc de Neubourg, qui avoit également de grandes richesses pour soutenir la guerre, et une grande expérience pour la faire. Quoique l'ambassadeur n'eût pas apparemment parlé sans ordre, il fut désavoué par son maître, lorsqu'il eut si mal réussi; et l'on me témoigna à Stockolm que l'on trouvoit fort étrange qu'il eût engagé le nom de la Suède sans la participation de cette couronne, dans le tems principalement qu'elle avoit un ministre à Varsovie, qui auroit pu s'expliquer de ses sentiments.

Cependant une guerre incertaine en fit cesser

une véritable. La Pologne étoit en rupture depuis quelques années avec le grand-duc de Moscovie, et ses divisions domestiques avoient favorisé quelques progrès de ce prince. Il se rendit tout d'un coup facile à la négociation, qui s'étoit liée sur la frontière des deux États, remit une partie des places qu'il avoit occupées, en conserva seulement quelques-unes de sûreté, convint d'une trêve de treize années, offrit une ligue contre le Turc, et laissa la Pologne en état de ne s'appliquer qu'à la seule guerre dont elle étoit menacée (1).

(1) De Saint-Prest, dans son *Histoire des traitez de paix* (t. I, p. 237), dit que cette trêve fut conclue le 30 janvier 1667, à Andraskow, près de Smolensk. La *Gazette* de 1667 (p. 241) lui donne la date du 14 du même mois.

CHAPITRE VIII.

Invasion des Pays-Bas espagnols.

1667

Dispositions à la paix. — Difficultés sur le choix d'une ville pour traiter. — Partialité des médiateurs suédois. — Mission du comte de Dohna à La Haie. — Conférences de Breda. — Intrigues de l'Isola. — Mort de la reine de Pologne. — Mariages proposés à Jean-Casimir. — Voyage de Christine en Suède, interrompu. — Fête donnée par cette reine à Hambourg. — Entrée de Louis XIV dans les Pays-Bas. — Effet qu'elle produit en Europe.

L'hyver cependant avoit donné le repos à la mer, et en retenant de part et d'autre les flottes dans les ports, il mettoit la négociation en état de n'être troublée de long-tems par des hostilités considérables. L'Angleterre, trompée dans les espérances qu'elle avoit fondées sur la ruine des États-Généraux, épuisée par les dépenses qu'elle avoit soutenues depuis deux ans, et plus abattue encore par l'embrasement de Londres, souhaitoit la fin d'une guerre dont elle n'attendoit plus d'avantages : et la Hollande qui n'avoit combattu que pour la paix, la désiroit avec d'autant plus de

sincérité que ses armes avoient remporté plus de réputation dans cette campagne que de profit. Mais bien que l'une et l'autre tendissent en effet à une même fin, les mêmes difficultés qui les avoient éloignées s'opposoient encore au dessein qu'elles avoient d'y arriver. Le roy de la Grande-Bretagne insistoit toujours que les États envoyassent traiter à Londres, et les États s'en défendoient par la liaison qu'ils avoient avec la France et le Danemark. Enfin pour trouver un milieu dans cet embarras, l'on proposa que les États-Généraux témoignassent par une lettre au roy d'Angleterre, que sans cette considération, ils auroient donné les mains volontiers à aller traiter chez lui. Ce prince parut satisfait de cet expédient; et par la facilité qu'il apporta à renoncer aux déclarations publiques qu'il avoit faites de ne traiter jamais hors des terres de son obéissance, il marqua assez le besoin qu'il avoit de s'accommoder. On conçut alors de grandes espérances de la paix; et elles furent encore augmentées par l'arrivée du comte de Saint-Alban (1) à Paris, qui y venoit en appa-

(1) Henri Jermyn ou Jermain suivit avec une grande fidélité la fortune de Charles I et celle de Charles II, son fils. Après le rétablissement des Stuarts, il fut fait conseiller d'État, comte de Saint-Albans et chevalier de la Jarretière. En 1661, le roi de la Grande-

rence pour se rendre auprès de la reine-mère d'Angleterre, mais en effet avec un plein pouvoir pour y conclure les conditions du traité. Il se déclara d'abord que le roy son maître acceptoit l'alternative qui avoit été offerte l'année précédente par les États, ou de laisser les choses de part et d'autre en l'état que le sort des armes les avoit mises, ou de les remettre en l'état qu'elles étoient avant la guerre. Mais en même temps qu'il établissoit cette égalité à l'égard de la Hollande, il la ruinoit à l'égard de la France; et sans vouloir la laisser jouir de ce que le sort des armes lui avoit acquis, il demandoit la restitution des isles de Tabago, Sainte-Marguerite, Antigoa, et la moitié de celle de Saint-Christophe, dont les François s'étoient rendus maîtres en Amérique (1). Cette proposition arrêta bien la négo-

Bretagne le chargea d'une ambassade extraordinaire en France; enfin il lui confia, en 1667, la mission de sonder les vues de Louis XIV pour la paix. Le comte de Saint-Albans mourut à Londres, le 12 janvier 1684, âgé de 83 ans.

(1) On peut consulter les pièces suivantes sur cette guerre coloniale :

Victoire remportée en l'isle de Saint-Christophe, par les François sur les Anglois.

Les particularitez de la défaite des Anglois, avec la prise de leurs forts, armes, et drapeaux, dans l'isle de Saint-Christophe, en l'Amérique, par les François, commandez par le commandeur

ciation du comte; mais par les facilités que Sa Majesté très chrétienne étoit résolue d'accorder au bien de la paix, elle n'auroit pas été capable de la rompre; si l'Isola qui étoit passé à Londres dans ce même tems, n'y eût changé la disposition des esprits, ou par les offres qu'il y fit de la part de l'Espagne, ou par l'espérance qu'il y donna d'une division des États en eux-mêmes, ou avec leurs alliés.

Toute l'application de la maison d'Autriche étoit alors d'empêcher l'accommodement entre la France

de Sales, sous l'authorité de la Compagnie des Indes occidentales.

Suite des affaires des François en l'isle de Saint-Christophe, depuis la victoire qu'ils y ont remportée sur les Anglois.

La chasse donnée aux Anglois, devant la Martinique, avec ce qui s'est passé en la dite isle, depuis le 24 juillet, jusques au 14 aoust dernier.

Ce qui s'est passé à la Guadeloupe et dans les isles voisines. (*Gazette* de 1666, p. 753, 897, 973, 1165, 1321.)

La prise des isles d'Antigue, de Saint-Eustache et de Tabago, sur les Anglois, par les troupes de la Compagnie des Indes occidentales.

Les Articles accordez aux habitants de l'isle d'Antigue: avec la prise du fort de Bouron, en terre ferme.

Ce qui s'est passé en l'isle d'Antigue, depuis le traité de sa réduction à l'obéissance du roy.

Ce qui s'est passé à la descente des Anglois, en l'isle Saint-Christophe, où ils ont perdu plus de mille soldats tüez, ou faits prisonniers. (*Gazette* de 1667, p. 133, 157, 177, 1015.)

et l'Angleterre, et d'en procurer un particulier entre l'Angleterre et la Hollande. Elle espéroit que le roy ne s'engageroit pas à la guerre des Pays-Bas, tant qu'il seroit occupé contre le roy de la Grande-Bretagne ; et que si la Hollande s'étoit une fois accommodée sans la France, elle se réuniroit d'elle-même à l'Angleterre pour éloigner de son voisinage une puissance qui lui seroit formidable ; qu'ainsi le roy perdroit la pensée d'entrer en Flandres lorsqu'il verroit tant de puissances opposées à cette entreprise. Ce fut dans cette pensée que l'Isola ne proposa pas seulement une plus étroite liaison avec l'Espagne, mais qu'il fit voir que les États, lassés de la guerre, accepteroient les premières offres de paix qui leur seroient faites à cette heure que les difficultés sur le lieu du traité étoient surmontées ; que si la Province de Hollande se rendoit difficile sur les conditions, et que de Witt s'attachât trop à ne point traiter sans la France, et à exclure l'établissement du prince d'Orange, les autres provinces qui favorisoient cette maison, et qui avoient moins d'intérêt au commerce, seroient d'un avis contraire ; qu'ainsi il en naîtroit une division entre elles, ou un accommodement tel que l'Angleterre le souhaitoit ; que l'un ou l'autre lui étoient également avantageux. Quévit qui étoit ré-

fugié à Londres, appuyoit ce même raisonnement, et faisoit valoir la force du parti que la mort de Du Buat n'avoit pas tout à fait éteint. Ce fut par ces conseils que pour frapper l'esprit des peuples par une civilité apparente, le roy d'Angleterre ne se satisfit pas seulement des raisons qui avoient empêché les États de lier la négociation chez lui, mais pour les obliger par une plus grande marque de confiance, il nomma La Haie même pour le lieu du traité de paix. L'honnêteté spécieuse dont ce piége étoit couvert, ne trompa point les ministres des États : ils en découvrirent l'artifice et comprirent assez que l'on ne vouloit établir la négociation dans un lieu ouvert comme La Haie, que pour l'exposer à la faction d'Orange qui y étoit puissante, et aux tumultes qui sont toujours à craindre dans un état populaire, lorsque la multitude n'est point retenue par la puissance des armes. Ainsi, sans délibérer sur le parti qu'ils devoient prendre, et pour témoigner toutefois leur ressentiment de l'honneur que le roy de la Grande-Bretagne paroissoit leur faire, ils répondirent à sa lettre avec de grands sentiments de reconnaissance; mais ils lui représentèrent en même tems les inconvénients auxquels un lieu sans garnison, et plein d'un grand peuple comme La Haie, pouvoit

être exposé, lorsqu'avant la conclusion du traité les esprits sont encore échauffés de toute l'animosité de la guerre. Ils le prièrent ensuite, puisqu'il leur vouloit bien faire l'honneur de traiter dans leur pays, de choisir celle qu'il lui plairoit des villes de Breda, Bos-le-Duc (1) et Maestrik, où la force des places et celle des garnisons assureroient davantage, et la liberté du traité, et les personnes des ambassadeurs.

Le roy très chrétien avoit découvert de son côté le secret venin de cette proposition, aussitôt qu'elle lui avoit été communiquée de la part des médiateurs par Puffendorft (2), secrétaire du roy de Suède; et sans attendre quel seroit le sentiment des États, il avoit détruit l'artifice du roy de la Grande-Bretagne par la même honnêteté sous laquelle il avoit tâché de le cacher. Il avoit représenté les mêmes raisons qui exposoient le traité à beaucoup de périls dans La Haie; et comme il ne s'agissoit plus de compétence depuis que le roy d'Angleterre avoit envoyé le comte de Saint-Alban à Paris avec un plein pouvoir, et que même il avoit

(1) Aujourd'hui Bois-le-Duc.

(2) Isaïe Pufendorf. Il était frère du célèbre Samuel Pufendorf, auteur du *Traité du droit de la nature et des gens*.

bien voulu depuis traiter en Hollande, il offrit d'envoyer ses ambassadeurs à Douvres, et d'y faire trouver ceux de ses alliés. Les États convinrent de cet expédient dès qu'il leur fut connu ; et le roy approuva de même le choix des trois places qu'ils avoient nommées. Ainsi les espérances qui s'étoient fondées à Londres sur les divisions qui se nourrissoient à La Haie, tombèrent avec celles d'y pouvoir traiter ; et il restoit d'autant moins de prétexte au roy de la Grande-Bretagne de se plaindre que les États répondissent mal à la considération qu'il leur avoit témoignée, qu'il étoit en lui de traiter avec plus d'avantage et de commodité en son royaume. Il fit néanmoins encore ses derniers efforts pour diviser les provinces sur le refus de La Haie ; et ce qu'il y eut d'assez étrange, les médiateurs qui ne devoient être que des ministres d'union et de paix, travaillèrent principalement à ce dessein. Ils avoient reçu la lettre des États par laquelle en faisant connoître au roy d'Angleterre les inconvénients qui se rencontroient à La Haie, ils le prioient de nommer une autre de leurs villes. Ils l'avoient communiquée à ce prince ; mais parce qu'ils suivoient entièrement les mouvements qu'il leur inspiroit, et qu'ils n'avoient pas un moindre dessein que lui d'affoiblir les États en les divisant,

ils firent une réponse à cette lettre qui ne paroissoit que trop dictée par les ministres d'Angleterre. Ils exagéroient le sujet que le roy de la Grande-Bretagne auroit de se plaindre, que l'on usât si mal de l'avance obligeante qu'il avoit faite ; que les États sembloient vouloir lui donner la loi en refusant la ville capitale de leurs provinces, et en lui en nommant une autre ; qu'autant qu'il leur avoit fait connoître sa sincère disposition pour la paix, il étoit à craindre que les États n'attirassent sur eux le blâme de nourrir volontairement la guerre ; que ceux qui avoient la principale part à la conduite des affaires en pourroient un jour être responsables à toute l'Europe et à leurs citoyens ; que le roy d'Angleterre ayant donné une marque si publique de la sincérité de ses intentions, ne traiteroit jamais en aucun autre lieu qu'à La Haie ; qu'ainsi la paix ou la guerre étoit entre leurs mains, et que de leur consentement ou de leur refus dépendoit le trouble ou la tranquillité de la mer. Ils ajoutoient ensuite qu'ayant été touchés de la vue de toutes ces raisons, ils avoient différé de rendre leur lettre, parce qu'ils en prévoyoient le mauvais effet. Ils les exhortoient à prendre une autre résolution et à accepter la négociation à La Haie.

Cette lettre qu'ils envoyèrent à Apelboom (1), ministre du roy de Suède à La Haie, eut presque le succès qu'ils s'en étoient promis. Elle partagea les provinces. Celle de Zélande qui favorisoit la maison d'Orange plus que toute autre, et celles de Frise, Groningue et Overissel, qui ont moins d'intérêt au commerce, insistoient que l'on devoit accepter La Haie; qu'il ne falloit point irriter le roy d'Angleterre en usant mal de sa civilité; et se déclaroient que si la Hollande vouloit seule faire prévaloir son sentiment contre le leur, elles la laisseroient seule contribuer aux frais de la guerre. Rien ne servit tant à apaiser dans sa naissance cette division dont les suites pouvoient être dangereuses, que l'offre que le roy avoit fait de traiter à Douvres ; car alors il n'y eut personne dans les États qui ne connût que le refus d'un parti si avantageux, et l'attachement pour La Haie ne pouvoient procéder que de quelques vues secrètes, qu'il étoit du salut de la République de prévenir. Ainsi tous revinrent à un

(1) Apelboom avait eu, en 1657, des difficultés avec les États-Généraux, par suite d'une dépêche dans laquelle il accusait de vénalité les principaux fonctionnaires de la République. Les États demandèrent son rappel, mais le roi Charles-Gustave, malgré le mauvais état de ses affaires en Allemagne et en Danemark, persista opiniâtrement à ne point l'accorder. (*Voy.* Schoell, *Histoire des traités de paix*, t. XII, p. 231.)

même avis; et ils répondirent aux médiateurs que s'ils trouvoient quelque difficulté à rendre leur lettre, ils l'enverroient eux-mêmes par un trompette.

L'Angleterre faisoit cependant tous ses efforts pour obtenir une suspension d'armes; et quoiqu'elle tâchât de conserver beaucoup de fierté, elle sentoit son impuissance au dedans. L'embrasement de Londres et la difficulté naturelle d'avoir de l'argent dans un pays où les levées ne s'en peuvent faire sans l'assemblée et l'autorité du parlement, la mettoient en état d'armer difficilement une flotte égale à celles des années dernières. Il n'en étoit pas de même des États. Les extrêmes dépenses qu'ils avoient soutenues, ne servoient qu'à faire paroître davantage leurs richesses. Leurs fonds étoient faits dès le commencement de l'hyver pour toute la campagne. Ils ajoutoient douze nouveaux vaisseaux à leurs anciens, chacun depuis quatre-vingt-dix jusqu'à cent pièces de canon de fonte; et par un effet étonnant de leur crédit, ils recevoient à peine pour quelques emprunts, les fonds que l'on les prioit de prendre, à quatre pour cent d'intérêts. Les médiateurs servirent encore l'Angleterre dans le dessein de cacher son impuissance sous le prétexte honorable d'une cessation d'armes

jusques à la conclusion du traité. Ils la proposèrent à la Hollande, et voulurent faire valoir auprès d'elle la peine qu'ils avoient eue à l'y disposer; mais ils trouvèrent les États fort peu touchés d'un soin qu'ils n'avoient pas pris à leur considération, et d'autant moins disposés à ne pas agir que dans le peu de préparatifs de l'Angleterre, la guerre devoit être le plus fort instrument de la paix. Ils continuèrent leur armement qui devoit approcher de cent vaisseaux, en même tems que la flotte du roy s'équipoit au nombre de plus de soixante, et que celle du roy de Danemark se préparoit à Coppenhague. L'Angleterre n'étoit pas en état de résister à tant de forces unies; et le manquement d'argent faisoit que l'on travailloit fort lentement dans ses ports. Elle tâcha néanmoins de déguiser l'impuissance où elle étoit de mettre une flotte considérable à la mer, par le bruit qu'elle répandit de vouloir changer la manière dont elle avoit fait la guerre les autres années; et qu'ayant éprouvé que les batailles navales n'acquéroient point d'avantage qui ne coûtât presque également aux victorieux et aux vaincus, elle avoit résolu de courir seulement la mer sous diverses escadres, parce que ruinant de cette sorte le commerce, elle coupoit dans la racine les forces uniques de la Hollande.

Cette déclaration n'imposa à personne, et fut plutôt regardée comme un aveu de sa foiblesse, que comme un effet de sa prudence. Aussi connut-on bientôt qu'elle ne pouvoit se dispenser de finir la guerre ; et le consentement qu'elle donna à traiter à Bréda, fit voir que la nécessité l'emportoit sur la peine de renoncer à l'engagement public qu'elle avoit pris de n'accepter nul autre lieu que La Haie.

Outre la partialité que la Suède témoignoit depuis tant de tems pour l'Angleterre, pour laquelle il n'étoit que trop visible que les médiateurs agissoient en toute rencontre, elle avoit ajouté un nouveau sujet de chagrin à la haine qu'elle avoit déjà conçue pour la Hollande. Isbrantz étoit arrivé à La Haie, et dans le compte qu'il avoit rendu de sa négociation, il avoit paru également persuadé des mauvaises intentions de cette couronne, du peu de sujet qu'il y avoit de la craindre, et de l'intérêt des États de ne se pas laisser arracher par menaces d'autres conditions que celles qu'ils avoient déjà offertes. Le comte de Dona étoit arrivé peu de tems après, et avoit trouvé les États tellement affermis dans ces sentiments que bien qu'il se fût déclaré dans ses premières conférences qu'il ne falloit point attendre de réconciliation, et qu'il n'avoit qu'à se retirer, si l'on continuoit à demander un

acte de neutralité, et à ne point se relâcher sur le traité d'Elbing, on ne lui avoit pas fait paroître le moindre empressement pour l'arrêter. Il ne découvrit pas plus d'étonnement sur les menaces qu'il fit d'une rupture, si l'on ne rendoit incontinent divers vaisseaux suédois qui avoient été pris à la mer par les armateurs de Hollande ; et les États lui déclarèrent que comme ils n'en vouloient retenir pas un qui appartînt à des Suédois naturels, ils n'en relâcheroient pas aussi un seul de leurs propres sujets qui contre leurs déclarations expresses, ou leurs défenses, auroient pris le pavillon, ou des lettres de marque et de bourgeoisie de la couronne de Suède. Il ne trouva pas plus de facilité à obtenir un passeport pour cinq vaisseaux de guerre, avec lesquels la régence de Suède envoyoit quérir du sel en Portugal, mais qui devoient en passant décharger en Angleterre du goudron, du canon et quelques autres marchandises de contrebande. Ainsi quoique l'on eût publié à Stockolm que ces navires étoient en état de s'ouvrir le passage, non-seulement ils n'osèrent le tenter sans un passeport, mais ils furent obligés de rentrer dans le port, lorsqu'il leur fut refusé. L'on sçut en ce même tems à Stockolm, que pour se mettre en état de soutenir cette fermeté

autrement que par des paroles, et pour se préparer contre toute insulte dont le connétable Wrangel pourroit être capable, les États avoient fait passer Améronque (1) en Danemark, fait payer à ce roy ce qu'ils lui devoient de subsides, et les lui avoient continués aussi bien qu'aux princes de Lunebourg pour quelques mois (2).

Ces nouveaux chagrins joints à l'ancienne inimitié contre la Hollande, servoient admirablement la passion de Bierenclau contre la France, sa dépendance pour l'Angleterre, et sa pente pour la maison d'Autriche. Il n'employoit plus pour le dessein de rompre notre ancienne union, les raisons qui lui avoient succédées heureusement, d'as-

(1) Godardt-Adrian d'Athlone, seigneur d'Amerong, a été un des diplomates les plus habiles des Provinces-Unies et de son temps. Sa première ambassade fut celle de Danemark, en 1656, dans laquelle il réussit pleinement. De retour dans sa patrie, on le choisit pour aller renouer en Espagne les relations que la paix de Munster avait rétablies entre cette couronne et les États. Il négocia ensuite avec Bernard de Gallen, évêque de Munster, qui réclamait la restitution de Borclo. En l'année 1672, il rendit à sa patrie d'éminents services en amenant par ses instances les princes d'Allemagne à se déclarer contre la France, qui avait presque entièrement conquis les Pays-Bas. Depuis cette époque, les États l'employèrent auprès des Électeurs de Saxe, de Brandebourg, et enfin auprès du roi de Danemark. Il mourut dans cette dernière ambassade, le 9 octobre 1691.

(2) D'Amerong eut sa première audience du roi de Danemark le 26 mai. (*Gazette*, 1667, p. 559.)

surer le repos de la Suède, de faire cesser la jalousie de ses voisins, et d'éviter les périls où la conclusion d'un traité avec la France l'auroit jetée. Il animoit le sénat contre la Hollande, pour l'animer contre nous : il lui faisoit espérer de grands subsides de l'Angleterre, si la Suède vouloit faire la guerre aux États : il lui donnoit une parole positive du roy de la Grande-Bretagne de ne faire jamais la paix, que toutes ses prétentions n'y fussent comprises ; et il lui faisoit voir une jonction avec l'Empereur, l'Espagne et l'Angleterre, qui tireroit avec elle la plus grande partie de l'Empire, et assureroit les avantages de la Suède, sur la peine qu'auroient la France et la Hollande à résister à un parti si redoutable. Il conduisoit cette négociation à Stockolm avec Thin, qui n'agissoit que par ses conseils, en même tems que l'Isola l'avançoit à Londres avec les médiateurs. Mais parce qu'une de ses vues principales étoit de former une liaison avec l'Empereur, il insinua à la cour de Vienne, où il entretenoit toujours correspondance, soit du sceau de la régence, soit par ses intérêts particuliers, qu'elle devoit envoyer un ministre en Suède, afin que cette marque publique de la recherche qu'elle feroit de l'amitié de cette couronne, et qui flatteroit sa vanité et ses espérances, lui donnât

plus de moyens de la servir. Ce fut dans cette vue que Passerode (1) fut dépêché avec les ordres de l'Empereur, et qu'il arriva bientôt après en Suède.

Cependant je continuois à faire paroître la même indifférence pour reprendre un traité que l'on avoit abandonné de si mauvaise grâce ; et lorsque le grand chancelier me faisoit tous les jours des plaintes du procédé des États, qui jetteroient enfin la Suède dans la nécessité de rompre avec eux, j'écoutois fort paisiblement les suites qu'il m'en vouloit faire appréhender. Mais en même tems je m'expliquai fortement sur la conduite si partiale des ambassadeurs de Suède en Angleterre et d'Apelboom en Hollande ; et je lui déclarai de la part du roy qu'à la première occasion où ils agiroient de la sorte, Sa Majesté cesseroit de rien remettre à leur ministère (2). Il voulut d'abord soutenir la raison qu'ils avoient eue de ne pas remettre

(1) Passerode arriva à Stockholm dans le courant de juin. (*Voy.* la *Gazette* de 1667, p. 751.)

(2) M. de Lionne écrivait de son côté au comte d'Estrades (25 mars 1667) : « J'ai témoigné au secrétaire de Puffendorf par « ordre du roi, que si les ministres de Suède continuent à se « conduire, comme ils ont fait jusqu'ici avec tant de partialitez « pour les Anglois, jusques à écrire des lettres séditieuses pour « reculer la paix, le roi se résoudra à leur ôter la médiation, ou « du moins en demandera d'autres à la Suède. Je crois pourtant

une lettre capable de nuire à l'accommodement, et attribuer la querelle que je leur faisois à l'éloignement que la France avoit pour la paix. Mais parce que j'appuyai avec encore plus de force sur la passion trop visible qu'ils faisoient paroître, et sur la résolution du roy de ne le plus souffrir davantage, s'ils continuoient, il me dit qu'il croiroit qu'il seroit bon qu'une fois pour toutes nous sçussions en quel état la France et la Suède devoient demeurer, que le tems pressoit la régence de se déterminer, et qu'ils ne pouvoient demeurer dans l'incertitude du parti qu'ils devoient prendre, ni dissimuler plus long-tems les outrages qu'ils n'avoient soufferts de la Hollande que par la seule considération qu'ils avoient eue pour la France. Il me trouva encore plus disposé que lui à ce parti ; et pour lui faire voir avec quelle joie j'entrois dans son sentiment, je lui dis que le roy de son côté étoit résolu de s'éclaircir en toute manière s'il devoit compter la Suède au nombre de ses amis ou de ses ennemis, et que le tems ne le pressoit pas moins de s'en instruire. Ainsi je lui proposai

« que de changer Appelboom au comte de Dohna, nous tomberions « de fièvre en chaud mal, celui-ci se trouvant neveu de madame la « princesse doüairière d'Orange. » (D'Estrades, *Lettres, Mémoires*, t. IV, p. 440.)

de reprendre au premier jour le traité que nous avions laissé interrompu, ou pour le conclure, ou pour nous détromper qu'il se pût finir. Il demeura d'accord que nous y travaillerions incessamment; et ce fut alors qu'il me dit que pour n'être plus désavoué à l'avenir, il se feroit donner par écrit ce qu'il auroit ordre de me dire.

Mais tous ces témoignages de souhaiter une décision prompte de nos affaires, n'étoient qu'une adresse fort inutile pour m'obliger à détourner par des avances un péril que l'on vouloit me faire craindre. J'étois fort éloigné, et par mon sentiment, et par les ordres que j'avois du roy, d'agir par d'autres mouvements que ceux de l'amitié seule qui faisoit souhaiter au roy l'alliance de la Suède, mais point par ceux de l'appréhension du mal que la perte de son union lui pouvoit causer. Aussi écoutois-je fort tranquillement les assurances que le grand chancelier me donnoit qu'ils avoient touché cent mille écus d'Angleterre, qu'ils en devoient bientôt toucher deux cent mille autres sur une plus grande somme qui étoit stipulée pour l'exécution des liaisons qu'ils avoient prises, et surtout qu'il n'y auroit jamais de paix que la Suède n'obtînt généralement tout ce qu'elle avoit prétendu de la Hollande. L'événement fit assez voir

que j'avois eu raison de ne me pas alarmer de ces projets, et que la Suède n'étoit ni en état de commencer la guerre par terre contre les États, ni l'Angleterre dans le sentiment ou dans la puissance de la faire durer plus long-tems à la mer.

Après la déclaration si publique que l'Angleterre venoit de faire de ne traiter jamais qu'à La Haie, elle donna tout d'un coup les mains à lier les conférences à Bréda, lorsqu'elle vit le roy et les États également fermes à ne point changer les villes qu'ils avoient nommées. Le roy d'Angleterre écrivit même peu après aux États qu'il acceptoit les propositions que Van Buning avoit fait de leur part un an auparavant chez la reine sa mère à Paris. Ainsi toute l'Europe ne douta presque plus de la paix. Le comte d'Estrade et Courtin furent nommés ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires au traité; milord Hollis et milord Cowentry pour le roy de la Grande-Bretagne, Clingenberg et Carisius plénipotentiaires pour le roy de Danemark, et Beverning, Hubert et Jomgstad (1) ambassadeurs pour les États. Il parut toutefois par les difficultés

(1) Beverning avait été choisi par la province de Hollande; Huybert était pensionnaire de la province de Zélande, et Mard de Jongstal ou Jonguestal était conseiller, président de la Cour de justice de Frise. (Comte d'Estrades, *Mémoires, Lettres,* t. IV, p. 177.)

que l'Angleterre fit naître dans la suite, et par les réserves qu'elle tâcha de faire de quelques points aux deux partis dont elle avoit le choix, que son intention étoit plutôt de gagner du tems que de finir ; et que voyant la flotte de Hollande prête à sortir de ses ports et la sienne à peine commencée à équiper, elle étoit bien aise de se prévaloir d'une négociation qu'elle pourroit rompre, lorsqu'elle se croiroit en état de recommencer la guerre avec plus d'espérance de succès. Aussi fit-elle encore tous ses efforts pour obtenir une suspension d'armes durant le traité ; mais les avantages que les États remportèrent bientôt après, et qui nécessitèrent cette couronne à s'accommoder, justifièrent leur prudence à la refuser.

L'Espagne cependant n'envisageoit rien avec plus de peine que la fin d'une guerre qui la menaçoit de la naissance d'une autre dans ses États. Tant qu'elle voyoit la France occupée contre l'Angleterre, elle ne se persuadoit pas qu'elle dût poursuivre les droits de la reine en Flandres ; et toute son application alloit, ou à empêcher l'accommodement, ou à le procurer particulier avec la Hollande. Ce dernier dessein étoit celui auquel elle souhaitoit davantage de réussir, parce que ces deux puissances maritimes étant une fois en bonne

intelligence, elle espéroit qu'il lui seroit aisé d'engager la Hollande à la défense des Pays-Bas contre le roy, et que la crainte d'un si puissant voisinage réuniroit contre Sa Majesté ses alliés et ses ennemis. L'Isola (1) n'oublioit rien, ni à Londres, ni à La Haie, de tout ce qui pouvoit favoriser le succès de cette pensée; mais lorsqu'il vit l'assemblée résolue pour le traité, il crut que le moyen le plus assuré pour en détourner l'effet, étoit d'avoir part aux délibérations qui se prendroient. Ce fut dans ce dessein que le résident de l'Empereur à Paris demanda une audience au roy, et lui offrit la médiation de son maître. L'artifice dangereux qui étoit caché sous cette apparence d'amitié, ne trompa point les lumières de Sa Majesté : elle en pénétra dans le moment les véritables intentions; et sans prendre conseil que de sa seule prudence, elle éluda sur-le-champ de fausses marques d'affection par une honnêteté pour ses amis, qu'elle sçavoit dans le fond lui en devoir être peu obligés. Sa Ma-

(1) Le ministre de Lionne écrivait le 4 février 1667, à M. d'Estrades : « Le roi croit que les Anglois ne se presseront pas tant de « faire la paix, qu'il sembleroit que le besoin qu'ils en ont leur dût « conseiller, tant ils espèrent de leur jonction avec la maison d'Au- « triche, que l'Isola qui joue à Londres *ses derniers tours d'adresse* « leur donne pour infaillible. » (D'Estrades, *Mémoires, Lettres*, t. IV, p. 25.)

jesté fit paroître au résident qu'elle étoit extrêmement sensible aux offres de Sa Majesté impériale, et que nulle entremise ne lui pourroit être plus agréable; mais que la Suède s'étoit chargée de la médiation depuis long-tems, et que ses ambassadeurs avoient employé les soins et les fatigues d'une année entière pour y réussir; qu'il ne croyoit pas pouvoir avec bienséance leur faire perdre le rang qu'ils avoient tenu jusqu'alors dans le traité; que d'un moindre prince, comme d'un électeur de l'Empire, il ne feroit point cette difficulté; mais que la dignité de l'Empereur qui lui donnoit le pas devant les autres têtes couronnées, ne lui permettoit pas de faire perdre au roy de Suède la première place qu'il s'étoit acquise dans la médiation. Je rendis compte en Suède des considérations de Sa Majesté si obligeantes pour cette couronne; mais comme l'on y étoit bien plus touché du désir d'embarrasser le traité, que l'on y étoit sensible à la délicatesse de la prérogative, le grand chancelier s'efforça autant de me faire voir que le roy son maître sacrifieroit volontiers ce petit point d'honneur au zèle du bien public, que je lui témoignai que le roy seroit toujours jaloux des moindres avantages de la Suède; et il se passa entre nous une assez plaisante dispute, où ne disant peut-être

rien moins que ce que nous pensions, je soutenois autant les égards que l'on devoit avoir pour la Suède, qu'il se montroit facile à les abandonner.

Dans le tems que les choses paroissoient se disposer en cette sorte pour la paix avec l'Angleterre, les affaires avoient pris une nouvelle face en Pologne. La diète s'y étoit ouverte sur le commencement du mois de mars; et la mort de Lubomirski n'avoit pas calmé les esprits, parce que la Suède, Brandebourg et Neubourg n'oublioient rien pour les animer contre la reine. Il restoit peu d'espérance qu'elle dût se terminer plus heureusement que les autres (1). L'élection que le roy vouloit procurer en faveur de la France, servoit toujours de prétexte aux clameurs et à la division des nonces; et toutes les assurances que ce prince avoit déjà données de ne faire point nommer son successeur durant son règne, ne guérissoient pas des craintes qui étoient nourries par les mêmes artifices qui les avoit fait naître. Il n'oublia rien

(1) « *De Warsovie, le* 20 *may* 1667. Hier, sur les quatre heures « du matin, la diète fut terminée, avec toute la satisfaction qu'on « en pouvoit espérer, par les soins du roy de Pologne, lequel y a « passé des nuits entières. Elle s'est concluë plus heureusement « que tant d'autres qui ont été rompuës par la faction du sieur « Lubomirsky. » (*Gazette,* année 1667, p. 597.)

toutefois de tout ce qui y pouvoit apporter quelque remède; et sur ce que les malintentionnés témoignoient trouver quelques paroles équivoques dans la dernière déclaration qu'il avoit donnée, il en accorda une nouvelle par laquelle il confirma les anciennes loix qui lui ôtoient la liberté de faire nommer son successeur, et renouvela toutes celles qui régloient l'élection des roys durant l'interrègne. Comme il étoit difficile de lui rien demander davantage, et qu'il ne pouvoit s'expliquer ni plus nettement ni plus précisément, il y eut sujet de croire, ou que la diète seroit satisfaite, ou qu'au moins les mauvais esprits ne trouveroient plus d'occasion de la troubler. Ainsi la reine en attendoit d'autant plus une conclusion avantageuse, que les paroles que le roy avoit données, l'empêchoient bien d'assurer la couronne au prince de Condé tant qu'il voudroit la retenir, mais ne lui fermoient point la voie de l'abdication à laquelle il s'étoit toujours résolu. Elle conservoit de cette sorte ses premières pensées, et alloit s'appliquer avec d'autant plus de soin aux moyens de les faire réussir, que sa santé étant entièrement rétablie, elle se trouvoit en état d'agir avec plus d'application pour gagner, ou pour abattre la faction déjà ébranlée de Lubomirski. Mais dans le tems qu'elle

sembloit espérer davantage de ses desseins, et qu'ayant repris avec ses forces l'administration des affaires, elle étoit déjà sortie en public, et se promenoit le matin du sixième mai dans ses jardins de Varsovie, elle fut attaquée tout d'un coup du même catarrhe, dont elle avoit été malade tout l'hyver. La violence du mal étonna d'abord les médecins. Elle résista tout le 9 et mourut le 10 à cinq heures du matin (1). Le roy son mari parut extrêmement touché de sa mort; et si la plus grande partie de la Pologne ne s'affligea point de sa perte, la plus saine connut ce qu'elle perdoit en une si grande princesse. Tout le royaume envisagea dans cet accident un changement général dans les affaires. Les princes voisins en conçurent de nouvelles craintes, ou de nouvelles espérances, selon qu'ils avoient ou plus ou moins de confiance aux liaisons qu'ils avoient prises du vivant de la reine;

(1) « Sa mort, a dit M. de Salvandy, sembla une délivrance au « peuple sur qui elle avait régné vingt-deux ans. On oubliait que « son grand cœur avait soutenu la lutte nationale contre l'étranger, « et que son heureux génie avait ouvert la Pologne à tous les arts. « Grâce à elle, l'Occident réservait maintenant pour les Moscovites « les noms de Scythes et de Barbares. Amie des lettres et des « sciences, elle encourageait de ses deniers toutes les entreprises « utiles; sa protection s'étendait sur les arts, jusques dans les « contrées lointaines. » (Salvandy, *Hist. de Pologne*, t. I, p. 395.)

et toute l'Europe fut occupée de la résolution que le roy de Pologne prendroit pour un nouveau mariage. Personne ne douta que les mesures de la France ne fussent tombées avec l'unique appui qui les soutenoit : la maison d'Autriche se flattoit que le roy de Pologne reprendroit ses anciens sentiments pour elle; et le parti qui portoit le duc de Neubourg crut voir plus de facilité pour ses desseins, lorsqu'il vit cesser son plus grand obstacle. Mais tous croyoient qu'une femme étoit le plus puissant moyen pour gagner l'esprit de ce roy ; et dès lors l'Empereur lui fit donner le choix par le comte de Walstein qu'il lui envoya faire compliment sur la mort de la reine, de l'Impératrice sa belle-mère, de ses sœurs et des archiduchesses d'Inspruk (1).

(1) Les princesses que l'Empereur Léopold I faisait offrir au roi de Pologne étaient les suivantes :

1° Sa belle-mère, Éléonore de Gonzague, fille de Charles II, duc de Mantoue, veuve de l'Empereur Ferdinand III ;

2° Sa sœur, Éléonore-Marie, qui épousa en premières noces Michel Wiesnoviski, roi de Pologne ; et en secondes noces le duc Charles-Léopold de Lorraine ;

3° Sa deuxième sœur, Marie-Anne-Josephe, qui fut mariée au duc de Neubourg ;

4° Claude-Félicité et Marie-Madeleine, filles de Ferdinand-Charles, dernier archiduc d'Inspruck. L'Empereur épousa la première de ces archiduchesses en 1673. La seconde mourut de la petite vérole en 1669.

Guenski étoit arrivé à Stockolm peu de jours auparavant que cette nouvelle y fut reçue. Il s'étoit acquitté dans les cours de Brandebourg, de Lunebourg et de Danemark, de l'ordre qu'il avoit eu d'y demander du secours contre le Turc; et comme le péril de cette guerre s'étoit presque évanoui depuis son départ, il avoit d'autant plus aisément obtenu des paroles générales de tous ces princes, que l'honneur de promettre des assistances contre l'ennemi commun du nom chrétien, ne tiroit plus la nécessité de les donner. Il trouva la même facilité en Suède; et sans avoir dessein, si je ne me trompe, d'en venir à l'exécution, l'on s'y fit un nouveau mérite de confirmer les anciennes offres par de nouvelles. L'attachement qu'il avoit à la reine de Pologne, à qui il étoit non-seulement redevable de sa fortune, mais dont il attendoit encore une plus grande élévation, l'obligea selon les ordres qu'il en avoit à garder une étroite correspondance avec moi, à agir de concert pour tâcher de profiter de son voyage en faveur de l'élection d'un prince du sang, et à ne rien oublier qui me pût faire paroître une passion extrême pour la France. Aussi fut-il regardé en Suède comme entièrement opposé aux desseins que l'on y avoit de nous nuire; et la mémoire de Lubomirski qui y

étoit toujours chère, y donnoit un éloignement naturel pour un homme qui avoit eu une fort grande part à son procès.

Mais la nouvelle de la mort de la reine de Pologne, qui suivit de peu de jours sa première audience, apporta de part et d'autre un grand changement à ces divers sentiments. Guenski crut voir nos espérances perdues dans la perte de cette princesse. Il ne douta point que le roy d'un naturel doux, facile et assez éloigné du travail et de l'application que demandent les affaires, ne fût bien aise de se décharger en d'autres mains d'un soin dont il s'étoit reposé absolument sur l'habileté et la conduite de la reine. Il ne voyoit entre ceux qu'il croyoit avoir plus de part aux bonnes grâces de ce prince, que des gens qui n'avoient point été dans la dépendance de cette princesse, et qui en avoient une particulière pour la maison d'Autriche. Il doutoit que Pats (1), chancelier de Lithuanie, en qui elle s'étoit confiée davantage pour le dessein de l'élection, conservât le même crédit après sa

(1) La famille des Patz et celle des Sapieha étaient les plus considérables de Lithuanie et s'y disputaient l'influence. Casimir Patz était alors grand chancelier; Michel Patz, grand général; et Pau-Michel Patz, staroste de Samogitie.

« Le chancelier Patz, a dit un écrivain du XVII^e siècle, avoit « l'esprit élevé, et une éloquence naturelle qui persuadoit presque

mort ; et il voyoit beaucoup d'apparence que l'affection du roy de Pologne pour la France, n'étant plus soutenue par la reine qui l'avoit fait naître, il seroit aisé à ses nouveaux ministres de le ramener à sa première inclination pour la maison d'Autriche, dont elle l'avoit détaché. Ainsi il jugea du bien de ses affaires de ménager tous les partis jusqu'à ce qu'il vît lieu de se donner à celui qui prévaudroit ; et en conservant un mérite qu'il avoit déjà acquis à l'égard de la France, il crut pouvoir se rendre la Suède favorable, de même qu'il avoit travaillé à gagner les bonnes grâces de l'Électeur de Brandebourg. Il ne changea pas de conduite avec moi ; mais il affecta avec les ministres de Suède de mériter le nom de bon patriote, de faire paroître un grand zèle pour les libertés et pour les priviléges de la République, et de diminuer auprès d'eux l'opinion de la déférence qu'il avoit eue en toutes choses pour les desseins de la reine.

Bierenclau qui veilloit avec une ardeur extrême

« toujours. Il étoit ambitieux, imposant, attaché à ses opinions,
« ennemi de la résistance, bon ami, et inviolable dans ses pro-
« messes.

« Michel Patz, grand général de Lithuanie, Palatin de Smolensk,
« et sénateur du royaume, étoit brave, et entendoit bien la guerre ;
« mais il avoit l'esprit remuant et capricieux. » (*Collection Pétitot*, t. LIX, p. 4.)

à tout ce qui étoit capable de nous nuire, ne crut pas devoir négliger cette occasion de nous faire perdre un homme dont l'affection nous pouvoit être avantageuse, et de répandre par lui avec d'autant plus de succès en Pologne les pensées qu'il nous attribuoit contre le bien de la République, que l'on le croyoit davantage dans nos intérêts. Il n'oublia ni avances, ni démonstrations d'estime et de considération pour gagner quelque confiance auprès de lui, et s'étant encore servi de l'industrie de Lilienk, qui étoit de retour de Pologne, il travailla de toutes ses forces pour lui inspirer la haine si injuste qu'il avoit depuis si long-tems contre la France. Il commença par lui donner copie du traité que le comte Tott avoit signé à Fontainebleau en 1662, et ayant fait valoir le refus que la Suède avoit fait de le ratifier, il en tira de grands arguments que la France tâchoit d'oppresser les libertés de la Pologne, lorsque la Suède veilloit pour les conserver. Il lui rapporta avec un même artifice tous les efforts que j'avois faits pour obtenir une armée capable de faire élire par la force un prince du sang, et la fermeté de la Suède pour s'y opposer. Enfin il employa le vrai et le faux pour rendre la France odieuse, et ne se contentant pas des raisons qu'il cherchoit dans les affaires de la Pologne

même, il chercha au dehors les vaines frayeurs des pensées du roi pour la monarchie universelle, et fit voir toute l'Europe intéressée à empêcher les conquêtes de Sa Majesté en Flandres. Guenski dont l'adresse alloit à ménager tous les partis, le flattoit assez dans ses sentiments pour lui faire croire qu'il y étoit entré, et me rendoit compte en même tems d'une partie des choses qu'il lui avoit dites, quoique je découvrisse assez qu'il m'en cachoit souvent la plus essentielle. Je fus assez instruit par sa manière d'agir que quelques assurances qu'il me donnât de demeurer toujours dans les sentiments qu'il avoit reçus de la reine, la force ou la foiblesse de notre parti le détermineroit à son retour en Pologne. Mais Bierenclau crut l'avoir gagné tout à fait; et applaudissant lui-même à sa victoire, il fit écrire par Lilieuk à Légenski (1), chancelier de Pologne,

(1) Raphaël Lesczinski. Voici quels furent ses titres, charges et dignités : comte de Leckno ; Palatin de Kalisk, de Posnanie et ensuite de Lencici ; général de la Grande-Pologne ; grand trésorier de la couronne ; maréchal de la diète de ligue contre le Turc en 1683 ; ambassadeur à Constantinople où il termina heureusement ses négociations, en concluant le traité de Carlowitz. Il avait épousé Anne Jablonowski, fille du grand général de la couronne, dont il eut Stanislas qui fut élu roi de Pologne, le 12 juillet 1704. (*Voy.* La Chenaye-Desbois, *Dict. de la noblesse.* — Coyer, *Histoire de Pologne,* t. III, p. 166. — Chevrier, *Histoire de Stanislas,* t. I, p. 20.)

et le plus opposé à notre élection, qu'il pouvoit dorénavant prendre créance à Guenski, et qu'il avoit été converti en Suède. Mais le secret qu'il lui demandoit ne servit qu'à le faire publier plutôt, parce que Legenski qui haïssoit bien plus Guenski qu'il ne considéroit l'utilité qu'il en pouvoit tirer, fut bien aise par ces marques publiques de son changement de le décréditer même dans le parti qui avoit suivi la reine.

Une des négociations que Bierenclau lia davantage avec Guenski, fut le mariage du roy de Pologne avec la reine régente de Suède (1). Il le lui proposa sans la participation de cette princesse et sans celle du grand chancelier, à ce que ce dernier m'en a toujours assuré avec des témoignages même de l'avoir trouvé très mauvais ; et ayant loué, entre les autres bonnes qualités de cette reine, celle de *probatæ fœconditatis,* qui étoit nécessaire à la Pologne, il ne traitoit pas d'une grande difficulté l'obligation qu'elle auroit de se faire catholique. Guenski entra d'autant plus dans cette proposition qu'il auroit cru tirer plus d'avantage d'un mariage où il auroit eu la première part, et partit de Suède

(1) Le roi de Pologne Jean-Casimir était à cette époque âgé de 58 ans. Hedwige-Éléonore de Holstein Gottorp, veuve de Charles-Gustave, roi de Suède, était dans sa 31e année.

chargé des portraits de la reine, et disposé à régler sa conduite selon les dispositions des affaires. Il ne les trouva pas autant changées qu'il avoit cru. Le roy de Pologne avoit conservé ses mêmes sentiments pour le prince de Condé ; et la mort de la reine ayant fait mourir dans beaucoup d'esprits la haine qu'ils avoient à cause d'elle contre la France, réparoit en quelque sorte la perte que nous avions faite en sa personne. Le roy paroissoit dans un fort grand éloignement du mariage, et persistoit en secret avec l'évêque de Beziers dans la pensée de l'abdication : aussi ne reçut-il pas avec plus d'émotion la proposition de la reine de Suède qu'il avoit écouté celle des princesses d'Autriche ; et Guenski trouvant le terrain le même qu'il avoit été auparavant, ne délibéra pas sur le choix qu'il devoit faire, et se trouva aussi françois qu'il l'avoit été avant son départ. Cependant la diète s'étoit heureusement finie. L'amnistie donnée aux confédérés et à Lubomirski avoit été confirmée, le traité avec la Moscovie ratifié, le paiement de l'armée résolu et une partie des troupes licenciées ; de sorte que la Pologne qui commençoit à jouir d'un repos qui fut bientôt après troublé par les Tartares, attendoit avec d'autant plus d'impatience les funérailles de la reine, qui se devoient faire au

mois de septembre à Cracovie (1), qu'elle espéroit qu'après ces cérémonies achevées, le roy pourroit prendre la pensée de se marier.

Le printems que la reine Christine avoit attendu pour passer à Stockolm, avoit cependant préparé les chemins pour son voyage. Elle étoit partie de Hambourg dans le mois de mai; et étant entrée au commencement de juin (2) en Suède, elle avoit

(1) Les funérailles des rois et des reines de Pologne se faisaient toujours, ainsi que leur couronnement, dans la cathédrale de Cracovie. (Voy. *Mémoire sur le gouvernement de la Pologne,* p. 128.)

(2) Les dates assignées par le marquis de Pomponne au voyage de Christine en Suède, nous semblent inexactes. Cela ressort pour nous des lettres de cette reine, publiées par Arckenholtz (t. III, p. 285) et des passages suivants de la *Gazette :*

« *Hambourg, le* 2 *mai* 1667. Le 28 du mois dernier, la reyne « de Suède partit d'ici pour Stokolm : ayant esté accompagnée bien « loin hors les portes de cette ville, par le prince de Hombourg, le « connétable Wrangel, le comte Konigsmarc et grand nombre d'au- « tres seigneurs. »

« *Coppenhague, le* 17 *mai* 1667. Hier le chevalier de Terlon, « ambassadeur de France, arriva en cette ville, d'où il estoit parti « le 4 de ce mois pour aller au-devant de la reyne Christine de « Suède, qui va à Stokolm : ayant à cette fin été jusqu'au Grand- « Belt, et de là, envoyé un gentilhomme en l'isle de Fuhnen, pour « la complimenter. Le 8, cette princesse passa le Trajet et arriva « le lendemain à Soor : où à cause de son indisposition elle demeura jusques au 14, qu'elle alla coucher à Rotchild. Le 15, elle dîna à « Frédérichsbourg : et après avoir visité le chasteau, l'un des plus « beaux de l'Europe, se rendit à Elseneur. Elle y fut complimentée « par le général-major Holk, gouverneur de Cronenbourg, de la

été reçue sur les frontières par la maison du roy qui l'y attendoit depuis long-tems. Comme la régence n'avoit consenti qu'avec beaucoup de répugnance à sa venue, plus elle la vit proche, plus elle commença à l'appréhender; et n'ayant pas perdu l'envie de la détourner, si elle le pouvoit, elle embrassa encore le foible prétexte que la religion lui fournissoit. L'on ne pouvoit plus lui faire difficulté sur le prêtre qu'elle conduisoit (1); mais parce que dans la liste qu'elle fit donner des gens

« part de Leurs Majestés Danoises, qui lui avoyent envoyé une pe-
« tite galère : sur laquelle ayant passé de l'autre costé du Sund,
« au bruit de l'artillerie de la citadelle, et des vaisseaux qui estoyent
« à la rade, elle arriva sur le midy, à Elsenbourg, où elle fut saluée
« de 150 volées de canon, ayant toujours esté accompagnée par cet
« ambassadeur, qui n'a rien oublié pour témoigner l'estime que le
« roy son maistre fait de cette illustre princesse. »

« *De Hambourg, le* 13 *juin* 1667. La reyne Christine de Suède,
« y est revenue, sans avoir esté à Stockolm quoy qu'elle se soit
« avancée jusques à Nordkoping, qui n'en est qu'à 16 lieües. »

« *De Hambourg, le* 20 *juin* 1667. Le 10 de ce mois, sur les
« 7 heures du soir, la reyne Christine de Suède, arrivâ ici de
« Nordkoping : d'où le comte Pontus de La Gardie l'a escortée
« jusqu'à Elsimbourg, dans la province de Schonen, non sans qu'on
« ait été fort surpris d'un retour si précipité. » (*Gazette* de 1667, p. 477, 549, 623, 652.)

(1) Ce prêtre était l'abbé Santini, Toscan d'origine, qui remplit auprès de Christine, les fonctions de secrétaire, jusqu'à la mort de la reine. (Arckenholtz, *Mémoires concernant Christine*, t. II, p. 113.)

de sa maison, elle lui donna la qualité d'aumônier, on lui fit déclarer qu'elle ne le pouvoit mener plus avant, et que la régence ayant pu fermer les yeux tant qu'elle l'avoit considéré travesti sous le nom de secrétaire, ne le pouvoit plus à cette heure que sa véritable fonction étoit déclarée. La reine reçut la lettre que la régence lui en écrivit, lorsqu'elle n'étoit encore entrée que peu de journées en Suède; et y ayant fait une réponse dont la force et la hauteur fournirent de nouveaux sujets de plaintes à la régence, elle prit d'abord la pensée d'attendre à Ienekoping (1) ce qu'elle voudroit résoudre, mais elle s'avança ensuite à Nortkoping (2), qui n'est qu'à treize lieues de Stockolm. Quoiqu'elle eût fait dire tous les jours la messe durant son voyage, elle y avoit apporté une telle circonspection, que n'admettant dans la chambre dont elle faisoit fermer les portes que les catholiques de sa maison, les Suédois mêmes qui l'accompagnoient voyoient assez qu'elle ne donnoit cet exercice de religion qu'à sa dévotion particulière. Cependant le comte

(1) Ienekoping ou Ionckoping est bâtie sur l'extrémité méridionale du lac Vetter. (*Voy.* l'Atlas de Delisle. Paris, 1720.) Cette ville est plus connue sous son nom moderne de Jonkoping.

(2) Norkoping est située à l'embouchure de la Motala, qui fait communiquer le lac Vetter avec la mer Baltique. En quittant la couronne, Christine s'était réservé les douanes de cette ville.

Pontus de La Gardie reçut ordre de lui dire que la nécessité de renvoyer son prêtre étoit toujours la même ; et pour pousser jusqu'au bout le prétexte de la messe, on voulut qu'elle cachât la liberté qu'elle auroit de l'entendre chez moi, sous le déguisement si peu digne du rang où elle étoit née, ou de visites qu'elle me voudroit rendre, ou d'affaires qu'elle auroit à traiter avec moi.

Cette reine porta impatiemment une déclaration dont elle voyoit assez que les motifs s'étendoient au delà de la religion ; et sans balancer entre les démonstrations publiques de ce qu'elle devoit à la sienne et le besoin de ses affaires qui l'appeloient à Stockolm, elle congédia le lendemain la maison du roy qui l'avoit accompagnée, et étant partie avec la sienne seule, elle se rendit avec une extrême diligence à Hambourg (1). Bien que le dessein de la régence eût été de rompre son voyage, elle ne s'étoit pas attendue toutefois qu'elle dût prendre une résolution si subite pour son retour. Elle s'étoit persuadé qu'elle s'arrêteroit quelques jours à Nortkoping, ou pour se reposer ou pour régler ses affaires domestiques ; et déjà les premiers de

(1) On peut consulter sur ce deuxième voyage de Christine en Suède, l'ouvrage d'Arckenholtz. (*Mémoires sur Christine*, t. II, p. 112 et suiv.; et t. III, p. 277.)

la régence se préparoient pour y aller négocier avec elle. Selon les sentiments dans lesquels ils l'auroient trouvée, et selon les conditions qu'ils auroient attachées à son séjour, ils auroient ou levé ou continué les obstacles qu'ils avoient mis à sa venue. Mais si l'on eut quelque déplaisir que son départ n'eût pas donné lieu à des mesures qui pouvoient adoucir en quelque sorte ce qu'il y avoit de rude dans le procédé, la joie de la voir sortie du royaume l'emporta sur la délicatesse du jugement que le monde en pourroit faire. L'on voulut toutefois appuyer la conduite que l'on avoit tenue sur de plus grandes raisons ; et parce que le seul changement de nom à un prêtre que l'on sçavoit bien qu'elle menoit avec elle, en étoit un trop foible, le grand chancelier me dit un jour que les discours que la reine avoit tenus depuis son entrée en Suède, avoient eu la principale part à la résolution qu'ils avoient prise. Il me dit qu'elle n'avoit entretenu tous les Suédois qui étoient allés au-devant d'elle, que de la foible santé de leur roy, du peu d'assurance qu'il pût vivre, et des demandes si après sa mort, ils ne la reprendroient pas pour leur reine ; qu'elle n'avoit rien oublié par caresses ou par quelque argent qu'elle répandoit, pour gagner les peuples et les prêtres qui se présentoient

à elle sur les chemins ; et il se plaignoit sur toutes choses de la manière dont elle avoit écrit de Ienekoping à la régence. Mais pour m'intéresser aux discours qu'il lui attribuoit, il m'assura qu'elle avoit parlé hautement contre la France et contre le roy, et qu'elle m'avoit accusé d'avoir eu beaucoup de part à ce qui se faisoit contre elle en Suède, parce que connoissant l'amitié qu'elle s'y étoit conservée, et l'aversion qu'elle avoit pour nous, je craignois qu'elle n'employât son autorité contre la France, si elle remontoit un jour sur le trône. Je n'approfondis point la vérité de ce que l'on lui faisoit dire touchant le roy de Suède et les espérances qu'elle fondoit sur sa mort ; mais m'étant ouvert à Adami de ce qui regardoit le roy et ma conduite particulière, je reçus bientôt après une lettre de la main de cette princesse (1), par laquelle elle attribuoit au seul dessein de lui nuire, en la brouillant avec la France, des discours auxquels elle n'avoit jamais pensé. En effet, il ne me parut pas par tout ce qui m'en revint d'ailleurs, qu'elle ne fût pas persuadée de l'affection sincère que le roy avoit pour ses intérêts, et de l'ordre que Sa Majesté m'avoit donné d'y contribuer dans toutes les rencontres.

(1) *Voy.* cette lettre aux Pièces justificatives, annexe F.

Le déplaisir que cette princesse avoit remporté de son voyage fut suivi d'un autre peu de tems après son retour à Hambourg. Le pape Alexandre VII étoit mort le 22 de mai, et le cardinal Rospigliosi, qui prit le nom de Clément IX, avoit été élu en sa place le [20 juin 1667]. L'amitié qu'elle avoit avec lui depuis long-tems, lui fit ressentir avec joie son exaltation au pontificat; et elle fut bien aise de témoigner par des marques publiques, et le cas qu'elle faisoit de la personne, et la part qu'elle prenoit à un choix qui remplissoit si dignement le Saint-Siége. Sans trop considérer qu'elle étoit dans une ville toute luthérienne, où le nom du pape est toujours odieux, où le peuple est en fort grand nombre, et où comme dans une ville libre, l'insolence de la populace est difficile à réprimer, elle fit préparer des feux de joie et des fontaines de vin pour le jour qu'elle désignoit pour cette réjouissance. Le magistrat tâcha de la détourner de cette pensée en lui remontrant les désordres qui en pourroient naître et dont il auroit peut-être peine à être le maître; mais elle continua dans son dessein, et prit le 25 de juillet pour le jour de cette fête (1). Elle fut commencée le matin

(1) Pomponne n'est point d'accord avec Arckenholtz (*Mémoires sur Christine*, t. II, p. 127), sur la date de cette fête. « La reine, dit

par la messe et le *Te Deum* qui fut chanté dans sa chapelle : elle fut continuée tout le jour par les fontaines de vin dont les peuples, et ceux d'Allemagne plus que tous autres sçavent toujours profiter, et finie par les feux qu'elle fit allumer le soir devant son logis. Toutes choses furent assez tranquilles tant que la populace trouva de quoi satisfaire sa soif ou sa curiosité; mais sur les dix heures du soir, lorsque la fête paroissoit heureusement terminée, cette même populace émue par les prêtres luthériens qui s'y étoient mêlés, attaqua la maison de la reine avec tant d'injures et une grêle de pierres si épaisse, que les vitres et les fenêtres en ayant été brisées en un moment, elle fut contrainte de se sauver à pied chez le résident de Suède (1). Ses gens firent quelques décharges de fusils; et la

« ce dernier, ordonna de préparer pour le 15 de juillet 1667, un « beau feu d'artifice; fit illuminer la façade de son palais, où elle « avoit fait peindre une belle décoration avec les armes du pape « *Clément IX* et plusieurs personnages qui représentoient ses « vertus. Mais il y avoit au-dessus une figure de l'Eucharistie dans « un nuage, adorée par les anges, et plus bas l'Église en habit « pontifical, qui fouloit aux pieds l'hérésie. On peut s'imaginer « l'effet que devoit faire une telle représentation dans une ville « protestante, où l'exercice de la religion catholique n'est pas per- « mis publiquement. »

(1) Il se nommait Möller. Le prince de Hesse-Hombourg et le feld-maréchal Von Würtzen protégèrent la fuite de la reine.

mort de quelques bourgeois dont elles furent suivies, auroit été capable d'augmenter le désordre, si le gouverneur de la ville ne fût marché avec une partie de sa garnison pour l'arrêter. La reine demeura quelques jours chez le résident de Suède pour donner tems au rétablissement de sa maison; et bien que l'on doutât qu'après cette injure, elle pût avec honneur s'arrêter plus long-tems à Hambourg, les réparations qui lui en furent faites par les magistrats, et la difficulté de trouver une autre demeure aussi commode, l'obligèrent à y continuer son séjour.

J'avois durant tout ce tems, mais sans empressement, remis diverses fois le grand chancelier sur les termes où nous en étions demeurés, de reprendre notre traité et de voir une fois pour toutes s'il étoit en nous de le finir ou si nous devions l'abandonner. Il m'avoit toujours paru dans ce même dessein. Mais soit qu'il ne trouvât pas les mêmes dispositions dans le sénat, soit que l'on fût tout occupé en Suède du traité entre l'Angleterre et les États-Généraux, les concerts que nous avions pris pour y travailler, étoient demeurés sans effet. Il est vrai que le peu de tems qu'il séjournoit à la ville contribuoit fort à faire languir les affaires. A peine leur avoit-il donné quelques journées qu'il

retournoit dans ses terres à la campagne; et ce divertissement paroissoit l'emporter sur les soins publics et sur la conservation de son autorité particulière. Bienrenclau avec lequel je conservois, mais inutilement, tous les soins et toutes les mesures capables d'adoucir un esprit aussi envenimé que le sien, autant toutefois que ces mêmes soins pouvoient s'accorder avec la dignité du roy et avec l'indifférence que par ordre de Sa Majesté, je devois affecter dans une cour où l'on agissoit si mal avec elle, se servoit utilement de ces absences pour ses desseins. Comme il étoit chargé du poids principal des affaires étrangères, il les tournoit selon sa passion dans le sénat et y acquéroit tous les jours une plus grande créance. Il détruisoit aisément ce que le chancelier tâchoit quelquefois d'établir, et bâtissant toujours sur l'amitié de l'Angleterre, il n'oublioit rien pour inspirer la haine de la France, et des sentiments favorables pour la maison d'Autriche. Il étoit proprement le guide et le conseil des ministres qui nous étoient opposés. Les envoyés d'Angleterre, de Brandebourg, de Neubourg et de l'Empereur ne marchoient que sous ses auspices. Il facilitoit leurs négociations aussitôt qu'elles nous étoient contraires. Il enchérissoit encore sur les périlleuses conséquences que

Passerode leur remontroit de la trop grande puissance du roy; et dans les premières conversations qu'il eut avec lui après son arrivée, il lui fit valoir qu'il avoit détourné seul la résolution qui avoit été prise pour le renouvellement de la ligue du Rhin. Il répandoit avec une même application dans le sénat, tout ce qu'il croyoit capable de faire concevoir de fausses craintes et une véritable aversion de la France, et il y réussissoit avec d'autant plus de facilité, que l'on y étoit plus prévenu des artifices dont il s'étoit servi depuis si long-tems. Le grand chancelier revenoit ou il se laissoit persuader aux avis qui avoient été pris en son absence, ou il n'étoit pas assez fort pour les détruire; et l'on peut dire qu'il y avoit alors peu de cours au monde qui nous fussent aussi opposées que la Suède.

Ce fut par cette conduite que la régence entra dans un traité avec l'Électeur de Brandebourg, pour favoriser l'élection du duc de Neubourg en Pologne. L'on m'en communiqua un projet qui ne portoit point le nom de ce prince, mais qui le désignoit seulement; et parce qu'il parloit en général de la conservation des priviléges de la République, on voulut me faire croire qu'il n'avoit rien de contraire aux prétentions du prince de Condé. Mais la plus grande appréhension de Bierenclau

étoit la paix qui se négocioit à Bréda, parce que connoissant la foiblesse de l'Angleterre, il jugeoit assez qu'elle ne seroit pas capable de forcer les États à d'autres conditions pour la Suède que celles qu'ils avoient tant de fois offertes.

Dans ces dispositions si peu favorables pour nous, le Nord fut rempli, comme le reste de l'Europe, de la nouvelle que le roy se préparoit à entrer avec une puissante armée dans les Pays-Bas (1). Sa Majesté avoit inutilement attendu que l'Espagne lui fît justice sur les provinces qui étoient échues à la reine, et s'étoit vue réduite à poursuivre par les armes une satisfaction que toute sa modération et sa patience ne lui avoient pu faire obtenir. La reine régente d'Espagne avoit fermé aux justes prétentions de Sa Majesté toute autre voie que celle que la force pouvoit ouvrir; et de quel-

(1) Le 20 mai 1667, M. de Lionne écrivait au comte d'Estrades, à Bréda : « Le roi est parti le 16 de Saint-Germain pour aller à « Amiens, d'où Sa Majesté, comme je pense vous l'avoir mandé il « y a huit jours, sortira le 26, et entrera le 28 dans les Pays-Bas « avec une assez belle armée pour en concevoir de bonnes espé- « rances; M. le maréchal d'Aumont y entrera aussi du côté de « Boulogne avec un bon corps de troupes, et M. le marquis de « Créqui en commande une autre de huit mille hommes qui se « tiendra à Sirk, pour s'avancer sur le Rhin et empêcher le passage « que les Espagnols pourroient obtenir de l'Empereur pour leur « secours. » (D'Estrades, *Lettres, Mémoires*, t. IV, p. 217.)

ques instances que la reine-mère se fût servie, peu avant sa mort, pour l'obliger à conserver par un accommodement équitable la paix qu'elle avoit rétablie avec tant de soins entre la France et l'Espagne, elle s'étoit déclarée de ne pouvoir céder un seul village des États du roy son fils. Il ne restoit plus au roy que de se remettre dans une possession qui lui étoit due ; et parce qu'il ne vit que trop qu'elle lui seroit contestée, il se mit en état de l'assurer par les armes. Il n'oublia rien de ce qui la lui pouvoit faire acquérir par la douceur et par la justice. Il représenta de nouveau à la reine d'Espagne l'obligation dans laquelle il étoit de maintenir les droits de la reine son épouse, le dessein dans lequel il étoit d'entretenir la paix et la disposition dans laquelle il seroit d'entendre à une satisfaction raisonnable. Il exposa à la vue de tout le monde par des écrits publics les décisions incontestables de l'usage et des coutumes, qui adjugeoient à la reine quelques-unes des provinces des Pays-Bas ; et dans les lettres qu'il écrivit à tous les princes de l'Europe, il joignit aux raisons qui l'engageoient dans une entreprise si légitime les assurances particulières d'une modération fort grande dans les conditions. Ces lettres et ces écrits que Sa Majesté m'envoyoit pour présenter au roy

de Suède, furent arrêtés à Bruxelles par le marquis de Castel-Rodrigo, gouverneur de Flandre (1); et ce que je pus, fut de donner part de ce retardement à la régence, en attendant que le roy le réparât

(1) Le marquis de Castel-Rodrigo avait remplacé le marquis de Caracene dans le gouvernement des Pays-Bas espagnols. Nous trouvons dans les *Mémoires du comte de Guiche* (t. II, p. 253) le portrait suivant de ce personnage : « Castel-Rodrigo est glorieux, « plein de lui-même avec justice, quand il ne s'agit que d'esprit et « de valeur; car il a donné des marques solides de l'une en deux « combats particuliers, où il a toujours laissé ses ennemis sur la « place avec grande franchise : et quant aux qualités de l'esprit, « en ce qui regarde les lumières, personne n'en sçauroit avoir de « plus belles. Il ne pouvoit pas être plus désintéressé que Fuensal- « dagne (l'un de ses prédécesseurs aux Pays-Bas) : mais il vouloit « le paroître encore davantage, affectant des profusions et des « négligences de son bien. Il faisoit voir une exactitude extraordi- « naire pour la conservation de celui de son maître. . . .

« Il défendit les habits, les couleurs, et les modes, qui étoient « en vogue dans notre cour, et voulut que celle d'Espagne fût le « modèle qu'on suivît à Bruxelles : mais comme ces lieux ne sont « pas plus éloignés de situation, que leurs habitants le sont de « temperamment, il lui fut impossible de changer tout à fait plu- « sieurs formes reçues depuis long-temps, où tous les Espagnols « s'étoient continuellement habitués, quand ils étoient venus dans « le pays. Ce changement subit fit assez de rumeur dans le monde. « Le roi, comme le plus intéressé, sembla le trouver plus mauvais « que personne : et c'en fut assez pour que le marquis de Castel- « Rodrigo, croyant par là avoir plus de raison, poussât ensuite sa « pointe en toute occasion jusqu'à son dernier période. Car il n'est « pas homme, dont l'esprit ni les discours s'arrêtent avec beaucoup « de facilité »

par de nouveaux ordres, lorsqu'il l'auroit appris.

Cependant Sa Majesté étoit entrée en personne sur la fin de mai dans le Hainault, à la tête d'une armée de quarante mille hommes, commandée par ses ordres par le vicomte de Turenne, maréchal de camp général. Le maréchal d'Aumont avoit été détaché avec un corps de dix mille hommes pour marcher dans la Flandre du côté de la mer; et le marquis de Crequi avoit été envoyé avec un autre presque de même force, pour observer dans le Luxembourg et dans le voisinage du Rhin les mouvements de l'Empire et de l'Allemagne. Il ne s'étoit présenté depuis long-tems un aussi grand spectacle aux yeux de l'Europe : la considération de l'entreprise, la grandeur de l'armée, la puissance de la France, mais plus que toutes choses la personne de Sa Majesté, attiroient l'attention de tout le monde. Il falloit remonter bien loin dans les histoires pour trouver des roys qui allassent hors de leurs royaumes se montrer à leurs ennemis et faire exécuter eux-mêmes les ordres qu'ils donnoient à leurs généraux. Mais quelque loin qu'elles portassent notre souvenir, elles ne pouvoient rassembler dans un seul prince avec tous les avantages d'une jeunesse vigoureuse, d'une mine incomparable, et d'une grande domination, toute la prudence né-

cessaire pour le gouvernement des États et toute la vertu des capitaines. Le roy signala également l'une et l'autre : les ordres de l'armée ne dérobèrent rien à son application pour le conseil ; et le soin des affaires ne l'empêcha pas de se donner tout entier à la guerre. On le vit remplir également les devoirs d'un général, les périls et les fatigues des soldats. Mais si les étrangers le virent avec admiration, la France ne le put envisager sans étonnement et sans crainte. En effet, après qu'il eut donné quelque tems à réparer Charleroi que les ennemis avoient démoli, quoiqu'ils eussent employé quatre années à la rendre la plus importante place des Pays-Bas, et que le maréchal d'Aumont eut rétabli Armentières et la Bassée qu'ils avoient abandonnées, et pris Bergues et Furnes, on vit Sa Majesté dans les tranchées de Tournay et de Douai inspirer à ses troupes par son exemple un si grand mépris du danger et un si grand amour pour la gloire, que la prise de ces deux villes, si grandes et si considérables, ne fut contre toute apparence que l'ouvrage de peu de jours (1). Le gouverneur de Flandre ne se sentit pas en état de résister à une

(1) L'histoire de la campagne de Flandre, en 1667, est trop connue pour qu'il soit utile d'en parler ici. Nous croyons cependant devoir signaler quelques relations contemporaines qui donnent des

si grande force et si bien conduite. Il tâcha seulement de retarder la chute des places les plus exposées : il y renferma une partie de ses troupes et rassura les autres par la vue d'un corps d'armée qu'il grossissoit de nouvelles levées. Mais parce que la Flandre seule ne lui pouvoit pas fournir les moyens d'une forte résistance, outre les instances qu'il fit à Madrid pour en obtenir du secours, il n'oublia rien pour intéresser la plus grande partie de l'Europe au salut des Pays-Bas et voulut étendre jusqu'à elle l'appréhension des victoires de la France.

détails circonstanciés sur la marche et les progrès des troupes françaises :

La prise de Bergue, par le maréchal d'Aumont.

La prise de Tournay, par l'armée du roy.

Particularitez du siége et de la prise de Tournay.

La prise de la ville de Douay par l'armée du roy.

La prise de la ville et citadelle de Courtray, par l'armée du roy.

La prise de mont Saint-Wibert, avec la chasse donnée à 800 des ennemis par la garnison française de Charleroy.

Le siége de Lille, par l'armée du roy.

La suite du journal du siége de Lille.

La défaite des troupes du comte de Marcin et du prince de Ligne, par celles du roy.

Les particularités de la défaite des troupes espagnoles, en Flandres, par celles du roy, sous le commandement du marquis de Bellefons.

(*Gazette de* 1667, p. 561, 609, 639, 691, 739, 763, 821, 869, 1003, 1239.)

Les États-Généraux furent ceux à qui il s'efforça principalement de faire voir le péril qu'ils couroient d'un si puissant voisinage, parce qu'il pouvoit recevoir d'eux des assistances plus promptes et plus solides que de pas un autre. Il fit représenter par l'Isola à l'Angleterre, combien elle trouvoit une occasion favorable de se venger de la France et le moyen qu'elle avoit d'empêcher une élévation qui lui devoit être si suspecte. Il dépêcha des députés à Ratisbonne, sous le nom du cercle de Bourgogne, pour demander à la diète la garantie de tout l'Empire, et fit presser en Suède la conclusion du traité dont Passerode avoit jeté les fondements ; mais surtout il protesta à l'Empereur de la perte inévitable des Pays-Bas, si contre son intérêt propre, et celui de sa maison, il différoit long-tems à se déclarer.

Ces remontrances produisirent ou plus ou moins d'effet, selon la différence des intérêts et des dispositions qu'elles trouvèrent dans les esprits ; mais elles rencontrèrent plus de pente en Hollande qu'en lieu du monde, à la jalousie qu'elles vouloient inspirer contre la France. Outre la raison qui est commune à tous les États de conserver autant qu'ils le peuvent une barrière entre eux et une puissance qui leur est supérieure, les Pro-

vinces-Unies en avoient une particulière de craindre que le roy n'entrât en possession de tous les droits qui étoient échus à la reine. Anvers étoit dans ce nombre; et parce que la situation de cette ville est sans contredit la plus avantageuse des Pays-Bas pour le commerce, et que la richesse immense d'Amsterdam ne s'est établie que sur la ruine de son trafic, les États craignoient que cette ville étant une fois sous la domination du roy, elle ne s'ouvrît la navigation de l'Escaut qu'ils lui tenoient fermée et que la France ne rompît les fers qu'ils ont donnés à l'Espagne. Mais bien que cette défiance fût naturellement dans leur esprit, le tems n'étoit pas propre pour la faire éclater. Le succès de la négociation de Bréda étoit toujours incertain : leur accommodement avec la Suède ne s'avançoit pas ; et pour peu qu'ils fissent paroître de pente à se brouiller avec la France, ils ne pouvoient douter que l'Angleterre et la Suède ne profitassent de la perte d'une alliance si considérable à la Hollande. Ainsi ils se contentèrent à faire des offres pour la paix auprès du roy; et parce que Sa Majesté les avoit fait assurer par le comte d'Estrades que pour ôter les ombrages que les Espagnols leur voudroient donner de son voisinage, elle accepteroit volontiers en des provinces éloignées de leurs

frontières, le dédommagement de celles qui lui étoient dues, ils s'étoient expliqués ou de vouloir porter l'Espagne à lui donner une satisfaction légitime, ou de joindre leurs armes aux siennes pour l'y forcer (1).

L'Angleterre, comme étant déjà en rupture avec nous, n'étoit pas difficile à disposer à quelque liaison avec la maison d'Autriche, pour peu d'avantages qu'elle eût pu en envisager. Mais comme elle se sentoit épuisée par les dernières campagnes, qu'elle n'étoit pas assurée de la paix avec les États, et qu'elle connoissoit la foiblesse de l'Espagne, elle ne jugeoit pas à propos de se précipiter dans une alliance, ou sans espérance d'une grande utilité elle entroit en partage d'un fort grand péril. Elle se contentoit de donner tous ses soins pour dégager l'Espagne d'une guerre qui la consommoit depuis long-tems, et elle travailloit de toutes ses

(1) Le grand-pensionnaire de Witt fit proposer au roy d'accorder la paix à l'Espagne aux conditions suivantes : Cession à la France de la Franche-Comté, de Cambray et du Cambresis, de Saint-Omer, Aire, Douay, Bergues et Furnes avec leurs châtellenies ; restitution aux Espagnols de Tournay et de toutes les autres places prises. Charleroi devait être rasé. Le comte d'Estrades à qui ces ouvertures furent faites, voulait, pour les rendre acceptables, faire comprendre dans les acquisitions de Louis XIV, la ville de Luxembourg et son duché, Tournay, Lille et Nieuport avec leurs chatellenies. (D'Estrades, *Lettres, Mémoires*, t. IV, p. 384 et 386.)

forces pour la mettre en liberté de détourner en Flandre, les efforts et les dépenses qu'elle employoit avec si peu de succès contre le roy de Portugal. Le comte de Sandwik (1), ambassadeur du roy de la Grande-Bretagne, agissoit depuis longtems à Madrid pour procurer un accommodement avec cette couronne; et les conditions dont la plus importante étoit une trêve de soixante ans, n'étoient arrêtées que par la difficulté qu'apportoit le conseil d'Espagne, à traiter de roy à roy, mais seulement de royaume à royaume; au lieu que le roy de Portugal rejetoit toute expression qui n'établissoit pas en sa personne un droit reconnu et légitime. Le roy profita de cette opposition de sentiment; et Saint-Romain, son envoyé extraordinaire à Lisbonne, y conclut une ligue offensive et défensive pour dix ans, durant lesquels ni la France, ni le Portugal ne pourroient faire la paix séparément (2). Ce traité fut d'autant plus considérable

(1) Lord Montague, comte de Sandwich. C'est sous ses ordres que Tiddiman avait tenté, en 1665, l'attaque d'une flotte marchande des Provinces-Unies, réfugiée dans le port de Berghen, en Norvége. A la suite de cet échec, Sandwich perdit son commandement, mais on l'en dédommagea par l'ambassade d'Espagne. Il fut tué, en 1672, à la bataille navale de Solbay. (*Voy.* Burnet, *Histoire d'Angleterre,* t. I, p. 234 et 335.)

(2) Ce traité fut signé à Lisbonne le 31 mars 1667. (*Voy.* De Saint-Prest, *Hist. des traitez de paix,* t. I, p. 550.)

qu'il faisoit non-seulement durer une diversion qui renfermoit en Espagne les forces que cette couronne auroit pu porter au dehors, mais qui refroidissoit encore les princes qui auroient pu s'engager à sa querelle, en diminuant les assistances qu'ils auroient pu s'en promettre.

Les instances que les Espagnols firent dans l'Empire ne purent produire que des effets différents dans le grand nombre de princes qui le composent. Les députés du cercle de Bourgogne recoururent et de vive voix et par écrit dans la diète de Ratisbonne, à la garantie des traités de Westphalie en faveur des membres de l'Empire; et Gravel, qui y étoit plénipotentiaire pour le roy, y soutint avec fermeté l'obligation que les mêmes traités ont imposée à l'Empereur et à l'Empire, de ne prendre point de part aux guerres qui naîtroient entre la France et l'Espagne dans ce cercle. Le cardinal de Thun, archevêque de Saltzbourg, président pour l'Empereur à la diète, n'oublioit rien pour faire entrer les colléges dans les sentiments de la maison d'Autriche; mais s'il y trouva quelque disposition dans celui des princes dont beaucoup étoient dépendants de la cour de Vienne, il ne rencontra pas la même facilité dans celui des Électeurs. L'archevêque de Mayence, qui par son rang

autant que par son habileté se pouvoit dire à la tête du collége électoral, connoissoit mieux que tout autre le véritable intérêt de l'Allemagne. Il sçavoit que rien ne lui devoit être si précieux que la paix, et ne voyoit que trop qu'étant divisée entre tant de souverains, dont il étoit comme impossible que les sentiments fussent unis, le moindre remuement en faveur de l'Espagne l'embraseroit bientôt du même feu qu'elle venoit à peine d'éteindre. Aussi étoit-il mieux informé que personne, parce qu'il avoit eu une part principale à la paix de Munster, que l'esprit des traités avoit été de n'exposer point le repos de l'Allemagne aux troubles que tant d'accidents pouvoient faire naître dans le cercle de Bourgogne; et qu'il dépendoit tout entier de la conservation de cet article. Mais outre les raisons qu'il avoit de considérer le bien public et la foi des traités, il en avoit de particulières de détourner une guerre dont la première ruine tomberoit sur lui par la situation de ses États. L'Électeur de Cologne, et par la même justice et par la même crainte, étoit uni de sentiment avec lui; et celui de Trèves, comme plus exposé parce qu'il est plus proche de la France, étoit aussi intéressé que pas un d'eux à empêcher une rupture. Le duc de Saxe, quoique dans un ancien attachement pour l'Em-

pereur, mais qui toutefois étoit entré depuis quelques années dans l'alliance du roy par le moyen de l'Électeur de Mayence en qui il avoit une créance extrême, étoit maintenu par lui dans les sentiments de ne point sacrifier à la querelle de la maison d'Autriche la tranquillité de l'Allemagne. L'Électeur de Bavière paroissoit de même dans la pensée de ne se point brouiller avec la France ; et l'Électeur Palatin entretenant tous les partis, et ne s'ouvrant pour pas un, avoit plus d'intérêt que pas un autre, par le voisinage de son pays, qu'une nouvelle guerre n'achevât pas d'y ruiner ce qui y étoit à peine rétabli des dernières. L'Électeur de Brandebourg (1) étoit celui qui nous paroissoit le plus contraire. Ce prince non-seulement par l'étendue de ses États, mais par ses liaisons diverses, étoit alors un des plus considérables de l'Allemagne, et s'y pouvoit presque dire le chef des protestants. Toute la maison de Brunswik professoit une étroite union avec lui. La landgrave de Hesse-Cassel, sa sœur, régente du jeune landgrave son fils, n'agissoit que par ses conseils : il disputoit le pouvoir avec l'Électeur de Mayence sur celui de Saxe : il étoit fort uni aux Hollandois : il étoit bien avec

(1) Frédéric-Guillaume, surnommé le Grand Electeur.

le Danemark : il s'étoit acquis le duc de Neubourg dans l'affaire de Pologne ; et quoique l'amitié ne puisse jamais être sincère entre lui et la Suède, les apparences au moins étoient alors entre eux d'une fort bonne intelligence. Ainsi son crédit étoit fort grand, principalement dans la Basse-Allemagne ; et comme l'Empereur se servoit principalement de ce prince pour faire un grand ralliement contre la France, il le flattoit de lui donner dans cette guerre la qualité de généralissime de l'Empire.

Bien que la cour de Vienne fût celle sans doute de l'Allemagne dont les sentiments nous étoient le moins favorables, on ne s'y pressa pas néanmoins de les faire éclater. Malgré les instances réitérées de Madrid qui demandoient une déclaration publique, et les remontrances de Castel-Rodrigo qui faisoit voir la perte inévitable de la Flandre, l'Empereur ne crut pas se devoir engager légèrement dans une affaire de tant de suites ; et n'étant pas en état de faire passer assez tôt une armée dans les Pays-Bas, il travailla seulement à fortifier son parti, s'il lui étoit possible, de toutes les forces de l'Empire. Il dépêcha des ministres dans toutes les cours ; et pour les réunir dans ses intérêts par la crainte d'un même danger, il y répandit les des-

seins du roy pour la monarchie universelle. On ne peut dire s'il est plus désavantageux à beaucoup de princes d'avoir pu donner quelque créance à une telle pensée, ou s'il est plus glorieux à Sa Majesté d'avoir pu inspirer à toute l'Europe une si grande idée de sa personne et de sa puissance, que l'on l'ait cru capable de marcher sur les pas des Augustes et des Charlemagnes.

Mais de tous les lieux du monde, nul autre ne se trouva si disposé que la Suède à se laisser animer par les artifices d'Espagne, et à recevoir les fausses impressions contre la France. Bierenclau y gouvernoit alors souverainement, autant par l'absence du grand chancelier qui déroboit à peine quelques jours à ses courses continuelles à la campagne, que par l'autorité qu'il y avoit acquis sur les esprits. Les ministres de l'Empereur ne débitoient pas avec plus de chaleur les ridicules appréhensions de cette vaste domination, à laquelle il ne donnoit pas même pour bornes, l'horreur des glaces de la Suède et la stérilité de ses rochers. Il joignoit de nouveaux sujets de plainte aux anciennes offenses qu'il supposoit depuis si longtems que cette couronne avoit reçues de la France. La trop grande puissance du roy lui paroissoit un crime en la personne de Sa Majesté : elle avoit tort

de se rendre trop considérable à la mer ; et après que la Suède lui avoit refusé ses assistances pour poursuivre les droits de la reine, elle n'avoit pu sans la blesser entrer en Flandre sans son approbation. Il faisoit valoir tous les écrits que la maison d'Autriche répandoit, et ne combattoit pas moins la justice qui appartenoit à la reine, qu'il soutenoit l'engagement de l'Empire à la défense du cercle de Bourgogne. Mais surtout il exagéroit plus que les Espagnols même un recueil qu'un particulier avoit fait imprimer sans dessein en 1649, des anciens droits de la couronne de France, comme un nouveau manifeste par lequel le roy étendoit ses prétentions à tout ce qui avoit été sous la puissance de Charlemagne. Il conduisoit lui-même la négociation de Passerode : il régloit toutes ses démarches et tous ses discours auprès des sénateurs ; et il se faisoit un grand mérite auprès de l'Empereur d'avoir rompu lui seul, quelques mois auparavant, le traité qui étoit sur le point d'être signé avec la France.

Ce fut alors qu'il jeta les fondements d'un traité avec la maison d'Autriche (1) ; et que pour mar-

(1) Ce traité, ainsi qu'on le dira plus loin, fut signé à Stockholm le 16 mai 1668. Il ne fut jamais exécuté, car la Suède renouvela, en 1672, son alliance offensive et défensive avec la France.

quer davantage la dépendance de la Suède pour l'Angleterre qu'il espéroit d'engager par là plus avant contre la France, il proposa que le plein pouvoir de Vienne et de Madrid fût envoyé à Londres à L'Isola, où les ambassadeurs de Suède avoient ordre de négocier. Cependant il n'oublioit rien pour détourner le roy de la Grande-Bretagne de la paix ; et comme il continuoit à lui faire voir une puissante diversion de la Suède contre les États, s'il demeuroit dans la pensée de leur faire la guerre, il persistoit à assurer le sénat que ce prince ne s'accommoderoit jamais avec la Hollande qu'elle n'accordât toutes les prétentions de la Suède. Par tant de suppositions et par tant de fausses espérances il augmentoit de jour en jour l'éloignement qu'il avoit fait naître pour la France et répandoit dans les esprits ou peu éclairés ou prévenus, la même passion dont il étoit aveuglé. Ainsi en nul lieu du monde les dispositions ne nous étoient si contraires qu'à Stockolm, ni si favorables à l'Espagne. Mais nous avions l'avantage que si l'emportement étoit grand en cette cour dans les délibérations et dans les paroles, la modération n'y étoit pas moindre dans l'entreprise et dans l'exécution.

Je laissois sans grande inquiétude passer un

torrent auquel le grand chancelier m'avouoit quelquefois qu'il n'étoit pas assez fort pour s'opposer; et si nous reprenions de tems en tems le discours de notre négociation, comme c'étoit sans empressement de mon côté, c'étoit plutôt du sien dans le dessein de la tenir en état d'être renouée dans une autre occasion que dans l'espérance d'en pouvoir profiter dans cette conjoncture. Il me confessoit quelquefois sa peine d'agir dans un conseil composé de tant de têtes, et de se voir souvent emporté par la multitude; il vouloit que je crusse que ses longues absences venoient en partie du chagrin de voir la pluralité prévaloir contre ce qui étoit en effet du véritable intérêt du roy son maître. Mais bien que je connusse qu'il y avoit quelque vérité en ce qu'il me disoit, il ne me persuadoit pas que si au lieu de laisser ainsi les affaires entre les mains de gens ou trompés ou passionnés, il eût joint la fermeté et l'application à mille grandes qualités qui l'élevoient infiniment au-dessus des autres, il ne lui eût été aisé de les détourner du préjudice où la mauvaise conduite de Bierenclau les faisoit tomber. Cet homme dont toute l'étude n'étoit que de nourrir le poison qu'il avoit si injustement répandu, et qui avoit envenimé les esprits de telle sorte que sans démêler le vrai de la fausseté, il

les persuadoit de tout ce qui étoit au désavantage de la France, trouva en ce tems une occasion favorable de les aigrir contre elle, et de les déterminer contre les desseins du roy en Pologne.

CHAPITRE IX.

Paix de Bréda.

1667—1668

Traité entre la Suède et Brandebourg. — Prétentions des ambassadeurs anglais. — Succès de Ruyter dans la Tamise. — Paix de Bréda. — Traités entre la Suède et la Hollande. — Succès de Louis XIV en Flandre. — Négociation du chevalier de Grémonville à Vienne. — Le roy seconde les vues du duc de Neubourg sur la Pologne. — Ligue du Rhin. — La Suède se rapproche des États-Généraux. — Négociation de Pomponne. — Aveu fait par le grand chancelier. — Il propose d'acheter l'inaction de la Suède. — Son projet de traité falsifié par Bierenclau. — Division dans le sénat. — État de la Pologne. — Invasion des Tartares. — Propositions des Moscovites. — Diète de janvier 1668.

La pensée de l'abdication s'étoit comme oubliée depuis la mort de la reine ; et j'avois exprès accoutumé la régence à croire que la perte de cette princesse avoit si fort changé nos mesures dans ce royaume, que n'ayant point eu d'autre intention que celle de nuire à la France dans le traité dont elle avoit formé le projet en faveur du duc de Neubourg, sa chaleur pour ce prince s'étoit refroidie, lorsque l'espérance de nous traverser avoit parue moindre (*sic*). Ce changement ne plut pas à

l'Électeur de Brandebourg, soit qu'il connût assez que la mort de la reine de Pologne n'avoit rien diminué de l'affection du roy son mari pour les desseins qu'elle avoit appuyés durant sa vie, soit qu'ayant stipulé ses avantages particuliers dans l'élection du duc de Neubourg, il eût un intérêt particulier à lui assurer l'assistance de la Suède. Il jugea nécessaire de rallumer une ardeur qu'il avoit amortie; et comme la situation de cette cour lui étoit parfaitement connue, il crut qu'il suffisoit de l'effaroucher de quelques vaines entreprises de la France pour lui faire naître le plaisir de s'y opposer. Il en prit l'occasion de l'arrivée de Morstein auprès de lui. Ce ministre à son retour de France, où il avoit trouvé le roy très disposé à assister la Pologne contre le Turc, avoit eu ordre du roy son maître de passer à Berlin pour demander les mêmes secours. Il eut divers entretiens avec l'Électeur, et avec les principaux de son conseil; et sur ce que ce prince lui déclara qu'il avoit conclu un traité avec l'Empereur et la Suède pour conserver les priviléges de la Pologne, et pour employer conjointement leurs offices en faveur du duc de Neubourg, lorsque la diète pour l'élection seroit ouverte, il lui témoigna qu'il doutoit fort que la République agréât qu'on lui donnât

des tuteurs qu'elle n'avoit point demandés, et que l'on fît des ligues pour disposer de sa couronne. Il parla favorablement de la France, mais modérément toutefois ; et il se contenta d'assurer qu'elle n'étoit pas aussi odieuse en Pologne que l'on s'efforçoit de le faire croire au dehors. Ce peu de fondement suffit aux ministres de Brandebourg pour rejeter la Suède dans une résolution, à laquelle ils avoient intérêt de la porter. Ils écrivirent au résident qu'ils avoient en cette cour que Morstein s'étoit expliqué hautement, que la France n'avoit jamais été plus ferme dans le dessein de faire réussir l'élection du prince de Condé, que les roys ne manquoient point à leur parole, que le roy de Pologne avoit donné la sienne pour l'abdication, et que la plus grande partie des hauts officiers et des sénateurs du royaume avoient promis leur voix dans la diète qui la devoit suivre ; que si l'Électeur et la Suède refusoient le passage à des troupes françoises, le roy ne manquoit pas de moyens pour les envoyer ; que le prince de Condé devoit s'embarquer à Dunkerque avec dix mille hommes sur l'armée navale de Sa Majesté, entrer dans la mer Baltique, débarquer à Dantzik et s'avancer ensuite dans la Prusse dont toutes les places lui étoient assurées ; que le roy de Pologne iroit au-

devant de lui avec six mille chevaux; qu'il seroit reçu dans le royaume par le puissant parti qui l'y favorisoit; et qu'alors il ne seroit pas difficile à un des plus grands princes et à un des plus grands capitaines de l'Europe, d'affermir sur sa tête une couronne que l'abdication du roy et la meilleure partie de la République lui auroient remise.

Toute cette fable que l'habileté des ministres de Brandebourg avoit bien plus accommodée à la passion et à la crédulité de la Suède qu'à la vraisemblance, produisit l'effet qu'ils s'en étoient promis. Bierenclau l'embellit des ornements ordinaires que son animosité lui fournissoit; et la liberté de la mer Baltique opprimée fut une de ses moindres raisons pour attacher le salut de la Suède à l'abaissement des vastes desseins de la France. Le grand chancelier me parla le premier de cette nouvelle; et pour donner plus de foi à ce qu'il m'en disoit, il fit que le résident de Brandebourg me montra les lettres qu'il avoit reçues. Elles ne me persuadèrent pas d'une pensée que je sçavois bien que le roy n'avoit point eue, et j'avois trop d'opinion de Morstein, qui passoit pour un ministre sage et habile, pour le soupçonner d'avoir parlé avec cet emportement. Je fis voir au grand chancelier combien il y avoit peu d'apparence que

le roy ayant entrepris une puissante guerre en Flandre, voulût affoiblir son armée de dix mille hommes, et faire passer la flotte au fond de la mer Baltique lorsqu'il étoit en rupture avec l'Espagne, et qu'il n'étoit pas accommodé avec l'Angleterre; quelle impossibilité même il y avoit à faire débarquer ces troupes, quand même Sa Majesté se seroit résolue de les envoyer, puisque Pontzik (1) qui est le seul port que le roy de Pologne ait sur la mer Baltique, étoit engagé depuis la dernière guerre avec la Suède, pour deux cent quarante mille écus entre les mains de la ville de Dantzik qui ne dépend qu'autant qu'il lui plaît de ce prince, et qui ne faciliteroit pas à une armée étrangère de se rendre maîtresse de l'embouchure de la Wistule et par conséquent de son commerce; qu'enfin il étoit contre le bon sens de croire que le roy qui avoit Milet de sa part auprès de l'Électeur de Brandebourg, se fût servi d'un ministre du roy de Pologne pour négocier avec lui sur des ouvertures de cette importance, et de les lui faire expliquer avec si peu de précaution. Le grand chancelier étoit trop éclairé et n'étoit pas assez prévenu, pour ne pas connoître ces vérités et se laisser surprendre à ces

(1) Pontzik ou Putzig est à 40 kilomètres environ de Dantzick.

artifices. Mais comme il étoit arrivé depuis si longtems, ou que l'on fermoit les yeux à ses lumières, ou qu'il ne donnoit peut-être pas toute son application à les faire recevoir, Bierenclau remporta encore cette victoire dans le sénat ; et par le traité qui fut signé peu de jours après entre la Suède et les envoyés de Brandebourg et de Neubourg, lequel même Passerode promit de faire agréer à l'Empereur, il jouit du plaisir de n'avoir pas seulement ruiné les espérances que nous avions pu fonder sur la Suède, mais d'avoir porté ailleurs les engagements qu'elle avoit pris quelques années auparavant en faveur d'un prince du sang.

La précipitation avec laquelle il profita de la prévention du sénat sur ces faux bruits, prévint un éclaircissement que j'en reçus bientôt après et qui auroit été capable de les dissiper. Milet avoit écrit à Morstein, qui étoit retourné à Varsovie, les discours que les ministres de Brandebourg lui attribuoient ; et il en avoit reçu une lettre par laquelle il marquoit son étonnement que l'on lui eût fait dire tant de choses auxquelles il n'avoit pas pensé. Je la fis voir au grand chancelier, non que j'attendisse qu'elle apportât quelque changement à une affaire conclue, mais pour lui faire connoître combien ils avoient donné facilement

dans le piége que la cour de Berlin leur avoit tendu.

Cependant les conférences pour la paix s'étoient ouvertes à Bréda. Les ambassadeurs du roy y étoient arrivés les premiers au commencement de mai. Ils avoient été suivis peu de jours après de ceux de Hollande et d'Angleterre, et les médiateurs y étoient passés de Londres sur la fin du même mois. Le roy étoit entré en Flandre en même tems; et la grandeur de l'entreprise avoit d'autant plus passé l'opinion de tout le monde, que l'on ne croyoit pas qu'il dût commencer une guerre si considérable qu'il n'eût fini auparavant celle qu'il avoit avec l'Angleterre. Soit que le roy de la Grande-Bretagne crût les États affoiblis par la nécessité que la France avoit d'occuper toutes ses forces contre l'Espagne, soit qu'il espérât qu'ils se brouilleroient bientôt avec Sa Majesté par la jalousie qu'ils auroient de son voisinage, soit qu'il se persuadât qu'il obtiendroit des conditions plus avantageuses de la maison d'Autriche, dans le besoin qu'elle avoit d'acheter son assistance, soit enfin qu'il jugeât de sa prudence de profiter du tems dans une rencontre qui pourroit changer la face des affaires, il parut par sa conduite que son dessein n'étoit pas de finir sitôt la négociation.

Contre la déclaration qu'il avoit faite de se tenir à l'alternative qui avoit été offerte par les Hollandois, ses ambassadeurs insistèrent sur les deux mêmes vaisseaux qui avoient fait le commencement de la querelle (1), et demandèrent que parce que cette dispute n'étoit plus entre des particuliers seulement, mais entre le roy leur maître et les États, elle fût jugée par l'assemblée des États-Généraux, et non par l'admirauté d'Amsterdam. Ils appuyèrent encore sur l'isle de Poleron ; mais sur ces diverses difficultés ils trouvèrent les États également fermes à ne rien relâcher de la simple alternative, par laquelle toutes les prétentions de

(1) *Lettre du comte d'Estrades au roy.* « De Bréda, le 9 juin 1667. « Le 3 de ce mois, M. Coventry étant venu rendre visite à l'un de « nous (d'Estrades et Courtin), il lui lut une lettre de M. le chan- « celier d'Angleterre, par laquelle ledit sieur chancelier lui témoi- « gnoit, qu'il ne croyoit pas que M. le comte de Saint-Alban fût « demeuré d'accord que la prétention pour les vaisseaux, nommés « *la Bonne-Avanture* et *la Bonne-Espérance,* seroit comprise dans « le nombre de celles qui seroient absolües par le traité, puis que « jamais il ne lui avoit rien écrit qui lui pût donner lieu de s'imagi- « ner que le roy de la Grande-Bretagne fût capable de se relâcher « sur ce point. Ledit sieur Coventry ajouta que ses ordres ne lui « permettroient pas, ni à son collègue (lord Hollis), de se désister de « cette prétention, et qu'il étoit venu exprès, avant que d'avoir vû « les médiateurs, pour nous donner part de la réponse que leur « courrier leur avoit rapportée. « (D'Estrades, *Lettres, Mémoires,* t. IV, p. 274.)

part et d'autre devoient être généralement amorties.

Ces dispositions faisoient voir assez peu d'apparence pour la paix : aussi les États n'en retardèrent-ils pas d'un moment leurs préparatifs pour la guerre. Ils se mettoient en état de sortir à la mer dans peu de jours; et quelques régiments d'infanterie, des ingénieurs et toute sorte d'outils propres à remuer la terre qu'ils embarquèrent sur leur flotte, firent assez juger qu'ils se préparoient pour quelque descente. Les médiateurs de Suède dont la partialité étoit toujours visible pour les Anglois, employoient tous leurs efforts pour empêcher l'action de cet armement, et rendoient les États responsables de la rupture de la paix, s'ils irritoient le roy d'Angleterre par quelque hostilité. Les ambassadeurs de ce prince déclaroient hautement en même tems que si les Hollandois touchoient seulement la terre d'un des trois royaumes de la Grande-Bretagne, ils auroient ordre de se retirer, et qu'il ne seroit de long-tems au pouvoir de la Hollande de faire cesser une guerre qu'elle auroit perdu l'occasion de finir. Les États ne négligèrent pas moins les artifices des uns, qu'ils méprisèrent les menaces des autres. Ils connoissoient l'épuisement de l'Angleterre, qui l'avoit mise dans

l'impuissance d'équiper sa flotte; et ils jugeoient assez que comme les disgrâces de l'année dernière lui avoient seules fait naître quelque disposition à quitter les armes, d'autres semblables succès étoient seuls capables de les lui faire tomber des mains. Ainsi ils se résolurent de profiter de sa foiblesse et de leur avantage.

Ruyter sortit des ports du Texel et de Zélande dans les premiers jours du mois de juin, fit voile aux côtes d'Angleterre et se trouva le 17 devant Harwitz (1). Il détacha de ce lieu le lieutenant-admiral Van Ghent avec trente vaisseaux, dix brûlots et force chaloupes, avec ordre de se rendre maître de l'isle de Sheppey (2) qui est à l'embouchure de la Tamise, et dont le poste est d'autant plus considérable, que quelque large que soit la rivière en cet endroit, son cours principal qui se jette quasi tout de ce côté, oblige les vaisseaux qui montent à Londres de passer le long de ses bords. Van Ghent s'acquitta heureusement de l'exécution qui lui étoit commise. Il se rendit maître de l'isle, força le château de Quinbourg (3)

(1) *Voy.* G. Brandt, *Vie de Ruiter*, p. 410 et suiv.

(2) L'île de Sheppey est située à l'embouchure de la Medway et de la Tamise. Elle a 17 kilomètres de l'est à l'ouest et 9 du sud au nord.

(3) Il en fut de même de Sheerness qui se rendit aux Hollandais.

qui y commande, et reçut la contribution des habitants pour se racheter du pillage. Cet heureux succès ouvrit le chemin à de plus grands. La flotte des États s'avança jusqu'à Gravesende (1); et Ruyter se prépara à exécuter l'ordre qui lui avoit été donné en partant de Hollande, d'aller brûler jusques dans Chattan (2), où sont les magasins de la flotte du roy d'Angleterre, les plus grands de ses vaisseaux dont une partie étoit tout à fait désarmée : l'autre commençoit à peine à s'équiper. Cette place est situé assez avant dans la rivière de Rochester (3) qui tombe dans la Tamise au dessous de Gravesende; et l'entreprise paraissoit d'autant plus difficile qu'outre que cette rivière est assez étroite et peu navigable, la prise de Sheppey avoit porté une telle terreur dans Londres, que le roy d'Angleterre étoit venu lui-même à Chattan, avoit jeté en diligence quelques troupes sur les vaisseaux, et en avoit fait enfoncer quelques-uns pour fermer le passage à ceux de Hollande. Van Ghent fut encore chargé du soin de cette action : il fit

(1) La ville de Gravesend est bâtie sur une éminence et domine la Tamise.

(2) Chatam est sur la Medway et n'est qu'à 55 kilomètres de Londres.

(3) La Medway : elle baigne les murs de Rochester, dont Chatam n'est en quelque sorte qu'un faubourg.

sonder la rivière et y ayant trouvé assez de fond, il s'avança le 22 avec son escadre à la faveur de la marée. Mais lorsqu'il fut à la vue de l'estacade que les Anglois avoient faite, il craignit d'exposer ses vaisseaux au péril de se rompre en la forçant. Le capitaine Braquel (1), qui en commandoit un fort léger, et monté seulement de trente pièces de canon, s'offrit à tenter le passage, et remontra combien sa perte seroit peu considérable s'il échouoit, et combien grand seroit l'avantage s'il pouvoit réussir. Il fut hasardé comme il l'avoit souhaité. Sa hardiesse fut heureuse ; et il ouvrit le chemin aux brûlots et à toute la flotte qui le suivoit. Il attaqua le premier un vaisseau de ceux qui étoient en grand nombre dans ce port, et qui tous étoient les plus considérables de l'armée ; mais comme ils étoient sans mat de hunière et sans voiles, bien que suffisamment armés d'hommes et de canons, quelques-uns furent d'abord brûlés et les autres abandonnés après que l'épouvante se fut mise parmi ceux qui les défendoient. Le *Royal Charle* (2), le premier de la flotte d'Angleterre, les

(1) Le capitaine Van Braakel. Son vaisseau se nommait *la Paix*, nom singulièrement choisi pour la mission qu'il devait remplir.

(2) Ce beau navire avait été construit par ordre de Cromwell qui l'avait nommé *le Naseby*, en souvenir de l'une de ses victoires. Ce

trois amiraux et beaucoup d'autres presque de même considération furent ou pris ou brûlés. Les Anglois en enfoncèrent quinze ou seize, qu'ils empêchèrent de cette sorte de tomber entre les mains de leurs ennemis ; et cet avantage qui ne coûta pas deux cents hommes aux victorieux, fut suivi de la prise du fort de Chattan et de celle des magasins, d'où les Hollandois enlevèrent ou brûlèrent pour plus de quatre cent mille livres de mats et de toute sorte d'agrès pour la marine.

Un succès si important et si extraordinaire, qui importoit plus à l'Angleterre que la perte d'une bataille, et qui arboroit les étendards de la Hollande sur les bords de la Tamise, et presque à la vue de Londres, mêla l'impatience de la paix à la consternation qui se répandit dans cette grande ville. Toutes les voix y demandoient la conclusion du traité de Bréda ; et contre ce que les ambassadeurs avoient publié que la moindre descente le devoit rompre, ils reçurent ordre, après cette descente, de l'avancer. Les conférences se reprirent avec plus d'espérance qu'auparavant. Les prétentions des deux vaisseaux et de l'isle de Poleron ne

nom fut changé en celui de *Royal-Charles,* lorsqu'en 1660, le roi partit de Hollande sur ce vaisseau, pour aller reprendre possession de son royaume. (G. Brandt, *Vie de Ruiter,* p. 415.)

furent plus contestées ; et toutes les conditions de la paix furent heureusement arrêtées le 10 juillet. Les ambassadeurs d'Angleterre souhaitèrent d'en pouvoir faire voir les articles à leur maître, avant que de les signer ; et quelques jours ayant été accordés pour cet effet, Cowentry passa incontinent à Londres. La nouvelle de l'accommodement y fut reçue avec des acclamations publiques ; et il fut renvoyé à Bréda avec tout le pouvoir qui lui étoit nécessaire. La paix fut solennellement signée le 31 du mois de juillet ; et les ratifications ayant été échangées dans les tems portés par le traité, la tranquillité de la mer fut entièrement rétablie.

Les conditions à l'égard de la France se renfermèrent à la restitution des isles que les François avoient occupées sur les Anglois durant cette guerre ; et le roy de la Grande-Bretagne rendit à la France l'Acadie (1) en Amérique, qui avoit été prise sur les François dès le tems de Cromwel. La mémoire de toutes les injures fut éteinte de part et d'autre avec le roy de Danemark ; et ce prince fut déchargé d'une dette de six cent mille écus qu'il avoit contractée avec la compagnie des mar-

(1) L'Acadie ou Nouvelle-Écosse ne devait pas rester long-temps à la France. En 1713, Louis XIV la céda définitivement aux Anglais. Depuis cette époque elle n'a point cessé de leur appartenir.

chands Anglois à Hambourg. Le parti de l'alternative qui laissoit toutes choses en l'état que le ciel et le sort des armes les avoient mises, finit toute la querelle des Hollandois ; mais ils obtinrent une condition avantageuse pour leurs sujets par laquelle il leur étoit permis de porter en Angleterre toutes les marchandises qui viennent de la haute et basse Allemagne par les rivières du Rhin et de la Meuse, quoique la règle de ce royaume défende aux étrangers d'y faire un autre trafic que de celles qui croissent en leur pays.

La Suède prit en cette occasion l'unique parti qui lui restoit. N'espérant plus d'arracher par l'Angleterre les conditions qu'elle souhaitoit de la Hollande, et se sentant trop foible pour les disputer davantage, elle se fit honneur de la nécessité, et parut faire avec plaisir ce qu'elle ne pouvoit consentir sans quelque mortification après ses déclarations si hautes et si publiques. Le comte de Dona qui avoit continué sa négociation à La Haie, et qui avoit été joint à la médiation, depuis que Coyet (1) étoit mort à Bréda dans le tems des con-

(1) Pierre-Jules Coyet, né à Moscou en 1618, d'une famille brabançonne qui avait émigré pour cause de religion, entra de bonne heure au service de Suède et devint secrétaire de la reine Christine. En 1654, le roi Charles-Gustave le chargea d'aller, comme am-

férences, signa incontinent deux traités avec les États. Le premier, qui portoit le nom de commerce, régloit seulement quelles devoient être les marchandises de contrebande ; et l'autre, qui terminoit les différents sur lesquels la Suède avoit fondé de si grandes prétentions et tant de différentes menaces, se renferma à la cassation des élucidations d'Elbing, et aux autres conditions qu'Isbrantz avoit tant de fois offertes, et qui eussent peut-être été acceptées avec plus de dignité à Stockolm, lorsque la Hollande les y portoit elle-même par ses ministres, que lorsque la Suède sembloit les aller recevoir à La Haie par une ambassade extraordinaire (1). On tâcha toutefois de s'en faire un fort grand mérite ; et dans une conversation que j'eus avec le grand chancelier, il ne me parla pas avec

bassadeur extraordinaire, féliciter Cromwell sur son protectorat. Cromwell lui donna l'ordre de la *Jarretière* qu'il porta toute sa vie. Coyet fut depuis lors activement mêlé à toutes les affaires de sa patrie adoptive. Sa carrière diplomatique fut des mieux remplies ; on en jugera par l'énumération suivante : ambassade de Londres en 1654 ; ambassade de Danemark en 1658 ; ambassade de Hollande en 1662 ; seconde ambassade d'Angleterre en 1664 ; et enfin, deuxième ambassade de Hollande en 1667. Il mourut à Bréda, le 2 juin, un peu avant la conclusion de la paix.

(1) Le premier traité est du 16 juillet, et le second du 28 du même mois (1667). (*Voy.* De Saint-Prest, *Histoire des traitez de paix*, t. I, p. 163.)

moins de joie et avec moins d'exagération de la satisfaction que la Suède avoit de cet accommodement, que si les États y eussent en effet reçu la loi qu'elle avoit tâché inutilement de leur donner. Je ne voulus pas combattre le gré qu'il étoit bien aise de se sçavoir. Je le fis souvenir seulement que l'Angleterre n'avoit point trop tenu sa parole de ne point traiter sans emporter toutes les demandes de la Suède, et que si l'on eût voulu se contenter des élucidations d'Elbing et des mêmes conditions que la Hollande avoit accordées, cette affaire eût été terminée depuis longtems. Il me témoigna que dans le fond ils n'avoient jamais voulu changer le traité d'Elbing ; qu'ils l'avoient seulement fait servir de prétexte à ne s'accommoder jamais, que l'Angleterre ne fût contente ; que quand même le roy de la Grande-Bretagne leur eût donné parole de ne faire point de paix que la Suède ne fût satisfaite, ils auroient sacrifié volontiers cet intérêt au mauvais état où ils voyoient ses affaires ; et qu'ils n'avoient cherché dans toutes ces négociations que l'honneur qui revenoit à la Suède d'une fidélité inviolable pour ses alliés. Je le louai de nous avoir trompé si habilement de la créance qu'ils vouloient en effet changer le traité d'Elbing, lorsque leur dessein étoit de le conserver dans tous ses points :

J'applaudis à toute la gloire qu'ils se donnoient de ce succès ; et j'eus droit d'augurer à la Suède une félicité que nuls accidents ne pouvoient troubler puisqu'elle sçavoit l'art de tirer sa joie des sujets mêmes de sa mortification.

La nouvelle de la signature du traité de Bréda trouva le roy au siége de Lille. Sa Majesté avoit fait un voyage de peu de jours à Compiégne après la prise de Douai ; et en ayant amené la reine, l'avoit fait voir à ses nouveaux sujets dans les principales ville qu'il avoit conquises (1). Il l'avoit ensuite fait reconduire à Arras, où elle séjourna tout le reste de la campagne ; et Sa Majesté s'étant rendue maîtresse de la ville et citadelle de Courtray, d'Oudenarde et de quelques postes moins considérables, s'étoit avancée jusqu'à Tendermonde (2), également importante par l'Escaut qu'elle commande et par le voisinage d'Anvers et de Bruxelles. Un secours considérable qui entra dans la ville presque au moment que la cavalerie arrivoit pour

(1) Les Flamands n'étaient pas fort aises de changer de maître, si l'on en croit le comte de Guiche. Il dit en effet, dans ses *Mémoires* (t. II, p. 283) : « La crainte de tomber sous le gouvernement de « France avait tellement saisi les peuples, qu'ils eussent contribué « de toutes choses, afin de s'en garantir. »

(2) Tendermonde ou Dendermonde est au confluent de la Dender et de l'Escaut.

l'investir, et les écluses qui furent ouvertes par les assiégés, et qui séparèrent par l'inondation les quartiers que l'armée avoit déjà pris des deux côtés de la rivière, firent changer de pensée à Sa Majesté. Elle profita de ces obstacles, pour s'appliquer à l'entreprise la plus considérable qu'elle pouvoit faire dans la Flandre ; et n'ayant été que deux ou trois jours devant Tendermonde, elle détacha un corps de cavalerie qui investit Lille dans le même tems que le maréchal d'Aumont s'en approcha avec celui qu'il commandoit. Sa Majesté suivit aussitôt avec le reste de l'armée ; et comme les garnisons qu'elle avoit été obligée de laisser dans le grand nombre de places qu'elle avoit prises l'avoient beaucoup diminuée, elle ordonna au marquis de Créqui de la venir joindre avec le corps qu'il commandoit. Il avoit été occupé jusques-là dans le voisinage du Rhin, et non sans utilité pour les mesures qui s'étoient prises à Cologne.

Le roy ne pouvoit former une entreprise dont le succès lui pût être plus avantageux, et l'exécution plus difficile. Lille n'est pas seulement une des plus grandes et des plus riches villes de la Flandre, elle est encore une des plus fortes. Outre qu'elle est extrêmement peuplée, elle est remplie d'une infinité d'artisans dont une partie est toujours

très-propre à prendre les armes; et elle avoit une garnison de deux mille cinq cents hommes de pied et de six à sept cents chevaux. Mais si ces dispositions attachoient beaucoup de difficultés à sa conquête, sa situation voisine de l'Artois qui donnoit une extrême facilité pour la maintenir, qui unissoit Douai, Tournai et les autres conquêtes de Sa Majesté, et qui assuroit la possession du plus riche pays de la Flandre, y attachoit de grands avantages. Ainsi Sa Majesté apporta d'autant plus de soin à la faire réussir, qu'elle jugeoit que les ennemis emploieroient plus d'efforts pour l'empêcher. Les lignes en furent achevées avec diligence; et Sa Majesté fit faire une contrevallation contre les sorties de la cavalerie. La tranchée fut ouverte le 19 du mois d'août ; et quelque vigoureuse que fût la défense des assiégés, ils furent pressés avec tant de force, qu'ils se virent bientôt en péril d'être emportés. Ils se rendirent à composition le 30 (1), et cette conquête qui ne coûta, contre toute apparence, que onze jours de tranchée ouverte, ne peut être attribuée qu'aux soins de Sa Majesté, qui fai-

(1) Le roi, d'après la *Gazette*, fit son entrée dans Lille le 28 août. Il y reçut le même jour le serment de fidélité des habitants auxquels il garantit la conservation de leurs priviléges. (*Gazette* de 1667, p. 1038.)

soit exécuter elle-même les ordres qu'elle donnoit, et que l'on voyoit toutes les nuits au bivouac après l'avoir vue tout le jour dans la tranchée. La fin du siége n'en mit pas à ses fatigues. Au moment que Sa Majesté sçut que la ville capituloit, elle commanda un corps de cavalerie pour se joindre au marquis de Créqui qu'elle avoit sur la Lys proche de Courtrai, pour observer la contenance des ennemis qui assembloient leur armée à Ypres. A peine se fut-elle donné le temps d'entrer le lendemain dans la place, et d'entendre le *Te Deum* dans l'église cathédrale, qu'elle marcha en personne à la tête de huit mille chevaux, et joignit le marquis de Créqui, à qui elle avoit commandé de l'attendre. Les ennemis qui étoient commandés par Marchin (1) et par le prince de Ligne, et qui avoient appris la reddition de Lille, se retirèrent au bruit de sa marche, et tâchèrent de se mettre à couvert sous les villes de Gand et de Bruges. Mais le roy s'étant avancé entre ces deux places, et ayant fait passer le canal de Bruges à une partie de ses troupes,

(1) Le comte Jean-Gaspard-Ferdinand de Marchin (Marcin) avait servi tour à tour l'Espagne, la France, l'Angleterre, l'Empereur, et s'était enfin rallié aux intérêts de la cour de Madrid. Il mourut en 1673, laissant un fils âgé de 17 ans, qui s'attacha à Louis XIV et devint maréchal de France.

les fit charger si brusquement par les marquis de Créqui et de Bellefonds, que de cinq à six mille hommes la plus grande partie fut tuée, ou faite prisonnière, et le reste fut poursuivi jusques dans les portes de l'Écluse, Hults et le Sas de Gand (1) qui appartiennent aux Hollandois. Sa Majesté termina par ce combat une campagne si glorieuse, et ayant laissé l'armée sous le commandement du vicomte de Turenne, vint retrouver la reine à Arras et se rendit avec elle à Saint-Germain dans les premiers jours de septembre (2), accompagnée des acclamations des peuples et de l'admiration de tout le royaume.

Durant que Sa Majesté avoit agi en Flandre de cette sorte, les soins de la guerre n'avoient rien diminué de son application aux affaires. Elle avoit continué à employer la négociation pour faire connoître à toute l'Europe la justice qui lui étoit due;

(1) La ville de Hulst était petite, mais très-forte, tant par ses murailles que par sa situation dans une plaine pouvant être facilement inondée. Elle avait été prise en 1645 par Frédéric-Henri, prince d'Orange, et était restée depuis cette époque au pouvoir des Etats-Généraux. Le Sas de Gand (*sas* en langue flamande signifie écluse), était un poste fortifié à quelque distance de Gand, dont les Hollandais s'étaient rendus maîtres, en 1644, après un siége de cinq semaines. Le traité de Munster leur assura cette conquête.

(2) Le 7 septembre.

et le bonheur qui avoit suivi ses armes, n'avoit rien diminué de la modération qu'elle avoit promise avant de les prendre. Le chevalier de Grémonville (1) qui étoit de la part à la cour de Vienne, ne cessoit point de donner ces assurances à l'Empereur ; mais autant qu'il lui confirmoit les dispositions toujours égales de Sa Majesté pour la paix, autant lui faisoit-il envisager le feu que Sa Majesté impériale allumeroit dans l'Empire, si contre les obligations du traité de Munster et les engagements de sa capitulation particulière, elle faisoit passer des troupes aux Pays-Bas. Il l'assuroit des ordres qu'avoit le marquis de Créqui de passer le Rhin au moindre mouvement qu'il verroit en Allemagne en faveur des Espagnols ; et si ces considérations ne changèrent pas le dessein de l'Empereur de se joindre aux intérêts de sa maison, au moins eurent-elles part à lui faire différer sa déclaration publique, et à suspendre durant un assez long tems les nouvelles levées et les recrues qu'il vouloit donner à ses troupes.

Les princes du Rhin comme plus intéressés à la conservation de la paix, furent les premiers qui prirent des résolutions pour la maintenir. Dès que

(1) *Voy.* sur les négociations du chevalier de Gremonville à Vienne, Mignet, *Succession d'Espagne,* t. II, section III.

le roy avoit conçu le dessein d'entrer en Flandre, sa première application avoit été de fermer le passage de cette rivière aux secours que l'Empereur pourroit envoyer aux Pays-Bas. Pour cela il avoit proposé une ligue aux électeurs de Mayence et de Cologne, à l'évêque de Munster et au duc de Neubourg. Ce duc y étoit entré le premier; il avoit été suivi de l'Électeur de Cologne et quelque tems après des deux autres. Mais il s'en étoit retiré ensuite, et s'étoit excusé de ne pouvoir se joindre aux intérêts du roy contre ceux de la maison d'Autriche, lorsque l'Empereur lui étoit favorable en Pologne, et que Sa Majesté lui étoit contraire. Cependant comme le manque de la ratification d'un de ces quatre princes devoit rendre tout le traité inutile, cette difficulté arrêtoit le succès que le roy s'en étoit promis, mais elle fut bientôt levée par l'extrême sagesse de Sa Majesté. La même prudence qui lui faisoit voir si clair dans les occasions avantageuses au bien de son état et à la gloire de sa couronne, qui les lui faisoit embrasser avec tant de soins et conduire avec tant de vigilance, l'empêchoit de s'éblouir par le trop d'ardeur d'y réussir. Les mêmes lumières qui lui en découvroient les facilités, lui en faisoient connoître les obstacles ; et par une modération qui se trouve

rarement unie à une fort grande force et à une fort grande puissance, il jugeoit toujours sans préoccupation des changements que le tems et les événements apportent souvent aux desseins les plus avancés.

Tant que la reine de Pologne avoit vécu, et que par son autorité dans le royaume, autant que par son extrême habileté l'on avoit vu jour à l'élection du prince de Condé, Sa Majesté n'avoit rien oublié pour joindre à la gloire de faire entrer une nouvelle couronne dans la maison de France, l'avantage de fortifier par les liens mêmes du sang l'alliance d'un royaume si considérable. Mais depuis que ses espérances étoient tombées en partie avec cette princesse, que, quelque inclination que le roy de Pologne fît paroître pour continuer dans les mêmes pensées, on pouvoit craindre qu'il n'eût ni la même application, ni la même fermeté pour les soutenir, que le parti qui avoit été animé par l'esprit et par le cœur de la reine avoit perdu sa principale vigueur avec elle, que celui qui lui étoit contraire en avoit pris de nouvelles forces, et qu'enfin l'on pouvoit croire que le roy de Pologne se laisseroit vaincre aux prières de la République qui le conjuroit de se remarier, Sa Majesté jugea combien ce changement de dispositions en

apportoit aux apparences de réussir. Le prince de Condé ne le connut pas moins que Sa Majesté; et se sentant infiniment redevable de tant de soins et de tant de dépenses qu'elle avoit donnés au désir de l'élever, il trouva quelque plaisir à lui remettre absolument ce qui lui pouvoit rester d'espérances lorsque l'abandonnement en pouvoit être encore utile à ses intérêts. Ainsi parce que dans l'apparence que le roy de Pologne pourroit se remarier, le duc de Neubourg ne voyoit rien de si favorable que de lui faire épouser la princesse sa fille, il fit prier le roy de le favoriser dans cette pensée, et s'offrit en ce cas de ratifier l'alliance. Il ne pouvoit que se promettre un fort grand avantage de ce mariage, s'il en sortoit des enfants. Il lui étoit glorieux de voir ses petits-fils sur le trône de Pologne ; et s'il devoit être stérile, comme l'on le pouvoit craindre de l'âge avancé du roy et de la jeunesse de la princesse qui n'avoit pas encore quatorze ans (1), il étoit hors de doute ou que la considération de la reine sa fille lui ouvriroit plus aisément le chemin à l'élection après la mort du roy, ou qu'au moins, selon l'usage de ce royaume, si la République lui préféroit un autre prince, elle attacheroit au pré-

(1) Éléonore-Madeleine-Thérèse. Elle épousa, en 1676, l'empereur Léopold I.

sent qu'elle feroit de la couronne l'obligation d'épouser la jeune veuve de leur roy. De sorte que de quelque manière que ce fût, il voyoit dans cette alliance une assurance certaine de régner en Pologne, ou en sa personne, ou en celle de ses enfants. Le roy agréa cette proposition, et dès lors il envoya ses ordres à l'évêque de Béziers pour employer ses offices auprès du roy de Pologne pour l'y disposer. Le duc de Neubourg ratifia le traité ; et cette union qui fut signée à Cologne, où les députés de ces quatre princes étoient assemblés, fit connoître à la maison d'Autriche qu'au moins toute l'Allemagne ne sacrifieroit pas son repos à ses intérêts.

Ce traité que ces princes n'avoient fait que pour leur sûreté particulière, ne portoit qu'une obligation de refuser tout passage de troupes dans leurs États, et de se donner secours les uns aux autres contre ceux qui les voudroient prendre de force. Il s'accordoit non-seulement avec le droit naturel, qui exempte les souverains de ces sortes de sujétions, mais encore avec les traités de Wesphalie, qui ont attaché la tranquillité de l'Empire à l'obligation de ne point prendre part aux démêlés de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas. Quoiqu'il fût à l'avantage du roy, il étoit beaucoup plus en

effet à celui de l'Allemagne, puisqu'en fermant à l'Empereur le passage dans la Flandre, il tiroit Sa Majesté de la nécessité indispensable de porter ses armes au delà du Rhin, et conservoit en cette sorte la paix dans l'Empire, qui est l'unique et véritable intérêt de tous les princes qui le composent.

Un concert si légitime fit croire au roy qu'il seroit plus aisé d'y faire entrer la Suède ; et comme la principale difficulté qu'elle avoit fait jusqu'alors avoit été de s'attirer le blâme d'avoir rallumé un feu que les traités de Munster et d'Osnabruk avoient éteint, Sa Majesté jugea qu'elle auroit moins de répugnance à prendre les armes, lorsqu'elle agiroit pour la défense des princes qui réclamoient la foi même de ces traités. Ainsi, au lieu que j'avois eu ordre jusqu'alors d'insister sur une déclaration ouverte contre l'Empereur, au moment qu'il voudroit part aux affaires de Flandre, je reçus commandement de Sa Majesté de restreindre mes demandes à une assistance en faveur des princes du Rhin contre la violence que l'Empereur leur voudroit faire. Sa Majesté renferma ce secours à trois mille chevaux et à trois mille hommes de pied, qui devoient passer en Flandre s'ils n'étoient point nécessaires en Allemagne, et régla sur un pied avantageux les subsides qui les devoient met-

tre en état d'agir. Pour peu que j'eusse été persuadé de quelque reste de bonne intention pour la France, je n'aurois pas douté de trouver la Suède facile à une proposition si raisonnable. Les embarras que la querelle de Hollande nous avoit causés étoient finis : il ne s'agissoit plus de la Pologne; et le péril de s'attirer les forces de toute l'Allemagne ne subsistoit plus, lorsque l'on ne devoit agir contre l'Empereur que par des troupes auxiliaires et en faveur d'un puissant parti qui se seroit formé pour lui résister : l'explication de l'article du cercle de Bourgogne avoit été entièrement réglée dans ceux dont nous étions convenus, il y avoit longtems ; et l'obligation de faire passer douze mille hommes en Flandre y étoit positivement énoncée. Mais quelque facilité que j'y dusse croire pour toutes ces raisons, la mauvaise disposition de la Suède et les artifices de Bierenclau, avoient jeté des racines trop profondes pour me laisser quelque espérance de réussir. J'y donnai néanmoins tous mes soins; et voulant tirer quelque mérite d'un relâchement que la Suède auroit attribué au besoin que le roy auroit eu d'elle, si je m'en fusse expliqué d'abord, je voulus tâcher de le lui faire souhaiter la première.

Ayant ainsi témoigné un jour au grand chan-

celier, qu'après de si longues remises le tems pressoit Sa Majesté de sçavoir à la fin quelle seroit la résolution de la Suède, et lui ayant laissé envisager qu'au défaut des mesures qu'elle ne pourroit prendre à Stockolm, elle seroit contrainte d'en conclure ailleurs, nous retombâmes sur les anciennes difficultés de notre traité. Celles de la Hollande et de la Pologne étoient cessées ; mais celles d'attaquer l'Empereur en Allemagne, s'il secouroit les Pays-Bas, et de joindre douze mille hommes aux troupes de Sa Majesté duroient toujours. J'insistois fortement sur l'une et sur l'autre, et je n'attendois que l'occasion de venir au tempérament que j'avois ordre de proposer. Elle se présenta assez naturellement. J'avois demandé au grand chancelier que l'on envoyât à Snolsqui (1) qui étoit de la part de la Suède à Ratisbonne, les ordres pour le renouvellement de la ligue du Rhin que l'on m'avoit tant de fois promis ; et il m'avoit confirmé une parole qui ne me fut point tenue. Mais comme il étoit en effet bien intentionné pour le rétablissement de notre alliance, et qu'après m'avoir apporté toutes les raisons qui combattoient les demandes que je faisois, il ne m'avoit pas trop dissi-

(1) Snolski. (*Voy.* Arckenholtz, *Mémoires sur Christine*, t. II, Appendice, p. 63.)

mulé sa peine de se voir emporté par la multitude contre ce qu'il connoissoit du véritable service de son maître, il me dit qu'il faisoit réflexion si nous ne pourrions pas nous servir utilement de la ligue du Rhin ; que si je le croyois, sans m'arrêter à une obligation expresse d'attaquer l'Empereur, nous nous contenterions de ce traité pour assurer la paix d'Allemagne; que ce premier pas fait, on en pourroit tirer de plus importants; que peut-être trouveroit-on après plus de dispositions à faire passer un corps de troupes aux Pays-Bas, et que le tout étoit de rompre par un rapprochement du côté de la France, les démarches que ceux qui y étoient contraires dans le sénat avoient faites de celui de la maison d'Autriche. Comme cet avis me menoit naturellement où je souhaitois, je lui témoignai y faire une grande réflexion; et je réservai à m'ouvrir du parti que j'avois à proposer jusqu'à ce qu'il en eût fait délibérer dans le Sénat.

Il y rendit compte de l'expédient qu'il m'avoit ouvert, et de la disposition que j'avois fait paroître d'y entrer. Mais les esprits y étoient trop envenimés pour rien recevoir qui pût renouer avec la France ; et parce que c'étoit dans le tems que Coventry étoit passé à Londres pour faire agréer les articles de la paix au roy d'Angleterre, Bierenclau

assura fort qu'il n'en rapporteroit pas le pouvoir de les signer, et fit résoudre que l'on attendroit jusques là à entrer en matière avec moi. Mais lorsque l'on eut nouvelle de la conclusion de la paix, et que le grand chancelier continuoit à me représenter l'impossibilité de porter la Suède à rompre hautement avec l'Empereur, je descendis au tempérament dont le roy m'avoit chargé ; et je lui fis voir qu'outre la raison d'assister des princes que l'on voudroit opprimer, l'Empereur ne pourroit accuser la Suède d'avoir blessé les traités de Wesphalie, puisqu'ayant envoyé autrefois une armée contre elle en Poméranie en faveur du roy de Pologne, il avoit montré l'exemple que la paix d'Allemagne s'accordoit avec la liberté de secourir ses alliés. Il ne parut pas s'éloigner de cette proposition. Cependant comme toutes ses absences étoient fatales aux affaires que je traitois, il les abandonna dans une conjoncture si importante, pour entreprendre un voyage fort éloigné dans ses terres ; mais une maladie périlleuse qui l'arrêta avec beaucoup de danger à sept lieues de Stockolm, lui fit consommer à la campagne les deux mois qu'il avoit destinés à cette course.

Bierenclau et ceux qui servoient la maison d'Autriche profitèrent de ce tems pour leurs desseins :

ils avancèrent la négociation avec Passerode ; et parce que les progrès du roy paroissoient donner beaucoup de jalousie aux États-Généraux, ils lièrent une négociation à La Haie, et envoyèrent des pouvoirs à Flemming (1) et au comte de Dona, qui y étoient encore, pour traiter avec Castel-Rodrigo par le moyen de Don Stévan de Gamarre (2), ambassadeur d'Espagne en Hollande. Cette délibération fut cachée à la reine aussi bien qu'au chancelier. Elle fut prise dans un tems que cette princesse étoit pour quelques jours à la campagne ; et Sten-Bielk, ennemi particulier du chancelier, qui jetoit déjà le fondement de son élévation sur la ruine de la sienne, et qui par son rang se trouvoit à la tête du parti opposé à la France dans le sénat, engagea la Suède à suivre l'Angleterre et la Hollande dans ce qu'elles seroient capables d'entreprendre pour la défense des Pays-Bas.

(1) Herman Flemming, sénateur et amiral de Suède, était un des personnages les plus considérables du royaume, tant par ses charges que par l'ancienneté de sa famille. Il avait failli, par un accident assez bizarre, noyer en 1651 la reine Christine dans le port de Stockholm. Néanmoins, cette princesse conserva toujours pour lui une grande affection et elle lui écrivit, pendant qu'il négociait à Breda, une lettre qui a été conservée. (Arckenholz, *Mémoires sur Christine,* t. I, p. 212.)

(2) Don Estevan de Gamarre avait été gouverneur des Pays-Bas, en 1661. (*Voy.* Schoell, *Hist. des traités de paix,* t. I, p. 302.)

Bien que j'eusse été surpris du départ du grand chancelier dans un tems où vraisemblablement je devois attendre une réponse, je jugeai devoir continuer à la presser, non pas tant par l'espérance que j'eusse que l'on acceptât mes propositions, que dans la pensée d'embarrasser par la demande d'une résolution décisive, les mesures qui se négocioient en mille lieux avec nos ennemis. Ce fut en ce tems que je parlai à Sten-Bielk, qui se trouvoit le premier dans la chancellerie ; et que lui ayant fait voir à quel point le roy considéroit l'alliance de la Suède, et préféroit l'assistance qu'il en attendoit à toutes celles qu'il pourroit avoir d'ailleurs, je le priai de m'éclaircir promptement s'il pouvoit s'en promettre quelqu'une. Je parlai avec la même honnêteté, mais avec le même désir d'une prompte décision, à ceux de la Régence qui étoient demeurés à Stockolm ; et je leur laissai la liberté de croire, s'ils le voulurent, que Sa Majesté porteroit peut-être en Danemarck les avantages de son amitié que la Suède auroit négligés. La résolution que je demandois causa quelque partage d'opinions dans le sénat. Quelques-uns étoient d'avis de s'engager avec la France. D'autres furent du sentiment de prendre le parti d'Autriche. Il y en eut qui opinèrent à se joindre à la Hollande qu'ils pré-

supposoient devoir s'unir à l'Espagne ; et d'autres qui allèrent à licencier l'armée et à demeurer spectateurs sans prendre part à l'agitation de l'Europe. Mais presque tous s'accordoient à tirer, s'il étoit possible, de l'argent de tous les partis pour entretenir une armée qui leur seroit à tous également inutile. On nomma des commissaires pour traiter de cette affaire avec moi ; mais dans la conférence que j'eus avec eux, il me fut aisé de connoître que je n'en devois rien attendre. Je trouvai une opposition générale sur tous les points que je demandois. On révoqua la parole que j'avois par écrit pour l'explication de l'article du cercle de Bourgogne : on ne voulut point mettre de différence entre aller directement contre l'Empereur, ou donner du secours contre l'Espagne ; et l'on attacha le péril évident d'une rupture au corps de troupes que je demandois de faire passer en Flandre. On ne laissa pas d'y joindre de grandes protestations d'une bonne volonté, qui n'étoit retenue que par un danger au-dessus des forces de la Suède, principalement si la Hollande étoit jointe à l'Espagne et que l'Angleterre ne fût point pour la France, parce qu'alors quarante vaisseaux hollandois dans la mer Baltique ruineroient tout le commerce de la Suède, et lui ôteroient toute communication

avec l'Allemagne. Je n'en avois guère plus attendu; et j'aurois pu détruire tant de fausses appréhensions si elles eussent été moins volontaires. Mais comme Sten-Bielk y tenoit d'autant plus ferme qu'il disoit n'avoir eu ordre que d'écouter pour en faire rapport au sénat, je continuai dans le parti que j'avois pris de demander une réponse prompte et décisive. On me la fit toutefois long-tems attendre; et le grand chancelier étant revenu cependant à la ville après sa maladie, je lui en fis de nouvelles instances, lorsque je le vis.

On lui avoit rendu compte des affaires, lorsqu'il avoit commencé à se mieux porter; et il avoit appris avec autant de surprise que de mécontentement les pas qui s'étoient faits en son absence pour engager la Suède contre la France. Comme sa première autorité n'étoit pas encore abattue, il en fit suspendre l'exécution; et en me désignant assez cette affaire, sans toutefois s'en expliquer, il me dit peu de jours après, qu'il croyoit que Dieu ne lui avoit rendu la santé que pour s'acquitter auprès du roy son maître du service le plus important qu'il auroit jamais pu lui rendre. Il avoit été informé en même tems de l'état où nous en étions demeurés. Aussi me témoigna-t-il qu'il ne voyoit pas que ni sur l'explication du cercle de Bourgogne, ni sur la pro-

position d'envoyer un corps de six mille hommes en Flandre, ou de le joindre aux princes du Rhin, la Suède se dût mettre au hasard d'une grande guerre ; il m'allégua sur ce sujet les mêmes raisons que Sten-Bielk m'avoit apportées, le péril de la mer par la Hollande et la disposition de tout l'Empire d'autant plus favorable à l'Empereur que la Suède y avoit plus d'ennemis. Mais parce que le roy avoit accepté peu auparavant la médiation que la Suède lui avoit offerte, lorsqu'il avoit répondu à la lettre que je lui avois rendue de Sa Majesté en la place de la première que le gouverneur de Flandre avoit arrêtée, il me faisoit fort valoir que la qualité de médiateur ne lui permettoit plus de prendre parti. Je combattis ces difficultés en lui remontrant que la Suède ne prenant les armes qu'après que l'empereur les auroit prises le premier contre les princes du Rhin, ne pourroit être accusée d'avoir rompu la paix d'Allemagne; que le roy de Suède pouvoit en qualité de roy assister ses alliés, sans en consulter celle qu'il avoit de prince de l'Empire ; que pour la Hollande il y avoit non-seulement peu d'apparence qu'elle oubliât les obligations qu'elle avoit au roy, mais que quand même elle en seroit capable, outre qu'elle seroit assez occupée par terre, elle ne hasarderoit pas en excitant

un nouveau trouble à la mer de donner une occasion favorable à l'Angleterre de se venger de la paix fâcheuse qu'elle venoit de conclure ; et qu'enfin les nouveaux engagements de la médiation ne détruisoient point les anciens, de maintenir la tranquillité de l'Allemagne. Mais sur toutes choses je lui témoignai mon étonnement que l'on révoquât en doute la simple explication du cercle de Bourgogne, qui rendoit seulement témoignage d'une vérité connue à la Suède dans le traité de Munster, sans l'obliger à la soutenir par les armes, et dont la condition m'avoit été non-seulement accordée près d'un an auparavant, mais dont l'article même avoit été dressé tout entier par Bierenclau. Il m'avoua que ce changement d'une parole positive ne lui paroissoit pas moins insoutenable qu'à moi, qu'il en avoit dit son avis dans le sénat, et que de quelques raisons que l'on voulût se servir pour l'autoriser, il n'y en avoit point qui le pussent rendre excusable. Il ne put s'empêcher de me confesser là-dessus tout ce qu'il avoit tâché de me nier tant de fois de la partialité déclarée de Bierenclau pour la maison d'Autriche, et de son animosité pour la France. Il convint que s'étant aveuglé une fois pour l'Angleterre, il s'étoit dévoué ensuite à tous nos ennemis ; et en me faisant con-

noître à quel point ce dangereux esprit avoit trompé le sénat, il me rappela le déplaisir qu'il avoit eu de rompre un traité qu'il avoit porté avec moi si près de sa conclusion, et d'être obligé de céder tous les jours à la multitude contre ce qu'il connoissoit du véritable intérêt du roy son maître. Mais comme le ressentiment qu'il ne pouvoit cacher de l'ingratitude d'un homme qui lui devoit toute sa considération, s'élevoit en toute rencontre contre lui, réchauffoit en quelque sorte l'inclination qu'il avoit pour l'alliance de la France, et l'engageoit davantage à faire prévaloir son opinion, il me dit qu'ayant parlé jusque là en ministre de Suède, il m'alloit parler comme mon ami particulier, et comme un homme qui ne souhaitoit rien davantage que de voir l'ancienne union bien affermie ; que parce qu'il sçavoit que j'avois la même intention, il devoit me dire que de l'air dont les esprits étoient tournés, je tâcherois en vain d'emporter le moindre engagement qui allât à quelque action; que si je le croyois, je me contenterois de commencer par un traité de liaison générale, sur la conservation des traités de Westphalie ; que ce premier pas arrêteroit les mesures qui étoient sur le point de se prendre avec l'Empereur; que l'on ne pouvoit revenir que peu à peu

du fâcheux éloignement où l'on s'étoit jeté ; que quel que fût le retour vers la bonne intelligence, il effaceroit insensiblement les chagrins passés ; qu'il seroit impossible que l'ancienne amitié ne reprît alors sa première place ; qu'il ne resteroit pas d'autre parti à la Suède que celui de la France, et qu'il oseroit presque répondre que le roy emporteroit dans la suite, par cette conduite, tout ce que je tâcherois à cette heure inutilement d'obtenir.

La manière dont il me parloit, et la connoissance que j'avois que l'apparence seule d'une réunion avec la France étoit capable de rendre suspectes à la maison d'Autriche les mesures qu'elle avoit crues les plus établies avec la Suède, ne me laissa pas délibérer sur le parti que je devois prendre. Je témoignai faire un extrême cas de son affection et de ses sentiments ; et pour lui marquer combien j'y entrois, je lui dis que j'étois prêt de signer, s'il le vouloit, les articles publiés dont nous étions convenus l'année d'auparavant, et qui comprenoient seulement toutes les prétentions que la France et la Suède pouvoient avoir en exécution de la paix d'Allemagne. Il fit paroître de la joie de me voir dans cette disposition ; mais il me dit en riant qu'il manquoit un point essentiel à ces articles, et

il s'expliqua que c'étoit celui des subsides. Je n'eus pas beaucoup de peine à m'en défendre, parce qu'il convenoit assez que la Suède n'avoit point le droit d'en prétendre pour un traité qui ne l'obligeoit à nulle action, et dont les avantages seroient égaux des deux cotés. Aussi ne fut-ce que par des raisons de bienséance, et non d'obligation qu'il tâcha de m'en persuader. Il me représenta que l'impossibilité d'entretenir leur armée les jetoit dans la nécessité d'accepter les moyens de la faire subsister, de quelques mains qu'ils les reçussent; que ceux qui nous étoient contraires faisoient principalement valoir les offres de l'Espagne, qui ne jetoient la Suède dans aucun péril, lorsque celles de la France la précipitoient dans une guerre dangereuse ; que le roy avoit donné des subsides à cette couronne dans un temps qu'il n'en avoit tiré aucune utilité; qu'il pouvoit avec plus d'avantage les accorder dans cette occasion ; qu'il étoit persuadé que ce commencement emporteroit tout le reste ; que Sa Majesté ne prît pas garde à quelque argent pour renouer une alliance pour laquelle elle témoignoit de la considération ; et qu'enfin je ne crusse point qu'un subside qui n'emporteroit point en apparence une promesse d'agir, ne l'emportât pas en effet, puisqu'il me

seroit presque caution que la France ayant dissipé par cette marque d'une amitié désintéressée les voiles que les partisans de la maison d'Autriche avoient tendus dans le sénat, la Suède ouvriroit bientôt les yeux sur son véritable intérêt, et reprendroit l'intime et étroite liaison qu'elle a toujours eue avec elle.

Je voyois assez de vraisemblance à ce qu'il me disoit; mais bien que je n'eusse pas toute l'opinion qu'il vouloit m'inspirer de la gratitude de la Suède, et que je fusse persuadé qu'en recevant quelque assistance de Sa Majesté, elle se contenteroit d'entretenir son armée et de demeurer en repos, je ne laissois pas de voir de l'utilité à cette dépense. Comme la réputation a toujours une fort grande part à toutes les choses du monde, je comprenois aisément le bruit que feroit en Allemagne le renouvellement d'un traité entre la France et la Suède. Ce qui en auroit paru en public, auroit fait croire à une alliance plus particulière en secret; et l'argent que le roy auroit donné à cette couronne pour entretenir son armée, auroit laissé de grands soupçons de la première union et des anciennes mesures des deux couronnes. Cette seule défiance pouvoit être d'un grand avantage à Sa Majesté. Elle étoit seule capable de retenir l'Électeur de

Brandebourg, de faire craindre aux princes de Lunebourg la vengeance du secours de Bremen, et de faire appréhender à la Hollande une puissante diversion sur ses frontières d'Allemagne, si elle paraissoit en faveur de l'Espagne sur celles du Brabant. Ainsi, outre qu'elle pouvoit donner jalousie à l'Empereur pour les pays héréditaires, elle pouvoit retenir la disposition de la basse Allemagne en sa faveur; et l'inutilité de la Suède pouvoit presque nous être aussi utile que son action. Ce n'est pas que je ne comprisse fort qu'en même temps que l'on traiteroit à Stockolm avec le roy, on traiteroit aussi avec l'Empereur; que l'on tâcheroit d'avoir son argent aussi bien que le nôtre pour ne rien faire, et que l'on n'oublieroit aucune assurance pour mettre les princes voisins en liberté d'agir sûrement où ils voudroient. Mais le peu de confiance que je connaissois que toute l'Allemagne, et ces princes particulièrement, avoient aux paroles de la Suède, me faisoit connoître en même temps qu'ils ne se reposeroient guère sur ses promesses; que tant qu'ils lui verroient quelque intelligence avec nous, ils n'exposeraient pas leurs provinces à sa bonne foi en portant les armes aux Pays-Bas pour la querelle de l'Empereur; qu'ils croiroient qu'étant déjà ébranlée, elle pourroit être déterminée par de plus

grands avantages en notre faveur; et qu'ainsi la jalousie que causeroient les subsides de Sa Majesté, renfermeroit les forces de l'empire en Allemagne, qui étoit le plus grand effet qu'elle en pût attendre.

Je ne m'ouvris d'aucune de ces pensées au grand chancelier; et ayant toujours rejeté la proposition de contribuer à la subsistance de l'armée, si elle ne devoit pas agir dans les intérêts du roy, nous demeurâmes dans la résolution de travailler au traité général dont il m'avoit parlé. Je croyois qu'il suffisoit de le reprendre tel que nous l'avions arrêté de part et d'autre un an auparavant; mais il me témoigna qu'il seroit bien aise de voir ce que le temps y avoit pu changer, et se chargea d'en faire le projet, dont il remit le soin à Cambrosius. Je rendis cependant compte à Sa Majesté de tout ce qui s'étoit passé dans cette conférence (1); des instances que le grand chancelier m'avoit fait sur un subside, de l'utilité qu'il m'en avoit voulu faire croire assurée, et des avantages que je jugeois en effet que Sa Majesté en pouvoit tirer, sinon par une correspondance sincère de la Suède, au moins par les ombrages que ses voisins en concevroient. Le roy entra dans ces considérations, et par la réponse

(1) La dépêche est du 22 octobre 1667.

qu'il me fit l'honneur de me rendre, il n'approuva pas seulement que je conclusse un traité pour les seules affaires de l'Empire, mais me permit encore d'accorder un subside pour quatre ans, et de le porter depuis cent jusqu'à cent cinquante mille écus par an, sans autre condition que d'obliger la Suède, par une marque aussi essentielle de son amitié, à détruire dorénavant, par une conduite opposée à celle qu'elle avoit tenue depuis quelque temps, l'opinion que nos ennemis communs s'étoient flattés qu'elle pût mettre quelque autre liaison en balance avec celle qui l'unissoit avec la France depuis tant d'années (1).

Il fut résolu peu de jours après, dans le sénat, de me rendre la réponse que j'attendois sur les propositions que j'avois faites. Mais comme elle alloit à refuser les troupes que Sa Majesté souhaitoit ou pour la Flandre, ou pour le secours des princes du Rhin, et à ne pas même se déclarer sur l'article du cercle de Bourgogne, le grand chancelier qui jugea que j'aurois droit de la prendre pour une dernière rupture de la négociation, fit charger les commissaires de me proposer le même projet

(1) La dépêche du roi au marquis de Pomponne est datée de Paris, du 18 novembre 1667. Louis XIV consentait, a dit un spirituel écrivain (Mignet), à acheter l'inutilité des troupes suédoises.

d'un traité touchant les seules affaires d'Allemagne que nous avions agité ensemble. Sten-Bielk qui fut chargé de cette commission, me porta chez moi l'exclusion des choses que j'y avois demandées; mais comme il étoit ennemi secret du grand chancelier, et opposé à la France, il ne me parla point de l'ouverture qui lui avoit été commise. Je reçus ce qu'il me dit comme une marque assurée qu'il n'y avoit plus rien à espérer de la Suède; et trouvant la sécheresse de cette réponse fort différente du dernier entretien que j'avais eu avec le grand chancelier, je ne doutai point que l'intention qu'il avoit eue que nous renouassions, n'eût succombé sous le parti qui cherchoit de nous brouiller. Aussi me contentai-je de témoigner aux commissaires, que je me sentois obligé d'un éclaircissement qui faisoit connoître au moins nettement au roy quelles pouvoient être les dispositions de la Suède; et en les assurant que Sa Majesté affectionnoit trop les intérêts de cette couronne, pour en rien souhaiter qui leur pût être contraire, ils purent assez comprendre que Sa Majesté ne chercheroit plus chez elle des assistances qu'elle pourroit trouver ailleurs avec même avantage.

L'état où nous nous séparâmes ne me parut plus laisser de jour à une nouvelle négociation, et le

grand chancelier fut surpris lorsqu'il sçut par Gustave Spar, un des commissaires, que je l'avois regardé en cette sorte. Il ne comprenoit pas que je pusse avoir sitôt changé de sentiment, et il lui demanda de quelle manière j'avois reçu la proposition d'un projet sur les affaires d'Allemagne. Spar qui n'avoit pas été présent, lorsque Sten-Bielk avoit été chargé des ordres du sénat, lui témoigna qu'il ne m'avoit rien dit de semblable, et que Bielk avoit ajouté seulement quelques civilités au refus qu'il m'avoit porté. Il ne fut pas difficile au grand chancelier de juger du dessein qui avoit fait taire une chose trop importante pour être oubliée. Il connut combien j'avois raison de regarder ce procédé comme un dernier éloignement pour la France, et combien le roy devoit perdre toute pensée de se lier avec la Suède. Aussi crut-il qu'il n'y avoit point de temps à perdre; et ayant fait entendre à la reine chez qui il étoit ce que Spar venoit de lui dire, il me rendit visite le lendemain. Il m'apprit de quelle manière cette affaire s'étoit passée, et ne l'attribua, par modestie, qu'à l'oubli de Bielk, bien qu'il connût sans doute qu'elle avoit une autre cause. Il me dit de la part du roy, son maître, ce qu'il m'avoit proposé auparavant, comme de lui-même, d'un premier traité, et me confirma avec les mêmes

marques d'affection qu'il en espéroit d'heureuses suites pour l'avantage des deux couronnes. Ainsi je repris une négociation que j'avois crue terminée, et lui témoignai autant de satisfaction du zèle qu'il apportoit pour la renouer que j'avois fait paroître de tranquillité lorsque Sten-Bielk l'avait rompue.

Il fit achever peu de jours après le projet dont nous étions convenus. Il le porta au sénat et l'y fit examiner avec beaucoup d'attention. Il y fut approuvé tout d'une voix, et il auroit eu dès lors une autorité suffisante pour me le communiquer. Mais comme l'expérience de l'année dernière lui avoit appris que les résolutions du sénat les plus arrêtées n'étoient pas exemptes de changement et qu'il vouloit éviter la commission désagréable de se dédire une seconde fois d'une parole qu'il m'avoit portée, il voulut avoir une confirmation plus grande de l'approbation que tout le sénat donnoit à cet écrit. Il proposa pour ce sujet de le laisser à la chancellerie, où tous ceux de la compagnie pourroient le discuter avec plus de loisir, en porter leur avis, et en rendre compte. Ce qu'il fit par prudence causa la ruine de l'affaire. Bierenclau avoit vu avec une douleur sensible l'agrément qui avoit suivi ce premier pas, dont il connoissoit l'importance. Sa haine pour la

France et sa dépendance aveugle pour la maison d'Autriche s'opposoient bien dans son cœur au rétablissement d'une amitié qu'il vouloit détruire, mais elles ne lui fournissoient point de raisons contre un sentiment si juste et si général. Il lui falloit du tems pour cabaler, et pour détruire par des artifices secrets ce qu'il n'avoit osé attaquer en public. Il profita dans ce dessein du peu de jours que le grand chancelier avoit donné pour délibérer, et qu'il étoit allé à la campagne; et ayant pris ses mesures avec trois des plus considérables du sénat Sten-Bielk, Kun-Courk et Rolam (1), qui non seulement étoient unis dans ses sentiments, mais qui étoient ennemis particuliers du grand chancelier, il les fit assembler dans la chancellerie, leur fit voir un projet de traité qu'il avoit dressé tout contraire à celui dont il s'agissoit, le leur fit approuver, et pour l'autoriser davantage, les obligea à le signer avec lui. Un procédé si extraordinaire, qui n'attaquoit pas seulement le grand chancelier dans un avis dont il étoit l'auteur, mais qui le blessoit dans la fonction de sa charge en signant des écrits de cette considération sans sa participation et sans l'autorité de la régence, le

(1) Kurck et le baron Gustave Ralamb. Le dernier était président du Conseil des Mines.

toucha d'une juste indignation à son retour. Il en porta hautement ses plaintes dans le sénat; et parce que, outre la hardiesse que donne la bonne conscience, il se sentoit piqué des faux bruits que ses ennemis avoient répandus, que pour faire réussir ce traité il étoit assuré d'une grande somme de la France, il témoigna également la pureté du zèle qui le faisoit agir, combien il étoit incapable d'être conduit par d'autres intérêts et à quel point il étoit exempt des reproches d'avoir cherché ses avantages dans les affaires qu'il avoit traitées.

Quoique ces paroles fussent générales, elles furent tournées à une offense particulière par quelques uns. Le bruit du monde vouloit que le roy de Danemark eût été fort reconnoissant des peines que Sten-Bielk avoit pris dans la négociation de Coppenhague; et quelques-uns soupçonnoient que le dévouement de Bierenclau pour l'Angleterre et sa passion pour la maison d'Autriche n'étoient pas sans récompense. Aussi se passa-t-il une forte dispute entre eux; et le grand chancelier ayant mêlé aux plaintes qu'il fit de Bierenclau, sur la conduite des affaires, quelques ressouvenirs d'autant plus désobligeants de la créance qu'il avoit toujours eu en lui, qu'ils marquoient davantage la bassesse dont il l'avoit tiré, et la fortune

dont il lui étoit redevable, les trois autres s'élevèrent et se joignirent à Bierenclau, témoignant faire une même affaire de la sienne. Ils demandèrent le lendemain à la reine, comme à la première personne de la régence, une assemblée extraordinaire du sénat; et s'étant portés partie contre le grand chancelier, insistèrent, ou qu'il prouvât contre eux les taches qu'il avoit voulu faire à leur honneur, ou que selon les loix du royaume il subît les peines des calomniateurs. Le chancelier, de son côté, prétendit réparation de l'injure qu'ils lui faisoient; appuya ses raisons par un écrit fort éloquent, et déclara que, ne recevant point de satisfaction du sénat, il la demanderoit aux États assemblés, suspendroit jusque là l'exercice de sa charge, et se retireroit en attendant dans ses terres.

Cette affaire, qui partagea dès lors tous les esprits, n'alloit pas seulement à diviser le sénat, elle alloit à diviser tout le royaume; et il n'eût pas été impossible qu'elle eût produit une guerre civile dans la suite. La reine et les moins passionnés en connurent les conséquences, et n'oublièrent rien pour les prévenir. On travailla à disposer le grand chancelier à continuer dans les fonctions de sa charge; et il y consentit enfin par

l'intérêt de son maître et de l'État. Le calme paroissoit rétabli en cette sorte jusqu'à la prochaine diète. Mais la communication que les ennemis du grand chancelier demandèrent le lendemain de l'écrit qu'il avoit donné, fut sur le point de réveiller plus dangereusement le trouble que l'on croyoit assoupi. Il se sentit piqué par le renouvellement d'une poursuite qu'il avoit bien voulu surseoir pour le bien des affaires, et sortit à l'heure même du sénat pour exécuter le dessein de se retirer. Le péril parut plus grand qu'auparavant à la reine et au reste du sénat. Ils lui députèrent quatre sénateurs, et le prièrent de demeurer. L'on disposa cependant les autres à un accommodement, dont il eût sujet de se contenter. Bierenclau fut le dernier qui se rendit ; mais enfin tous quatre ayant demandé seulement qu'il témoignât les reconnoître pour gens de bien, ils furent au devant de lui lorsqu'il rentra dans le sénat, et lui firent des excuses de ce qui s'étoit passé. Tout ce qui étoit demeuré de cette affaire dans les registres fut brûlé; et cet accommodement que chaque parti tourna à son avantage, apaisa bien en apparence les esprits, mais n'en effaça pas l'animosité secrète qu'une prise si forte y avoit imprimée.

J'avois toute raison de croire qu'un démêlé qui

étoit né proprement pour les partis de France et d'Autriche, et dans lequel l'autorité du grand chancelier avoit été attaquée, l'obligeroit à travailler avec plus de fermeté et d'application pour faire réussir l'avis qu'il avoit porté. Je croyois même lui pouvoir fournir des moyens indubitables pour faire prévaloir son opinion, lorsque j'attachois des subsides au simple projet dont il étoit l'auteur; et je ne doutois point qu'ayant connu par une expérience si dangereuse à quel point ses ennemis profitoient de ses absences, il ne songeât à regagner par l'assiduité ce que ses divers éloignements lui avoient fait perdre; qu'il n'apportât plus de soins à conserver la première place, qu'il ne voyoit que trop lui être disputée; et que l'alliance de la France étant presque devenue son affaire propre, il n'employât d'autant plus de force à la faire réussir, que l'intérêt de son maître et le sien même y étoient plus étroitement attachés.

J'étois plein de ces sentiments lorsque je le vis quelques jours après. Je lui témoignai que je me sentois d'autant plus obligé à le venir assurer de la part que je prenois au démêlé qu'il avoit eu, que son affection pour la liaison avec la France avoit plus contribué à le faire naître. Il reçut avec

plaisir le compliment que je lui fis, et il me dit qu'au moins ne douteroit-on qu'il ne fût françois, puisque l'on avoit voulu lui en faire un crime; qu'il ne s'en défendoit point; et qu'il croyoit cette qualité tellement unie à celle de bon suédois qu'il la conserveroit toujours pour le service du roy son maître, bien plus encore que par le souvenir de son origine. Il me raconta ensuite tout ce qui s'étoit passé dans sa querelle; mais s'il me parla avec plus de modération des trois autres, il ne me put cacher tout ce qu'il connoissoit du dévouement de Bierenclau pour la maison d'Autriche, de sa passion contre la France, de son ingratitude pour lui et du hasard que la Suède couroit par ses mauvais conseils. Il me témoigna que quelques obstacles que ce mauvais esprit tachât d'y apporter, il étoit persuadé néanmoins que le sénat ne se sépareroit jamais de l'alliance du roy; qu'il espéroit que l'on me remettroit bientôt le projet entre les mains, et que si je lui avois toujours vu beaucoup de zèle pour un intérêt si important au roy son maître, je devois croire qu'étant piqué à cette heure personnellement, il redoubleroit encore de soins pour le faire réussir. Nous touchâmes ensuite les points du traité en général; et je me contentai de lui dire que par les dépêches que j'avois reçues

de Sa Majesté, elle approuvoit que sans parler des autres assistances que j'avois demandées jusqu'alors, je fusse convenu de traiter pour la seule conservation des traités de Westphalie. Je ne voulus pas sitôt m'ouvrir des subsides; et ce ne fut qu'après qu'il m'en eut fait de nouvelles instances et qu'il m'eut représenté de quelle utilité ils pouvoient être dans cette conjoncture, que je lui dis que Sa Majesté vouloit bien encore donner cette marque toute gratuite de son amitié à la Suède (1), et que le seul fruit qu'elle en attendoit, étoit que cette couronne fît au moins connoître à tout le monde, par sa conduite, que sa première union étoit toujours celle de la France; parce que Sa Majesté ne s'accommodoit que parce qu'elle vouloit regarder la Suède comme le premier de ses alliés, et afin que la Suède ne la mît pas en balance avec la maison d'Autriche. Mais pour

(1) Dans sa dépêche du 18 novembre 1667, Louis XIV s'exprimait ainsi relativement aux subsides :

« Quant à la qualité desdits subsides et le temps de leur durée, « je vous donne pouvoir de les accorder pour quatre années, à « 100,000 écus par chacune, à quoi vous vous tiendrez ferme long- « temps, sans monter plus haut, faisant connoître que je mets « même en cela à un prix bien excessif une simple oisiveté de « leurs troupes; mais à toute extrémité, quand vous ne pourrez « mieux faire, j'étends votre pouvoir jusqu'à accorder 200,000 écus « la première desdites années. »

l'intéresser plus particulièrement à cette marque de la considération de Sa Majesté pour cette couronne, je lui dis qu'il se devoit sçavoir tout le gré de l'avoir persuadée sur le désistement de la demande d'une jonction d'armes et sur la concession d'un subside sans action, puisque les raisons qu'il m'avoit apportées pour faire voir que ces premiers pas en devoient précéder de plus grands, l'avoient d'autant déterminée à suivre cette conduite que Sa Majesté se tenoit plus assurée de son affection et de ses lumières. Il me fit paroître une grande reconnoissance pour des sentiments si favorables de Sa Majesté; et m'ayant témoigné combien il fondoit de grandes espérances sur la facilité que je lui mettois entre les mains, je me séparai de lui rempli de l'opinion qu'il en feroit tout l'usage que j'avois sujet d'en attendre.

Mais contre la créance que j'avois que l'expérience du passé le corrigeroit de son ardeur démesurée pour ses promenades à la campagne, ni le péril de laisser ses ennemis maîtres d'une place qu'il leur abandonnoit, ni la conjoncture importante d'un traité qu'il souhaitoit de conclure, ne furent capables de le retenir dans un tems que les fêtes de Noël lui préparoient un prétexte pour s'en aller. Il se contenta de faire le lendemain le rap-

port de la conversation que nous avions eu, et la fit en effet avec tant de force, et appuya tellement l'amitié toujours efficace de la France, qu'il se pouvoit promettre des sentimens d'une ancienne liaison réchauffée par la vue d'un nouveau subside, tout le succès qu'il en avoit souhaité. Mais lorsqu'il paroissoit avoir le plus acheminé les choses à ce dessein, on fut étonné de la permission qu'il demanda de faire un voyage dans ses terres à huit ou dix journées de Stockolm. Ses ennemis n'y furent pas contraires et ses amis ne furent pas capables de l'en détourner. Il partit aussitôt ; et ce ne fut que par un gentilhomme qu'il envoya me faire le lendemain ses excuses d'être parti sans me voir, que je sçus qu'il reviendroit au plus tôt dans deux mois. Ce dernier contre tems pour un voyage inutile, acheva la ruine de la négociation et la sienne propre. Sten-Bielk se rendit maître de toute l'autorité en son absence, et au lieu que nulles résolutions se prenoient auparavant tant qu'il était dehors, il commença à agir souverainement sans lui. Le sénat se désaccoutuma de la dépendance qu'il avoit eu jusqu'alors pour ses sentiments ; et de maître presque absolu qu'il se pouvoit dire avoir été de l'État durant la minorité du roy, il se vit avec peu de crédit à son retour,

et trouva tout le gouvernement entre les mains de ses ennemis. La faute qu'il fit pour sa fortune fut d'un même préjudice au parti qu'il avoit soutenu. Sten-Bielk et Bierenclau, demeurés maîtres des affaires, les portèrent avec leur première ardeur contre la France. Ils reprirent le même dessein que le chancelier avoit fait surseoir d'engager la Suède à la défense des Pays-Bas; et de leur seule autorité, parce que la plus grande partie de la cour et du sénat étoit à la campagne, ils donnèrent ordre au comte de Dona de se montrer favorable à toutes les liaisons que l'Angleterre et la Hollande pourroient prendre en faveur de l'Espagne.

La Pologne cependant sembloit être destinée à ne jouir jamais du repos. A peine s'étoit-elle vue délivrée de la guerre du Moscovite, qu'elle se vit en proie aux courses des Tartares; et l'espérance de quelque tranquillité, qui avoit paru dans la fin de la dernière diète, se changea en de nouveaux troubles dans celle qui la suivit. Les Cosaques et les Tartares unis entrèrent bien avant dans la Russie et dans la petite Pologne, assiégèrent Kzeherin (1), la place la plus avancée des Polo-

(1) Czehryn était un château-fort assis près d'un torrent nommé le Tasmin, affluent de droite du Dnieper ou Borysthène (*voy.* l'*Atlas* de Delisle, carte Pologne). Ce poste important était défendu par

nois, et désolèrent la campagne d'où ils enlevèrent un fort grand nombre d'esclaves jusques assez près de Léopol (1). Sobieski, grand maréchal du royaume, s'opposa à eux avec des troupes bien moins fortes et défit quelques-uns de leur partis, sans que ces divers avantages fussent capables d'arrêter les progrès de ces barbares. Mais les avis qui vinrent en même tems de Ragienski, qui étoit à Constantinople où il mourut bientôt après, firent craindre que ces commencements de troubles n'attirassent une guerre plus périlleuse. Il manda que le Grand Seigneur lui avoit déclaré qu'il avoit accordé aux Cosaques la protection qu'ils lui avoient demandée, et qu'ils ne devoient plus être considérés comme sujets de la Pologne, mais comme les siens; que la paix que la Pologne venoit de faire avec le Moscovite lui étoit suspecte; et que le roy et la République avoient à choisir entre rompre avec le Grand Duc ou avec la Porte.

Cette déclaration qui sembloit jeter dans la nécessité de faire la guerre avec l'un ou l'autre de

un gentilhomme français, le sieur Du Büi. (Voy. *Gazette* de 1667, p. 313)

(1) Léopold ou Lemberg est une ville fort considérable de la Gallicie autrichienne. Elle est la patrie de Stanislas Leczinski, qui y fut couronné roi de Pologne en 1705.

ces puissants ennemis, fut reçue avec des sentiments différents dans les provinces, selon qu'elles pouvoient plus ou moins en appréhender les suites. La grande et la petite Pologne comme plus proches du Turc, trouvoient plus d'avantages à conserver l'amitié du Grand Seigneur, et la Lithuanie et la Russie lui préféroient la paix avec le Czar, parce qu'elles lui étoient plus exposées. Cette affaire toutefois se termina plutôt et plus heureusement que l'on ne l'avoit espéré. Le grand maréchal Sobieski, n'espérant pas pouvoir défaire à la campagne des troupes aussi nombreuses, aussi légères et aussi dispersées que celles des Tartares, s'enferma dans Podeis (1) à quatorze lieues de Léopol, à dessein de les engager à en former le siége. Son dessein lui réussit. L'espérance de prendre avec cette place tout ce qui restoit de troupes polonoises, engagea les ennemis à l'attaquer. Mais comme Sobieski avoit pourvu aux choses nécessaires pour la défense, il les fatigua de telle sorte par des sorties, que leur ayant défait en divers combats plus de treize mille hommes, il les fit entrer dans quelques propositions de paix. Le

(1) Podhayce est près d'un petit cours d'eau, le Krepiecz, qui se perd dans le Dniester.

traité en fut conclu entre eux peu de jours après; et les conditions n'en furent pas désavantageuses pour la Pologne. Les Tartares reçurent quarante mille écus pour une année d'une espèce de solde, ou pour un tribut d'habits de peaux de mouton, que la République leur paie depuis long-tems, et se retirèrent en Crimée. Les Cosaques rentrèrent sous l'obéissance du roy de Pologne et obtinrent la confirmation de leurs priviléges (1). Cette paix fut reçue avec d'autant plus de plaisir de tout le royaume, qu'outre qu'elle finissoit une guerre qui pouvoit devenir considérable, elle délivroit toute la noblesse de l'obligation qui lui avoit été signifiée de monter à cheval : ce qui ne se fait que dans les grands besoins de l'État; et alors elle ne peut être commandée que par le roy en personne.

Cependant Sa Majesté polonoise avoit assez témoigné son éloignement pour le mariage, même

(1) Les Cosaques obéissaient à un chef féroce et altéré de sang, nommé Doroszensko : les Tartares étaient commandés par le sultan Galga, frère d'Adel Gieray, kan de Crimée. Ces hordes innombrables marquaient leur route par l'incendie, l'assassinat et la dévastation la plus complète. Sobieski fit contre elles une campagne admirable qui lui mérita l'admiration de l'Europe et la reconnaissance de sa patrie. Le traité qu'il conclut avec ces barbares porte la date du 17 octobre 1667.

après les nouvelles propositions que l'Empereur lui en avoit fait faire par le comte Schafgots (1), son ambassadeur extraordinaire, après la cérémonie de l'enterrement de la reine de Pologne qui s'étoit faite avec grande pompe au mois de septembre 1667 à Cracovie. La pensée de l'élection s'étoit réveillée dans tous les esprits ; et la lassitude du roy pour le travail et pour les affaires, son humeur portée à la piété et à la retraite beaucoup plus encore que son âge, faisoient voir assez d'apparence que l'occasion en pourroit naître plutôt encore par son abdication que par sa mort. Le grand duc de Moscovie ne cacha plus alors les prétentions qu'il y avoit pour son fils. Les ambassadeurs de Pologne ayant été pour jurer la paix à Moscou, en même tems que les siens passoient à Varsovie, il les fit

(1) Le comte Christophe-Guillaume de Schaffgotsch fut, en 1707, un des commissaires chargés par l'Empereur de mettre à exécution tous les articles de la convention d'Alt-Ranstadt, conclue, le 1er septembre de la même année, entre l'Autriche et la Suède. (Schoel, *Hist. des traités de paix*, t. XIII, p. 207.) La *Gazette* de 1667 contient les réflexions suivantes (p. 1228), à propos de l'ambassade extraordinaire de ce diplomate à Cracovie : « Le 21 septembre, le « comte de Schafgots eut sa première audience du roy, à qui l'on « disoit qu'il avoit ordre de faire des propositions de mariage : « mais Sa Majesté en paroist, toujours, fort éloignée, pour des rai- « sons qui font croire aux Polonois, aussi bien qu'à ce prince, que « ce ne seroit ni l'avantage de l'Estat, ni celuy de sa personne. »

recevoir avec une magnificence et des marques d'amitié extraordinaires. Le jeune prince (1), âgé de quinze ans, parut auprès de lui à l'audience vêtu à la polonoise, et parla aux ambassadeurs en latin et en leur langue. Mais son premier ministre s'étendit par une longue harangue sur l'avantage commun des deux nations, de réunir sous une même autorité tout le nom Sarmate, dont ils font chacun une partie. Il prévint l'objection que l'on pouvoit faire qu'une nation aussi libre que la Polonoise pût compatir dans un même gouvernement avec une aussi esclave que la Moscovite, et fit voir qu'il étoit aisé de maintenir l'une et l'autre sous un même chef dans l'observation de leurs différentes coutumes. Mais sur le point le plus essentiel et le plus difficile, qui étoit celui de la religion, il montra le peu de diversité qu'il y avoit entre la grecque et la latine, la facilité à pouvoir les concilier, et la disposition même prochaine qui s'y voyoit par les soins des patriarches d'Antioche et d'Alexandrie que le Czar avoit appelés exprès pour ce sujet dans ses Etats (2). Il ajouta à ces proposi-

(1) Alexis Alexiowitz. Ce prince mourut en 1670, avant son père, Alexis Michaelowitz.

(2) Le czar, par les conseils du patriarche Nicon, convoqua, en 1666, un concile pour revoir les livres sacrés russes et pour

tions de grands avantages que le Grand Duc feroit à la République si elle jetoit les yeux sur son fils; qu'il ne changeroit pas seulement en une paix perpétuelle la paix qu'il venoit de faire avec elle pour treize années, mais qu'il l'assisteroit encore de puissantes forces contre les Tartares et les Cosaques, et restitueroit tout le pays qu'il avoit occupé durant la guerre. Les ambassadeurs s'excusèrent de traiter sur aucune de ces matières par la loi si expresse qui leur défend de parler d'élection du vivant du roy; mais ces ouvertures publiques, aussi bien que les intelligences particulières que le Czar entretenoit en Pologne, ne laissèrent pas d'y faire un grand effet. Toute la Lithuanie et la Russie, comme frontières de ses États, trouvoient plus de repos à l'avoir pour maître que pour voisin; et la vue de rentrer dans les terres qu'il avoit occupées, touchoit d'autant plus les grands seigneurs de ces provinces qu'une plus considérable partie de leurs biens y étoit située. Beaucoup même dans la Pologne se flattoient de la gloire de devenir par une telle réunion le plus grand et peut-être le plus puissant Empire de l'Europe; et le zèle de reli-

apporter quelques modifications dans les cérémonies de l'Église orthodoxe. (*Voy.* Levesque, *Histoire de Russie*, t. IV, p. 70.)

gion faisoit souhaiter à quelques ecclésiastiques de ramener en cette sorte à la communion romaine une si grande partie de l'Église grecque. Ce nouveau parti parut prendre plus de forces de jour en jour et balança celui qui s'étoit formé depuis si long-tems en faveur du duc de Neubourg.

Ce prince restoit presque seul des princes catholiques prétendans à la couronne; et il voyoit d'autant plus d'espérance d'y réussir, qu'outre les amis qu'il avoit par lui-même depuis long-tems dans la République, et ceux que l'Électeur de Brandebourg lui avoit donnés, il étoit assuré, depuis peu, de tous ceux qui étoient affectionnés à la France. Les premières mesures qu'il avoit prises avec le roy très chrétien, n'avoient été que pour favoriser le mariage de sa fille, en cas que le roy de Pologne songeât à se remarier. Mais depuis l'éloignement que Sa Majesté Polonoise en avoit fait paroître, l'Électeur de Brandebourg qui faisoit sa propre affaire de l'élection de ce prince, et qui connoissoit à quel point la France étoit capable d'y contribuer, songea à prendre de plus étroites liaisons avec le roy. Sa Majesté embrassa de son côté l'occasion avantageuse que sa prudence lui fit connoître de s'assurer du plus puissant prince de l'Empire et de faire perdre à ses ennemis l'opinion

qu'ils avoient conçue que nul autre ne seroit plus opposé à la justice de ses prétentions en Flandre. La négociation en fut conduite fort secrètement. Le traité en fut conclu à Berlin par Milet, envoyé de Sa Majesté; et la ratification en fut portée à Paris par les envoyés extraordinaires que l'Électeur dépêcha, et qui eurent ordre d'agir en son nom pour la médiation de la paix (1). Les conditions furent que le roy employeroit tous ses amis et tous ses offices en Pologne pour faire réussir l'élection du duc de Neubourg, et que l'Électeur ne demeureroit pas seulement durant la guerre avec l'Espagne dans une parfaite neutralité, mais qu'il s'opposeroit avec les autres princes du Rhin aux troupes qui voudroient passer d'Allemagne dans les Pays-Bas, et travailleroit à réunir le cercle de Westphalie dans ce dessein. Le roy donna ensuite ses ordres à l'évêque de Beziers d'agir avec la même application pour le duc de Neubourg qu'il avoit fait pour le prince de Condé, lorsque les dispositions lui étoient favorables; et parce que l'abdication du roy de Pologne pouvoit beaucoup avancer cet événement, il le chargea de seconder

(1) Ce traité, négocié à Berlin, fut signé le 15 décembre, à Cologne-sur-la-Sprée. On en trouvera le texte dans Mignet (*Succession d'Espagne*, t. II, p. 296).

de tous ses offices la pente que ce prince y faisoit paroître. Il promit même de remettre en faveur de cette élection à la République les grandes sommes qu'il lui avoit prêtées dans ses besoins du vivant de la reine, et s'offrit d'assurer au roy de Pologne une grande subsistance, en cas que le duc n'ayant pu être élu après son abdication, il ne pût lui laisser la jouissance du duché de Neubourg qu'il lui devoit céder sa vie durant.

J'eus ordre de donner part en Suède des pensées que Sa Majesté avoit prises pour ce prince, et d'y témoigner la persuasion qu'elles seroient d'autant plus secondées des offices de cette couronne qu'elle avoit toujours fait paroître plus de chaleur pour le servir. Je sçavois assez qu'il suffisoit pour refroidir cette ancienne ardeur que l'on le vit porté par la France, et que l'on n'apprendroit point sans un fort grand chagrin à Stockolm que lorsque l'on avoit regardé l'Électeur de Brandebourg comme un défenseur de la maison d'Autriche, l'extrême prudence du roy l'eût sçu mettre tout d'un coup dans ses intérêts, l'eût engagé à s'opposer aux mêmes secours de tout l'Empire que l'on avoit cru peu auparavant qu'il conduiroit d'Allemagne aux Pays-Bas, et l'eût obligé à envoyer ses ordres à Ratisbonne pour le renouvellement de l'alliance

du Rhin (1). Aussi trouvai-je Sten-Bielk assez froid après la communication que j'en eus donné à la reine; mais sans me vouloir faire paroître de diminution de sentimens pour ce prince, l'on remit à prendre des mesures avec lui pour la Pologne, jusqu'à ce que l'on eût terminé avec son envoyé et celui de Brandebourg quelques conventions qui étoient fort avancées pour la succession de Juliers.

Il est certain que dès lors le parti qui favorisoit la maison d'Autriche en Suède, vit avec peine l'obligation que le duc de Neubourg pouvoit avoir à la France. Ce n'est pas que l'on ne le préférât au Moscovite dont on craignoit la trop grande augmentation de puissance, et que l'on ne regardât la perte de la Livonie comme inévitable, si jamais les forces de Moscovie et de Pologne s'unissoient sous un même chef, pour venger contre la Suède l'ancienne querelle des deux nations. Mais pour profiter de l'avantage du tems, qui est presque toujours le parti des conseils foibles et incertains, on auroit souhaité que le roy de Pologne eût gardé long-tems la couronne; et par là l'on ne craignoit rien tant que l'abdication qu'il en pouvoit faire.

(1) Une somme de 30,000 écus, distribuée aux ministres et aux confidents de l'Électeur, avait opéré ce prodige. (*Voy.* Mignet, *Succession d'Espagne*, t. II, p. 303.)

Les apparences néanmoins en parurent fort grandes bientôt après. La diète s'ouvrit à Varsovie le 24 janvier 1668, et bien loin de remédier aux désordres passés du royaume, elle en porta de nouveaux. Les nonces y vinrent encore prévenus des anciennes impressions que la France songeoit à porter le prince de Condé par la force, soit qu'elle voulût attendre la mort du roy, soit qu'elle la voulût prévenir par l'abdication; et, parce que l'adresse de l'évêque de Beziers dans toute cette affaire, et le crédit qu'il avoit auprès du roy de Pologne leur étoient suspects, ils vinrent chargés des instructions de leurs palatinats pour demander son éloignement, et pour ne travailler à aucune affaire qu'il ne leur eût été accordé. Mais parce qu'il avoit paru étrange de distinguer un ambassadeur de tous les autres, et que l'Électeur de Brandebourg, qui avoit aussi le sien à Varsovie, leur étoit devenu moins agréable depuis que le bruit s'étoit répandu de son intelligence avec la France, ils demandèrent indifféremment au roy qu'il fît retirer tous les ministres étrangers. Le roy leur remontra combien un semblable procédé seroit non seulement contraire au commerce d'amitié et de bienséance qui lie tous les princes et toutes les nations, mais combien même il étoit peu en ses

mains de faire une telle signification aux ambassadeurs de ses alliés, qui étant des personnes sacrées et indépendantes, ne pouvoient recevoir les ordres de se retirer que de leurs maîtres. Mais autant qu'il fit paroître de fermeté à ne pas admettre une si indigne proposition, autant les nonces apportèrent d'opiniâtreté à la soutenir. Tout le tems de la diète s'écoula presque sur cette seule contestation. Il fut proposé pour la terminer que sans éloigner les ministres étrangers, on fît un règlement pour eux à l'avenir, tel à peu près que celui qui s'observe à Venise, et que sans leur laisser la liberté de voir indifféremment tous les sénateurs et tous les nobles, ils fussent renfermés à ceux qui seroient destinés pour négocier avec eux. Cette proposition parut d'abord pouvoir être acceptée; mais sitôt qu'elle eut été regardée par la diète, comme donnant un privilége à ceux du sénat et de la noblesse qui seroient choisis pour cette fonction qui ne seroit pas commun à tous les autres, elle fut rejetée comme contraire à l'égalité qui n'admet point de distinction dans la République, et qui fait une jalousie si délicate entre tous ceux qui la composent. Ainsi les nonces revinrent à leurs premières demandes; et le roy fit voir plus de fermeté pour les refuser.

Il restoit peu de jours de la diète; et elle s'étoit toute consommée sur cette contestation inutile. Enfin les nonces furent contraints de l'abandonner; mais ne changeant point en effet d'esprit, ils prirent un autre chemin pour arriver à leurs fins. Ils demandèrent au roy d'envoyer le troisième et le dernier des commandements dont deux avoient déjà été faits durant la guerre des Tartares, pour faire monter à cheval toute la noblesse. Et, parce qu'il n'est pas sans exemple dans l'histoire de Pologne, que la noblesse ainsi assemblée s'est rendue quelquefois maîtresse de l'autorité, et, sans consulter les roys, a exercé sa vengeance sur ceux de la cour et du sénat qui étoient devenus l'objet de sa haine, le roy de Pologne ne tint pas moins ferme sur l'injustice de cette demande, dont il pénétra le dessein; et ayant remontré que l'État présent de la République ne requéroit point cet extrême remède, il promit d'accorder cette convocation aussitôt qu'elle seroit jugée nécessaire, et offrit d'en donner dès lors le pouvoir au grand maréchal du royaume. Mais comme l'intention de quelques-uns des nonces étoit moins portée à suivre la justice des raisons du roy qu'à satisfaire leur passion propre, ils consommèrent tout le tems de la diète, et la rompirent au commencement de

mars 1668, sans avoir travaillé à aucune des affaires pour lesquelles elle avoit été assemblée.

Ce nouveau chagrin de régner au milieu de tant de troubles, confirma le roy dans la pensée de se démettre de la couronne; et il prit dès lors son dessein fixe et arrêté d'en faire l'abdication dans la diète qu'il résolut de convoquer au mois de juillet. Bien que cette pensée fût tenue assez secrète, elle fut néanmoins pénétrée à mille marques; et ceux qui prenoient intérêt à l'élection qui la devoit suivre, s'appliquèrent avec plus de soin à fortifier les mesures qu'ils avoient prises pour y réussir.

CHAPITRE X.

Paix d'Aix-la-Chapelle.

1667-1668

Mariage du duc de Holstein avec la fille du roi de Danemark. — Succession d'Oldembourg. — Médiation du Pape entre la France et l'Espagne. — Alternative offerte par Louis XIV. — Défiance de la Hollande. — Triple alliance. — Campagne d'hiver en Franche-Comté. — Révolution de Portugal. — Négociation du comte de Dohna à Londres. — Traité de Saint-Germain. — Conduite du grand chancelier de Suède dans le Sénat. — Paix d'Aix-la-Chapelle. — Traité entre la Suède et l'Empereur. — Tentative pour retirer la Suède de la triple alliance. — Détermination du roi à l'égard de cette puissance. — Seved-Boot, grand trésorier. — Diète suédoise. — Fin de l'ambassade du marquis de Pomponne.

Le rapport que la haine et la jalousie établissent toujours entre la Suède et le Danemark m'oblige à parler ici d'un mariage qui fut reçu avec autant de peine à Stockolm, sur la fin de l'année 1667, qu'il donna de joie à Coppenhague (1). Christian Albert, duc de Holstein-Gottorp, frère de la reine de Suède, et qui avoit, aussi bien que le duc son

(1) Ce mariage fut célébré le 18 octobre.

père, suivi le parti de Charle Gustave, lorsqu'il porta la guerre en Danemark, avoit entretenu depuis, une alliance d'autant plus étroite avec la Suède qu'il appréhendoit peut-être davantage le ressentiment du roy de Danemark, avec qui il avoit encore quelques autres démêlés. La cour de Suède n'oublioit rien pour s'assurer de ce prince et pour nourrir cette division, parce qu'il lui étoit d'une considération extrême d'avoir en sa personne un parti presque toujours formé au milieu des États du roy de Danemark dans le Holstein et le Sleswik, et une occasion toujours prête de lui faire la guerre à la première querelle qui naîtroit entre eux. Mais le duc qui connut que les suites d'une mésintelligence entre le chef de sa maison, beaucoup plus puissant que lui, et dont il est presque tout environné, lui seroient également dommageables, soit qu'il eût à les soutenir seul, soit qu'il fût réduit à appeler la Suède dans ses États, jugea de son intérêt de se raccommoder sincèrement avec le roy de Danemark, et d'affermir le rétablissement de leur amitié par les liens qui pouvoient la rendre la plus indissoluble. Ce furent ceux du mariage. La négociation en fut conduite avec beaucoup de secret à Coppenhague; et le roy de Danemark étant venu durant l'automne à

Gluckstad (1), les noces du duc avec la princesse Fréderica Amalia, seconde fille du roi, s'y célébrèrent. Cette alliance dont le duc ne donna part quelconque à Stockolm, même à la reine sa sœur, que lorsqu'elle fut achevée, y fut reçue avec déplaisir; et l'on y sentit également l'avantage qui en revenoit au Danemark, et la perte que la Suède croyoit y faire. Tous les différents entre le roy et le duc furent terminés, et particulièrement celui de Christianpreis qui étoit le plus important. Le duc consentit à la fortification de la place, mais avec de telles conditions que le roy ne s'en pourroit jamais servir, ni contre lui, ni contre ses États.

Outre les raisons de la parenté et du voisinage qui portoient ces princes à demeurer amis, ils avoient depuis peu un intérêt qui leur étoit commun, et qui ne pouvant être disputé à l'un qu'il ne le fût à l'autre, les obligeoit à se réunir pour le défendre. Antoine Gonther, comte d'Oldembourg et de Delmenhorst, et le dernier de cette maison dont sont descendus les roys de Danemark et les

(1) Gluckstad, sur la rive droite de l'Elbe, près de l'embouchure de ce fleuve dans la mer du Nord, avait été fondée, en 1617, par Christian II, qui lui accorda de grands priviléges, et en fit l'entrepôt du commerce avec l'Islande.

princes de Holstein (1), étoit mort cette même année 1667, âgé de 86 ans, et n'avoit point laissé d'enfants légitimes. Il avoit dès son vivant partagé ses États entre le roy et le duc, suivant une ancienne expectance des Empereurs qui étoit dans leur maison ; et le roy aussitôt après sa mort étoit entré en possession du comté d'Oldembourg et de Delmenhorst. Le prince Joachim-Ernest de Ploen, d'une des branches cadettes de Holstein, les leur disputoit à l'un et à l'autre, parce qu'étant extrêmement âgé (2), il se trouvoit plus proche d'un degré au feu comte d'Oldembourg, et que la représentation n'ayant point de lieu en Allemagne dans la succession des fiefs, il prétendoit que la seule proximité la devoit régler. Le roy et le duc soutenoient au contraire que ces comtés qui étoient auparavant des biens allodiaux, n'ayant été érigés en fiefs que sous Charle-Quint, lorsque la branche de Holstein étoit déjà séparée de celle d'Oldembourg, l'expectance en avoit été accordée à Frédéric II, roy de Danemark, et à Adolphe, chef de la maison de Holstein-Gottorp, à l'exclu-

(1) Les généalogistes faisaient remonter l'origine des comtes d'Oldenbourg à Witikind le Grand.

(2) Il était né le 29 août 1595, et était par conséquent âgé de 72 ans. Il mourut le 5 octobre 1671.

sion de Jean, duquel venoient le prince de Ploen et les autres cadets de la maison de Holstein. Le prince de Ploen s'étoit pourvu à la cour de l'Empereur; et le prince Jean Adolphe (1), son fils aîné, qui avoit servi de lieutenant général dans les troupes impériales, étoit venu dans ce tems à Stockolm sous prétexte d'y être envoyé par l'Électeur de Saxe, mais en effet pour pénétrer les sentiments de la Suède, et voir si elle seroit tentée en appuyant ses prétentions de l'occasion de faire la guerre au Danemark. L'on n'y étoit ni en état, ni en volonté d'entreprendre une affaire si grande et si difficile; et si l'on lui fit paroître des intentions favorables de le servir, ce fut seulement à dessein de se le réserver pour une autre conjoncture. L'on y voyoit cependant avec jalousie cette nouvelle succession qui approchoit le roy de Danemark du duché de Bremen et qui le rendoit considérable à l'embouchure du Weser, comme il l'étoit déjà à celle de l'Elbe. L'on n'y voyoit point aussi sans

(1) Le prince Jean-Adolphe avait été général-major de la cavalerie impériale dans la campagne de 1664 contre les Turcs; en 1674 et 1675, il servit dans les troupes des ducs de Brunswick, avec le grade de maréchal de camp, assista à la bataille de Consarbrick, gagnée par le duc de Zell sur le maréchal de Créqui, et se trouva à la prise de Trèves; enfin, il passa au service des Provinces-Unies, qui le firent gouverneur de Maëstrick et maréchal-général (1693).

peine que ce roy se fortifioit tous les jours de forces et d'alliances depuis qu'il agissoit souverainement et sans la dépendance qu'il avoit eu autrefois du sénat et des États de son royaume : il avoit pourvu à la subsistance réglée d'un corps toujours entretenu de bonnes troupes, et avoit fortifié quantité de places dans le Danemark et dans le Holstein. Il s'étoit outre cela appuyé de diverses liaisons ; et outre l'amitié de la France qu'il avoit cultivée avec beaucoup d'application et avec beaucoup de satisfaction du roy, et celle de Hollande dont il avoit profité, il s'étoit fait de grandes alliances en Allemagne par des mariages. Le prince Christian, son fils aîné, avoit épousé en 1666 la princesse Charlotte, sœur du Landgrave de Hesse-Cassel, et la princesse Anne-Sophie, sa fille aînée, avoit été mariée presque dans le même temps avec Jean-George, fils unique de l'Électeur de Saxe. Ainsi outre la parenté qu'il avoit déjà, à cause de la reine sa femme, avec toute la maison de Lunebourg, et l'intelligence particulière qu'il professoit avec l'Électeur de Brandebourg, il se trouvoit étroitement uni avec tous les princes de la Basse-Allemagne. Il entretenoit avec soin tous ses amis ; mais en ménageant particulièrement la France, lorsque la Suède affectoit de la négliger, on peut

dire qu'il élevoit sa considération sur le mauvais usage que faisoit cette couronne du premier de ses intérêts.

Dans le tems que ces diverses choses s'étoient passées, toute l'Europe étoit d'autant plus attentive à la querelle entre la France et l'Espagne, que son repos étoit plus inséparablement attaché à la fin ou à la continuation de la guerre. Le feu qui s'étoit allumé en Flandre ne pouvoit être retenu en si peu d'espace ; et il étoit difficile que l'embrasement ne s'en étendît sur les États voisins, s'il n'étoit bientôt éteint. Depuis le mois de septembre que le roy avoit quitté l'armée qu'il employa le reste de la campagne sous les ordres du maréchal de camp général, à assurer les places conquises, à établir des quartiers, et à en ôter aux ennemis, Sa Majesté avoit conservé sa première modération au milieu de tant d'avantages; et les succès si glorieux de la guerre n'avoient rien diminué de son inclination pour la paix. La meilleure partie de l'Allemagne avoit commencé à se désabuser des vastes pensées de la monarchie universelle, que ses ennemis avoient voulu lui attribuer; et l'Empereur même, quelque pressé qu'il en fût par la cour d'Espagne, témoignoit assez déférer aux dispositions que Sa Majesté faisoit paroître à un accom-

modement, pour ne se pas précipiter aux dangereuses suites d'une rupture avec elle. Le pape n'oublioit ni offices ni soins, pour avancer la réconciliation des deux couronnes ; mais de tous les médiateurs, les États-Généraux qui voyoient avec une égale crainte, ou le voisinage de la France, ou le péril de s'y opposer, furent ceux qui en approfondirent le plus les moyens et qui la firent enfin avec le plus de succès.

De Witt qui, comme je l'ai déjà dit, avoit la première part dans leurs conseils, avoit fait prier le roy, dès le mois de juillet, par le comte d'Estrade, son ambassadeur en Hollande, que Sa Majesté voulût s'expliquer de la satisfaction qu'elle pouvoit désirer pour finir la guerre, parce qu'en cas qu'elle fût telle que les États crussent qu'elle lui dût être accordée, ou ils y disposeroient l'Espagne par leurs offices, ou s'ils étoient inutiles, ils joindroient leurs armes à celles de Sa Majesté pour l'y forcer. Cette ouverture fut d'autant plus agréable au roy qu'elle s'accordoit avec l'intention qu'il avoit toujours eue d'obtenir par l'accommodement une justice qu'il s'étoit vu contraint de poursuivre par les armes. Aussi fit-il dire à de Witt que bien que les droits de la reine s'étendissent à une bien plus grande partie des Pays-Bas, il se

contenteroit pour le bien de la paix des provinces de la Franche-Comté et du duché de Luxembourg, des villes de Charleroi, Cambrai et le Cambresis, Tournai, Douai, Aire, Saint-Omer, Bergues et Furnes, pourvu que les Espagnols fissent en même tems la paix de roy à roy avec le Portugal, sans lequel Sa Majesté ne pouvoit conclure aucun traité. De Witt fit sçavoir au roy, après que cette réponse lui fut connue que l'ayant communiquée aux principaux des États, ils avoient tous jugé des sentiments qu'ils avoient trouvés dans les ministres d'Espagne, qu'ils abandonneroient presque aussitôt le reste des Pays-Bas que d'en céder cette partie; mais que lui et ceux des États avec lesquels il en avoit conféré, croyoient pouvoir disposer les Espagnols à céder à Sa Majesté la Franche-Comté, Cambrai et le Cambresis, Douai, Aire, Saint-Omer, Bergues et Furnes, pourvu que Sa Majesté remît les autres places que ses armes avoient occupées, et dont Charleroi seroit rasé; qu'ils la prioient cependant de consentir à une suspension d'armes de trois mois, durant lesquels, ou les États termineroient l'affaire par la négociation, ou s'ils n'y réussissoient pas, ils se joindroient à Sa Majesté. Le roy répondit à cette dernière proposition, sur la fin du mois de septembre; et pour rendre les Espa-

gnols plus faciles sur le Portugal, il voulait bien retrancher de ses demandes le Luxembourg, Tournai et Charleroi, et se tenir aux conditions que les États lui proposoient. Il voulut bien aussi convenir d'une supension de toute entreprise sur les places fortes jusques à la fin de mars; mais pour donner le choix à plus d'un parti à l'Espagne, en cas qu'elle fît difficulté de céder ces premières conditions, il offrit de se contenter pour toute satisfaction des droits de la reine, des places qu'il avoit conquises durant la campagne, y comprenant leurs baillages et leurs chatellenies, à condition toujours que l'Espagne fît la paix de roy à roy avec le Portugal.

Ces deux partis dont le choix demeuroit à l'Espagne, firent dès lors l'alternative sur laquelle roula tout le traité, et sur laquelle il se conclut à la fin. Elle étoit d'autant plus avantageuse à l'Espagne que lorsque le roy relâchoit beaucoup de ses prétentions, elle ne relâchoit rien qui ne fût déjà entre les mains de la France, et qu'elle se garantissoit des nouvelles pertes dont elle étoit menacée dans une seconde campagne. Elle y témoigna néanmoins beaucoup de répugnance lorsqu'elle lui fut proposée par la Hollande; et le marquis de Castel-Rodrigo, peu prudemment, comme il parut

par la suite, rejeta l'offre de la suspension d'armes jusques à la fin de mars, ne voulant pas, à ce qu'il disoit, que le roy se fît un mérite d'une cessation d'entreprises que la mauvaise saison et l'hyver lui imposoient.

Tout son dessein alloit à intéresser la Hollande à la défense de la Flandre; et comme elle n'en pouvoit avoir de motif plus puissant que l'appréhension des nouveaux progrès de Sa Majesté, il étoit bien aise, en lui faisant craindre la continuation de la guerre, de l'obliger à s'y opposer. Il ajoutoit d'assez grands avantages aux réflexions que les États pouvoient faire d'eux-mêmes pour leur propre sûreté, et pour les engager à un pas qui ne pourroit être regardé de la France que comme une assistance qu'ils donneroient à ses ennemis, il offrit de leur laisser en engagement toute la haute Gueldre, Venlo, Stephansvert, Ruremonde (1) et quatre forts sur l'Escaut pour quatre millions qu'ils prêteroient à l'Espagne. La considération d'une augmentation de places de cette importance, autant que la crainte d'un trop puissant voisinage, jointe à la fausse opinion que les Espagnols nourrissoient soigneusement que le roy n'amusoit toute l'Europe

(1) Venlo, Stephansvert et Ruremonde sont situées sur la Meuse.

de son inclination pour la paix que pour trouver la Flandre dégarnie de tout secours au printemps, ne faisoient pas peu d'impression dans un conseil composé de tant de différents avis que celui de la Hollande. Quelques-uns même y faisoient beaucoup de difficulté sur la condition du Portugal, et ne pouvoient approuver que les États s'obligeassent à rompre avec l'Espagne, si lorsqu'elle auroit accordé la satisfaction de la France, toute la question tournoit sur l'avantage d'une couronne avec laquelle la Hollande avoit quelques démêlés à terminer.

Ainsi, bien que l'on continuât à La Haie dans la résolution de faire accepter l'alternative à l'Espagne, on entra dans une injuste défiance des intentions du roy; et l'on résolut de faire une telle ligue qu'elle fût en état de se faire appréhender à celle des deux couronnes qui refuseroit de se soumettre à ce parti. Ce fut dans ce dessein que les États envoyèrent ordre aux ambassadeurs (1) qu'ils avoient fait passer à Londres depuis le traité de Breda, d'entrer en cette négociation avec le roy de la Grande-Bretagne. Ils y trouvèrent beaucoup de facilité, parce que non seulement la guerre

(1) MM. de Meerman et Boreel.

passée y avoit laissé quelque haine contre nous, et que la trop grande puissance du roy en Flandre y étoit suspecte, mais encore que l'Isola et l'ambassadeur d'Espagne contribuoient de tous leurs efforts au succès de cette négociation. Bien que la ligue parût contre l'Espagne, si elle ne cédoit les conquêtes, ces ministres voyoient une grande espérance de la tourner en sa faveur, parce que ne pouvant douter que le roy ne recommençât la guerre dès le printems, lorsque le conseil de Madrid n'auroit point consenti à l'accommodement, ils jugeoient la ligue engagée par son propre intérêt à sauver le reste des Pays-Bas. Ainsi toutes ces mesures se concertèrent à Londres en peu de tems; et quoique le secret ne s'en pénétrât pas encore, le roy eut sujet de n'être pas satisfait du procédé de la Hollande, qui répondoit si peu à la franchise dont il avoit usé avec elle, et à la sûreté qu'elle devoit prendre en sa parole. Les effets de cette négociation furent publics bientôt après. Le roy d'Angleterre fit passer le chevalier Temple, son envoyé extraordinaire à La Haie; et à peine eut-il rendu sa lettre de créance qui marquoit le désir de ce prince de concourir avec les États à éteindre le feu de la guerre, qu'il signa trois jours après, qui fut le 23 janvier 1668, un traité de ligue

entre son maître et les États (1). Le sens en étoit que sur ce que le roy s'étoit expliqué de vouloir bien finir la guerre, pourvu que le roy catholique lui cédât l'une ou l'autre des alternatives, le roy d'Angleterre et la Hollande promettoient d'employer les offices les plus puissants auprès de l'Espagne pour la lui faire obtenir; et qu'en cas que le conseil de Madrid ne se rendît pas à leur interposition, ils employeroient des moyens plus efficaces pour l'y contraindre; mais que le roy leur en laisseroit tellement le soin qu'il ne lui seroit permis, ni de faire entrer ses troupes en Flandre, ni d'attaquer des places, ni de recevoir même celles qui se donneroient volontairement à lui. Outre ces articles qu'ils voulurent rendre publics, et que les États tâchèrent de colorer de la seule intention de procurer la paix, lorsqu'ils les communiquèrent au comte d'Estrade qui en eut par eux la première connoissance, ils en signèrent de secrets le même jour. Ils tâchèrent d'autant plus de les cacher qu'ils étoient une marque inexcusable de leur ingratitude envers le roy, et un manquement incontestable au traité d'alliance qu'ils avoient avec le roy, par lequel tous les traités qui pouvoient

(1) *Voy.* le texte de ce traité dans Mignet, *Succession d'Espagne*, t. II, p. 549.

être au préjudice, ou légitimement suspects à l'un et à l'autre, étoient spécialement défendus. Ces articles qui ne furent pénétrés que quelques mois après portoient une stipulation expresse de faire conjointement la guerre avec l'Angleterre contre la France, si le roy ne faisoit pas la paix aux conditions qu'ils témoignoient juger raisonnables. Mais en cas qu'ils en vinssent une fois aux armes, ils s'obligeoient de ne les point quitter qu'ils n'eussent rétabli l'Espagne dans ce qu'elle venoit de perdre aux Pays-Bas.

Ce traité spécieux pour le bien de la paix, et qui fut depuis si célèbre sous le nom de la *triple alliance*, fit dès lors un grand bruit dans le monde. Les termes de forcer et de contraindre en paroissoient offensants à l'égard de l'Espagne; mais il y en avoit de durs à l'égard de la France, à laquelle on paroissoit imposer souverainement l'obligation de ne point agir jusqu'à la fin de mai, et de ne point agir en Flandre après ce tems, quand même l'Espagne auroit refusé la paix. L'Espagne témoignoit en apparence qu'elle se sentoit blessée de ce procédé; et le marquis de Castel-Rodrigo en fit des plaintes aux envoyés d'Angleterre et des États qui le lui communiquèrent, mais dans le fond il en espéroit de grands avantages, parce qu'il

connoissoit combien le roy étoit incapable de s'accommoder d'une manière d'agir peu honnête, et de subir les règles que sans sa participation la ligue sembloit avoir eu dessein de lui prescrire. Ainsi pour causer une rupture entre la France et ces deux États, l'on croyoit n'avoir besoin à Madrid que de différer l'accommodement jusques au commencement du printems, parce qu'alors le roy se mettroit assurément en campagne, et que la ligue s'opposeroit à ses progrès.

Mais ce qui augmenta encore les espérances de l'Espagne, et l'opinion que tout le monde conçut d'un puissant ralliement contre la France, fut le procédé du comte de Dona, ambassadeur de Suède à La Haie. Il étoit sur le point de passer à Londres, après l'exécution du traité qu'il avoit signé avec la Hollande ; et bien que le dévouement de la Suède pour l'Angleterre lui pût faire prétendre plus de communication des desseins de cette couronne, il n'avoit eu aucune part du projet de cette ligue que lorsque l'arrivée du chevalier Temple la rendit publique. Il sentit ce manque de considération ; et comme il étoit dans le sentiment de ceux qui s'étoient déclarés à Stockolm contre la France et contre le grand chancelier, et qu'il voulut cacher le peu de cas que l'Angleterre et la Hollande

avoient fait de la Suède, il s'offrit de lui-même à entrer dans la ligue. Mais parce qu'il n'en avoit point encore de pouvoir, et qu'il auroit pu en être désavoué, il se contenta de réserver une place au roy son maître pour y être reçu; cela sous de telles conditions de subsides et de promesses de la ligue de faire accorder par l'Empereur à la Suède l'exécution de quelques points des traités de Westphalie qu'elle se plaignoit qui n'étoient pas accomplis, et qui cachoient particulièrement celui de la ville de Bremen ; et que sur les difficultés qui en devoient vraisemblablement naître, il seroit en liberté, selon les ordres qu'il en recevroit, ou de rompre, ou de lier davantage l'engagement qu'il auroit pris. Mais dès lors toutefois le nom de la Suède fut joint dans le monde à celui de l'Angleterre et de la Hollande.

Cette ligue sur laquelle toute l'Europe jeta alors les yeux, trouva le roy sur le point de commencer une campagne d'autant plus glorieuse que la considération de l'entreprise, la difficulté d'y réussir, et les oppositions de la saison y attachoient plus d'obstacles. Depuis que pour donner des marques plus convainquantes de son inclination pour la paix, Sa Majesté avoit accepté la médiation du pape et de tant de roys, de princes

et États qui l'avoient offerte ; qu'elle avoit agréé de nommer pour le lieu des conférences Cologne, Liége, Aix-la-Chapelle ou toute autre ville proche des provinces où se faisoit la guerre ; et que pour assurer un tems plus favorable au traité, elle avoit voulu convenir d'une cessation d'armes jusqu'à la fin de mars, la reine d'Espagne avoit fait déclarer au pape, par son ambassadeur, qu'elle ne traiteroit jamais qu'à Rome, à Venise, ou aux Pyrénées ; qu'elle vouloit une trêve d'une année ; et que bien qu'elle pût demander que les choses fussent rétablies en l'état qu'elles étoient avant la guerre, elle se contenteroit que les places que Sa Majesté avoit prises fussent déposées entre les mains de Sa Sainteté. Le marquis de Castel-Rodrigo avoit témoigné en même tems qu'il ne vouloit point tenir du roy une suspension d'armes que Sa Majesté n'accordoit qu'à la seule impossibilité de faire la guerre durant l'hyver. Et enfin à voir la hauteur avec laquelle on agissoit à Madrid et à Bruxelles, et la modération que l'on gardoit à Paris, il falloit se souvenir du succès de la campagne dernière pour croire que l'Espagne n'y fût pas demeurée victorieuse.

Le roy fit voir par des mémoires qu'il adressa au pape et aux princes médiateurs, combien cette

déclaration de la reine d'Espagne marquoit peu de disposition à l'accommodement, et combien il y avoit peu d'apparence qu'une querelle qui étoit née en Flandre, se pût décider loin de ses frontières, lorsque l'Angleterre, la Suède, les États et presque tous les princes de l'Empire, que le voisinage y intéressoit davantage, s'entremettoient pour la pacifier, et que le pape même avoit envoyé au sieur Francioti (1), son nonce à Cologne, ses pouvoirs pour la médiation; combien aussi il étoit difficile d'accorder l'Espagne avec l'Espagne même, puisque lorsque la reine s'expliquoit de ne traiter jamais qu'aux Pyrénées et en Italie, le marquis de Castel-Rodrigo, qui se disoit muni d'un plein pouvoir, nommoit Aix-la-Chapelle pour le lieu des conférences.

Mais afin que Sa Majesté fît connoître à toute la terre qu'elle avoit beaucoup donné au désir de contribuer au repos de l'Europe, lorsqu'elle avoit voulu se priver de l'action des armes durant six mois, elle résolut de faire voir que l'hyver n'étoit pas capable d'arrêter ses progrès, et qu'elle pouvoit même faire servir les incommodités de la saison à l'augmentation de sa gloire et de ses conquêtes. Le prince de Condé étoit nommé pour

(1) Monseigneur Francioti était archevêque de Trébizonde.

commander l'armée d'Allemagne; et avant que de se disposer à ce voyage, il devoit assembler quelques troupes dans son gouvernement de Bourgogne, et tenir les États de cette province. Ce prétexte qui ne donnoit point de jalousie aux ennemis, donna lieu à l'entreprise que le roy forma sur la Franche-Comté. Le prince eut le tems de s'instruire de l'état des places, des forces qui étoient dans le pays, et de donner avis au roy des moyens qu'il croyoit les plus faciles pour y réussir. Les ordres furent aussitôt expédiés pour faire marcher les troupes de ce côté; mais pour cacher leur marche elles parurent prendre le chemin de Metz; et dans l'incertitude du dessein, les uns les croyoient destinées pour l'Alsace, les autres pour le Luxembourg. Leur route fut bientôt connue, et le marquis de Créqui qui avoit ses quartiers sur les frontières du Luxembourg, reçut commandement de détacher quelques-unes de ses troupes, et de les faire remonter le long de la Meuse. Le roy qui n'avoit point encore de nouvelles du traité de la triple alliance, partit en même tems de Paris, pour se mettre à la tête de son armée (1). Mais

(1) L'expédition de la Franche-Comté était la seule réponse à la fois fière et politique que pût faire Louis XIV au traité de la triple alliance.

par une vertu d'autant plus admirable que la modération est plus rare dans la bonne fortune, particulièrement dans les conquérants, il écrivit à tous les princes qui étoient chargés de la médiation, qu'il cherchoit principalement la paix dans cette expédition de guerre, et que quel qu'en fût le succès, il n'en augmenteroit point les conditions dont il s'étoit contenté dans l'alternative, en cas qu'elles lui fussent cédées avant la fin de mars.

Sa Majesté sortit de Paris les derniers jours de janvier 1668, après cette déclaration qui fut reçue avec mêmes louanges de ses amis et de ses ennemis, mais avec cette différence que les uns prenoient cette assurance entière à ses paroles, et que les autres tâchoient à en rendre l'exécution suspecte. Le prince de Condé avoit eu ordre d'entrer avec l'armée dans la province; et avant que Sa Majesté l'eût joint, il s'étoit rendu maître de Salins et de Besançon. Sitôt que Sa Majesté fut arrivée, elle forma le dessein du siége de Dole, et en disposa elle-même les attaques (1). L'entreprise paroissoit d'autant plus difficile que l'extrême fortification de la place, le nombre des habitants et les incommodités de l'hyver réparoient la foiblesse de la

(1) Les opérations militaires avaient été commencées le 3 février : Louis XIV arriva le 8 et fit investir Dôle, qui capitula le 13.

garnison. Mais la tranchée ayant été ouverte en trois endroits, et le travail poussé avec une vigueur extraordinaire malgré la résistance des assiégés, les troupes du roy emportèrent de force une demi-lune après un combat opiniâtre, qui leur coûta plus de trois cents hommes. La terreur saisit les habitants, et n'attendant plus leur salut d'eux-mêmes, et ne l'espérant pas du dehors, ils se mirent le troisième jour sous l'obéissance de Sa Majesté. L'armée marcha aussitôt pour assiéger Gray (1), qui restoit seule à l'Espagne de place importante dans la Comté. Mais le gouverneur n'ayant tenu qu'autant de tems près qu'il lui en fut nécessaire pour avoir l'honneur de faire sa capitulation avec le roy, Sa Majesté acheva en quinze jours la conquête d'une grande province; et du nombre considérable de villes et de places qui la remplissent, il n'en resta une seule qui ne reconnût son autorité.

Le prince de Condé demeura pour donner les ordres et établir les garnisons; et Sa Majesté, couverte d'une gloire qui donna autant de joie et d'admiration à toute la France qu'elle imprima

(1) La ville de Gray fut investie le 15 février 1668 et ouvrit ses portes le 19.

de surprise et d'étonnement au dehors, se rendit en peu de jours à Saint-Germain (1). Van-Buning, ambassadeur extraordinaire de Hollande, et Trévor, envoyé d'Angleterre, y arrivèrent peu de jours après. Ils étoient chargés par leurs maîtres de donner communication du traité qui avoit été signé à La Haie; et pour disposer plus aisément Sa Majesté à en accepter les conditions, ils devoient lui témoigner que l'esprit en étoit seulement de lui faire accorder la satisfaction qu'elle avoit demandée. Ils trouvèrent le roy également fidèle dans sa parole de finir la guerre par l'alternative, et également incapable de subir les autres obligations que la ligue sembloit avoir eu dessein de lui imposer. Il ajouta même pour une plus grande facilité que bien que l'expérience pût convaincre les Espagnols qu'il avoit bien voulu sacrifier quelques avantages à la négociation de la paix, lorsqu'il avoit consenti à une suspension d'armes jusqu'à la fin de mars, il étoit prêt encore de l'accorder jusqu'à ce tems, si les médiateurs le croyoient utile pour l'accommodement. L'Angleterre et la Hollande acceptèrent

(1) Louis XIV était parti de Saint-Germain le 2 février; il y rentra le 24 du même mois.

cette proposition, qui fut embrassée du marquis de Castel-Rodrigo avec d'autant plus d'avantage, qu'elle le fit rentrer dans le château de Genap (1), à six lieues de Bruxelles, qui s'étoit rendu au marquis de Bellefonds depuis que le roy avoit accordé la cessation d'entreprise, mais deux jours avant qu'il en reçût la nouvelle.

Les États qui vouloient d'autant plus sincèrement la paix qu'ils avoient plus à craindre de la guerre, tâchèrent d'employer utilement ce temps pour la faire cesser. Ils pressèrent Castel-Rodrigo de se déclarer sur le parti qu'il vouloit prendre; et lui ayant fait connoître qu'ils romproient avec l'Espagne, si elle refusoit les conditions dont la France se contentoit, il s'expliqua enfin qu'il acceptoit l'alternative, et ensuite qu'il se tenoit à celle de céder au roy les conquêtes de l'année dernière. Il donna cette déclaration par écrit, mais en termes assez captieux pour faire croire que son dessein principal étoit de gagner du tems, et communiqua son plein pouvoir qui étoit daté du mois de juillet de l'année auparavant (1667). Lorsque les États eurent toutes ces choses entre les mains,

(1) Ce château est indifféremment nommé Genap ou Gennep. Il est célèbre pour avoir servi de refuge à Louis XI, qui, n'étant encore que dauphin, l'habita de 1456 à 1461.

ils représentèrent au roy que sa satisfaction étoit assurée, que les armes n'étoient plus nécessaires, et qu'il pouvoit convenir de les suspendre jusqu'à la fin de mai pour attendre les ratifications d'Espagne : mais parce que Sa Majesté connoissoit d'un côté les secrets desseins du conseil de Madrid, et qu'elle vouloit détruire de l'autre les conditions peu honnêtes que le traité de La Haie sembloit exiger d'elle, elle fit connoître par des écrits qu'elle rendit publics à tous les médiateurs, les motifs qu'elle avoit de ne point surseoir la résolution qu'elle avoit prise de se mettre en campagne au mois d'avril. Ces mémoires marquoient clairement les contrariétés visibles entre le procédé du gouverneur de Flandre et les sentiments du conseil d'Espagne. Lorsque l'un faisoit voir un plein pouvoir à Bruxelles, qu'il nommoit Aix-la-Chapelle pour le lieu du traité, où il disoit avoir puissance de subdéléguer, et qu'il acceptoit l'alternative, le cardinal Visconti écrivoit de Madrid où il exerçoit encore la nonciature (1), que la reine d'Espagne bornoit le plein pouvoir que le marquis avoit reçu neuf mois auparavant à l'occa-

(1) Vitalia Visconti, nonce en Espagne, était archevêque d'Éphèse, archevêque de Monréal et cardinal depuis 1666. Il mourut en 1671.

sion seule qui s'étoit alors présentée de traiter par l'abbé Rospigliosi (1), lorsqu'après l'élection de son oncle, il passoit de Bruxelles à Paris pour aller à Rome ; qu'elle continuoit à se déclarer qu'elle ne traiteroit jamais qu'en Italie ou aux Pyrénées ; et qu'enfin tout le conseil de Madrid ne vouloit pas seulement ouir le nom de l'alternative. Sa Majesté faisoit voir aux médiateurs combien ces manières si différentes de parler entre la reine d'Espagne et Castel-Rodrigo lui étoient légitimement suspectes, et combien il étoit vraisemblable que ce marquis ne s'exposoit au désaveu comme certain du roy son maître, que pour lui procurer une surséance d'armes de deux mois, qui romproit les mesures de la France déjà prête pour la guerre, et le mettroit en état de fortifier les siennes. On sçavoit qu'après bien des difficultés don Juan d'Autriche avoit accepté le gouvernement des Pays-Bas, qu'il devoit s'embarquer avec dix mille hommes, que l'on attendoit

(1) Le pape Clément IX (Jules Rospigliosi) avait deux neveux de son nom : Jacques Rospigliosi, qu'il fit cardinal en 1667, et Félix Rospigliosi, qui obtint le chapeau, en 1673, sous le pontificat de Clément X. Le marquis de Pomponne a probablement voulu désigner le dernier en le qualifiant simplement de *l'abbé Rospigliosi.*

en Flandre les nouvelles levées qui s'étoient faites en Allemagne, que l'on y espéroit de faire déclarer l'Empereur, et que l'Espagne se préparoit d'autant plus fortement à cette guerre qu'elle étoit délivrée de celle du Portugal.

Cette occasion me donne lieu de parler des révolutions qui étoient arrivées dans ce royaume, et qui apportèrent de grands changements dans la maison royale en même tems qu'elles y affermirent la couronne. Depuis que le roy Alphonse avoit traité avec la France de ne point faire de paix sans elle avec l'Espagne, le comte de Sandwik, ambassadeur d'Angleterre à Madrid, n'avoit point cessé d'en poursuivre la négociation. Le comte de Castel-Mellor (1), premier ministre du roy de Portugal, portoit le roy son maître à ne point manquer par la considération de la France, les avantages que la conjoncture des affaires forçoit l'Espagne à lui offrir; et bien que dans ce tems ce roy eût été obligé de l'éloigner pour satisfaire l'infant don Pedro, son frère, et les grands du royaume qui se plaignoient de son gouvernement, il conservoit dans sa retraite le même pouvoir sur l'esprit de

(1) Le roi de Portugal était gouverné par ses favoris, Henric, Rogue d'Acosta, Diégo Loïs, etc.; mais le comte de Castel-Melhor exerçait par-dessus tous un empire absolu sur l'esprit de ce prince.

ce prince, et continuoit à lui conseiller de s'accommoder sans la France. L'Espagne fondoit de grandes espérances sur ce traité, qui la mettoit en état de tourner tous ses soins et toutes ses forces à la défense des Pays-Bas, lorsqu'un événement assez extraordinaire suspendit au moins, s'il ne changea les mesures qu'elle étoit sur le point de prendre à Lisbonne. Le 21 de novembre 1667, la reine de Portugal entra dans le couvent des religieuses de l'Espérance, où elle avoit accoutumé de se retirer assez souvent; mais elle dit au comte de Santa-Cruce, son grand chambellan qui l'y avoit accompagnée, qu'elle y entroit pour n'en point sortir. Elle lui donna en même temps un écrit, par lequel elle le chargeoit de dire au roy que leur conscience leur disoit assez à l'un et à l'autre qu'elle n'étoit point sa femme, que Dieu lui étoit témoin que depuis qu'elle étoit avec lui, il ne lui avoit point fait changer l'état auquel elle étoit avant son mariage, et que ne pouvant sans crime demeurer plus long-tems ensemble, en cette sorte, elle le prioit de lui faire rendre son bien et de lui permettre de retourner en France. Le roy fut surpris et fort fâché de ce discours. Il courut au couvent pour y entrer, mais l'abbesse s'étant excusée d'en faire ouvrir les portes dont elle disoit

que la reine avoit les clefs, il se préparoit à les faire rompre lorsque l'infant arriva suivi d'une grande multitude de peuple; et ayant prié le roy de ne point faire de violence, il le porta à retourner au palais où il assembla le conseil pour délibérer sur cette affaire (1). Le roy se défendit

(1) Voici le portrait que l'abbé de Saint-Romain, ambassadeur de France à Lisbonne, a tracé de ce prince. Il mérite d'être placé sous les yeux du lecteur : « Alphonse VI, roi de Portugal, a les yeux « éveillés et gais, le visage ouvert et assez agréable ; mais il n'a « pas la tête belle ni bien garnie, et sa taille est grossière et petite. « Il est grand mangeur, goulu et malpropre, dévorant plutôt qu'il « ne mange. Il boit aussi beaucoup de vin à ses repas et à grands « traits, et deux verres d'eau qu'il avale toujours à la fin n'em- « pêchent pas qu'il n'en soit assez souvent assoupi et étourdi. . . . « . . . . il prend beaucoup de tabac en poudre et en fumée, et « s'en tient jour et nuit un rouleau en feuilles dans le nez, qu'il « change de temps en temps. Son corps, d'ailleurs, sent naturelle- « ment mauvais, et il a toujours des ulcères sous de grands doubles « ou replis de peau qui se font en divers endroits de sa personne, « et il serait impossible de souffrir toutes ces puanteurs ensemble, « s'il ne se faisait laver le corps une fois par jour en hiver et deux « fois dans les autres saisons.

« Il est dans sa vingt-quatrième année et il ne sait ni lire ni « écrire, mais aussi il n'ignore aucune des vilaines et méchantes « paroles des laquais, qui lui sont très-familières. Il ne manque « pas d'esprit, mais il l'a frivole, faible et déréglé, sans jugement « ni solidité aucune. Il est timide et soupçonneux, et prend facile- « ment de la défiance d'un chacun. Il est prompt à se mettre en « colère, et ses premiers moments sont violents et dangereux. » (Mignet, *Succession d'Espagne*, t. II, p. 565.)

fort de l'accusation de la reine; mais quelque indignation qu'il en fît paroître, le conseil ordonna tout d'une voix que la connoissance de la nullité ou de la validité du mariage seroit remise aux juges ecclésiastiques. Cette princesse leur présenta en même tems sa requête, qu'elle signa de nom simple de *Dona Maria Francisca Isabella di Savoia,* en renonçant à celui de reine; et ayant fait appeler le conseil au lieu où elle étoit, elle protesta devant les grands du royaume qu'elle s'acquittoit en même tems, et de ce qu'elle devoit à sa conscience, et de ce qu'elle croyoit devoir à l'intérêt du Portugal. Les États s'assemblèrent le lendemain, et ne proposèrent pas seulement au roy de vouloir laisser juger cette affaire selon les formes ordinaires, mais de trouver bon d'admettre avec lui le prince infant à la participation du gouvernement du royaume. Le roi rejeta également l'une et l'autre de ces propositions; mais le duc de Cadaval ayant été député pour aller quérir don Pèdre, il parut incontinent accompagné des acclamations et de la foule de tout le peuple. Cette vue étonna le roy qui tâcha dès lors de se sauver, mais en ayant été empêché par ceux qui avoient été commis pour l'observer, il fut conduit et gardé dans son appartement. Il y

prit la résolution de céder à la fortune et au désir des États, et manda au conseil qu'il approuvoit tout ce qu'il feroit en faveur de son frère. Le prince fut aussitôt déclaré gouverneur du royaume, des armes et de la justice; et les acclamations en furent faites avec des témoignages publics d'approbation et de joie. Le roi signa ensuite une renonciation volontaire de l'administration du royaume en faveur du prince, et se réserva seulement le duché de Bragance et cent mille écus de rente. Il convint aussi des causes légitimes que la reine avoit alléguées de la nullité de son mariage; et tout ce changement qui se passa sans la moindre émotion et qui ne fit pas tirer une seule épée, fut reçu avec d'autant plus de joie de tout le royaume que les peuples voyoient autant de grandes qualités dans don Pèdre, qu'ils avoient éprouvé d'incapacité dans don Alphonse. L'estime générale du Portugal pour la princesse et l'inclination particulière du prince, la destinèrent dès lors à des nœuds plus véritables que ceux qui avoient paru la lier avec le roy. Les souhaits des peuples affermirent sur sa tête la couronne qu'ils désiroient de faire passer sur celle de don Pèdre; et son premier mariage ayant été déclaré nul selon toutes les formes ecclésiastiques, elle épousa le prince dans la fin du

mois de mars de l'année suivante, avec l'acclamation de tout le royaume (1).

L'espérance de profiter des agitations qu'un événement si extraordinaire pouvoit produire, suspendit quelques jours la négociation de l'Espagne; mais lorsque l'on connut à Madrid que ce mouvement n'avoit point troublé le calme du Portugal, que le prince y trouvoit une soumission unanime, et qu'il paroissoit disposé à entretenir religieusement le traité qu'il avoit avec la France, on y reprit les premières pensées de s'accommoder à quelque prix que ce fût. La reine d'Espagne ne se contenta pas que le comte de Sandwik continuât à y travailler à Madrid, elle souhaita qu'il y donnât plus de chaleur en s'approchant; et par un pas bien éloigné de la fierté de sa nation, elle le pria de porter à Lisbonne même les conditions de la paix, et lui fit payer quatre mille pistoles pour son voyage (2). Ces conditions étoient telles

(1) On peut consulter, sur ce dernier acte de la Révolution portugaise, la pièce suivante : *Le mariage de la Reyne de Portugal, avec le prince Dom Pedro.* (*Gazette* de 1668, p. 411.)

(2) La *Gazette* de 1668 (p. 41) corrobore le récit du marquis de Pomponne en ce qui concerne la mission de l'ambassadeur anglais. « *De Madrid, le 17 décembre* 1667. Le comte de Sandwich, ambas- « sadeur d'Angleterre, est parti pour Lisbonne, avec un pouvoir « fort ample, et sous un pli bien cacheté, dont il a promis de ne

qu'elles satisfaisoient pleinement à toutes les demandes et à toutes les prétentions du Portugal ; et la manière dont elles étaient offertes les rendoit encore plus avantageuses. Elles contenoient une entière égalité de roy à roy et rétablissoient toutes choses au même état qu'elles étoient sous dom Sébastien, et avant que Philippe II se rendît maître de la couronne. Le traité seul avec la France étoit un obstacle à les recevoir, et le prince avoit donné parole au roy de l'observer. Mais les peuples qui étoient beaucoup plus touchés de la fin d'une longue guerre et de la vue du repos, que de l'honneur qui revient aux États de la fidélité dans les alliances, firent voir un si ardent désir pour la paix et pour une paix si honorable, que ce prince ne crut pas la pouvoir refuser sans péril même dans les événements douteux d'une domination à peine établie. Ainsi elle fut conclue, et le marquis de Liche, fils de don Louis de Haro, qui étoit prisonnier de guerre à Lisbonne, reçut le plein pouvoir pour la signer (1).

« point faire l'ouverture, qu'en cas qu'il soit assuré de sa négocia-
« tion : mais il en croid lui-même le succès si douteux, que sans
« les pressantes instances de la reyne, il n'eust pas entrepris ce
« voyage, pour les frais duquel on lui a donné 4,000 pistoles. »

(1) La paix fut signée à Lisbonne le 13 février 1668. Elle termina une guerre de vingt-six ans. Tout ce qui avait été conquis de

Une des raisons que la reine d'Espagne avoit eu de précipiter ce traité, étoit le refus que don Juan d'Autriche faisoit d'accepter le gouvernement des Pays-Bas que cette affaire ne fût terminée. Il ne fondoit pas seulement ses plus grandes forces sur les vieilles troupes qui avoient servi contre le Portugal et qui devoient passer avec lui, mais il jugeoit encore que ses paiements seroient mal assurés en Flandre, tant qu'il y auroit nécessité d'employer les premiers fonds pour une guerre qui se passoit presque aux portes de Madrid. Ainsi le point d'honneur qui restoit seulement pour reconnoître le Portugal, fut sacrifié au salut des Pays-Bas ; et dès lors on soutint l'espérance de ces provinces par les grandes sommes et les grandes forces que ce prince y devoit conduire.

Ces préparatifs de l'Espagne autant que les conditions de la ligue de La Haie que le roy ne vouloit point subir, disposèrent Sa Majesté à se mettre de meilleure heure en campagne ; et dès lors elle donna ses ordres pour faire entrer ses armées au 20 d'avril dans le pays ennemi. Sa Majesté devoit être en personne à la tête de la première, Monsieur en commandoit une autre du côté de la Flandre

part et d'autre fut restitué, à l'exception de Ceuta qui resta aux Espagnols.

et de la mer, et le prince de Condé devoit marcher avec la troisième au delà de la Meuse. L'espérance des nouveaux succès que Sa Majesté devoit si légitimement fonder sur une puissance si considérable ne diminua rien de son intention pour la paix. Elle fit voir aux médiateurs les raisons qu'elle avoit de ne point perdre par une suspension d'armes l'avantage qu'elle avoit d'être prête deux mois devant ses ennemis. Mais afin de ne laisser plus de doute qu'elle ne recommençoit la guerre que pour rendre l'accommodement plus facile, elle s'engagea de restituer encore à l'Espagne les conquêtes qu'elle auroit pu faire jusqu'au 15 de mai, pourvu que dans ce tems, qui étoit plus que suffisant pour signer la paix et pour avoir réponse de Madrid, la reine d'Espagne eût ratifié la cession de l'alternative que le marquis de Castel-Rodrigo avoit faite. Elle fit même partir pour Aix-la-Chapelle Colbert, maître des requêtes, son ambassadeur extraordinaire et son plénipotentiaire pour le traité de paix; et afin de ne pas retarder un si grand ouvrage sur les formalités, elle consentit qu'il travaillât avec le baron de Bergh-Eyck que Castel-Rodrigo y avoit subdélégué.

Un procédé si net et si sincère ne devoit plus laisser de doute aux États des bonnes intentions

de Sa Majesté; mais comme ils ne pouvoient se rassurer contre le péril de se trouver frontière de la France, qu'ils voyoient presque toutes les villes de Flandre disposées à ouvrir leurs portes tant la foiblesse des Espagnols étoit grande et le mécontentement des peuples général; et qu'ils craignoient peut-être que le roy, maître de tous les Pays-Bas, ne fût tenté d'observer moins scrupuleusement une parole qu'il avoit donnée, ils prirent une dernière résolution, ou de le détourner par la médiation de se mettre en campagne, ou de se joindre aux Espagnols pour lui résister, s'il s'y mettoit. Ce dernier parti étoit périlleux; mais soit qu'en effet ils se résolussent dans une extrémité, soit qu'ils espérassent que la vue d'un grand ralliement en faveur de l'Espagne rendroit le roy plus facile aux conditions, ils agirent comme des gens qui se préparoient à la guerre. Ils fortifièrent leurs vieilles troupes et en levèrent de nouvelles. Ils achetèrent quatre mille six cents hommes des princes de Lunebourg, et signèrent avec l'ambassadeur d'Espagne le traité du prêt de quatre millions pour l'engagement de la Haute-Gueldre et des forts de l'Escaut. Ils sollicitèrent puissamment le roy d'Angleterre de se mettre en état de se joindre avec eux, et ils travaillèrent à bâtir une union plus étroite

avec la Suède sur les premiers fondements que le comte de Dona en avoit jeté à La Haie.

Depuis que cet ambassadeur étoit arrivé à Londres, il étoit entré d'autant plus avant avec les ministres d'Espagne et de Hollande dans toutes les mesures qui se pouvoient prendre contre la France, qu'il y étoit également porté par sa propre inclination, et par les ordres qu'il recevoit de Stockolm. Stein-Bielk et Bierenclau y pouvoient tout, ainsi que je l'ai dit, depuis l'absence du grand chancelier; et bien que tout le sénat eût senti avec chagrin que l'Angleterre et la Hollande n'eussent donné aucune participation de leur ligue à la Suède qu'après qu'elle avoit été conclue, leur passion et leurs intérêts particuliers l'avoient emporté sur la délicatesse qu'ils devoient légitimement avoir pour ce manque de considération. Ils écrivirent au comte de Dona de n'écouter pas seulement, mais d'accepter les propositions qui lui seroient faites, et d'y ménager le plus qu'il pourroit les avantages de la Suède, dont les premiers se renferment presque toujours à la concession de subsides. Il étoit entré en négociation avec les ministres d'Espagne, d'Angleterre et de Hollande, et avoit donné un projet des articles qu'il demandoit. Les principaux étoient la restitution de sept vais-

seaux suédois, qui étoient arrêtés en Espagne depuis deux ans, sous prétexte qu'ils portoient quelques munitions en Portugal; une garantie générale de tous les confédérés de s'assister réciproquement de toutes leurs forces, en cas qu'ils fussent attaqués, parce que la Suède craignoit que la perte de l'amitié de la France ne donnât plus de hardiesse à ses ennemis en Allemagne; une promesse de l'Empereur de la faire jouir de quelques points qui n'étoient pas exécutés des traités de Westphalie, ce qu'elle étendoit particulièrement à la ville de Bremen; et enfin une obligation de lui payer, durant la guerre, soixante et dix mille écus par mois pour une armée de douze mille hommes, et trois cent mille écus pour l'entretien auquel ils croyoient être obligés de leurs troupes dans le duché de Bremen, qu'ils disoient n'y avoir conservées depuis le traité de Breda qu'à l'instance de l'Angleterre et de la Hollande. Les premiers de ces points furent accordés par les ministres d'Espagne : ceux de Hollande apportèrent plus de difficulté sur la somme excessive des subsides; mais enfin, après être convenus de deux cent mille écus pour le passé dont le roy de la Grande-Bretagne payoit la moitié, et avoir offert cinquante mille écus par mois, lorsqu'ils virent que le comte de Dona tenoit

ferme, ils eurent ordre de La Haie de conclure à trois cent mille écus pour le passé et à soixante mille écus par mois. Ce qui rendit les États plus faciles à acheter si chèrement la Suède, fut qu'ils la payoient aux dépens de l'Espagne. Ils se chargeoient bien des payements, mais ils les devoient faire sur le fond qui revenoit de l'engagement de la Haute-Gueldre; et l'on cherchoit ce mauvais détour en Suède, pour nous pouvoir dire que l'on ne prenoit point d'argent des Espagnols. Le comte de Dona avança la conclusion de ce traité avec d'autant plus d'ardeur qu'il espéroit de commander l'armée que la Suède auroit en Flandre; et les lettres par lesquelles il demandoit la permission de le signer arrivèrent à Stockolm sur la fin de mars, lorsque le grand chancelier y étoit de retour de son long voyage à la campagne.

Tout ce qui s'étoit passé dans cette affaire s'étoit fait durant son absence, et il ignoroit en partie à quel point la cabale qui lui étoit contraire, l'avoit engagée : aussi fit-il tous ses efforts pour la rompre. Il représenta l'utilité de l'alliance de la France et sa perte inévitable par ce traité. Il remontra combien il étoit peu nécessaire de le précipiter dans un tems que la paix alloit peut-être le rendre sans effet, et fit voir la Suède sans amis,

lorsqu'en perdant les anciens, elle n'en acquerroit pas de nouveaux. Il donna son avis par écrit, et voulut qu'il lui servît de protestation, et quelque jour de justification auprès du roy son maître. Surtout il espéra toujours qu'une résolution qui changeoit les maximes fondamentales de l'État, ne se prendroit point à la veille de la diète qui se devoit ouvrir dans peu de mois, et qu'une partie du sénat ne se chargeroit point seule d'un événement si périlleux. Mais ses ennemis, à qui son long éloignement et son manque d'application avoient donné tems de se rendre maîtres de toute l'autorité, firent prévaloir leur opinion, et furent peut-être bien aises de faire voir par une marque si publique, non-seulement au dedans, mais au dehors du royaume, à quel point la direction des affaires qu'ils lui avoient presque toute ôtée, étoit passée entre leurs mains. Ainsi, après de longues contestations, les ordres furent envoyés au comte de Dona de suivre aveuglément les mouvements de l'Angleterre et de la Hollande ; et quoique l'on couvrît toujours cette ligue du dessein de procurer la paix, il étoit assez visible que les suites en pouvoient attirer une rupture avec la France.

L'événement confirma bientôt après la raison que le grand chancelier avoit eue de s'opposer à

un engagement, qui, sans procurer aucun avantage à la Suède, faisoit une grande plaie à l'amitié de la France. La paix étoit sur le point d'être signée à Aix-la-Chapelle, lorsque l'on agitoit à Stockolm si l'on devoit autoriser les mesures que le comte de Dona avoit prises; et l'Espagne, dégagée de la nécessité de continuer la guerre, l'étoit de l'obligation de payer chèrement l'assistance de la Suède. La Hollande n'avoit rien oublié pour obtenir du roy qu'il donnât tout le mois de mai à la suspension d'armes, et parce qu'elle trouva dans Sa Majesté les mêmes raisons et la même fermeté pour le refuser, elle s'offrit de compenser la perte que le roy feroit de l'avantage d'être prêt long-tems avant ses ennemis, par l'obligation de la ligue de rompre avec l'Espagne, en cas qu'avant la fin de mai, elle n'eût pas ratifié la cession des conquêtes. Le roy auroit bien accepté cette condition, qui privoit l'Espagne de la seule assistance qui lui restoit; mais parce qu'elle étoit accompagnée de la stipulation que les États demandoient, que Sa Majesté n'entrât qu'avec une partie de ses forces en Flandre, lorsqu'ils l'attaqueroient de leur côté, elle rejeta tout ce qui ne la laissoit pas dans une liberté entière d'agir, et qui conservoit quelque air des articles de la ligue. Ainsi la Hol-

lande se vit encore plus proche de l'extrémité qu'elle appréhendoit, parce que toutes les troupes étoient déjà en marche, et que Sa Majesté partoit dans fort peu de jours pour les aller commander. Il ne lui restoit plus de parti entre la laisser agir ou s'y opposer; mais parce que ce dernier entraînoit trop de péril, et qu'elle ne doutoit presque point que si l'Angleterre et la Suède la voyoient une fois engagée à une guerre par terre contre la France, elles ne l'abandonnassent pour se venger contre elle à la mer, elle prit celui de laisser non seulement agir Sa Majesté, mais d'agir conjointement avec elle. Le traité en fut signé à Saint-Germain, le 15 avril (1), par lequel l'Angleterre et les États s'obligèrent d'attaquer l'Espagne de toutes leurs forces par mer et par terre dans le même tems que le roy l'attaqueroit de toutes les siennes, si, dans le dernier mai, le traité de paix sur la cession des conquêtes de l'année dernière n'avoit été signé par le marquis de Castel-Rodrigo, ou ses subdélégués, ou ratifié par la reine d'Espagne. Mais en cas que les ratifications ne fussent pas venues en ce tems, le roy promit de se contenter

(1) M. Mignet a inséré le texte du traité dans son travail sur la *Succession d'Espagne* (t. II, p. 626 et suiv.)

encore, durant les mois de juin et de juillet, des mêmes alternatives, à condition toutefois que la Franche-Comté, Cambrai et le Cambraisis, seroient alors ajoutés à celle qui cédoit les conquêtes et le Luxembourg, ou, en sa place, Lille et Tournai à celle de l'équivalent. Il fut aussi convenu du partage des lieux où la France, l'Angleterre et la Hollande pourroient agir en Flandre, et au delà desquels il ne seroit permis ni à l'un ni à l'autre de porter ses armes. Ce fut en cette sorte que Sa Majesté accorda la suspension d'armes jusques à la fin de mai, qu'elle conserva inviolablement la fidélité de ses paroles, qu'elle détruisit tout ce qui avoit paru la blesser dans le traité de La Haie, et qu'elle tourna à son avantage la même ligue qui faisoit toute l'espérance de l'Espagne. Le marquis de Castel-Rodrigo ne put se défendre d'accepter les mêmes articles que les ministres d'Angleterre et de Hollande avoient signés à Paris, et la signature du traité de paix fut faite solennellement à Aix-la-Chapelle, le 2 de mai 1668, par Colbert et le baron de Bergh-Eyck.

Je n'avois rien oublié pendant tous ces tems pour retenir la Suède, s'il étoit possible, d'entrer dans les mesures qui se négocioient à Londres avec le comte de Dona; mais comme ç'avoit été

sans succès durant l'absence du grand chancelier, parce que Sten-Bielk et Bierenclau soutenoient avec trop de passion un conseil dont ils étoient les auteurs, ce fut sans utilité après son retour. Il leur avoit abandonné les affaires durant trois mois, et ils avoient sçu profiter de sa faute. Au lieu de la dépendance avec laquelle on avoit accoutumé de lui rendre compte des moindres délibérations, et de ne rien conclure lorsqu'il étoit éloigné, ils avoient commencé à agir souverainement. Ils avoient envoyé les ordres au comte de Dona sans le consulter, et avoient attiré la plus grande partie du sénat dans leurs sentiments et dans leur parti. Il trouva toute l'autorité passée entre leurs mains; et à peine lui resta-t-il, lorsqu'il revint, quelque foible ombre de la puissance absolue qu'il avoit eu en Suède depuis huit ans. Il s'opposa néanmoins, ainsi que je l'ai déjà dit, à la résolution qui n'étoit point encore tout à fait prise, d'envoyer le pouvoir au comte de Dona, pour signer les articles qui lui avoient été proposés. Il représenta avec d'autant plus de force qu'il étoit hors de saison d'offenser la France, que la paix que l'on voyoit si proche n'attacheroit plus aucun avantage à la mauvaise volonté que l'on avoit fait paroître, et que les assurances que je donnois des favorables intentions de

Sa Majesté pour finir la guerre étoient de plus accompagnées d'offres de renouer sincèrement avec la Suède. Il remontra encore que quelque résolution que l'on voulût prendre, il étoit contre la prudence de la précipiter, jusques à ce que l'on vît le succès de la négociation des ministres d'Angleterre et de Hollande à Paris. Mais ces remontrances si sages n'étant plus soutenues de son premier crédit, furent inutiles. Et ce qui me fit connoître, à n'en pouvoir plus douter, qu'il avoit tout à fait succombé sous le parti qui lui étoit contraire, fut de le voir trompé dans l'opinion qu'il avoit eue que, quelque pente qu'eussent ses ennemis à faire passer une délibération opposée si visiblement à l'alliance de la France, ils n'oseroient s'en charger avant la diète générale du royaume. Elle devoit s'assembler deux mois après à Stockolm ; et comme les plus grandes affaires de l'État ont toujours accoutumé de s'y résoudre, il ne croyoit point que n'y en ayant guère de plus importante que de sçavoir si l'on s'éloigneroit de l'ancienne union avec la France, le sénat hasardât de se déterminer sans la participation des États. Il me l'avoit témoigné diverses fois, et il y fondoit une assurance entière ; mais contre le juste sujet qu'il avoit de le croire, ceux que leurs intérêts

particuliers portoient en faveur de la maison d'Autriche, firent passer l'avis d'envoyer le pouvoir au comte de Dona pour signer la ligue. Ils crurent qu'il leur seroit plus aisé de faire approuver à la diète une liaison déjà prise que de la porter à la prendre; et que quelque contradiction que la plaie que l'on faisoit à l'alliance si ancienne de la France y pût rencontrer, il leur seroit plus facile de la guérir par la vue des sommes d'argent si considérables qui devoient lui en revenir.

Mais à peine ces ordres avoient-ils été envoyés à Londres, que l'on apprit à Stockolm le traité que l'Angleterre et la Hollande avoient conclu avec le roy à Saint-Germain; et que la ligue que l'on avoit cru se former contre la France, parut toute tournée contre l'Espagne, si elle refusoit la paix. L'on ne put ne pas connoître en Suède le contre-tems que l'on venoit de faire; et l'on y perdit avec un extrême regret l'espérance des subsides que l'on ne pouvoit plus attendre de l'argent qui devoit revenir de l'engagement de la Gueldre, lorsqu'il n'étoit plus utile à l'Espagne de l'engager. Le succès de ce mauvais avis justifioit la sagesse de celui du grand chancelier : aussi fit-il craindre à ses ennemis qu'il n'en profitât dans la diète, et qu'en y faisant connoître par quelle conduite ils avoient hasardé

l'amitié de la France, il ne retirât de leurs mains une autorité dont ils avoient fait un si mauvais usage. Ainsi, pour le mettre en état de ne se point relever, en relevant l'alliance de la France, ils résolurent d'achever de la détruire, et de sacrifier de telle sorte ce premier intérêt de la Suède à leur intérêt propre et à leur passion particulière, qu'en faisant passer toutes les mesures de cette couronne du côté de la maison d'Autriche, ils missent le grand chancelier hors d'état de porter celles de la France. Ils crurent qu'ils devoient, pour y réussir, intéresser tellement tout l'État au dangereux parti qu'ils avoient porté, que ne lui étant plus libre de le changer, ils le missent dans la nécessité de se servir d'eux pour le soutenir.

Ce fut dans cet esprit qu'ils firent servir les liaisons qu'ils venoient de prendre avec l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande, à l'avancement de celles qu'ils méditoient depuis long-tems avec l'Empereur. Ils représentèrent que n'étant pas possible que la France ne se sentît offensée que la Suède fût entrée, contre les instances que j'en avois faites, dans une ligue qui paroissoit assez se devoir tourner contre elle, il étoit de la prudence de réparer par de nouvelles alliances la perte qu'elle feroit de son amitié ; qu'il ne falloit pas douter

après ce mécontentement que le roy ne s'unît encore plus étroitement avec le Danemark ; et qu'il étoit du bien de l'État d'embrasser l'alliance de l'Empereur pour s'acquérir par ce moyen un puissant appui en Allemagne. Bierenclau soutenoit ce raisonnement par les vaines appréhensions qu'il inspiroit, et par les fausses nouvelles qu'il répandoit, que le roy n'écoutoit les propositions de paix que pour détourner les préparatifs de la guerre ; qu'il ne vouloit s'accommoder, ou que s'il y donnoit les mains, ce seroit pour rompre incontinent sur un autre prétexte. Tantôt il lui faisoit attaquer Strasbourg : tantôt il faisoit passer le prince de Condé en Pologne avec une armée de cinquante mille hommes pour en prendre la couronne ; et toujours il faisoit craindre la trop grande puissance de Sa Majesté et le péril de la monarchie universelle. Il étoit sans doute trop habile pour se rien figurer de véritable dans ces bruits qu'il prenoit soin de nourrir; mais ils lui suffisoient auprès de gens qui n'étoient pas si éclairés que lui, et qu'il étoit assuré de tromper toujours, parce qu'il les avoit trouvés incapables de se détromper après mille semblables avis par lesquels il leur avoit mille et mille fois imposé, quoique la suite les eût détruits. Il se joignoit un autre motif à l'impatience

qu'il avoit de traiter avec l'Empereur, qui étoit la crainte que les États du royaume ne lui demandassent compte et à sa faction, de l'amitié de la France qu'ils avoient si visiblement négligée; et il avoit besoin de leur pouvoir montrer, au lieu des anciens amis que leur mauvaise conduite auroit offensés, une nouvelle alliance et de nouveaux subsides. Ce fut dans ce dessein que la résolution fut prise fort précipitamment de conclure avec Passerode.

Il y avoit déjà quelque tems que l'on avoit agité avec lui un projet d'un traité défensif pour la sûreté de l'Empire, pour l'observation des traités de Westphalie, et pour quelque assistance réciproque, si l'Empereur ou la Suède étoient attaqués dans les provinces qu'ils possédoient en Allemagne. L'Empereur y avoit même voulu attacher un subside de cent mille écus par an durant cinq ans, pendant le tems que voyant moins de jour à la paix, il avoit cru plus important de s'ôter l'inquiétude de la Suède. L'on reprit alors cette négociation, mais avec une si grande ardeur du côté des ennemis du grand chancelier auxquels elle étoit devenue nécessaire, que si Passerode eût sçu connoître ses avantages, loin d'augmenter les conditions que son maître avoit offertes, il auroit

imposé celles qu'il auroit voulu. L'on le fatigua sans intermission, durant huit jours, de conférences publiques et particulières : Sten-Bielk, Bierenclau, l'envoyé d'Angleterre et tous ceux que l'on crut plus propres à le presser, ne le laissèrent point en repos. L'on le menaça de retourner tout d'un coup vers la France et de le rendre responsable à Vienne d'avoir mal ménagé l'occasion favorable que l'on lui présentoit pour l'Empereur. Enfin on le tourmenta de telle sorte, qu'au lieu de sçavoir profiter du besoin où toute cette cabale étoit de conclure avec lui, on le força d'accorder, sous l'espérance que l'Empereur l'auroit agréable, cinquante mille écus par an au delà des cent mille qu'il avoit eu pouvoir de consentir. Bierenclau insistoit d'autant plus sur l'augmentation de cette somme qu'elle lui étoit nécessaire pour faire voir aux États qu'il n'avoit pas seulement compensé l'alliance de la France par celle de l'Empereur, mais qu'il l'avoit fait encore avec quelque utilité, puisque ces subsides passoient d'un tiers les derniers que le roy avoit accordés à la Suède durant cinq ans, et que Sa Majesté ne donneroit pas apparemment après la paix ceux qu'elle avoit offerts et que l'on avoit refusés durant la guerre. Le grand chancelier, que quelque incommodité retenoit hors

de la ville, manda les premiers officiers de la chancellerie pour lui rendre compte de cette négociation. Lorsqu'il sçut par eux qu'elle étoit sur le point d'être conclue, il les chargea d'en protester en son nom dans le sénat; mais comme l'autorité n'étoit plus entre ses mains, son opposition ne servit qu'à avancer la fin du traité. Il fut signé par Sten-Bielk et Bierenclau, au mois de mai 1668, à la veille des fêtes de la Pentecôte.

La nouvelle de la paix apporta, dans ce tems, la dernière confirmation aux dispositions comme certaines que l'on y avoit déjà vues, et acheva de justifier la sincérité des intentions du roy pour le repos de l'Europe. Comme elle avoit été conclue presque dans le même tems que le comte de Dona avoit reçu les pouvoirs d'entrer dans la triple alliance, et qu'il n'y avoit que deux jours de différence entre la signature pour la ligue à Londres et celle qui avoit été faite pour la paix à Aix-la-Chapelle, ceux qui avoient porté ce conseil à Stockolm ne furent pas dans une petite inquiétude des subsides qu'ils se vantoient d'avoir procurés. Ils appréhendoient que l'Espagne qui n'avoit reçu aucun service de la Suède, ne se retirât avec raison de l'engagement où l'Angleterre et la Hollande avoient tâché de la mettre, et que les États ne se défen-

dissent de payer pour l'Espagne une somme qu'ils avoient seulement promise pour elle. Ils dissimulèrent toutefois cette crainte, parce qu'il leur importoit d'autoriser, par leur assurance dans la diète, l'opinion qu'ils avoient donnée d'une assistance d'argent si considérable. Outre les trois cent mille écus qui avoient été promis pour le temps que l'armée étoit demeurée dans le duché de Bremen depuis le traité de Breda, la Suède prétendoit trois mois de subsides à soixante mille écus par mois, parce que par ses conditions dans la triple alliance, elle devoit être payée par quartiers, et les quartiers par avance. Ainsi, bien que la paix eût été signée le 2 de mai, et que son engagement, si la guerre eût duré, ne commençât que du premier du même mois, elle étendit pour un seul jour ses prétentions au paiement des trois mois entiers, qui montoient à cent quatre-vingt mille écus.

Une liaison qui se prenoit si visiblement contre la France me donna lieu de témoigner diverses fois qu'elle répondoit mal à l'amitié que nous avions été si long-tems en droit de nous promettre de la Suède. Mais on voulut toujours la justifier sur ce qu'elle n'avoit été contractée que pour faire obtenir au roy les conditions sur lesquelles il avoit bien voulu quitter les armes. On s'efforçoit presque en

la même sorte de me persuader que la France n'avoit aucun sujet de se plaindre du traité qui venoit d'être fait avec l'Empereur, parce que l'on m'assuroit qu'il ne s'étendoit qu'aux provinces que la maison d'Autriche de la branche de Ferdinand I possédoit en Allemagne, et que l'on en avoit expressément exclu le cercle de Bourgogne. Et pour me faire sentir le ressentiment que l'on conservoit de notre traité avec le Danemark, on ajoutoit que de même que la France avoit pu entrer en bonne intelligence avec cette couronne, sans blesser son ancienne amitié avec la Suède, la Suède avoit pu de même prendre des mesures innocentes avec l'Empereur, sans affoiblir son ancienne union avec la France.

Dans ces dispositions si peu favorables pour tout ce qui étoit de nos intérêts, je reçus un nouveau pouvoir de Sa Majesté d'offrir cent cinquante mille écus par an de subsides, si la Suède se retiroit de la triple alliance dans laquelle le comte de Dona l'avoit lui seul engagée. Les ordres pour achever ce qu'il avoit commencé lui avoient été envoyés, lorsque je reçus cette dépêche ; et la nouvelle étoit déjà arrivée qu'il s'en étoit servi pour signer la ligue. L'occasion toutefois de tenter ce que le roy souhaitoit se présenta assez naturellement dans

une conférence que j'eus avec le grand chancelier. Il improuvoit, comme il avoit toujours fait, et le traité avec l'Empereur, et l'alliance qui avoit été conclue à Londres à la veille de la paix ; mais comme il témoignoit souhaiter d'y apporter quelque remède, il me fit voir que c'en seroit peut-être un que de reprendre notre premier traité, et de le renfermer seulement à la conservation de la paix de l'Empire, en maintenant les traités de Westphalie, et tel à peu près qu'étoit celui de Fontainebleau. Il représentoit avec assez de vraisemblance qu'il ne se pourroit trouver d'obstacle dans un concert qui étoit de l'intérêt de toutes les parties, et que le bruit que feroit dans le monde un renouvellement d'alliance entre la France et la Suède, affoibliroit sans doute les espérances que nos ennemis fondoient sur notre désunion. A cela il ajoutoit que la concession d'un subside seroit d'un fort grand effet, qu'il désabuseroit peut-être des nouveaux que l'on se promettoit, et raccoutumeroit aux anciens. Je ne m'éloignai point d'un traité qui s'étendît aux affaires d'Allemagne, et ne rejetai point aussi la condition des subsides ; mais j'y joignis, ainsi que le roy me l'avoit ordonné, celle de se séparer de l'obligation de la triple alliance. Soit qu'il ne se sentît pas assez fort pour

faire changer un sentiment qu'il n'avoit pu détourner avant qu'il fût pris, soit qu'il ne crût pas que la Suède dût sitôt révoquer un engagement dans lequel elle venoit à peine d'entrer, il ne me fit pas voir seulement un obstacle invincible à ce que je demandois, il tâcha encore de me persuader que cette ligue n'avoit rien [d'hostile] contre la France, et que tout l'effet qu'elle auroit pu avoir étant cessé par la paix, elle étoit renfermée aux termes d'une simple garantie. N'ayant pu le porter à ce que le roy souhaitoit, je laissai à son choix d'entrer dans le traité qu'il proposoit, pourvu que les subsides n'en fussent pas un des articles. Nous agitâmes quelque tems le fruit que nous en pourrions retirer, et il témoignoit en trouver beaucoup; mais il revint tout d'un coup de cette opinion, et crut qu'un semblable traité, loin de nous être utile, seroit favorable à ceux qui nous étoient opposés; qu'ils feroient valoir la considération que la France ne se pouvoit dispenser d'avoir pour la Suède; et qu'ils feroient voir qu'ils avoient pu sans hasarder son amitié, profiter de tous les avantages de leurs nouvelles alliances : aussi nous demeurâmes dans le sentiment que les pas que je ferois seroient plus nuisibles que profitables, et qu'il falloit attendre que la Suède revenant à la

connoissance de ses véritables intérêts, souhaitât d'elle-même le rétablissement de la première intelligence, à laquelle elle trouveroit toujours la France disposée. Nous crûmes donc qu'il seroit bon que témoignant assez d'indifférence pour la conduite que l'on avoit tenue, je laissasse bien soupçonner le juste mécontentement du roy, mais que j'évitasse de le faire paroître, et que la diète étant sur le point de s'ouvrir, je répandisse le bruit de mon départ, comme n'étant plus nécessaire en Suède après la paix, et après les dispositions si peu favorables que j'y avois rencontrées.

J'avois d'autant plus de lieu de faire courir ce bruit, que le roy m'avoit accordé la liberté de retourner en France, à moins que je visse quelque apparence à la tentative dont il m'avoit chargé pour retirer la Suède de la triple alliance. Mais comme je n'y trouvai pas le moindre jour, et que tous les efforts du grand chancelier pour porter les esprits à un traité avec la France, étoient sans effet, je crus qu'un plus long séjour flatteroit seulement leur vanité, et n'apporteroit aucun changement dans les affaires.

Ainsi, après la conduite si irrégulière que la Suède avoit tenue, le roy avoit jugé de son service de garder un tempérament entre le parti de la ra-

mener en dissimulant, et celui de rompre tout commerce avec elle. Le premier n'étoit pas seulement dangereux, parce qu'il confirmoit cette couronne dans son ancienne opinion de la nécessité dont elle étoit à la France, il étoit encore contre la dignité de Sa Majesté, puisqu'elle paroîtroit ne pas voir des manquements d'amitié qui avoient été connus à toute l'Europe. Le second avoit aussi ses inconvénients, parce qu'il étoit fâcheux en rompant toute correspondance de mettre en quelque sorte un obstacle aux pas que la Suède pourroit faire pour se rapprocher, et qu'il étoit à craindre que trop de marques d'indignation ne fussent des témoignages de trop d'estime. Ainsi le roy crut de sa prudence de garder un milieu entre ces deux extrémités ; de lui laisser pénétrer que Sa Majesté sentoit combien elle avoit mal répondu à leur première union; mais qu'elle ne le sentoit, ni au point d'être fort touchée de sa perte, ni fort en peine de la regagner ; de garder toujours avec elle de ces commerces généraux qui se donnent plutôt à la bienséance qu'ils ne servent à entretenir une intelligence étroite, et qui laissent toutefois en état de profiter des occasions qui se présentent de la réchauffer. Ce fut dans ce sentiment que Sa Majesté m'ordonna de prendre mon congé, sans

mêler aucune plainte au sujet qu'elle avoit de me rappeler ; de l'attribuer tout à la prière que je lui avois faite par le besoin de mes affaires domestiques, et à la paix qui, en faisant cesser toutes les affaires, rendoit de peu d'utilité le séjour plus long que je ferois en Suède ; de témoigner la gratitude de Sa Majesté pour la médiation que le roy de Suède avoit offerte, et de parler toujours en termes généraux de l'amitié qui demeuroit si solidement établie dans les articles de Fontainebleau.

Ce fut en cette sorte que je parlai dans le public ; mais je m'expliquai plus confidemment avec le grand chancelier. Je ne lui célai pas combien étoit juste le mécontentement que le roy avoit de la conduite qui avoit été tenue avec lui, mais comme elle n'étoit que l'effet d'une cabale et de la passion de quelques particuliers, je l'assurai qu'elle n'avoit point éteint les anciens sentiments de l'affection de Sa Majesté ; qu'elle les reprendroit dans toutes les occasions que lui-même jugeroit à propos qu'elle dût les faire paroître ; et que je le laissois le dépositaire de l'amitié sincère et constante que Sa Majesté conserveroit toujours pour le roy son maître. Il jugea, comme moi, que cette conduite étoit la meilleure ; que les pas que j'aurois faits pour une nouvelle négociation, loin de produire aucun

effet, auroient servi le parti qui nous étoit contraire; qu'il auroit fait valoir que sans perdre la France, il avoit acquis de nouveaux alliés et de nouveaux subsides, et qu'il auroit gagné crédit en cette sorte sur les esprits même que la crainte de hasarder les anciennes alliances avoit le plus opposé à celles qui s'étoient prises contre nous.

La diète générale du royaume s'ouvrit en ce tems à Stockolm, et fit naître une occasion favorable au grand chancelier de donner ensemble une marque que toute l'autorité n'étoit pas sortie de ses mains, et de mortifier un de ceux qui avoient eu plus de part à l'en arracher. La charge de grand trésorier étoit vacante (1), il y avoit déjà quelque tems, et selon les loix du royaume elle ne pouvoit être remplie que par les États assemblés. Le roy et le sénat avoient bien le droit d'en faire le choix, mais il ne pouvoit avoir de force qu'après avoir été approuvé par la diète, qui y refuse rarement son approbation. Une charge de cette considération et qui donne place dans la régence, excita beaucoup de brigues et beaucoup de prétendants. Seved-Boot le plus ancien dans le collége des finances, Sten-

(1) Le grand trésorier, Gustave Bonde, était mort à Hambourg, au commencement de juin 1667. (*Gazette* de 1667, p. 623, 652, 680.)

Bielk et Gustave Soop (1) furent ceux qui parurent y avoir le plus de part. Le Richdrost portoit le premier qui étoit son beau-frère : Sten-Bielk avoit pour lui la plus grande partie de la faction qu'il avoit formée depuis quelque tems : la reine s'étoit déclarée pour le troisième, et le chancelier suivoit ses sentiments. Les trois partis subsistant, Sten-Bielk qui avoit seul presque autant de voix que les deux autres, l'emportoit sans doute, et il en recevoit déjà les compliments de ses amis. Il n'oublioit rien pour réussir dans son dessein ; et il avoit même tâché par toutes sortes d'offres et de protestations d'amitié de regagner le grand chancelier. Mais celui à qui dans une telle occasion ses paroles pouvoient être légitimement suspectes, et qui avoit droit de craindre qu'il n'achevât de lui enlever, s'il entroit dans la régence, le reste d'autorité qu'il avoit à peine laissé entre ses mains, crut qu'il lui importoit sur toutes choses de l'en exclure. Ainsi, lorsqu'il vit que la reine travailloit en vain pour celui qu'elle portoit, et que le parti qui fa-

(1) Seved-Boot ou Seved-Bååt, suivant l'orthographe adoptée par Arckenholtz, était gouverneur général des domaines de la reine Christine en Suède. Le baron Soop avait fait partie de la suite de cette princesse, lorsqu'elle quitta son royaume, après son abdication. (*Voy.* Arkenholtz, *Mémoires sur Christine,* t. I, p. 420 et 453 ; t. II, p. 39 ; t. III, p. 338.)

vorisoit Seved-Boot étoit beaucoup plus foible que celui de Sten-Bielk, il jugea nécessaire de rejoindre toutes ces voix. Il fit voir à la reine qu'elle s'opiniâtroit en vain en faveur de Gustave Soop, qu'elle servoit Sten-Bielk en s'y attachant, et qu'il étoit de plus de justice, ne pouvant réussir dans son dessein, qu'elle revînt à Seved-Boot, qui étoit le plus ancien de ce collége. La reine suivit son sentiment; et ces mesures furent toutes concertées le soir qui devoit précéder l'élection. Sten-Bielk, à qui elles avoient été cachées, entra dans le sénat avec les congratulations de ses amis qui le saluoient déjà comme grand trésorier, et avec la confiance que lui donnoient douze voix dont il étoit assuré contre quatorze partagées en deux factions. Mais ses espérances furent bientôt trompées, lorsqu'il vit ces quatorze voix réunies pour Seved-Boot. Sa haine sans doute augmenta contre le grand chancelier; mais celui-ci en reprit beaucoup de crédit; et l'on vit qu'il ne lui manquoit que de l'application pour rentrer dans sa première autorité, puisqu'il avoit prévalu contre ceux qui la lui avoient fait perdre, dans une affaire qui leur étoit si importante.

Les lettres du roy que je reçus dans ce tems pour le roy de Suède, ne laissèrent plus douter de

mon départ. Sa Majesté lui témoignoit que la paix ne requérant plus cette communication si exacte de conseils qui avoit été nécessaire durant la guerre, elle m'avoit accordé la permission que je lui avois demandée de revenir par le besoin de mes affaires domestiques. Cette nouvelle fut reçue avec quelque surprise dans la diète qui, par la conduite que l'on avoit tenue, ne doutoit point que le congé que le roy m'accordoit, ne fût une marque de sa mauvaise satisfaction. J'évitois toutefois d'en rien laisser pénétrer par mes discours; mais cette conduite le faisoit beaucoup plus sentir à ceux qui ne pouvoient étouffer le reproche de leur conscience.

Je rendis en même tems une lettre du roy au grand chancelier, par laquelle Sa Majesté lui témoignoit sa gratitude de l'affection qu'il avoit fait paroître pour son alliance, et lui confirmoit les assurances que je lui avois données des sentiments d'amitié qu'elle conserveroit toujours pour la Suède, autant que du plaisir qu'elle auroit de la voir rentrer par lui dans leur première liaison. Il répondit avec tout le respect et la reconnoissance qu'il devoit aux marques que Sa Majesté lui donnoit de sa bonté et de son estime, et m'assura qu'il regarderoit toujours comme le plus grand service qu'il pût rendre au roy son maître, les soins qu'il

donneroit à lui conserver son amitié et son alliance. Mais comme il souhaitoit toujours de faire quelques pas qui pussent nous mener à cette fin, il chercha encore si nous ne pourrions point reprendre quelque espèce de traité, qui servît seulement à publier dans le monde que nous avions raffermi nos liaisons. Je ne m'en éloignois pas, mais comme il ne pouvoit y faire entrer une renonciation à la triple alliance, et qu'à moins de cette condition je n'y pouvois attacher de subsides, il ne nous restoit qu'à nous renfermer dans les mêmes obligations, de maintenir le traité de Westphalie, qui étoient déjà comprises dans celui de Fontainebleau. Ainsi nous convînmes que nous pourrions signer un acte qui, en rappelant tous les articles de ce traité, le confirmât en tous ses points.

Il en fit la proposition au sénat; mais ceux qui nous avoient toujours été opposés, et dont l'intérêt étoit que la diète ne les accusât point d'avoir engagé une mésintelligence avec la France, le contredirent. Bien qu'ils ne témoignassent pas improuver cet acte, ils dirent qu'il pourroit donner lieu de croire qu'il y avoit eu quelque altération au traité, puisque l'on jugeoit nécessaire de le confirmer; que la Suède devoit faire voir que toute sa conduite

s'étoit accordée à ce qu'elle devoit à ses alliés, particulièrement à la France ; et qu'elle avoit sçu naviguer avec tant de prudence dans des tems si difficiles, qu'en conservant ses anciens amis, et en en ménageant de nouveaux, elle avoit eu l'avantage de contribuer au repos de l'Europe. Ainsi ils firent résoudre qu'au lieu de signer un acte qui auroit quelque forme de traité, ils se contenteroient d'exprimer dans une lettre qui seroit écrite au roy par le roy de Suède les mêmes sentiments dont nous aurions pu nous expliquer dans un acte, c'est-à-dire une forte inclination dans la Suède de se maintenir dans toutes les liaisons qu'elle avoit eu de tout tems avec la France, et dans les obligations qui avoient été rétablies par les articles de Fontainebleau. Cette lettre ainsi résolue me fut apportée par deux sénateurs qui y ajoutèrent de la part du sénat les expressions les plus fortes de continuer dans l'amitié de la France.

Je pris peu de jours après, qui fut le 24 juillet, mon audience de congé dans toutes les formes et les cérémonies accoutumées, et avec une foule d'auditeurs d'autant plus grande que le mécontentement que l'on sçavoit avoir donné à la France, laissoit plus de curiosité sur la manière dont j'en parlerois. Je trompai néanmoins l'attente de ceux

qui présumoient peut-être entendre quelque plainte. Je renfermai mon discours à la permission que j'avois obtenue du roy de me retirer. Je remerciai le roy de Suède de la médiation qu'il avoit offerte dans la guerre avec l'Espagne; et en faisant voir que la seule modération du roy lui avoit fait quitter des armes que la victoire sembloit l'inviter à retenir, lorsque nulle puissance et nulle autre raison n'étoient en état de le désarmer, je fis assez connoître que la triple alliance n'avoit eu aucune part à arrêter ses conquêtes (1). Je glissai aussi

(1) M. Mignet a apprécié la politique de Louis XIV au même point de vue et en a tiré des conclusions identiques, comme on en peut juger par la citation suivante :

« Louis XIV consulta ses ministres sur cette importante ques-
« tion (la question de savoir s'il ferait la paix ou la guerre). Il leur
« demanda quel parti leur paraissait *le plus honnête et le plus*
« *avantageux à prendre*. Le maréchal de Turenne et le prince de
« Condé opinèrent pour la continuation de la guerre. Ils dirent que
« le roi ne rencontrerait aucun obstacle sérieux, que l'Espagne
« était trop faible pour défendre les Pays-Bas, que l'Allemagne
« n'en avait pas la volonté, que les Provinces-Unies se montre-
« raient irritées de leur invasion, mais qu'elles étaient impuis-
« santes pour s'y opposer; que l'Angleterre n'avait ni troupes ni
« argent; que la Suède était encore indécise; et que dans tous les
« cas les forces réunies de ces divers États n'égaleraient pas la
« moitié des siennes. Ils promirent la conquête entière des Pays-Bas
« avant la fin de la campagne.

« Mais les ministres furent d'un avis contraire. Ils représen-
« tèrent qu'il fallait moins de forces pour se défendre que pour

quelques mots qui touchoient la ridicule appréhension que l'on avoit inspirée de la monarchie universelle ; et en témoignant au roy de Suède que je ne pouvois lui donner de plus fortes assurances de l'affection du roy mon maître qu'en assurant qu'elle seroit toujours égale à celle qu'il se promettoit de trouver en lui, je laissai assez entendre que Sa Majesté, prenant pour règle de son amitié celle que l'on lui avoit fait paroître en Suède, pouvoit, sur ce même principe, se sentir fort dégagée de celle qu'elle lui avoit autrefois promise. J'eus audience de la reine au sortir de chez le roi son fils, et lui rendis dans mon compliment toute la justice que je lui devois sur les sentiments favorables que j'avois toujours trouvés en elle.

Je donnai huit jours, depuis cette cérémonie, à faire et à rendre des adieux, qui me firent naître des occasions d'entretenir une partie des principaux de la cour. Je trouvai en ceux qui avoient toujours été bien intentionnés pour la France,

« attaquer ; que les succès mêmes et les garnisons affaibliraient « l'armée du roi ; que la crainte et la jalousie augmenteraient le « nombre de ses ennemis ; que tous les États dépositaires de ses « paroles de paix et de ses promesses de modération, se déclare- « raient contre lui, et *qu'il perdrait son crédit en Europe.* Ces der- « nières considérations décidèrent Louis XIV. » (Mignet, *Succession d'Espagne,* t. II, p. 621.)

beaucoup de regret de mon départ, qu'ils regardoient comme une marque du peu de satisfaction que le roy avoit de leur conduite ; et en ceux même qui nous avoient été opposés un assez grand désir que je fusse demeuré davantage. Ce désir ne partoit pas tant de l'intention qu'ils eussent de profiter de mon séjour pour reprendre des mesures qu'ils avoient négligées, que du dessein de le faire servir à celles qu'ils avoient prises contre nous. La réponse que l'on attendoit de Vienne sur le traité qui avoit été conclu avec Passerode étoit arrivée dans ce tems. Loin d'apporter la ratification pure et simple que l'on s'en étoit promise, elle rejetoit des points accordés, particulièrement celui de Bremen, et en contenoit de nouveaux ; de sorte qu'elle se pouvoit plutôt dire un projet qu'une ratification de traité. Ceux qui avoient appuyé l'union avec la maison d'Autriche en paroissoient irrités et confus ; et ceux qui avoient condamné ce mauvais conseil n'étoient pas fâchés de les voir dans l'embarras qu'ils s'étoient attiré. Ces sentimens me parurent et dans les uns et dans les autres ; et dans la dernière visite que Bierenclau me rendit, il me témoigna un grand déplaisir que mon congé n'eût pas été retardé de quelques semaines. Mais outre qu'il ne m'étoit plus libre de

demeurer, j'avois lieu de soupçonner que ce souhait partoit plutôt de la vue de réchauffer la cour de Vienne par ma présence, que d'une véritable pensée de revenir à une négociation avec moi.

Ainsi je quittai la cour où je laissai Rousseau (1), qui m'avoit servi de secrétaire de l'ambassade, pour y avoir soin des affaires du roy, et je partis de Stockolm le 4 d'août 1668. L'état dans lequel j'y laissai les affaires ne paroissoit pas peu embarrassant pour cette couronne. Les subsides que l'Angleterre et la Hollande avoient promis de lui faire payer par l'Espagne étoient encore douteux : ses mesures avec l'Empereur n'étoient point affermies ; et rien de solide ne compensoit la perte de l'union si utile avec la France. Ces dispositions pouvoient un jour lui faire ouvrir les yeux sur les mauvais conseils qu'elle avoit suivis,

(1) « Louis Rousseau de Chamoy, chevalier, baron de Vocemain « et de Sommeval en Champagne, gentilhomme ordinaire de la « maison du roi, résident de Sa Majesté Louis le Grand près le roi « de Suède, son envoyé extraordinaire près l'évêque de Munster, « le prince et duc d'Hanovre, et l'Électeur de Saxe ; et son ministre « plénipotentiaire à la diète impériale tenue à Ratisbonne, se fit « connoître par une grande capacité dans le maniement des « affaires, et se conduisit avec la plus sage politique dans toutes « ses négociations. Il est mort le 2 décembre 1711. » (La Chenaye-« Desbois, *Dictionnaire de la noblesse,* t. XII, p. 418.)

et lui faire naître le désir de retourner aux premières maximes qu'elle avoit abandonnées. C'étoit en ce cas que je laissai le grand chancelier dépositaire de la facilité qu'il trouveroit toujours dans Sa Majesté pour une véritable et sincère réunion, et que je l'assurai que la Suède ne feroit point de démarches inutiles vers la France, lorsqu'elle feroit quelques pas pour la regagner, comme j'en avois tant fait vers la Suède pour la conserver (1).

Après avoir traversé la Suède, je donnai quelques jours à Coppenhague aux audiences que j'y eus du roy et de la reine de Danemark; et je trouvai à Hambourg la reine Christine, qui se préparoit à reprendre bientôt le chemin de Rome.

(1) Voici en quels termes a été appréciée par un spirituel écrivain la conduite de la régence de Suède, pendant le cours de cette guerre :

« Tandis que Louis XIV, ne pouvant pas décider les Suédois à « intervenir pour lui, consentait à les payer afin qu'ils n'inter- « vinssent pour personne, l'Empereur, craignant qu'ils n'en- « voyassent des troupes dans les Pays-Bas, leur faisait des pro- « messes d'argent s'ils voulaient ne pas prendre part à cette guerre. « Ils étaient recherchés des deux côtés pour leur neutralité à défaut « de leur assistance : des deux côtés on voulait acheter leur inac- « tion. Mais ce qu'il y eut de plus singulier, c'est qu'ils la gar- « dèrent et ne la vendirent point. Pauvres et avides comme ils « l'étaient, cette détermination ne vint pas de leurs scrupules, « mais de leurs irrésolutions. » (Mignet, *Succession d'Espagne*, t. II, p. 320.)

C'étoit dans le tems que la paix avoit fait cesser les appréhensions de la guerre en Allemagne, et que les ducs de Lunebourg, ne tirant plus les subsides que la Hollande leur avoit payés tant qu'elle avoit eu besoin de leur assistance, avoient licencié la meilleure partie de leurs troupes. Ce fut sur leur sujet que cette princesse, me parlant un jour de la conduite qu'elle improuvoit que l'on eût tenu en Suède, me dit qu'elle ne pouvoit songer sans quelque confusion pour une couronne qu'elle avoit portée, que dans le même tems que le connétable Wrangel étoit avec son armée dans le duché de Bremen, les ducs de Lunebourg désarmassent tranquillement à sa vue; qu'ils pussent se souvenir que dans le secours qu'ils avoient donné à la ville de Bremen, ils eussent fait recevoir à la Suède le premier affront qu'elle eût souffert en Allemagne, et qu'ils n'appréhendassent pas assez sa vengeance pour croire n'avoir pas besoin de toutes leurs forces; qu'ils auroient eu et plus de crainte et plus d'égards lorsque l'on la croyoit encore unie étroitement à la France; et que l'assurance de ces princes étoit une grande marque de la considération qu'elle avoit perdue, en la perdant. Il me parut beaucoup d'esprit et beaucoup de vérité dans cette réflexion. Il est hors de

doute que dans un tems que la Suède obligeoit l'Allemagne à regarder ses intérêts unis à ceux de la France, les ducs de Lunebourg auroient pris plus de précaution pour se déclarer contre elle, et se seroient crus moins assurés après avoir attiré son ressentiment.

J'achevai mon voyage par mon arrivée à Saint-Germain, le 17 septembre 1668 ; et par l'honneur que le roy me fit de me témoigner quelque satisfaction du compte que je lui rendis de mon ambassade, je remportai le plus précieux avantage, et presque l'unique fruit que je m'étois proposé de mes services.

ANNEXES.

ANNEXE A.

Traité d'Elbing entre Charles-Gustave, roi de Suède, et les États-Généraux, pour alliance et commerce. 1656.

En 1656, les États prirent intérêt à la guerre que Charles-Gustave faisoit dans la Prusse, et outre cela voulurent tirer de péril Dantzic que Charles tenoit assiégé. Pour cet effet ils lui envoyèrent des ambassadeurs qui, après plusieurs difficultés, firent à Elbing, le 11 septembre 1656, un traité par la médiation des ambassadeurs de France et d'Angleterre. Par ce traité ils confirmèrent celui de Stockholm de 1640, et la confirmation qui en avoit été faite à Sunder-Ocra. Ils convinrent qu'à l'occasion des guerres présentes ou à venir l'un des alliez ne troubleroit point le commerce de l'autre dans les mers Baltique et Septentrionale et dans les fleuves qui s'y rendent : qu'ils ne prendroient point sur les sujets des

uns et des autres de plus grands impôts que ceux portez par les tarifs faits lors de ces traitez ou dans les années suivantes, et qu'ils ne payeroient réciproquement pas plus que les étrangers les plus favorisés : que si l'un des deux États étoit obligé d'augmenter les péages, les sujets de l'autre ne seroient pas tenus d'en payer davantage que les naturels du pays, à l'exception des Compagnies ou des personnes qui auroient des priviléges particuliers : que les sujets des royaumes d'Angleterre, de France, de Danemarc, et de l'Électeur de Brandebourg, jouïroient de tous les avantages portez par ce traité : que Dantzic y seroit aussi compris, en sorte que les hostilitez entre cette ville et le roi de Suède cesseroient, et qu'elle jouïroit de tous ses droits sans préjudice de la fidélité qu'elle devoit au roi de Pologne : et enfin que tous les sujets des États compris dans ce traité pourroient naviguer librement et en toute sûreté dans ces mers, fleuves et provinces (1).

(1) De Saint-Prest, *Histoire des traitez de paix,* t. I, p. 160.

ANNEXE B.

Traité d'Elseneur entre Charles-Gustave, roi de Suède, et les États-Généraux, pour l'éclaircissement du traité d'Elbing. 1659.

Les États-Généraux, à la sollicitation des États de Hollande, refusèrent de ratifier ce traité si non à la charge de l'éclaircissement de quelques articles qu'ils prétendoient leur être désavantageux. C'étoit principalement parce que ce traité n'établissoit l'égalité pour les péages entre les sujets des deux États et les naturels du pays, que pour les augmentations qui se pourroient faire à l'avenir, de sorte que les différences déjà établies en Suède entre les naturels et les étrangers demeureroient en leur entier. Ainsi les États demandèrent qu'on expliquât si l'égalité devoit être pour tous les péages et impôts, ou seulement pour les augmentations qui avoient été faites, et en cas qu'elle ne regardât que ces augmentations, depuis quel temps il faudroit que les impôts eussent été établis, pour qu'ils passassent pour augmentations. Les États-Généraux envoyèrent ordre à leurs ambassadeurs près du roi de Suède de faire avec lui un second traité pour l'éclaircissement du précédent. Ils y travaillèrent à Mariembourg et à Thorn, où le roi de Suède, voyant que ses affaires commençoient à déchoir, convint en substance de pres-

que tout ce que les États souhaitoient de lui. Néanmoins, comme ses commissaires vouloient changer quelques termes au projet que les États avoient envoyé, on ne conclut rien, et les États s'étant ligués avec le roi de Danemarc pour en chasser le roi de Suède qui y étoit passé, la négociation fut rompue. Enfin le roi de Suède, dont les troupes avoient été défaites en l'isle de Funen, résolut de contenter les États, pour diminuer le nombre de ses ennemis. Ainsi, le 9 décembre 1659, il fit à Elseneur, dans l'isle de Zélande, un autre traité avec les États-Généraux, qu'ils ont appelé l'élucidation du traité d'Elbing.

Par ce traité ils convinrent que l'égalité pour les impôts ne s'entendroit que des impôts établis depuis 1640. Que l'inégalité qui étoit autrefois en Suède entre les Suédois et les étrangers, eu égard aux marchandises, seroit abolie suivant la déclaration du 8 septembre 1645, et que les habitants des Provinces-Unies ne seroient plus sujets à cette inégalité, qu'eu égard aux vaisseaux ; qu'ainsi leurs vaisseaux marchands payeroient pour la valeur de cent écus de marchandises, un ducat de plus que si ces marchandises étoient dans des vaisseaux de guerre suédois, et un demi-ducat de plus qu'elles ne payeroient dans des vaisseaux marchands suédois : que les vaisseaux passeroient pour des vaisseaux de guerre s'ils portoient ou pouvoient porter quatorze pièces de canon : que ceux qui porteroient des marchandises en Suède en déclareroient la juste valeur : que si les officiers du roi de Suède jugeoient qu'ils mettoient un prix trop modique, ils les

pourroient prendre pour l'usage du roi de Suède, en ajoutant un cinquième au prix qui auroit été déclaré, et en les payant argent comptant avant que de les enlever : qu'à l'égard des marchandises que les sujets des États transporteroient hors de Suède, ils payeroient les anciens impôts suivant le tarif fait en 1640 qu'ils insérèrent dans le traité, et que pour ceux établis depuis, ils seroient comme les naturels du pays : que l'exception portée par le traité d'Elbing en faveur de certaines compagnies, auroit lieu pour leur conserver leurs priviléges, mais non dans l'intention que les membres de ces compagnies pussent jouïr de plus grandes exemptions que les sujets de l'un ou de l'autre allié, et que les États compris dans le traité d'Elbing seroient aussi compris dans celui-ci.

Il paroît par ces articles, qu'au lieu d'expliquer le traité d'Elbing, ils lui étoient directement contraires en plusieurs choses, et privoient le roi d'une bonne partie de ses revenus, aussi fut-ce par nécessité qu'il y donna son consentement (1).

(1) De Saint-Prest, *Histoire des traitez de paix*, t. I, p. 160 et 161.

ANNEXE C.

Monsieur mon frère. De tous les biens dont le ciel nous a comblé en donnant la paix à la chrétienneté, il n'y en a point ni de plus précieux ni de plus considérable pour moi, que celui de m'avoir donné, par le moïen de cette paix, le droit de pouvoir aspirer à l'honneur de l'amitié de V. M. Je fais tant état de cette acquisition, que je la préfère aux plus grandes conquêtes, que les plus heureux conquérans ont jamais faites; demandant très-instamment à V. M. qu'elle me permette de tirer vanité de cette acquisition. Maintenant, Monsieur, j'espère que V. M. achèvera ce qu'elle a si glorieusement commencé et ne permettra pas, puisque V. M. a voulu témoigner, en beaucoup de choses, le désir qu'elle a de faire mettre en prompte exécution une paix tant désirée dedans l'Europe, que quelques légères difficultés qui restent, empêchent l'entière gloire qui lui reviendra d'avoir rendu le repos à son empire. C'est pour ce sujet que j'ai envoïé mon secrétaire, le sieur Biörnklau, à la cour de V. M., afin qu'il fasse resouvenir V. M. des choses qui restent dans cette exécution, comme aussi pour m'introduire dans la possession de son amitié. Il fera aussi mes excuses à V. M. de ce que je ne me suis pas plûtôt acquitée de ce devoir, que la bienséance m'imposoit. V. M., comme j'espère, aura la

bonté pour lui, en l'écoutant favorablement, de le recevoir comme venant de ma part. Quant à moi, Monsieur, je rechercherai toute occasion pour rendre à V. M. ma reconnoissance, la priant de croire que c'est du plus intime de mon cœur que je lui souhaite toute sorte de bonheur et félicité, désirant d'être reçüe entre le nombre de ses amis, comme je suis entièrement,

Monsieur mon frère,

Votre bonne sœur,

CHRISTINE.

De Stockholm, ce 15 janvier 1651.

ANNEXE D.

Monsieur de Ruiter, aiant résolu de vous honorer de mon ordre de Saint-Michel, j'en envoie présentement le collier au sieur comte d'Estrades, mon ambassadeur extraordinaire en Hollande, avec le pouvoir et l'instruction qui sont nécessaires pour vous le donner de ma part; et comme en cela vous recevez un témoignage bien particulier de l'estime que j'ay pour votre mérite, je m'assure que de votre part on ne verra rien qui ne réponde aux assurances qui m'ont été données de votre affection pour le bien de mon état, et pour l'accroissement de l'avantage

du dit ordre. La présente n'étant sur tout autre sujet, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Ruiter, en sa sainte garde. Écrit à Vincennes, le 22 jour d'août 1666.

Louis.

ANNEXE E.

Aujourd'hui, 22 jour d'août 1666, le roi étant à Vincennes, bien informé des importants et recommandables services que rend depuis plusieurs années le sieur de Ruiter aux sieurs États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas; qui lui ont fait mériter la charge de leur amiral; et voulant lui départir des effets de son affection, qui correspondent à l'estime que Sa Majesté fait de sa personne, et aux preuves éclatantes qu'il a si souvent données de sa valeur et de sa grande expérience au fait de la guerre et du commandement des armées navales, Sa Majesté lui a fait et lui fait don par le présent brevet, de son portrait enrichi de diamants, et d'une chaîne d'or; et désirant, par ce témoignage de bienveillance, faire connoître au public la considération qu'elle fait du courage et des talens extraordinaires qu'elle a reconnus en la personne du sieur de Ruiter, elle a cru qu'en ce rencontre elle ne pouvoit le faire plus avantageusement qu'en prenant soin que cette marque d'honneur soit conservée dans sa famille. Pour

cet effet Sa Majesté a ajouté cette condition, et a déclaré et entendu, déclare et entend bien expressément qu'après la mort dudit sieur de Ruiter, son dit portrait enrichi de diamants, ensemble ladite chaîne d'or, passent et appartiennent au sieur Engel de Ruiter, son fils aîné, sans que ses autres enfants et héritiers y puissent prétendre aucune part; en quoi sa dite Majesté s'est portée d'autant plus volontiers, qu'elle a déjà conçu une fort bonne opinion du mérite personnel du dit Engel de Ruiter, qui lui donne lieu d'espérer qu'il héritera de toutes les grandes qualités d'un si illustre père; et c'est par cette considération que Sa Majesté a voulu lui donner en son particulier des preuves de sa bonne volonté, et pour témoignage d'icelle elle m'a commandé d'en expédier le présent brevet, qu'elle a voulu signer de sa main, et être contresigné par moi, son conseiller et secrétaire d'État, et de ses commandemens et finances.

Louis.

de Lionne.

ANNEXE F.

Hambourg, le 8 juillet 1667.

Monsieur de Pomponne, rien au monde n'est plus faux que ce qu'on vous a dit de moi; car je vous proteste qu'une personne ne peut être plus satisfaite d'une autre

que je le suis de vous, et j'ai toujours remarqué tant de zèle et d'affection pour moi dans le sieur *de Bidal*, que je serois la plus injuste personne du monde de l'accuser. Si vous me connoissiez, vous resteriez persuadé de ces vérités, et vous ne me refuseriez pas la continuation de votre amitié et de vos offices que je vous demande de tout mon cœur, vous priant de connoître la malice de ceux qui tachent de me brouiller avec mes meilleurs amis par ces sortes d'inventions, qui me font assez de pitié, pour m'empêcher d'en avoir de la colère. On n'a pas manqué de m'en conter aussi; mais comme je connois nos gens, je m'en suis divertie. Je vous le dis seulement pour vous préparer à voir forger d'autres pareilles impostures aux mêmes auteurs, dont je ne comprends pas la politique. Je veux croire qu'elle me passe, mais j'espère aussi qu'elle ne vous empêchera pas de me rendre justice, comme je suis disposée à vous donner en toutes les occasions les témoignages d'une très-grande estime, que je ne puis refuser à un aussi honnête homme que vous, qui s'est acquis par ses bons offices ma reconnoissance.

Je prie Dieu, etc. CHRISTINE.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

Pages.

CHAPITRE I. — État général de l'Europe (1665). . . . 1

Rupture entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. — Bataille du 14 juin et victoire des Anglais. — Attaque infructueuse de la flotte hollandaise dans le port de Berghen. — Griefs de l'évêque de Munster contre les États-Généraux. — La Suède est recherchée par les parties belligérantes. — Le Danemark et les princes de Brunswick traitent avec les Hollandais. — Troubles dans la Basse-Allemagne. — Guerre civile en Pologne. — Lubomirski et l'élection du duc d'Enghien. — État de la France. — Conduite du roi. — Ambassade de Pomponne en Suède. — Ses instructions.

CHAPITRE II. — État de la Suède (1666). 49

Forme du gouvernement de la Suède. — Diètes. — Sénat. — Grands dignitaires. — La reine Éléonore de Holstein. — Le grand chancelier Magnus de la Gardie. — Le sénateur Bierenclau. — Jalousie de la Suède contre la France. — Le comte de Tott. — Première entrevue du marquis de Pomponne et du grand chancelier. — Prétentions réciproques.

CHAPITRE III. — Déclaration de la Suède contre le Danemark (1666). 83

Prétentions des Suédois sur la ville de Brême. — Ils demandent contre elle l'assistance du roi. — Effet produit à Stockholm par le traité conclu entre le Danemark et les États. — Déclaration de la Régence contre le Danemark. — Suites périlleuses qu'elle peut produire. — Expédient proposé par Pomponne. — Ce dernier cherche à gagner Bierenclau. — Troubles de Pologne et opposition de la Suède aux vues de la France. — Prétentions contraires des Suédois et des Hollandais. — Paix entre l'évêque de Munster et la Hollande.

CHAPITRE IV. — Embarras de la Suède (1666). 131

Le roi cherche à rapprocher la Suède et la Hollande. — Projet de traité entre les cours de Stockholm et de Versailles. — Mission de Lilieuk en Pologne. — Refus des États-Généraux de céder aux demandes de la Suède à propos du Danemark. — Embarras de la Suède. — Nouvel expédient de Pomponne. — Lettre de Charles XI à Louis XIV. — Négociation d'Isbrantz à Stockholm. — Plaintes des Suédois sur le traité d'Elbing. — Ils offrent leur médiation aux belligérants. — Conférences chez la reine-mère d'Angleterre à Paris. — Le prince d'Orange adopté par la province de Hollande. — Premier voyage de Christine en Suède, en 1660. — Arrivée à Hambourg de cette princesse, en 1666. — Soumission de la ville de Magdebourg.

CHAPITRE V. — Guerre maritime (1666). 185

Sortie des flottes. — Bataille de quatre jours. — Défiance des États contre la Suède. — Ils demandent un acte de neutralité. — Incident relatif à la dignité du roi. — Opiniâtreté d'Isbrantz et du grand chancelier. — Le mot *dum* remplacé par *quia*. — Suite de l'affaire de Brême. — Instances de Konigsmark à Paris. — Suite des troubles de Pologne. — Succès des confédérés. — Pacification. — Ruyter à l'embouchure de la Tamise. — Bataille du 4 août. — Conspiration de Du Buat. — Expédition de Holmes au Wly.

CHAPITRE VI. — Incendie de Londres (1666). 241

Projet de traité de Bierenclau. — Opinion du roi sur l'acte de neutralité. — Expédition des Hollandais dans l'Elbe. — Marchandises de contrebande. — Arrivée du duc de Beaufort dans la Manche. — Incendie de Londres. — Propositions de paix. — Prétentions et manifeste du roi d'Angleterre. — Le connétable Wrangel investit Brême. — Émotion en Allemagne. — Ligue des États avec le Danemark, Brandebourg et Lunebourg. — Dépêches de Louis XIV à Pomponne. — Secours de 50,000 écus. — État de la Pologne. — Projets de la reine et de Jean-Casimir. — Refus de la Suède de les seconder. — Traité entre Brandebourg et Neubourg. — Paix entre la Suède et la Moscovie. — État de la négociation de Pomponne.

CHAPITRE VII. — Cabales dans le sénat (1666-1667). . . 307

Paix avec Brême. — L'animosité de Bierenclau contre la France en est accrue. — Pomponne et le grand chancelier avancent leur traite. — Guerre entre les princes du Rhin. — Jugement arbitral de Hailbron. — Christine persiste à faire le voyage de Suède. — Craintes que cette reine inspire à la régence. — Cabales dans le sénat. — Thin, ambassadeur de la Grande-Bretagne, à Stockholm. — Ajournement du traité avec la France. — La Pologne est de nouveau agitée. — Elle est menacée d'une guerre par les Turcs.

CHAPITRE VIII. — **Invasion des Pays-Bas espagnols (1667)**. 363

Dispositions à la paix. — Difficultés sur le choix d'une ville pour traiter. — Partialité des médiateurs suédois. — Mission du comte de Dohna à La Haie. — Conférences de Bréda. — Intrigues de l'Isola. — Mort de la reine de Pologne. — Mariages proposés à Jean-Casimir. — Voyage de Christine en Suède, interrompu. — Fête donnée par cette reine à Hambourg. — Entrée de Louis XIV dans les Pays-Bas. — Effet qu'elle produit en Europe.

CHAPITRE IX. — **Paix de Bréda (1667-1668)**. 427

Traité entre la Suède et Brandebourg. — Prétentions des ambassadeurs anglais. — Succès de Ruyter dans la Tamise. — Paix de Bréda. — Traités entre la Suède et la Hollande. — Succès de Louis XIV en Flandre. — Négociation du chevalier de Grémonville à Vienne. — Le roi seconde les vues du duc de Neubourg sur la Pologne. — Ligue du Rhin. — La Suède se rapproche des États-Généraux. — Négociation de Pomponne. — Aveu fait par le grand chancelier. — Il propose d'acheter l'inaction de la Suède. — Son projet de traité falsifié par Bierenclau. — Division dans le sénat. — État de la Pologne. — Invasion des Tartares. — Propositions des Moscovites. — Diète de janvier 1668.

CHAPITRE X. — **Paix d'Aix-la-Chapelle (1667-1668)**. . . 499

Mariage du duc de Holstein avec la fille du roi de Danemark. — Succession d'Oldenbourg. — Médiation du Pape entre la France et l'Espagne. — Alternative offerte par Louis XIV. — Défiance de la Hollande. — Triple alliance. — Campagne d'hiver en Franche-Comté. — Révolution de Portugal. — Négociation du comte de Dohna à Londres. — Traité de Saint-Germain. — Conduite du grand chancelier de Suède dans le sénat. — Paix d'Aix-la-Chapelle. — Traité entre la Suède et l'Empereur. — Tentative pour retirer la Suède de la triple alliance. — Détermination du roi à l'égard de cette puissance. — Seved-Boot, grand trésorier. — Diète suédoise. — Fin de l'ambassade du marquis de Pomponne.

ANNEXES. 571

Imprimerie de W. REMQUET, GOUPY et cie, rue Garancière, 5.

Université d'Ottawa
Échéance

University of Ottawa
Date due

a39003 001232676b

DC 130 .A6A4 1860 V2
ARNAULD, SIMON, MARQUI
MEMOIRES DU MARQUIS DE

CE DC C130
.A6A4 1860 V002
CJO ARNAULD, SIM MEMOIRES DU
ACC# 1067044

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 03 01 12 02 0